N°29 - 2011

CLIO 94

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.

SOMMAIRE

Préface ..... p. 5
(Michel **BALARD**)

Histoire de la ferme de Mandres-les-Roses, 1175-1980 ..... p. 6
(Jean-Pierre **NICOL**)

La difficile genese de l'autoroute du Sud ..... p. 21
(Jean-Luc **FRANCE BARBOU**)

L'eau dans le sud-est parisien
(Actes du colloque de CLIO 94 du 20 novembre 2010)

Introduction ..... p. 41
(Florence **BOURILLON**)

Qhe d'eau ! Que d'eau ! Les crues en Ile-de-France ..... p. 44
(François **SCAGLIA** - Olivier **MAITRE ALLAIN**)

Alfortville dans les bras de la seine et de la Marne ..... p. 53
(Louis **COMBY**)

La Marne à Maison-Alfort ..... p. 79
(Marcelle **AUBERT**)

La Seine et les occupations humaines
dans le Val-de-Marne d'apres l'archéologie ..... p. 96
(Stéphane **ARDOUIN**, Djillali **HADJOUIS**, Myriam **ARROYO-BISHOP**)

Villeneuve Saint-Georges, La Seine : regards croisés ..... p. 134
(S.H.A. de Villeneuve Saint-Georges)

La Seine, source de loisirs et de catastrophes ..... p. 149
(André **CARVILLE**)

Joinville-le-Pont né de la Marne ..... p. 164
(René **DENNILAULER**)

Au fil de l'eau et du passé de Sucy-en-Brie ..... p. 169
(Bernard **MÉA**)

Canal, faux-cols et manchettes au Plessis-Trévise ..... p. 185
(Eliane **CANDA** - Gérard **HUET**)

L'eau à Saint-Maur-des-Fossés (XIXe - XXe s.) ..... p. 191
(Claire **BEYELER**)

De la nature à la protection industrielle :
150 ans d'histoire de l'eau d'alimentation à Choisy-le-Roi ..... p. 199
(Marc **BLACHÈRE**)

Les lacs-réservoirs du bassin de la Seine ..... p. 219
(Gilles-Antoine **LANGLOIS**)

Conclusion ..... p. 231
(Florence **BOURILLON**)

Bibliographie val-de-marnaise ..... p. 234
(Alain **AIECH**)

Société adhérentes et bureau de CLIO 94..... p. 237

PRÉFACE

Comme chaque année, notre bulletin de liaison, CLIO 94, présente les actes du colloque que nous avons organisé à la Salle des Fêtes de l'Hôtel du Département à Créteil le 20 novembre 2010.

Le thème choisi était particulièrement intéressant : cent ans après les inondations catastrophiques de Paris, les Archives départementales du Val-de-Marne avaient choisi comme thème d'études annuel l'histoire de l'eau dans notre département. Il semblait donc opportun que nos sociétés historiques s'intéressent à ce thème, en l'élargissant, comme de coutume, à l'ensemble du sud-est parisien. Dans un département baigné par la Seine et la Marne, comment ne pas s'attacher à écrire l'histoire de nos deux rivières, de l'alimentation en eau de nos communes, et de tous ceux qui utilisent les cours d'eau dans leurs activités quotidiennes ?

Après une évocation générale de l'histoire de l'eau et des crues en Ile-de-France, la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, à Vitry et à Alfortville, la Marne à Maisons-Alfort, à Joinville ont fait l'objet d'évocations précises, tandis que trois articles évoquent les problèmes de l'alimentation en eau à Choisy-le-Roi, à Saint-Maur, au Plessis-Trévise et à Sucy-en-Brie. Une bonne description des lacs-réservoirs de la haute-Seine montre les travaux réalisés pour prévenir des catastrophes telles que celle de 1910.

Les images du sud-est parisien sont multiples. Deux articles sur la ferme de Mandres et sur la genèse de l'autoroute du Sud complètent ce numéro de CLIO 94, qu'il appartient à nos lecteurs d'enrichir par de nouvelles recherches.

MICHEL BALARD
Président de CLIO 94

HISTOIRE DE LA FERME DE MANDRES-EN-BRIE 1175-1980

Cet article a été écrit à partir des notes réunies pour une conférence prononcée à Mandres-les-Roses, dans l'enceinte de la Ferme, le 18 septembre 2010. L'histoire de la ferme de Mandres-en-Brie est inséparable de celle du village. Elle apparaît à la fin du XIIe siècle, peu après que le nom du village est apparu, vers 1117. Dès lors, le seigneur des Tours Grises, le propriétaire de la Ferme, est considéré comme l'un des seigneurs éminents du village.

L'installation de cette exploitation marque vraisemblablement une étape importante de la mise en valeur du terroir autour de Brie-Comte-Robert. L'occupation du territoire jusqu'au XIe siècle a été vraisemblablement discontinue. Les témoignages archéologiques sont très rares : un seul outillage, d'époque néolithique témoigne d'une occupation humaine. Aucun autre vestige antérieur n'a été repéré jusqu'à présent. L'exploitation du terroir a été discontinue en raison de sa nature. À l'époque, le plateau qui termine la Brie à l'Ouest, formait une région naturelle fortement individualisée. La fertilité du limon –épais de 1 à 5 m– qui couvre le plateau, a longtemps été masquée par la très forte humidité du sous-sol. Ce caractère résulte autant du très faible pendage du terrain (dénivellation de moins de 2 mètres entre le point haut et le rebord de la vallée de l'Yerres, soit 3 km) que de la couche imperméable sous-jacente. Quelques buttes de très faible éminence, parsèment la plaine : Mont-Ézard entre Mandres et Auteuil, Mardelles entre Brunoy, Villecresnes et Mandres (Noyer des Trois Clochers). Une végétation semi forestière (aulnes, saules,etc.) subsistait près de petites dépressions où étaient les mares. Le drainage des terres était insuffisant pour la culture de céréales. Pacage et travail du bois (fagotage, vannerie, ustensiles et outils, etc.) restaient les deux activités possibles. Ce paysage a été largement humanisé à partir du XIIe siècle[1].

C'est en effet à cette époque que le nom de Mandres apparaît dans un texte où le chapitre Notre-Dame donne au prieuré de Marolles, dépendant de Saint-Martin-des-Champs à Paris des terres apud mandras, au début du XIIe siècle (1117). Le territoire de Mandres est alors formé par l'adjonction à un bief sur l'Yerres d'une grande étendue de plaine au nord. Le village est situé à l'écart des grandes routes; la route vers Brie, Provins et Troyes passe à 4 km au nord, et la voie qui unit Paris à Melun et Sens passe au sud de l'autre côté de la vallée de l'Yerres. Seul le chemin de Yerres à Brie le traverse obliquement, quelque peu à l'écart de la partie construite. De fait, il occupe une situation stratégique faible.

LE FIEF DES TOURS GRISES

Un acte de Robert de Dreux, comte de Brie (1125-1188), fils du roi Louis VI le Gros et frère de Louis VII, érige en fief la terre des Tours Grises à Mandres et autorise la construction de bâtiments, au profit d'un Pierre de Mandres (1175)[2]. Ce fief est confirmé par son fils Robert II de Dreux en 1220. Mis à part les documents de confirmation de la seigneurie de Brie, nous ne possédons guère de traces de l'activité de la ferme pendant cette période. Il est vraisemblable que la mise en valeur des terres fut assurée par les colons établis alors dans les cours, notamment cour 4, cour 9, cour 11[3]. La main d'œuvre a été établie dans des habitats dotés de parcelles conquises sur les zones les plus humides du village. La ferme des Tours Grises s'inscrit dans le mouvement général d'expansion agricole dans une Ile-de-France que les Capétiens dominent après l'avoir pacifiée.

D'où vient le nom des Tours Grises ?

Pierre Nicol a supposé que le fief tirait son nom de l'existence de tours qui faisaient de la ferme un site défensif, analogue en cela aux fermes fortifiées qui jalonnent le plateau briard vers l'est (La Croix Blanche à l'entrée de Guignes, Mainpincien, la Psauve près Nangis, Grandpuits, etc.). Aucun vestige n'a été repéré qui puisse confirmer cette hypothèse. Aucune substruction au sol, aucune indication sur les plans anciens (qui ne remontent guère qu'au XVIIe siècle), aucune trace de destruction, nulle disposition des murs ne fonde l'existence d'une ferme fortifiée à cet endroit. Le seul combat mentionné pendant la Guerre de Cent Ans s'est déroulé, selon le chroniqueur, à l'Orme des Herses sur le chemin qui menait de Périgny à Brie-Comte-Robert. Apparemment le village fut ravagé par la chevauchée anglo-bourguignonne de 1419-1420 sans qu'aucun ouvrage fortifié n'offrît de résistance. Certes, l'un des quartiers du fief est dit "Murs d'Orléans", mais cette appellation est plus tardive (voir plus bas) et s'applique à des parcelles au-delà de la limite du verger qui borde la ferme à l'ouest. Les "tours" ne désigneraient pas un ouvrage militaire ou architectural.

Les Tours grises ont sans doute désigné les bornes en grès délimitant le fief conquis sur un espace inoccupé jusqu'alors. Le repérage cadastral ancien des fiefs était basé sur les bornes cylindriques établies aux point remarquables du périmètre. Ces bornes étaient en grès, lequel se présente sous une couleur grise. Notons aussi que le fief est sis à proximité du croisement des chemins qui relient Villecresnes à Combs-la-Ville et Santeny à Boussy-Saint-Antoine, que les terriers et cadastres ont nommé Croix des Grès ou de l'Orme des Grès toponyme qui reflète la fonction de ce lieu, triplement marqué par une croix, un orme et un grès. Une pierre levée est encore signalée à cet endroit en 1784 sur le plan des possessions de Monsieur. Le quadrillage des chemins bordant le fief s'appuie sur deux autres croix : la Croix Verte (chemin des Champs et Chemin Vert), la Croix Rouge (chemin des Ormes[4] et Chemin de Villecresnes), et deux pierres : le

Poirier d'Enfer[5] (bordant le Mont-Ézard et Auteuil) et la Haute Borne vers Santeny. Côté Périgny, la Fosse aux Loups (animal souvent associé à des pierres dressées ou bornes, et le lieu ne paraît guère propice à l'établissement de bauges louvières) marque le terme du fief. Ce schéma exposé ici ne correspond qu'approximativement au plan dressé par le géomètre Migon en 1636 pour départager les parcelles relevant du fief de Saint-Thibault de celles relevant des Tours Grises, mais il ne faut pas oublier que pendant cinq siècles, mutations, donations, échanges et autres prises de rentes ont enchevêtré les propriétés.

Seigneur de Mandres ?

Le seigneur des Tours Grises était-il celui du village ? La question fut vivement débattue du XVIe au XVIIIe siècle. Le village est issu de la fusion du Bout d'en-Haut et du Bout d'en-Bas, noms qui permettent de les distinguer l'un de l'autre plutôt que l'altimétrie. Le premier se trouve autour de la rue de Brie et de la partie de la grand'rue entre chemin de Villecresnes et l'axe cour 4-cour 7 ; le second tient la grand'rue jusqu'aux chemins de Boussy et de Brunoy ainsi que le coteau de l'Yerres. Deux des nombreux fiefs ou arrière-fiefs qui couvraient alors l'étendue du ta paroisse dominent l'un le Bout d'en-Haut (fief des Tours Grises), l'autre le Bout d'en-Bas (fief Saint-Thibault). Le premier relève de Brie-Comte-Robert, le second de Corbeil. La cure fut, un temps à la nomination de l'abbaye de Chaumes-en-Brie, seigneurs de Boussy-Saint-Pierre[6]. Du XVe au milieu du XVIIe siècle, le curé de Villecresnes prétendait desservir le Bout d'en-Haut.

Quand les Chartreux achetèrent le fief Saint-Thibault et le fief des Grès à Dreux Budé en 1488, ils firent valoir leur titre de seigneur de Mandres, le contestant au seigneur des Tours Grises. S'ensuivit une série de procès et d'arbitrages entre 1490 et 1782. Le litige ne prit fin que par l'arrangement conclu entre Monsieur, comte de Provence, frère du roi Louis XVI (voir plus bas) et l'Ordre des Chartreux. Le dit arrangement comprenait en outre des échanges de terrains qui permettaient de rationaliser l'organisation agricole des deux principales exploitations du village. La transaction, signée le 9 août 1782, régla ainsi les rapports entre les deux seigneurs : "Les grands honneurs sont réservés à Monsieur, dans l'église comme seigneur haut-justicier. La préséance va aux Chartreux, comme seigneurs en partie, en l'absence de Monsieur, excepté aux actes publics où les officiers de Monsieur seront nommés les premiers" La stature de prince du sang en avait imposé aux religieux propriétaires. Mais le "bonheur" ne dura que jusqu'à la nuit du 4 août 1789, soit un peu moins de 7 ans.

HEURS ET MALHEURS

Le fief des Tours Grises a toujours appartenu à la mouvance "royale" de sa création à sa disparition. Tantôt intégré aux possessions de l'apanage d'Orléans,

tantôt aux mains de personnages liés au pouvoir royal, il a connu une croissance constante, si l'on excepte la période qui suit la (probable) destruction du village en 1420.

De Robert de Dreux à Louis d'Orléans

Le fief des Tours Grises a, sous l'Ancien Régime, relevé de la seigneurie ou de la châtellenie de Brie-Comte-Robert. Les affaires civiles étaient jugées à Brie soit en appel de la justice seigneuriale exercée à Mandres pour les montants peu élevés, soit en direct pour les affaires dont l'appel était susceptible d'aller à Paris.

La seigneurie de Brie est instituée par le roi Louis VI le Gros en faveur de son cinquième fils Robert en 1137 (ou 1132) avec l'apanage du comté de Dreux. Cette création s'inscrit dans la stratégie des Capétiens directs pour sécuriser Paris contre les féodaux plus ou moins puissants qui tenaient l'Ile-de-France et les régions voisines. Par alliances ou par les armes, ils ont étendu leurs possessions et affirmé ainsi leur prééminence sur le royaume de France. En l'occurrence, la seigneurie de Brie se dresse sur la route de Provins et vise à contenir le puissant comte de Champagne. À Robert I (1125-1188) succède son fils Robert II de Dreux (1154 -1218) puis le petit-fils Robert III Gastebled (1185-1234). Cette mort précoce fait tomber la seigneurie dans la main de son frère Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Par le jeu des mariages et des successions, elle revient à Jeanne d'Évreux (1310-1371), laquelle avait épousé celui qui deviendra Charles IV le Bel, roi de France de 1324 à 1328. Après la mort du roi, elle se retira à Brie-Comte-Robert où elle mourut. Sa fille Blanche (1328-1393) épousa son cousin Philippe de Valois, duc d'Orléans (fils du roi Philippe VI) en 1345. La seigneurie revient dans l'escarcelle royale à la mort de Blanche en 1393. Mais elle est réunie à l'apanage d'Orléans constitué la même année par Charles VI en faveur de son oncle Louis d'Orléans, dont l'assassinat commandé par le duc de Bourgogne en 1407 relancera les affrontements entre Bourguignons, alliés aux Anglais, et Armagnacs. Cependant, l'apanage reste aux mains de Charles d'Orléans (1391-1465), duc poète, fait prisonnier à Azincourt en 1415, libéré en 1440, et père du futur roi de France Louis XII.

Si la seigneurie de Brie reste dans la mouvance royale, le fief des Tours Grises est maintenu dans les mains de fidèles du seigneur de Brie jusqu'en 1477. Tous les possesseurs de ce fief sont cités parmi les officiers des familles qui détiennent la seigneurie de Brie. Philippe de Brunoy (ou de Brunaye), neveu de Robert de Mandréas, rend hommage pour ce fief en 1285. En 1337 Jean de Gaillonnel, plus souvent nommé Jean de Soisy (sur Seine) gendre du précédent, seigneur de Brunoy, rend hommage pour un fief appartenant à l'apanage du duc d'Orléans. Ce personnage apparaît plusieurs fois dans les comptes et actes de Jeanne d'Évreux ; notamment, il représente cette dame pour rendre hommage féodal à l'évêque de Paris en 1334. Une reine de France ne peut s'incliner devant

un évêque. Il meurt en 1357. La famille Gaillonnel lui succède. Cette famille reste liée à Brie-Comte-Robert, un Jehan Gaillonnel est cité comme capitaine des gardes du château de Brie au début du XVe siècle. Mais le fief des Tours grises est partagé en plusieurs arrière-fiefs : l'aveu de 1477 nomme les Murs d'Orléans, la Cave et l'hôtel des Grès (devenu masure).

La ferme des Tours Grises passe ensuite à Gilles de Lorris en 1409, dont la famille est très liée au pouvoir royal (Robert de Lorris, son père, fut l'un des conseillers influents de Charles V, et beau-frère d'Étienne Marcel avec qui il s'affronta en 1348). Puis la seigneurie passe à Rogerin de Lannoy jusqu'en 1477, date à laquelle elle est vendue à Jacques Cenesme.

De Cenesme à Monsieur

La période qui court de la fin du XVe siècle à 1789 enregistre deux innovations car le régime féodal s'est transformé. La tutelle de la seigneurie de Brie s'efface progressivement. Les "aveux féodaux" reviennent directement aux officiers du Roi, la justice seigneuriale voit son champ d'intervention diminuer. La deuxième innovation tient à l'introduction du fermage et des moyens d'exploitation de véritables entreprises agricoles. Le regroupement des parcelles et la concentration de celles-ci entre un nombre toujours plus réduit d'entreprises, modifient sensiblement le paysage et la société rurale.

La famille Cenesme

Jacques Cenesme tient le fief des Tours Grises en 1477. Il rend hommage directement à Charles VIII en 1485[7]. Il est issu d'une famille italienne (changeurs à Lucques) installée à Paris au XIVe siècle, Le grand-père, Guillaume Cenesme, s'est enrichi par le commerce de tissus précieux et le prêt sur gages à de riches clients (dont le duc d'Orléans et le Roi de France). Cette pratique a assuré la possession de la seigneurie de Luzarches, et semble avoir permis d'acquérir à bon prix celles de Torcy et d'Ablon. Jacques Cenesme est désigné comme bourgeois de Paris (il résidait rue Vieille du Temple) et détenait la charge de receveur des aides – un impôt – de la vicomté de Paris. L. Mirot dit qu'il est "héritier par bénéfice d'inventaire de Jeanne de Lissac femme de Jean de Lorris; il détenait de ce chef diverses terres et la seigneurie de Mandres-en-Brie" Familier de Louis XI qu'il a reçu à Ablon en 1474, il occupe la fonction de panetier du roi. En 1484, il obtient de Charles VIII la charge d'huissier à la Chambre des Comptes, charge au demeurant fort lucrative. Il meurt en 1508.

La succession se négocie malaisément entre les héritiers. Une longue et difficile procédure se déroule entre 1511 et 1535. En définitive, Jean Cenesme, le fils aîné hérite de la seigneurie de Luzarches et de celle des Tours Grises. Il est dit écuyer, puis chevalier et reçoit l'office de commissaire général de l'artillerie. Il ne séjourna jamais à Mandres. En fait il a introduit le système du fermage pour exploiter les terres de culture. Le fermier régisseur prévôt était Simon Cosnard l'aîné. Moyennant un versement annuel en monnaie, il prenait à son compte les

dépenses de matériel et de personnel ainsi que le produit de la vente des récoltes. Jusqu'au XXe siècle, l'exploitant agricole ne sera pas le propriétaire des bâtiments et des terres.

En 1543,: son fils François Cenesme lui succède. Il "sentait mal la foi", c'est-à-dire proche des protestants. On le trouve lieutenant de cent hommes d'armes dans les troupes de François de Coligny, frère de l'amiral Gaspard de Coligny, et chef des troupes huguenotes. Les fermiers de Mandres, les frères Cosnard, sont réputés avoir organisé un culte protestant à Mandres et empêché les catholiques d'exercer tous leurs droits. En leur qualité de prévôt, ils étaient amenés à trancher dans certains procès tant civils que pénaux.

Dans la correspondance de Théodore de Bèze[8], il est fait mention d'un Cenesme seigneur de Luzarches, sans doute apparenté à un Jean Cenesme qui sera plus tard envoyé comme pasteur protestant en France. François Cenesme meurt en 1563. Sa veuve Suzanne de Ménemare vend les Tours grises à Nicolas de Montonvilliers le 18 juin 1584. Simon Cosnard le jeune est remplacé par Jean Gaillard du Corbier et un greffier mandrion Gilles.

Madame de Mandres

Nicolas de Montonvilliers, d'origine picarde, est né en 1526. Il est d'abord valet de chambre (c'est une charge noble à l'époque) du maréchal de Vieilleville, puis du roi Henri IV. Il décède à une date inconnue. Sa fille Lucrèce de Montonvilliers en hérite. Elle épouse Charles Du Val, d'une riche famille de bourgeois de Paris, écuyer, seigneur de Vaugrigneuse en 1604, dont elle aura trois enfants : un fils Claude et deux filles Anne et Claude. Veuve en 1616 (ou 1617) elle se remarie avec Duncan du Mur en 1619, dont elle n'aura pas d'enfants. Elle meurt en 1647. Elle a tenu un rôle important dans l'administration de la paroisse. Son père avait obtenu en 1596 que le curé de Mandres soit rétabli et retrouve ses biens et ceux de la paroisse. Elle finance les travaux de restauration de l'église et la décoration du chœur. Elle organise un pèlerinage aux sources de la Fontaine-Saint-Thibault et de la Fontaine-Bréant. Elle fait entretenir les chemins pour la procession des Rogations. Cette attention constante aux mandrions lui vaudront le surnom de Madame de Mandres.

Elle séjourne volontiers à Mandres, mais en fait habite Paris. La famille Du Val appartient au cercle des bourgeois de Paris. Charles Du Val est beau-frère de Jean Héroard, médecin des rois Charles IX et Henri III puis du futur Louis XIII. Il est connu comme mémorialiste pour avoir tenu un Journal de ses activités auprès de son jeune patient. La fille de Charles et Lucrèce est mentionnée d'ailleurs dans ce Journal comme compagne de jeux du futur roi[9]. Héroard possédait le château de Vaugrigneuse. Lucrèce a fait décorer en 1634 une chapelle à l'église saint Eustache de Paris : la chapelle des Saints Anges[10]. Ainsi prête-t-elle ses traits à la représentation de sainte Lucrèce. Son mari et ses trois enfants sont figurés à genoux en bas de la fresque.

Lorsqu'elle disparaît, Claude, le fils aîné, abbé de l'abbaye Saint Pierre des Prémontrés à Sélincourt[11] (95), administre la succession. Il s'occupe davantage de Mandres, surtout après les ravages occasionnés par le passage des Lorrains en 1652 (troubles de la Fronde). Mais les querelles d'héritage viennent rapidement troubler la gestion des terres, alors confiées à Nicolas Dodé – qui avait succédé à son père Jean Dodé – jusqu'au 11 novembre 1653. Le fermier avait demandé une réduction du montant du fermage, en raison de la diminution de ses revenus lors des années difficiles de la Fronde. Le bail fut résilié. Noël Billon le remplaça.

La propriété passe aux enfants. Claude Du Val avait épousé Victor Brodeau, conseiller et secrétaire du Roi, seigneur de Condé-Sainte-Libiaire. Anne était mariée à Jérôme Fusée de Voisenon dont le petit-fils sera un abbé de cour, élu à l'Académie française, réputé avoir écrit un roman licencieux "anonyme". 1672 conflit d'héritage entre l'abbé Claude et Anne. Après 1685, par testament, l'abbé de Sélincourt fait retour de la moitié du fief qu'il possédait encore à ses sœurs et à leurs héritiers. Il meurt en mai 1686.

En décembre 1688, François de Thomassin (mort en 1706), substitut du procureur du Parlement de Paris, et sa femme Hélène Corberon (disparue en 1731) rachètent les parts du fief des Tours Grises. Ils détiennent déjà la seigneurie de Périgny, et vont acquérir celle de Beaulieu et du Bois d'Auteuil à Villecresnes. Jamais ils ne fusionneront les exploitations. Les trois fils, Achille, Claude et Pierre conservèrent en indivis les possessions de la famille jusqu'en 1753, date à laquelle Françoise de Thomassin, veuve de Jean Molé hérite de l'ensemble. Elle le vend à Jean Paris de Montmartel, seigneur de Brunoy depuis 1722.

Paris de Montmartel est fils d'aubergiste (Moirans, Isère), mais un financier avisé. Sa fortune s'enfle lorsqu'il s'occupe de régler les suites de la spéculation engendrée par le système de Law. après 1720. Il acquiert en 1724 l'office de Garde du Trésor Royal. Un temps éloigné de la Cour (1726-1730), il est rappelé par le Cardinal Fleury, alors Premier Ministre, en 1730. Jean et son frère Joseph Paris Duverney gèrent avec brio les finances royales. Réputé l'homme le plus riche du royaume (après le Louis XV, il va sans dire), Son influence s'accroît lorsque sa filleule devient maîtresse du Roi sous le nom de marquise de Pompadour. Il s'éteint dans son château de Brunoy le 10 septembre 1766. Son fils Armand-Louis Paris de Montmartel (1748 - avril 1781), conseiller d'État, premier maître d'hôtel du Roi, marquis de Brunoy, se ruina en cérémonies mortuaires et religieuses qui lui valurent le surnom de marquis sacristain.

Monsieur Frère du Roi

Le 6 octobre 1774, Monsieur, comte de Provence, achète les biens du marquis sacristain et ajoute à ses nombreux titres ceux de duc de Brunoy et de Grosbois. Il est frère de Louis Ca-pet, c'est-à-dire Louis XVI, et donc futur Louis XVIII. Monsieur n'a jamais mis les pieds à Mandres. La gestion ordinaire des rapports avec le fermier était assuré par Jules Cromot du Bourg, intendant

des domaines de Monsieur. En fait, les terres n'étaient considérées que comme un apport de revenu, mais avant tout un territoire inclus dans le domaine où Monsieur pouvait chasser. L'un des rares apports de ce propriétaire fut la constitution de 3 remises, petits boqueteaux d'environ un hectare où le gibier pouvait gîter. Les autres exploitants n'appréciaient guère que des abris fussent réservés à des prédateurs de récoltes. Ce sentiment, ou plutôt cette exaspération, transparaît dans le cahier de doléances de la paroisse de Mandres, rédigé en 1789. L'article 3 exige la fermeture du pigeonnier pendant les périodes de récolte et la destruction des remises.

En 1792, les domaines de Monsieur sont confisqués en vertu de la législation adoptée par l'Assemblée relative aux biens des émigrés. Monsieur s'est enfui à Coblence, avant de passer en Angleterre. Il reviendra dans les fourgons des armées de la coalition européenne dressée contre Napoléon. Entre temps, la ferme aura été vendue à un spéculateur parisien : Barrioud (1794). Curieusement, ce monsieur habitait l'hôtel où avait vécu Lucrèce de Montonvilliers. Et le fermier venait de Sélincourt, où le fils de Madame de Mandres avait été abbé un siècle auparavant.

La ferme des Tours Grises connaît encore plusieurs propriétaires. En 1801, le fermier Jean-Fuscien Sellier (qui exploite aussi les terres de la ferme ci-devant des Chartreux) l'acquiert de Barrioud. Il la cède en 1813 à Alexandre Berthier maréchal d'Empire, prince de Wagram, marquis de Grosbois, pair de France, traître à Napoléon. Le bien reste dans la famille, transmis de père en fils jusqu'à l'arrière-petit-fils Louis Marie Philippe Alexandre Berthier, mort pour la France à l'ambulance allemande de Barenton-sur-Serre (Aisne). Saint-Cyrien (1903-1905, promotion de la Tour d'Auvergne), il fut lieutenant au 101e régiment d'infanterie en 1910, puis capitaine au 6e bataillon de chasseurs. Il lègue ses biens à sa sœur en 1914 avant de partir au front dont il ne reviendra pas. La princesse de la Tour d'Auvergne, la revendra le 7 décembre 1915 à M. Émile Foiret, fermier au Châtelet-en-Brie (dont il fut maire de 1906 à 1919). Le 13 juillet 1965, elle est vendue à la Caisse des Dépôts et Consignations. C'en est alors fini de sa vocation agricole.

DE LA GRANDE CULTURE À… LA CULTURE "HISTORIQUE"

"Au début du XIVe siècle, l'expansion démographique de Paris et de ses campagnes avait donné naissance au premier centre de consommation de l'Occident médiéval : près de 400 000 habitants dans le cadre de la prévôté, soit une trentaine de kilomètres autour de Notre-Dame […] Paris mangeait ses campagnes proches et, plus que jamais, la production céréalière quittait le plat pays pour aboutir au ventre des Halles"[12]. Le fief des Tours Grises a été intégré au système parisien pratiquement dès son origine. La liste des propriétaires

témoigne abondamment de la prééminence de la capitale pour l'organisation de l'exploitation agricole du terroir. Par ailleurs, le souci constant des propriétaires a été d'agrandir le domaine cultivable et d'en regrouper les parcelles. Ce double aménagement s'arrête en 1914 tant en raison de la guerre qu'en fonction des transformations sociales de la région parisienne et de la pression urbaine qu'elle induit.

La propriété agricole du XVIe au XVIIIe siècle

La directe des Tours Grises, c'est-à-dire la partie exploitée directement par les hommes du seigneur à son seul profit semble avoir couvert à l'origine une superficie de 60 arpents, soit 24 hectares[13]. Selon les différents aveux enregistrés avant le XVe siècle, la directe varie entre 70 et 90 arpents. Les terres sont situées principalement dans la plaine au nord du village actuel (Chantepie, la Garenne, Chemin Minois, Fosse Parrot, etc.). La complexité des rapports entre fiefs et arrière-fiefs ne permet pas de dresser un tableau rigoureux des exploitations agricoles avant le XVIe siècle. Toutefois, il est probable que le fief des Tours Grises a atteint ou dépassé les 100 arpents après la reprise économique des années 1450-1460. Le pigeonnier qui balise le centre de la grande cour carrée est daté du XVe siècle, tant par sa construction[14] que par la tradition mandrionne. Or, le droit d'ériger un pigeonnier était accordé à toute seigneurie de plus de 100 arpents, selon la Coutume de Paris.

En 1584, la ferme des Tours Grises exploite 130 arpents, soit plus de 66 hectares. À cette superficie il faut ajouter 89 hectares de censives, terres exploitées par des paysans moyennant versement du cens ou impôt seigneurial. Mais si cette ferme couvre une bonne partie du terroir, elle reste dispersée entre 350 parcelles. Madame de Mandres élargit l'assiette de la directe en la portant à plus de 150 arpents quand elle rachète le fief de la Motthe (entre l'Enfer et le Bois d'Auteuil). Le contrat de fermage de Jean Dodé inclut également des terres aux Vinots (4 arpents de vignes sur le coteau qui tend vers l'Yerres), 8 arpents de labours à Cerçay (dans le prolongement de l'Espérance et de la Plaine des Vinots à l'ouest du village) et 8 arpents de prairies à Boussy-Saint-Antoine (entre la Pierre fritte et Rochopt) à Brunoy et à Varennes. Elle profite aussi de la crise de la petite propriété agricole pour restructurer les parcelles de l'Espérance et de Chantepie; dans ces deux cantons, voisins immédiats du village, la propriété était fort dispersée..

La concentration des parcelles se poursuivit avec une certaine vigueur sous la houlette des de Thomassin (1688-1753) pour constituer des ensembles plus cohérents. Ainsi, furent constitués des prairies (qui faisaient défaut) ensemencées en trèfle et en luzerne. De 1671 et 1701 trente parcelles avaient disparu dans la plaine. Au cours du XVIIIe siècle, plus de 60 parcelles "disparaîtront" de la même façon. Le fait que le même propriétaire détint les terres de Mandres,

Périgny et Cerçay, a facilité les regroupements et les simplifications. En 1767, la ferme couvrait 248 arpents

Jules Cromot du Bourg, le surintendant de Monsieur, ne procéda pas différemment. Par échanges avec les Chartreux (notamment l'accord de 1784 rappelé plus haut), il parvint à constituer les terre en un bloc sans discontinuité notable. Ceci permettait une rotation des cultures sans jachère. *"Les fermiers du XVIIIe siècle […] pratiquaient la culture sans jachère; les plantes fourragères surtout la luzerne et les oléagineux la remplaçaient sur les vastes parcelles de la périphérie […] Ils associaient à une agriculture céréalière de haut rendement le pâturage soit d'ovins, soit de bovins."*[15] La ferme était libérée, avant la Révolution et selon les principes des agronomes "éclairés" du XVIIIe siècle, des contraintes et servitudes de la communauté rurale. Les instruments de la culture intensive pratiquée le siècle suivant étaient en place..

La Révolution n'entraîna pas de bouleversements de la structure foncière de Mandres. La vente des biens du clergé ne bénéficia que peu aux vignerons mandrions. L'essentiel des biens était inclus dans la propriété des Chartreux ou fief Saint-Thibault et les terres de la cure. Dans les deux cas, les immeubles et les terres furent acquis par des bourgeois hors village. Par suite de diverses transactions où intervenaient des spéculateurs plus ou moins avisés, la plupart des parcelles furent intégrées au domaine utile de la ferme des Tours Grises. Quand le maréchal Berthier achète la propriété en 1813, la ferme exploite 159 hectares.

Apogée du XIXe siècle ?

Depuis 1794, la ferme est exploitée par Jean-Fuscien Sellier. Coïncidence ou transmission ? Il a été fermier à Sélincourt, là où Claude Du Val avait été abbé un siècle et demi auparavant. En 1804, son fils Urbain Sellier lui succède. Jean-Fuscien a développé la ferme dont il fut un temps propriétaire. Continuateur des fermiers du siècle précédent. Le domaine a été agrandi et l'équipement largement rénové. Le Blocus continental instauré par Napoléon, a favorisé la croissance de la production agricole. Le fermier compte parmi les notables de la commune. Il appartient au "cercle" des dix propriétaires qui paient le plus d'impôts. Urbain Sellier exerce les fonctions de maire de 1812 à 1815. Il sera remplacé sous la Restauration en raison de son affichage ouvertement bonapartiste.

En 1824, Achille Pelletier reprend la ferme. Lui aussi compte parmi les notables. Élu capitaine de la Garde nationale à Mandres après la Révolution de juillet 1830, il occupe cette fonction jusqu'en 1844. Il est le premier exploitant à utiliser des engrais chimiques pour améliorer les rendements. Il reçoit à ce titre un prix au comice agricole de Saint-Germain-lès-Corbeil en 1831 pour avoir obtenu 25 quintaux à l'hectare sur les parcelles du Boisseau. À cette date, il est remplacé par Jules-Frédéric Scourgeon. Celui-ci reste aux commandes jusqu'en 1873, date à laquelle son fils Charles Scourgeon lui succède. Jules fut maire de Mandres du 30 août 1870 (nomination par le préfet) au 19 décembre 1872 (démission).

La famille Scourgeon a transformé profondément le mode d'exploitation, pratiquant la culture intensive. Vers 1865, les plantes sarclées (pomme de terre, betterave à sucre et fourragère) sont introduites dans le cycle des cultures. Elles permettent notamment d'ameublir et de nettoyer les sols avant de passer à un autre type d'ensemencement. L'extension de la betterave a également permis à la ferme de surmonter la crise économique due à la surproduction de blé à la fin du XIXe siècle. La place des prairies artificielles et de la luzerne diminue (moins 40 hectares entre 1870 et 1914). En 1890, la ferme occupe 170 hectares dont 149 à Mandres, consommant de 120 à 130 tonnes d'engrais (superphosphates et sels ammoniacaux) et de fumier par an. Elle emploie 14 personnes en permanence auxquels se joignent les saisonniers au moment des moissons et des récoltes. Une chronique de François Coppée évoque ces travailleurs venus de Belgique en majorité. L'outillage change : apparaissent les faucheuses-lieuses et la charrue Brabant qui permet de défoncer le sol plus profondément.

La structure agraire du terroir s'est maintenue pendant presque un siècle sans changement notable. La ferme a traversé les crises économiques qui ont jalonné la période sans encombres. Les changements ont surtout affecté la petite propriété rurale. La polyculture, d'abord de subsistance, n'a pas survécu à la première moitié du XIXe siècle. La vigne non plus. Mais l'environnement agricole de la ferme a persisté dès lors que la culture de la rose a profité du marché parisien pour accroître sa production. La ferme connaît alors sa plus grande extension. La crise de 1914 achèvera de ruiner la petite exploitation agricole traditionnelle. Mais la période de la guerre ouvre un autre cycle.

Face à la pression urbaine

Symboliquement, la période s'ouvre sur deux faits : la ferme héberge temporairement des soldats du Génie militaire en septembre 1914 et un changement d'exploitant en décembre 1915. Les soldats sont occupés à édifier un système défensif pour arrêter l'avance allemande et protéger Paris. Faut-il y voir la première emprise de l'urbanisme parisien (de temps de guerre) ? La mise en vente de la ferme s'accompagne d'un changement d'exploitant : Charles Bégis succède à Charles Scourgeon. Le XXe siècle voit le déclin de la ferme des Tours Grises. La pression urbaine de la région parisienne a bien failli l'emporter définitivement.

Les lotissements

À l'occasion de la mise en vente de la propriété, le projet avait été formé d'amputer 40 hectares pour les vendre par lots pour y construire des habitations. les emprises foncières étaient alignées sur les voies de communication, en continuation de l'espace bâti. Bernstein, promoteur de l'opération, anticipe la croissance de la banlieue. *"Cette entreprise a échoué surtout à cause de la guerre, mais aussi en raison de la vitalité de la petite propriété rosiériste qui s'est empa-*

rée de la quasi-totalité des 12 ha soustraits à la ferme."[16] En échange, le fermier obtient du propriétaire que soient rachetées toutes les parcelles enclavées dans les cantons de la plaine. L'exploitation ne forme plus qu'un seul bloc à l'issue de l'opération.

Mais le ver était dans le fruit. Le premier lotissement sort de terre en 1923, route de Brunoy (actuelle rue Paul Doumer). Un entrepreneur de travaux publics, Dauvergne partage 1 ha 26 dans le lotissement dit de Cerçay ou des Trois Communes. Le mouvement va s'amplifiant. La pression est sensible d'une part sur le coteau (les anciennes vignes dont les parcelles allongées sont réunies pour devenir terrains à construire en dépit de la nature du sol) et d'autre part sur les abords du village. En 1925, 3 hectares sont lotis aux Murs d'Orléans, à côté des bâtiments de la ferme (rue Pasteur actuelle). Adolphe Foiret, fils d'Émile décédé le 9 septembre 1925, vend aux frères Peuteuil deux ensembles à lotir le long de la route de Santeny (rue de Verdun), les Quatre Chemins (1926) et la Gare (1928). En 1929, la ferme n'exploite que 129 ha à Mandres. Toutefois, par rachats, elle retrouve une superficie de 146 hectares.

La culture est mécanisée. Dès 1920, le tracteur remplace les attelées de chevaux. Ceux-ci seront toutefois encore utilisés jusque vers 1955[17]. Le machinisme agricole et les engrais permettent d'obtenir d'excellents rendements sur les terres à limon de la plaine. La productivité semble garantir la survie de l'exploitation. La période de la Seconde Guerre mondiale n'apporte aucun changement immédiat.

La vente de la Ferme

En 1958, l'exploitation est affermée à M. Marais. Auparavant celui-ci exploitait des terres autour d'Orly et Paray-Vieille-Poste. Il en avait été exproprié, moyennant indemnisation, pour cause d'extension de l'aérodrome. Celui-ci prenait le statut d'aéroport destiné à accueillir les passagers pour les vols à longue distance. Ceci est une autre histoire qui intéresse tout autant le Val-de-Marne. L'opération fit suffisamment de bruit (avant celui des avions qui est resté notoirement insupportable pour les habitants survolés lors des atterrissages ou décollages) pour que le fermier M. Marais apparût dans les pages d'un magazine en 1957.

La menace vient de l'urbanisation de la région parisienne. Bien que la ligne de la Bastille n'ait jamais constitué un pôle de développement du bâti, la gare étant éloignée de plus d'un kilomètre du centre du village, la zone construite n'a pas cessé de s'étendre. Les principes d'aménagement de la région parisienne énoncés tant par le PADOG (Plan d'Aménagement et d'Organisation générale de la Région parisienne 1960) que par le premier Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région parisienne (1965), maintenaient la vocation agricole du secteur. Toutefois, la politique foncière qui aurait dû accompagner ces orientations n'a jamais été soutenue par des moyens suffisants. De fait, liberté était laissée aux promoteurs de conduire les opérations immobilières. Le rôle de

la puissance publique se limitait à appuyer la création de villes nouvelles (Mandres est situé entre les pôles urbains d'Evry-Corbeil au sud, de Melun-Sénart au sud-est et de Marne-la-Vallée au nord). Le principal opérateur dans le secteur sud-est de Paris est alors la SCIC (Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations), filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations alors complètement contrôlée par l'État, mais libre de fixer ses acquisitions.

Le 13 juillet 1965, la ferme est vendue à la SCIC. Cette transaction intervient le lendemain du jour où l'organisme chargé d'agréer la SAFER Ile-de-France[18] a rendu un avis permettant de créer cet instrument de préemption des terres agricoles afin de maintenir leur exploitation.

1965-1980 : de l'abandon au patrimoine

L'acquéreur des terres nourrissait le projet d'urbaniser le plateau briard par un grand ensemble de plusieurs milliers de logements dans la plaine entre Mandres et Villecresnes. Or, cet aménageur a la réputation de laisser pourrir les bâtiments anciens en négligeant de les entretenir. Ainsi le château Lambert ou château de Berc à Sucy-en-Brie, la ferme d'Épinay-sous-Sénart qui finira par être rasée en 1973, la ferme de Boussy-Saint-Antoine (que l'action des élus de la commune réussit à sauver en la transformant en centre culturel pour l'agglomération nouvelle édifiée dans cette commune), pour ne citer que les exemples les plus proches.

Le dossier d'aménagement urbain suscite l'émoi des élus locaux (Marcel Boureau maire de Mandres était horticulteur) et de difficiles tractations sont menées sous la houlette de l'Administration afin de favoriser l'utilisation des terres de la ferme pour la culture. La difficulté tenait au prix du terrain : le terrain à bâtir coûte plus que terrain agricole. Sur ce dossier, l'action du préfet Lucien Lanier (deuxième préfet du Val-de-Marne, entre 1968 et 1974) fut déterminante. Elle aboutit en 1970 à la création de deux lotissements horticoles et maraîchers : Roseval (en direction de Villecresnes à côté du cimetière) et Rosebrie (en direction de Santeny-Servon) sur environ 90 hectares. La Plaine des Vinots, derrière la ferme en direction de Brunoy était réservée pour une Zone d'Aménagement concerté (ZAC) dont la réalisation fut différée. Mais le sort des bâtiments restait en suspens.

L'action des Amis de Mandres

En 1975, les bâtiments commencèrent à donner des signes de décrépitude. Certaines toitures, notamment celles des étables le long de la rue des Champs ou de la grange du fond (dite Grange du Roi aujourd'hui) ouvraient des trous béants. Un groupe de mandrions s'en émut. Sous l'impulsion de Colette Le Scanff, fut créée une association pour sauver l'ensemble des bâtiments. Le signataire du présent article est membre du bureau de cette association depuis sa fondation en février 1975.

L'association lança une vigoureuse campagne en direction des autorités de la République, des élus nationaux et locaux, de la presse pour proposer la solution de confier ces bâtiments à la commune. Le Conseil municipal manifesta cependant quelques réticences devant l'importance du patrimoine bâti. Mais grâce à cette campagne, la SCIC mit les bâtiments hors d'eau et répara dans un premier temps les toitures les plus endommagées. Second résultat : le colombier et les toitures furent inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 25 juillet 1977.

La partie la plus difficile fut de faire accepter la reprise des bâtiments par la municipalité. Par chance, monsieur Lanier, devenu préfet de la région Ile-de-France, mit tout en œuvre pour faire inscrire la restauration de la ferme dite de Monsieur au programme de l'année du Patrimoine en 1980. Deux opérations y ont été inscrites dans le département du Val-de-Marne : le prestigieux château et donjon royal de Vincennes et la ferme de Mandres. Sur rapport de Pierre Nicol (8 novembre 1979), le Conseil municipal accepta le principe de la restauration de la ferme dans le cadre de l'année du Patrimoine et d'en inscrire l'acquisition par la commune de Mandres. L'acte sera signé le 3 mars 1983. La nouvelle mairie, l'ancien hôtel des Tours Grises, la résidence des fermiers, sera inaugurée en 1985.

Adresse finale

La ferme des Tours Grises vit encore. Par un malencontreux faux-sens, elle est désormais attribuée à Monsieur, le seul propriétaire dont on est certain qu'il n'y a jamais mis les pieds. Elle appartient désormais au patrimoine culturel de la commune et de la France. Certes, le pas lent des troupeaux, le roulement des charrettes, le ferraillement des outils de culture, le grincement des lourdes portes, les paroles des ouvriers, les ordres du maître n'animent plus la grande cour carrée ornée de son colombier. D'autres sons, d'autres activités s'y mènent. La ferme ne domine plus l'espace dans un rapport d'exploitation. Mais elle reste le cœur – démocratique pour ainsi dire – de la commune, groupant le Conseil municipal, les services administratifs, les salles d'activités associatives, les lieux de festivités. La ferme a gagné une place emblématique : elle symbolise désormais l'existence d'un village qui n'a pas perdu tout son âme en rejoignant la banlieue de Paris.

JEAN-PIERRE NICOL

NOTES

1) Nombre de données et de renseignements ici utilisés sont extraits de Charles MOTTHEAU, Mandres-en-Brie, 1901, manuscrit Musée de Brunoy (01) et de Pierre NICOL, À l'ombre des Thibault, Les Amis de Mandres, 1991.

2) Cité par l'abbé LEBEUF, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, 1754-1758.

3) Jean-Pierre NICOL, "Les cours de Mandres", dans Clio 94, 2010.

4) Rue Henriette Fougasse prolongée. L'urbanisation récente en a modifié le tracé, pas l'aboutissement.

5) Un poirier est en général un pierrier ou tas de pierres qui marque un point particulier. L'Enfer ne désigne pas le lieu des damnations éternelles, mais plus sûrement un endroit couvert d'aulnes (in vernis).

6) Boussy-Saint-Antoine quand la seigneurie fut vendue par l'abbaye saint Pierre de Chaumes aux Antonins de Paris.

7) Léon MIROT, Études lucquoises. Les Cenesme, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1930, pages 100-168

8) A. COURVOISIER (dir.), Correspondance de Théodore de Bèze, volume 7 (H. AUBERT), Droz, Genève, 1973. Lettre à Bullinger datée du 5 novembre 1552, note 1.

9) Jean-Pierre BABELON (note suivante) cite deux extraits en date de 29 décembre 1608 et 8 septembre 1612 qui témoignent d'une réelle affection du jeune Louis pour mademoiselle Du Val.

10) Jean-Pierre BABELON, "Recherches sur des fresques du XVIIe siècle décorant une chapelle de l'église Saint Eustache", dans Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français, 1959, pages 67-74.

11) Il avait obtenu ce bénéfice très jeune après la disgrâce de Galigaï qui la tenait de la Régente Marie de Médicis.

12) Jean-Marie MORICEAU, Les fermiers de l'Ile-de-France XVe-XVIIIe siècle, 1994.

13) Un arpent équivaut à peu près 40 ares ou 4 000 m.

14) Deux autres colombiers présentent des caractéristiques semblables : celui de Créteil et celui de Périgny. Celui de Créteil a été précisément daté par Madeleine JURGENS, Le colombier de Créteil, 1972.

15) Pierre NICOL, À l'ombre des Thibault, Les Amis de Mandres, 1990, page 120.

16) Pierre NICOL, La structure agraire de Mandres, Diplôme d'Études supérieures de Géographie, Paris, 1947.

17) Souvenirs de l'auteur du présent article.

18) L'avis date du 12 juillet 1965. Il est mentionné dans les attendus de l'arrêté du 20 juin 1967 portant création de la SAFER Ile de France.

LA DIFFICILE GENÈSE DE L'AUTOROUTE DU SUD

Il y a cinquante ans, le 12 avril 1960, était inauguré le premier tronçon de l'Autoroute du Sud, entre Paris et Corbeil. C'était l'aboutissement d'un long processus, puisque le projet en avait été lancé en 1934 !

Certes, il y avait eu entre-temps la Seconde Guerre mondiale : mais ce n'était pas la seule raison de cette durée inhabituelle. Nous allons évoquer ici ces trois décennies de controverses, de polémiques… et de retouches, à partir des archives de la Direction des Routes et du "Service spécial des Autoroutes" (SSA), conservées au Centre d'Archives contemporaines, à Fontainebleau ; en nous intéressant particulièrement, bien entendu, à la traversée de l'actuel Val-de-Marne.

Le lecteur souhaitant en savoir davantage pourra se procurer l'ouvrage portant le même titre, paru à l'été 2010 aux Presses des Ponts (ex- Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées).

"L'AUTOROUTE CONTRE LE CHOMAGE"

Fière de posséder "le plus beau réseau routier du monde", fruit de la prestigieuse tradition du corps des Ponts et Chaussées et de travaux d'amélioration nécessités par l'apparition de l'automobile depuis le début du XXe siècle, la France de l'entre-deux-guerres ne voit pas immédiatement l'intérêt du concept d' "autoroute", inventé et en cours de réalisation dans les pays voisins (Italie, Allemagne, etc.). De plus, la situation financière du pays n'est guère brillante…

Pourtant, en mai 1934, est présenté le "Projet d'Aménagement de la Région parisienne" (PARP), communément appelé "Plan Prost" : c'est le premier plan intéressant toute la région parisienne. Il prévoit un réseau de "cinq radiales nouvelles", rejoignant les routes nationales en grande banlieue, et reliées par une "rocade forestière".

Le "Plan Prost"
(L'Illustration, 22 mai 1938)

Au même moment, le ministre du Travail Adrien Marquet lance un "Programme de grands travaux contre le chômage". La liste en est arrêtée en juillet 1934 : elle comprend les autoroutes de l'Ouest, du Sud, et un court tronçon vers Le Bourget (voir plan ci-dessus). Le financement est prévu au moyen des disponibilités des Caisses d'assurances sociales, et des dispositions sont prises afin d'accélérer les procédures, ce qui permet au chantier de l'Autoroute de l'Ouest d'être ouvert dès l'année suivante[1].

En ce qui concerne l'Autoroute du Sud, prise en charge par les Ponts et Chaussées de la Seine et de la Seine-et-Oise, le projet est examiné par le CGPC[2] en octobre 1935 : l'autoroute part de la Porte d'Italie, sur la RN 7, contourne l'hôpital de Bicêtre, puis se dirige plein Sud, à égale distance des RN 20 et 7, à travers le plateau encore semi-rural (carrières, briqueteries, pépinières, etc., et surtout exploitations agricoles[3], entre Villejuif et Morangis). Après la délicate traversée de la vallée de l'Orge, elle traverse le lotissement récent de Sainte-Geneviève-des-Bois et se divise en deux branches, l'une rejoignant la RN 20 au sud d'Arpajon, l'autre la RN 7 au Sud de Corbeil (on remarquera que la conception générale en est donc identique à celle de l'Autoroute de l'Ouest).

Le départ du tracé de 1935 en proche banlieue (à droite, la RN 7). En haut, la limite de Paris (au-dessus); en-dessous, Gentilly et le Kremlin-Bicêtre. Extrait du dossier d'EUP 1936 (original au 1/ 20 000e) P&C 75 (AN-CAC 780154 -34).

La partie sud du tracé de 1935, avec les deux branches. Plan d'ensemble au 1/50 000e, P&C 78– 7.09.35 (AN-CAC 780154-21).

Ce projet est pris en considération par le ministre des Travaux publics dès novembre 1935, pour un montant de 243 millions de francs. L'enquête publique a lieu en mai-juin 1936, et ne soulève guère de protestations (exceptées la famille Panhard, propriétaire foncier au Coudray-Montceaux, et plusieurs industriels du plateau de Villejuif - carrière Bervialle, briqueterie Lepage, Produits Céramiques Bohy à Chevilly-Larue, etc.). En juin 1937, le Conseil d'Etat examine un projet de décret d'Utilité publique pour un montant réévalué à 330 millions : effet de l'inflation et des difficultés financières du moment. Tandis que les services ordinaires des Ponts et Chaussées poursuivent l'étude du projet (jusqu'aux états parcellaires et plans d'exécution !), le ministre des Finances, arguant de l'absence de financement, bloque la procédure de DUP (février 1938).

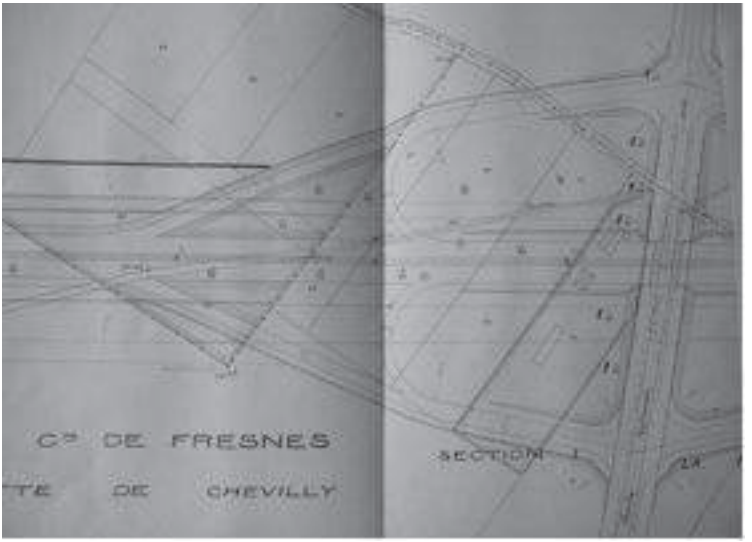

L'échangeur de Fresnes (le nord est à gauche ; à droite, la RN 186)

Détail du plan d'exécution (1938)

Ce document, outre sa qualité esthétique, présente l'intérêt de montrer le degré d'avancement de ce projet.

L'Autoroute du Sud ne figure plus au "Plan décennal d'Equipement" du gouvernement de Vichy (mai 1942), qui décide la construction de déviations sur les deux RN (Longjumeau, Arpajon ; Ris-Orangis, Corbeil, etc.) : ainsi, l'autoroute n'est plus nécessaire.

Initié en tant que cause d'intérêt national (la lutte contre le chômage) et doté de crédits en conséquence, ce premier projet, dont le dossier technique a été conduit très en avant (voir le document ci-dessus), n'a guère tardé à "battre de l'aile" du fait des difficultés financières de la France dans la seconde moitié des années 1930, et qui culminent au moment du Front populaire. Son abandon définitif par le gouvernement de Vichy est le résultat prévisible de plusieurs années d'atermoiement. Mais, dans l'ombre, la réflexion se poursuit, et un nouveau projet assez différent ressurgira après la guerre.

L'AUTOROUTE DES TRENTE GLORIEUSES

En 1942 est créé auprès de la direction des Routes un *"service d'Etude de l'Autoroute du Nord de la France"* (SEANF) *"avec les encouragements, pour*

ne pas dire plus, des autorités allemandes, (qui) avaient exigé cette voie nouvelle pour relier Paris aux Autobahnen en passant par la Belgique"[4] C'est à lui que, paradoxalement, sera confiée après-guerre la conception de l'Autoroute du Sud : et c'est donc l'embryon du futur "Service spécial des Autoroutes" (SSA), dirigé par Pierre Moch/Mothe[5] de 1947 à 1958 – c'est lui le véritable "père" de notre Autoroute du Sud.

En novembre de cette même année, la Chambre de Commerce de Paris adopte un rapport sur les "Futures autostrades en France"; on peut y lire : Dès la fin des hostilités […] certaines amorces d'autostrades pourraient être entreprises à la sortie des grandes villes, surtout de Paris, sur une distance relativement courte ; les aérodromes devraient être immédiatement reliés aux grandes agglomérations voisines.

De fait, deux ans plus tard, le gouvernement provisoire décide la création d'un aéroport d'importance mondiale à Orly, qui sera relié à Paris par une autoroute C'est la résurrection du projet d'Autoroute du Sud.

Dès 1947, bénéficiant des réflexions menées sous l'Occupation, le nouveau tracé est défini : partant du "nouveau boulevard périphérique de Paris[6]", à Gentilly, le tronc commun traverse la vallée de la Bièvre à Arcueil et se divise en plusieurs branches : la première, dite "branche RN 5", contourne Thiais et Choisy-le-Roi, et rejoint la RN 5 après Montgeron (elle ne sera pas réalisée); la deuxième est la "branche d'Orly", dont la partie finale est confiée à Aéroport de Paris; la troisième rejoint la RN 20 au nord de Longjumeau; enfin, la "branche RN 7", qui à l'origine n'est qu'une des branches du projet global, rejoint cette RN entre Ris-Orangis et Evry-Petit-Bourg, après "un grand arc de contournement routier autour de l'aérodrome d'Orly". A la demande du SARP (Service d'Aménagement de la Région parisienne), l'emprise du tracé abandonné vers la Porte d'Italie est "réservée" [7].

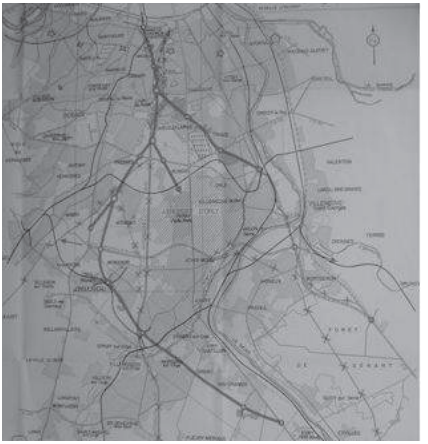

Trait plein : le tracé de l'Autoroute du Sud décidé en décembre 1952. Remarquer la "branche RN 5", non réalisée, la jonction avec la RN 7 au sud de Ris-Orangis, et la déviation de Corbeil.

Tracé brun, rayé de croix : l'ancien tracé de 1935, ainsi que plusieurs axes prévus au PARP et supprimés en 1952.

Extrait du plan au 1/50 000e

(origine : SARP) – Dossier : Modification du PARP (décembre 1952).

Les études relatives à ce tracé reposent sur les chiffres du trafic de… 1935 ! Cependant, *"le problème de l'Autoroute du Sud doit être étudié en fonction de l'intensité de la circulation future. Nous estimons que celle-ci pourrait dans un temps relativement court -une vingtaine d'années- et la prospérité économique aidant, atteindre un chiffre global triple de celui de 1935."* [8]

On juge de l'approximation des estimations, et de la difficulté, en 1947, à tabler sur une future "prospérité" que rien ne laisse encore présager… Pourtant, dès 1950 et la suppression des restrictions, celle-ci se profile effectivement, et l'on commencera à craindre que les prévisions de trafic ne soient rapidement dépassées.

Un principe est posé d'emblée : il faut *"séparer la circulation de proche banlieue, qui continuera à emprunter (les routes nationales) aux portes de Paris, et qui restera ralentie du fait de son intensité, et la circulation de grande banlieue ou de province, qui s'effectuera à une vitesse convenable sur la nouvelle voie"*, ce que les habitants de la proche banlieue vont longtemps ressentir comme une injustice : ils auront les désagréments de l'autoroute sans y avoir accès.

Quoi qu'il en soit, dans son avant-projet du 31 janvier 1949, Pierre Moch se montre très optimiste quant à ce projet, dont le financement est d'ores et déjà prévu jusqu'à son achèvement… en 1956 (?) : *"Tous les franchissements nécessaires de voies existantes ont été reconnus possibles et aisés, et finalement ce tracé se présente dans des conditions exceptionnellement favorables tant par ses caractéristiques générales que par l'importance assez réduite des dépenses à envisager. C'est ainsi que le tronc commun, dans la zone fortement urbanisée, se développe à travers des terrains libres et des zones de verdure, en ne nécessitant qu'un nombre restreint de démolitions d'immeubles d'habitation, d'ailleurs peu importants"*.

La démolition de 160 logements, dont une centaine sur Arcueil, est pourtant nécessaire… En septembre 1951, l'EUP donne lieu à 6 216 observations, dont 4 127 à Arcueil (sous forme de pétitions) et 1 917 à Gentilly ! Quatre conseil municipaux (communistes) expriment leur hostilité. Les deux commissaires enquêteurs déclarent pourtant l'autoroute indispensable ; de plus, *"elle constituera un vaste espace découvert, une réserve permanente d'air, un double ruban de verdure."* Mais l'Administration doit organiser au plus vite le relogement des expulsés : *"Il ne serait pas acceptable que l'amélioration de la circulation ait une contrepartie anti-sociale"*.

Le décret modifiant le PARP, et approuvant par là-même le nouveau tracé de l'autoroute, est signé par Antoine Pinay le 19 décembre 1952.

Cependant, dès 1953, l'ICPC de Seine-et-Marne Arribehaute propose l'incorporation à l'autoroute de la "déviation de Corbeil", en vue d'un prolongement

ultérieur vers Fontainebleau (voire même, un jour, vers Lyon ?). Ce qui est accepté par le ministre en décembre 1954 : une retouche apparemment mineure, mais qui atteste la mutation de l' "autoroute de dégagement" en future "autoroute de liaison".

A TRAVERS LA "BANLIEUE ROUGE"

Les terrains du "Chaperon Vert", à l'emplacement de la future tranchée de l'autoroute.

A gauche, la "chapelle de la Cité universitaire".

Bulletin de la Société d'Histoire de Gentilly, décembre 1987, p. 26 (droits réservés)

La délicate traversée de la vallée de la Bièvre est prévue en empruntant au maximum les espaces encore non-bâtis : jardins ouvriers ou maraîchers, décharges, carrières en exploitation ou remblayées, stade… Mais Arcueil est aussi une des communes les plus pauvres de la banlieue parisienne ; l'habitat y est le plus souvent "de type pavillonnaire inférieur", c'est-à-dire constitué de "bicoques" ou de bâtisses insalubres, avec de nombreuses "annexes", également habitées ; et l'autoroute condamne une centaine de ces habitations, alors que sévit une terrible "crise du logement"…

Le 9 mai 1950, le conseil municipal d'Arcueil se prononce à l'unanimité contre le projet, et demande le report de l'autoroute au niveau de la RN 186. Les Ponts et Chaussées fournissent des assurances concernant le remplacement du stade, et surtout le relogement des expulsés : *"[Pour Arcueil], l'autoroute présente plus d'avantages que d'inconvénients"* [8]. Ce qui ne rassure guère les élus,

en majorité communistes, qui obtiennent le soutien des communes voisines et entament une campagne virulente, par articles de presse, tracts et affichage, contre *"l'autoroute de guerre"*, qui serait destinée à faciliter le transport des troupes américaines –et de leurs chars- d'Orly à Paris : on est là dans les moments les plus tendus de la Guerre froide.

Photomontage du magazine communiste Regards, décembre 1950.
Photo aérienne au-dessus du "lotissement du Plateau", à Arcueil

Cet "argument stratégique" est abandonné dès l'année suivante, et le combat des élus va alors se déplacer sur le terrain de la défense des expulsés : leur relogement sera-t-il vraiment pris en charge par l'Etat ? Celui-ci y est tenu par la Loi ; mais la "libération des emprises" conditionne aussi l'ouverture du chantier. C'est donc également le souci premier des Ponts et Chaussées.

Dès 1951, cette administration se déclare prête à prendre en charge le relogement sur les crédits de l'autoroute, et la commune d'Arcueil, bien obligée maintenant d'admettre que *"l'auto-route se fera"*, à faire assurer la construction de logements par l'OPI-HLM, en surplus des énormes besoins pré-existants[9] (1000 logements sur cette seule commune). Une enquête permet d'affiner les besoins liés à l'autoroute : 83 maisons seront expropriées, et *"un certain nombre"* d'annexes. L'exproprié ne demandant pas son relogement recevra le double d'une personne à reloger.

En décembre 1952, les élus d'Arcueil – menés par Emile Bougard, adjoint – suscitent la création d'un "Syndicat de Défense des Expropriés", dont le maire est président, et mettent en place une assistance juridique. Le but du syndicat est d'obtenir *"l'équivalence de ce que les expropriés auront perdu"*. Il invite à ses assemblées les parlementaires de tous bords ; peu se déplacent. Les interventions des personnes âgées aux maigres retraites sont particulièrement poignantes[10].

C'est seulement en mars 1954 que sont fixées les indemnités d'expropriation. Des voix unanimes d'élèvent contre la faiblesse des indemnisations ; de tous côtés, le *"caractère inhumain de l'Administration"*, et même son *"acharnement contre Arcueil"* sont mis en cause…

Au même moment, les Ponts et Chaussées acquièrent un terrain pour y construire une centaine de logements destinés aux *"expulsés de l'autoroute"* [11] ; ce qui ne sera réalisé qu'en 1958.

Ces difficultés du relogement, ainsi que celles, très techniques, liées à la construction du viaduc enjambant le fond de vallée, ainsi que du système – très complexe – de raccordement au boulevard périphérique, font que ce tout premier secteur de l'Autoroute du Sud ne sera terminé qu'à la fin de 1959.

Finalement, il semble que les élus aient apprécié la collaboration des services des Ponts et Chaussées, et qu'ils aient reconnu que le nécessaire a été fait pour répondre aux obligations légales du relogement.

LA "BRANCHE EST"

Le tracé retenu par les Ponts et Chaussées en 1947 prévoit, on l'a vu, une arrivée sur Paris au niveau de la Cité universitaire. Mais le SARP[12], estimant qu'un seul accès à Paris sera vite insuffisant, obtient le maintien d'un projet de "branche Est" sur l'emprise du tracé de 1935, abandonné. Il n'en reste pas moins que pour les Ponts et Chaussées, l'accès principal, à réaliser en priorité, est la "branche Ouest".

Le tracé de 1935 prévoyait le raccordement de l'autoroute à la RN 7 au niveau de la Porte d'Italie. Dans la mesure où la création d'un "boulevard périphérique" est maintenant envisagée, il s'agit de décider où cette future "branche Est" lui serait raccordée. Les documents d'étude des années 50/52 laissent entrevoir une préférence pour la Poterne des Peupliers – avec prolongement éventuel jusqu'à la place d'Italie –, ce qui sous-entend une éventration du centre de Gentilly :

Dessins d'étude sur fond de carte 1/2 000e.

A gauche, le tracé éventrant le centre ancien de Gentilly est raccordé au boulevard périphérique à l'angle du cimetière de cette commune. En bas à droite, l'hôpital de Bicêtre. On ne peut que constater la grande brutalité de ces tracés, fort heureusement non retenus.

Ces études menées dans les bureaux des Ponts et Chaussées ne sont évidemment pas rendues publiques ; elles alarment cependant les élus de Gentilly, qui demandent instamment à en avoir connaissance (délibération du 6 novembre 1955) :

"De nombreux refus [de Permis de Construire] ont été opposés, à des industriels notamment […]. Ces refus ont été accompagnés de considérations concernant le tracé de la branche Est de l'Autoroute du Sud. Or, malgré diverses demandes de renseignements (auprès du SARP ou du SSA), la Municipalité de Gentilly n'a, à ce jour, pu obtenir aucune précision quant à l'avancement des études. Cependant, il est avéré que ces études se poursuivent sans que les représentants qualifiés des collectivités concernées soient consultés. Il est à craindre que cette consultation, si elle n'a lieu qu'une fois le projet définitivement dressé, ne prenne un caractère purement formel, et que les observations des collectivités locales ne soient alors écartées sans discussion […]

Le CM, à l'unanimité, revendique le droit de connaître, dans le plus bref délai possible, l'état des études effectuées à ce jour et de pouvoir apporter sur celles-ci les observations qu'il jugera utile de présenter […]"

Le 31 décembre 1954, le Conseil général de la Seine demande l'abandon de la branche Est. Les élus de Gentilly, voyant ainsi leur position singulièrement renforcée, obtiennent la tenue d'une "conférence sur les problèmes d'urbanisme à Gentilly", qui se tient le 13 octobre 1955 au MRU sous la présidence de Pierre Sudreau[13]. Ses résultats satisfont les Gentilléens : *"le bien-fondé des appréhensions de la Commune est reconnu"* ; *"il est reconnu souhaitable que le territoire de Gentilly soit épargné par l'éventualité d'une branche Est de l'autoroute"*.

Les Ponts et Chaussées mettent alors le MRU devant ses responsabilités :

"La voie de raccordement vers l'Est ne figure pas dans les programmes de mon Département ministériel ; je ne fais pas d'objection à son maintien au PARP, mais il conviendrait de lever l'incertitude quant à son tracé; j'estime qu'il vous appartient de proposer celui qui répond le mieux aux besoins dont vous avez la charge […]"

Le maire de Gentilly, Charles Frérot, a sans aucun doute connaissance de ces "tiraillements" interministériels ; il obtient la tenue d'une nouvelle conférence le 6 juillet 1956, présidée par André Prothin[14] : *"Tous les anciens tracés envisagés pour l'antenne Est sont définitivement abandonnés ; le CD 26[15] sera élargi à 40 m"*. Ce qui recevra un nouvel *"avis extrêmement défavorable"* du maire de Gentilly : le fait que 320 foyers seraient à reloger n'y est sans doute pas étranger…

Mais il faudra attendre encore une bonne décennie pour que cette "branche Est" voie sa réalisation, sous la forme d'une voie semi-enterrée.

Le creusement de l'A6-B, Bulletin du PCM, décembre 1969 (droits réservés).

A gauche, Le Kremlin-Bicêtre ; à droite, Gentilly. La voirie latérale sera rétablie "en encorbellement" au-dessus de cette voie semi-enterrée; en cette fin 2010, la couverture totale est en cours.

LA PÉNÉTRANTE OUBLIÉE

Le choix d'un départ de l'autoroute au niveau de Gentilly est dû à deux raisons essentielles :

- la présence de jardins ouvriers sur 17 hectares, "Le Chaperon Vert", au pied de la chapelle de la Cité universitaire (voir document 6) ; mais ces terrains sont convoités justement par celle-ci, qui souhaitait s'y étendre, et aussi par l'OPI-HLM, qui envisageait d'y construire 1600 logements ;

- l'idée d'un prolongement de l'autoroute dans la capitale, en application de cet axiome alors communément accepté : *"Il faut faire pénétrer l'autoroute dans Paris, car la majeure partie de la circulation est en direction du centre de Paris"* [16]

C'est pourquoi le SSA envisage un souterrain passant sous la Cité universitaire, débouchant au milieu du Parc Montsouris, et prolongé par un viaduc au-dessus de l'avenue du même nom (aujourd'hui avenue René Coty) : c'est la "pénétrante Denfert-Rochereau".

Schéma du viaduc au-dessus de l'avenue du Parc Montsouris, Etudes STVP, 1954.

Lorsqu'en 1953 ce projet est connu de la Presse, et donc du public, les protestations se multiplient, au nom de la défense du Patrimoine, des espaces verts, et de la tranquillité des riverains. Les STVP[17], en charge du dossier, commencent déjà à mettre d'autres solutions à l'étude.

Le 1er juillet 1954, le Conseil Municipal de Paris, à l'instigation de Edouard Frédéric-Dupont, très actif dans ce combat, *"condamne les projets conduisant à une pénétration de l'Autoroute du Sud dans Paris"*, et demande la construction d'une *"autoroute périphérique"*. Malgré le soutien à la pénétrante de divers organismes (TCF, CCP, URF, AdP, etc.), le SSA est conduit à étudier, en solution de repli, un renforcement du raccordement au boulevard périphérique.

Une réunion décisive a lieu en mai 1956 en présence du ministre des Travaux publics[18], qui persiste à "estimer indispensable la pénétration dans la ville", et accepte la prise en charge financière par l'Etat de l'ensemble du projet : les STVP sont chargés d'étudier plusieurs "variantes". L'une d'elles, accolée à la ligne de Sceaux et descendant sur la place Denfert-Rochereau à l'emplacement de la gare, est enfin acceptée par le conseil municipal en mars 1957. Mais les difficultés financières du gouvernement Mollet conduisent alors à *"différer jusqu'à nouvel ordre le lancement de toute opération nouvelle"* : on se contentera donc de "réserver" l'entrée du souterrain[19]…

C'est en fait le point final à ce projet de "pénétrante", pourtant jugé indispensable par les responsables et les concepteurs de l'Autoroute du Sud, et justification majeure de son point de départ à Gentilly. Porté à bout de bras par le SSA, il doit affronter l'opposition des habitants du "bon" XIVe arrondissement, bien relayés au niveau du Conseil municipal de Paris : on peut cependant s'étonner que la défense de la grande pelouse du Parc Montsouris n'ait alors suscité la même émotion.

L'entrée du souterrain ayant été réservée, on eût sans doute pu, quelques années plus tard, entamer les travaux : mais la nécessité de la "pénétrante" n'était sans doute plus aussi évidente…

PARIS-CORBEIL : LA RÉALISATION

Le financement du projet est inscrit au premier plan du FSIR[20] pour un montant de 9,5 milliards de francs, la tranche finale étant prévue -à l'origine…- en 1956.

Quelques travaux peuvent être lancés dès 1953 dans la zone encore rurale de la Seine; mais les lenteurs des expropriations en zone urbaine et du relogement, ainsi que les difficultés techniques (ouvrages d'art, terrassements en terrains instables, etc.) font que le calendrier initial va être largement dépassé, le budget également…

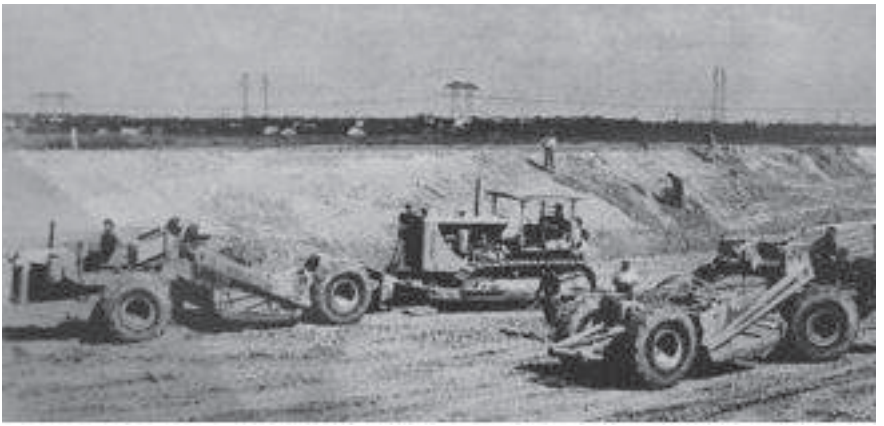

Le terrassement au tractopull, RGR, juillet 1955 (droits réservés)

En février 1956, Mothe fournit une “situation” à la DR :

- de Paris à Arcueil : toutes les acquisitions sont terminées, mais l’essentiel reste à faire : accès à Paris (pénétrante ?), raccordement au futur boulevard périphérique, démolitions après relogement des habitants, viaduc sur la Bièvre… c’est là le secteur le moins avancé ;
- entre Arcueil et Rungis : 15 ouvrages d’art sont terminés, 4 restent à construire ; les terrassements seront achevés fin 1956 ;
- de Rungis à Viry-Châtillon : toutes les acquisitions sont effectuées, et trois ouvrages d’art sont en cours d’exécution. Les treize autres, ainsi que les terrassements, sont prévus pour 1957 ;
- entre Viry-Châtillon et la RN 7 : rien n’est engagé.

A la fin de 1957, le montant prévisionnel des travaux est porté à 13,2 milliards, et leur achèvement est prévu pour la fin de l’année 1959. Sur Arcueil, la “libération des emprises” n’est effective que depuis peu, et les travaux peuvent enfin commencer ; le viaduc sur la Bièvre, autre “pomme de discorde” avec les élus, est alors adjugé.

En Seine-et-Oise, où les travaux sont supervisés par Georges Reverdy, ingénieur d’arrondissement à Corbeil[21], les raisons du retard sont nombreuses et variées : si l’on ne pouvait bien évidemment rencontrer là les mêmes problèmes de relogement que dans la Seine, on trouve cependant, pêle-mêle, les conditions météorologiques défavorables, les difficultés de procédure liées aux expropriations, un premier appel d’offres infructueux… mais surtout des difficultés techniques : sols rocheux (Morsang), tourbeux (vallée de l’Essonne), argileux

(coteau d'Ormoy) ; d'où des travaux de drainage imprévus et des *"effondrements généralisés de talus en déblais dans l'argile verte"*, sources d'importants dépassements financiers.

La Cité du Chaperon Vert, sur Gentilly et Arcueil, et la tranchée de l'autoroute, 1959 (cliché Durandaud / IGN)

La construction du viaduc d'Arcueil (cliché Durandaud / IGN)

La traversée de Savigny et de la vallée de l'Orge, 1959 (cliché Durandaud / IGN)

Au premier plan, Morsang et l'Orge ; au milieu, le chemin de fer Paris-Orléans ; puis le lotissement de Savigny. A gauche, les taches boisées sont les parcs de Grand-Vaux et de Sillery

Au fond, Chilly-Mazarin et Longjumeau..

La traversée de la vallée de l'Essonne, 1959 (cliché Durandaud / IGN)

A droite, la rivière et la route déviée ; le remblai transversal, au milieu des marais ; à gauche, la voie ferrée Corbeil-Malesherbes (sans le pont), et le coteau d'Ormoy, très argileux.

L'inauguration du premier tronçon de l'Autoroute du Sud a finalement lieu le 12 avril 1960, en présence de Robert Buron, ministre des Travaux publics, et de l'ensemble des techniciens et personnalités ayant, de près ou de loin, contribué à "cette réalisation qui honore l'Administration des Travaux publics et le Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées" [22].

CONCLUSION

Si l'on considère l'ensemble de ce premier tronçon Paris-Corbeil, on peut constater que malgré les oppositions politiques, sociales, "environnementales", d'une part, et les difficultés techniques d'autre part, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont su mener leur projet à son terme. Certes, ils ont dû pour cela mener une intense activité de contact et de persuasion, et parfois faire "la part du feu"; ils ont dû réaliser en plusieurs endroits quelques prouesses techniques rendues possibles grâce au savoir-faire des grandes entreprises adjudicataires… et à leur matériel américain. Ils ont par ailleurs mis à profit une étonnante stabilité des personnels, s'exprimant en décennies, et contrastant fortement avec l'instabilité ministérielle de la IVe République.

Et pourtant il n'était pas facile de mener un tel projet dans le double contexte des guerres coloniales dévoreuses de crédits budgétaires, et de la crise du logement ; sur celle-ci, comme on l'a vu à Arcueil, l'autoroute est venue surimposer ses contraintes propres. C'était faire le pari de la "prospérité", dont on pressentait au début des années 1950 qu'elle serait fortement liée à l'automobile, et de façon générale, aux transports routiers.

Projet d'importance nationale, surtout à partir du moment où elle est apparue comme l'amorce de l'axe Paris-Lyon, l'Autoroute du Sud a constitué une priorité pour les gouvernements successifs, et son "utilité publique" lui a permis de s'imposer par-delà toutes les contingences d'intérêt local.

Retracer sa conception et sa réalisation nous permet de traverser la France frileuse et en même temps modernisatrice des années 1930, Vichy, la Libération et la Reconstruction, et enfin le début des Trente Glorieuses ; trois décennies qui voient la disparition du transport hippomobile, la stagnation du chemin de fer, et le triomphe de l'automobile, acquis dans les années 1960 : l'autoroute arrive à point.

Dessin de Jean Bellus, dans Le Journal du Dimanche, 22 mai 1960.

JEAN-LUC FRANCE BARBOU

NOTES

1) Un projet existait depuis 1927, établi par les Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise ; son tracé concerne ce seul département, et un seul ingénieur (Michel de Buffévent) en a donc la responsabilité. De plus, il traverse essentiellement des forêts domaniales (parc de Saint-Cloud et forêt de Marly).

2) CGPC : Conseil général des Ponts et Chaussées.

3) Il y a encore plusieurs dizaines d'exploitations à Rungis dans les années 1930.

4) Charles RICKARD, Les autoroutes, coll. Que sais-je ?, PUF,1984, p. 31.

5) Modification du patronyme en 1954.

6) Compte-rendu de la réunion MTP/MRU du 10 avril 1947, en présence de André Prothin, directeur général de l'Urbanisme, des deux ICPC concernés, de Pierre Moch, chef du SEANF, et des représentants des STVP (Ville de Paris).

7) Voir paragraphe IV : "La branche Est" (de fait, la branche A6-B sera construite entre 1968 et 1970).

8) Rapport de la sous-commission du SARP présidée par de Segogne (1950).

9) "Assainissement" et "rénovation" du centre-ville, demandes des mal-logés…

10) Les Archives de la ville d'Arcueil détiennent les comptes-rendus sténographiés, et donc exhaustifs, des assemblées du syndicat.

11) C'est la "cité du Cherchefeuille" (une fois achevée, cette cité excèdera les besoins réels restant à ce moment-là… et les Ponts et Chaussées pourront y loger certains de leurs agents !).

12) Service d'Aménagement de la Région parisienne, dépendant alors du ministère de l'Urbanisme et de la Reconstruction (MRU).

13) Alors commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne, et futur ministre du Logement de De Gaulle.

14) Directeur de l'Aménagement du Territoire de 1943 à 1958.

15) Ex-route de L'Haÿ, puis rue Gabriel Péri.

16) Etude de P. Moch, 31 janvier 1949.

17) Services Techniques de la Ville de Paris.

18) C'est alors Auguste Pinton.

19) D'où la grande porte, toujours fermée, entre la bretelle vers la Porte d'Orléans et la bretelle vers la Porte d'Italie…

20) FSIR : Fonds spécial d'Investissement routier, créé par la loi du 30 décembre 1951, alimenté par les taxes sur les carburants (et supprimé en 1981).

21) En poste à Corbeil de 1955 à 1961, il suivra la construction de l'Autoroute du Sud à Melun (de 1961 à 1965), puis à Auxerre (de 1965 à 1968). La retraite venue, il s'est fait l'historien de la route française, à laquelle il a consacré de nombreux ouvrages.

22) Extrait de la lettre de félicitations envoyée par le ministère.

L'EAU DANS LE SUD-EST PARISIEN
(ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 20 NOVEMBRE 2010)

INTRODUCTION

Le premier chapitre de l'Histoire du Val-de-Marne publié sous la direction d'Alain Croix en 1987 s'intitule "né de l'eau" pour qualifier le département, issu de la réforme de 1964. Celui-ci, en effet, ne correspond à aucune unité administrative antécédente, comme un grand nombre de départements à leur création. Ses contours relèvent plutôt de logiques d'aménagement à l'échelle de l'ensemble de la Région parisienne, et à la volonté de la République gaullienne de tourner le dos au "graviérisme" antécédent et d'assumer, voire de conduire la croissance parisienne. De ce fait, le département comprend des territoires divers : à l'ouest le prolongement de la Beauce, à l'est le plateau de la Brie, les vallées, etc.

Ce qui importe pour ce territoire "né de l'eau" est la confluence de la Marne et de la Seine. En se déplaçant au cours des derniers millénaires, celle-ci a façonné les sols et les paysages, déterminé l'occupation des hommes et leurs implantations, et en devenant un élément identificatoire du département, participe des représentations. On oppose souvent les deux fleuves : au cours rectiligne de la Seine à la pente peu élevée, à la navigabilité incertaine avant les travaux d'aménagement (impossible deux mois par an, difficile quatre mois et navigable six mois seulement) et aux crues impressionnantes (plus de six mètres, 33 fois, au cours des trois derniers siècles et dépassant les huit mètres à trois reprises, 1650, 1740 et bien sûr 1910), les méandres de la Marne dont la grande boucle enserre Saint-Maur-des-Fossés en presque totalité, une pente beaucoup plus forte, des crues plus brutales (36 m à Charenton en 1910, 33 en 1924 et en 1955), etc.

Aussi devrons-nous interroger au cours de la journée les potentialités de ce territoire, et préciser les familiarités qui se sont élaborées entre la rivière et ses "usagers", des premières occupations humaines connues par l'archéologie aux habitants des communes sur les berges, aux marcheurs du dimanche, aux Parisiens en promenade ou en villégiature. Nous aurons ainsi l'occasion d'évoquer les aspects matériels des aménagements de bord de l'eau (les ports, les bains), des passages d'une rive à l'autre (les gués, les ponts, les bacs) ou encore des bassins favorables à la navigation. Nous nous intéresserons aux pratiques fondatrices de solidarités autour de la navigation, plus tard, des loisirs, de la villégiature et du sport plus souvent évoqués à propos de la Marne. La Seine devient ainsi le "chemin de l'eau" selon la jolie expression de Gilles-Antoine Langlois dans son ouvrage sur le quartier de la Gare, artère vitale pour l'approvisionnement en blé, en bois, plus tard en charbons et en vins, et le transport des passagers, comme ce coche d'eau de Paris à Corbeil dans lequel Frédéric Moreau, rentrant à Nogent, aperçoit Mme Arnoux pour la première fois.

Il s'agira alors de replacer ce questionnement dans une historicité, à la fois l'histoire du passé qui a vu s'élaborer les relations avec la rivière, et celle qui est en devenir et révèle à chaque étape les facteurs de changement, les paris sur l'avenir ou les espoirs futurs. En ce sens, il faudra tenir compte de l'écologie des sites, de l'écoulement des eaux, des conditions d'occupation du lit, de la profondeur des nappes phréatiques, de la topographie, de l'orientation des bords du fleuve et des coteaux, mais aussi de l'insertion dans un environnement plus large, celui de la Région parisienne et des transformations qu'elle subit, le développement des transports, l'étalement urbain et l'émergence des "villes nouvelles" ou des "nouvelles villes" dans la mouvance de la Grande Ville, de l'industrialisation en lien avec la proximité de l'eau et les échanges qu'elle permet. La quête de l'air pur qui va de pair avec la fuite de la grande ville et participe de l'adaptation à celle-ci ainsi que celle de l'eau propre à la consommation participent aussi à l'hygiénisme de la fin du XIXe siècle. De même les pratiques de divertissements et de sports, "l'avènement des loisirs" pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Alain Corbin, s'inscrivent dans une mutation des usages sociaux du temps, et des changements de ses rythmes, lorsque dans les sociétés industrielles, le travail se sépare des autres activités et élabore des limites temporelles repérables. Outre la généralisation d'une pratique de l'otium, réservée jusque-là à une élite, mêlant divertissement, sociabilité de groupe et gaspillage ostentatoire du temps, s'élabore une combinaison complexe entre l'individuation du loisir comme révélateur de soi à travers le sport, la promenade et la convivialité, et le partage avec la foule. Enfin, devra être observée la gestion des risques qui correspond aussi bien à la crainte de la crue, de la prise dans les glaces ou de la débâcle que de la pollution, peut-être moins industrielle aujourd'hui qu'environnementale.

En contrepoint de ce que seront les réflexions de notre journée, on peut retenir les réflexions de Jean Labasse, qui dans l'introduction à l'ouvrage sur *La Ville et le fleuve*, évoque une "aptitude géographique" dont "les travaux des hommes ont fréquemment contribué à accentuer de manière décisive les caractères initiaux". Aussi lui importe-t-il de savoir "à quel prix une ville a mis en valeur au cours de son histoire le site qui l'a vue naître ?". Cette question lui permet de dégager trois temps dans cette histoire. Le premier est celui des relations "incertaines et mouvantes", mouvantes à travers les âges en raison de l'évolution des techniques d'aménagement et de génie civil; incertaines parce que bivalentes : "Les eaux sont à la fois bénéfiques et maléfiques, porteuses de trafic et d'activités économiques et génératrices d'inondations". Ainsi le cours d'eau joue-t-il un rôle dans le fonctionnement des réseaux urbains, et sa présence est l'une des composantes fortes de son organisation. Enfin, obstacle à franchir, il est en même temps pour la ville, un élément essentiel de liaison avec les régions alentour. Le second est celui du fleuve sacrifié "aux conceptions utilitaristes qui ont

présidé à la naissance de l'industrie moderne […] Transformés plus ou moins en égouts par les effluents urbains, ces fleuves voient leurs rives confisquées par les entrepôts et les usines; fréquemment l'habitat leur tourne le dos". On reconnaît la thématique du fleuve emprisonné, dénaturé par une circulation automobile qui convertit les quais en voie rapide. Le troisième concerne la réhabilitation du fleuve. L'écologie, le souci de l'environnement et de la qualité de la vie, la recherche d'une nouvelle convivialité sont autant de facteurs qui expliquent les tentatives de réhabilitation des fleuves dans les villes avec les restaurations des fronts fluviaux, ports de plaisance, créations de stades nautiques etc.

Jean Labasse décrit ainsi une histoire faite de ruptures et de continuités à l'œuvre dans les relations du fleuve et de l'homme. Son récit relève de la définition d'un temps long, nécessaire à cette construction et y replace les retournements possibles. C'est ce qu'au cours de la journée, les orateurs vont s'efforcer de rapporter en abordant tout d'abord l'occupation humaine des premiers temps, puis le rôle de l'eau dans la fondation des communes et leurs développements démographiques au cours de la période contemporaine, enfin les usages de l'eau positifs et négatifs, l'eau que l'on boit, l'eau qui assainit et celle qui représente un danger.

FLORENCE BOURILLON
Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris-Est Créteil

QUE D'EAU ! QUE D'EAU !
LES CRUES EN ILE-DE-FRANCE

Ce texte est basé sur les textes de l'exposition "Que d'eau, que d'eau !" proposée par le Musée de Nogent en 2001 et 2010.

COMMENT SE FORMENT LES CRUES DE LA RÉGION PARISIENNE ?

Les pluies saturent le sol, gonflent des rivières tranquilles (la Petite Seine, l'Aube), ou plus fougueuses (la Marne, l'Yonne) ; la fonte des neiges augmente éventuellement la montée du niveau des eaux. A cette lente progression, étalée dans le temps et l'espace, peuvent se joindre des précipitations brutales et localisées. Les crues débutent souvent vers octobre ou novembre, culminent en décembre, connaissent un ou deux pics en janvier, décroissent en février ou mars. Quelquefois, la Seine gèle (- 23°C en décembre 1879) : au radoucissement, elle charrie de gigantesques glaçons, ceux-là même qui tuèrent neuf blanchisseuses à Paris, en janvier 1677.

Il faut encore que les crues des différents affluents de la Marne et de la Seine se produisent selon un séquencement très précis pour que les rivières débordent toutes en même temps. D'importantes précipitations sur le Grand Morin se répercutent 2 jours plus tard à Paris; celles sur le Loing, 4 jours après. Et ainsi de suite : pour l'Yonne, 5 jours 1/2 ; pour la Seine amont et l'Aube, 10 à 11 jours ; pour la Marne, 11 à 12 jours. Si le calendrier fait se correspondre ces différents flots, toute l'eau arrive en même temps... Il arrive qu'après une première série de précipitations, suivie d'une accalmie, un deuxième épisode pluvieux provoque un gonflement d'affluents rapides, tels l'Yonne ou le Loing, qui engendre un flot complémentaire. L'effet sur Paris de ce deuxième flot est catastrophique.

La nature de chaque inondation dépend également du niveau des nappes, du débit des sources, de l'état de saturation du terrain. Contrairement à l'avis de l'ingénieur Belgrand (fondateur du Service d'hydrométrie de la Seine en 1854), les crues ne sont pas nécessairement la conséquence de plusieurs années humides. Certaines d'entre-elles se produisent alors que le bassin de la Seine est déficitaire depuis un temps appréciable.

LES CRUES : UN PEU D'HISTOIRE

Les inondations bouleversent régulièrement l'histoire de l'Ile-de-France.

L'évêque et historien Grégoire de Tours signale qu'en 583 la Seine déborde jusqu'aux collines de Ménilmontant et Montmartre. Le phénomène se reproduira en 1910 : le fleuve sort de son lit actuel, pour retrouver son ancien cours. Au Moyen Age, 37 inondations importantes sont mentionnées. Entre 1500 et 1650, 24 inondations sont recensées. Celle de 1613 est exceptionnelle parce qu'elle se produit en juillet. En 1658 se produit la plus haute crue jamais enregistrée : l'eau atteint 8,81 m au pont de la Tournelle, à Paris. Elle surpasse de 40 cm la crue historique de 1910 et de 90 cm celle de 1740 où, selon un rapport de l'époque, *"dans les maisons à portes cochères, les bateaux entrent jusqu'à l'escalier, comme les carrosses feraient"*.

Au XIXe siècle, 19 crues importantes sont observées. L'inondation de 1876, plus importante encore que celle de 1802, servira de référence aux pouvoirs publics. Compte Tenu des mesures déjà prises dans Paris, les autorités n'imaginaient pas qu'elle pût être dépassée. L'actuel Plan de Prévention du Risque Inondation en Val-de-Marne se réfère aux crues de 1910 et de 1924.

LA CRUE DE 1802 DANS L'EST PARISIEN

Voici un texte extrait du Précis des faits et observations relatifs à l'inondation qui a eu lieu dans Paris en 1802, écrit par le citoyen Challe :

"A Bercy, deux boutiques à poissons viennent d'être emportées. A Brie-sur-Marne, plus de 89 hectares de terre sont sous les eaux. A Charenton-Saint-Maurice, une maison située dans la grande rue de cette commune est fortement endommagée. A Choisy-sur-seine, plusieurs habitations sont inondées et dégradées : on y repêche des bois, des vins, des cloisons, des portes, enlevés aux communes supérieures. Les trois quarts des habitants d'Ivry sont forcés d'abandonner leurs demeures. Maisons-Alfort voit couler dans ses rues les eaux réunies de la Marne et de la Seine disputant de fureur pour tout dévaster. A Saint-Maur-les-fossés, l'œil est obligé d'atteindre à un quart de lieue pour mesurer ce que les eaux ont recouvert. Les glaçons, non moins destructeurs, renversent les murs, arrachent les haies, coupent ou mutilent tous les arbres."

UN MONDE DÉVASTÉ

Chômage et misère

Les usines et commerces, en bord de rivière, sont inondés, ce qui provoque un important chômage. Les municipalités reçoivent des centaines de demandes de secours. En décembre 1882, un marchand de vins de Villeneuve-Saint-Georges, rédige ainsi sa déclaration de dégâts : pièces de vin rouge entraînées par les eaux, frais de sauvetage par les mariniers, manque à gagner pendant 6

jours, frais de location pour établir sa famille. C'est quasiment la ruine pour une population de condition modeste. Le 22 janvier 1955, 200 habitants de Villeneuve-Saint-Georges doivent être évacués – et quelquefois de force – : les cultures sont noyées, les arbres déracinés, les murs minés, les parquets pourris.

Une région paralysée

Les usines de production d'électricité, d'air comprimé ou de gaz cessent momentanément toute activité. Les transports, tels ceux assurés par la Compagnie des Tramways parisiens, sont bloqués. Les voies sont inondées : le 25 janvier 1910, la ligne d'Orléans est coupée de Paris à Juvisy sur 23 km. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont perturbées.

La santé publique en danger

La salubrité publique de Paris et de la banlieue est menacée puisque les ordures ménagères ne peuvent plus être traitées dans les usines inondées de Vitry, Choisy, Arcueil. En 1910, les ordures sont jetées dans la Seine, des ponts de Tolbiac et d'Auteuil. Evidemment, à la décrue, lesdites ordures causèrent pas mal de soucis aux villes riveraines de la banlieue ouest… Envahies par les eaux polluées, les demeures deviennent des foyers d'infection ; les municipalités redoutent les épidémies et exigent des habitants des mesures d'hygiène draconiennes.

Mieux vaut en rire...

L'inondation de 1910 est toutefois source de revenus pour les petits malins qui, dès le 31 janvier, vendent des cartes postales représentant le désastre, des plaques indiquant le niveau de l'eau atteint par la Seine et des complaintes misérabilistes qu'on pourra chanter ensemble... à pied sec.

SOLIDARITÉ ET MESURES POLITIQUES

Toute inondation suscite un grand élan de solidarité. Des associations, dépendant de la Croix-Rouge, se signalent en 1910. Des soupes populaires sont organisées. 58 postes de secours sont installés pour accueillir les réfugiés. Celui de Maisons-Alfort est privilégié, car l'Ecole vétérinaire possède sa propre usine électrique. Après la décrue, un suivi est instauré, réglant les dettes des sinistrés et les aidant à reconstituer leur mobilier. Des institutions aussi variées que les bataillons militaires, les fédérations sportives, le Syndicat de la Presse parisienne font des dons, organisent des souscriptions. L'action individuelle est présentée à la une de la presse. On admirera ce voisin qui, en 1955, assume aussi bien le transport à dos d'un sinistré que l'hébergement des poules du quartier dans son grenier. En 1910, l'opinion internationale vient au secours de la France. Les Etats-Unis, le maire de Londres, le Vatican distribuent des sommes d'argent.

L'Etat réagit efficacement : en mars 1910, il octroie un prêt à très faible taux aux industriels, artisans, commerçants, etc. En décembre 1930, le ministère de l'Intérieur répartit un crédit destiné à parer aux premières urgences. Toutefois, la commune de Bonneuil précise que, puisque les restaurateurs situés en bord de Marne jouissent d'une situation privilégiée en été, ils doivent aussi admettre les inconvénients qui y sont liés.

Les collectivités territoriales se mobilisent. Le Conseil général de la Seine alloue des subventions aux communes touchées. L'administration communale se distingue par son héroïsme. A Nogent, en 1876, les agents de la mairie visitent chaque jour, en bateau, les sinistrés, distribuant pain, viande, charbon, vêtements, quelquefois de l'argent. Mathias Manternach, capitaine des sapeurs-pompiers, supervise le service de batellerie pour distribuer les secours avec régularité. Le Figaro lui offre 500 francs ; d'autres fonctionnaires sont récompensés. Des villes épargnées, telle Marolles-en-Brie, organisent des collectes en faveur des communes voisines sinistrées.

A QUI LA FAUTE ?

Le pouvoir en place est régulièrement interpellé lors des inondations. En 1910, Millerand, ministre des Travaux publics, doit se justifier : le gouvernement ne porte aucune responsabilité puisque, selon les ingénieurs, rien ne pouvait laisser prévoir que la crue de 1876 serait dépassée.

Les attaques émanent de la presse : L'Action Française, journal d'extrême droite, estime que la République est incapable de garantir l'intérêt général. Seul un pouvoir durable, délivré du parlementarisme et de la routine administrative, est capable d'action. Ainsi, la monarchie, prévoyante et bienfaisante, avait compris que c'est le déboisement qui perturbe l'hydrographie. D'ailleurs, en 1910, le Bloc des gauches ne songeait qu'aux élections, non à la réalisation de travaux.

En 1955, La Marseillaise de Seine-et-Oise, organe communiste, accuse les autorités d'être incapables d'évacuer à temps les populations, de ne rien anticiper en matière de réquisitions (bois pour la construction de passerelles, barques, camions...). Le Parti communiste estime que les sinistrés doivent exiger de l'Etat des indemnités : "Nous sommes à la 10e crue depuis 1910 alors qu'il est possible (grâce aux barrages-réservoirs) de régler le cours des fleuves comme on règle le débit d'un robinet."

Les archevêques de Paris et de Sens affirment que la catastrophe est une punition divine. En 1910, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est récente (1905) et l'on discute les lois sur l'enseignement. C'est dans ce climat tendu que certains ecclésiastiques voient dans l'inondation le châtiment de l'orgueil scientiste, de la profanation du dimanche et de la corruption des mœurs !

Certains analystes expliquent la crue de 1910 de façon irrationnelle. On évoque Nostradamus et ses huit ponts rompus, l'Apocalypse (l'inondation étant l'ultime catastrophe avant la révélation finale). Un docteur Rozier, par ses prières, nous a évité la tragédie finale : l'engloutissement de la Normandie et l'arrivée de la mer à Paris. L'astronome Camille Flammarion réagit : la foule croit en l'apparition de nouvelles comètes qui réchauffent l'atmosphère et provoquent les crues. Et d'expliquer : le fait que l'hiver 1909-1910 soit humide et chaud n'a aucun rapport avec une influence cométaire ! Ce sont les pluies qui amènent les désastres !

LES MESURES DE PRÉVENTION

Des mesures d'urgence

Dès 1651, on étudie les causes des inondations parisiennes : le fleuve rétrécit à cause de l'édification des ponts, de l'extension des quais... L'idée de canaux de dérivation est évoquée, mais les mesures prises ne relèvent que de l'urgence : désignation d'emplacements servant à remiser les bateaux, obligation d'évacuer les matériaux entassés sur les ponts et les berges afin que l'eau ne les entraîne pas.

Les travaux du Second Empire (1852-1870)

Le Second Empire inaugure les grands travaux du XXe siècle : berges exhaussées, surélévation de parapets et de certains ponts, élimination d'installations flottantes, construction d'une digue protégeant les industries situées sur l'actuel quai Branly... Afin de prévoir les crues, L'ingénieur Belgrand crée en 1854 le Service hydrométrique de la Seine : des observateurs constatent quotidiennement le niveau des eaux ; en comparant avec les relevés antérieurs, il est possible de prévoir les risques et d'anticiper sur les mesures à prendre. Ainsi, dès novembre 1909, le Service hydrométrique a prévu la catastrophe de janvier 1910.

La leçon de 1910

En février 1910, la commission Picard propose d'annoncer plus efficacement les crues en renforçant le contrôle hydrométrique, en rendant insubmersibles les usines.... D'importants travaux sont réalisés en Région parisienne : surélévation des murs des quais, reconstruction de ponts, approfondissement du lit de la Seine, etc.

Différents projets de canaux de dérivation sont étudiés :

1) Relier directement la Marne à la Seine en aval de Paris, en captant la Marne à Annet (Seine-et-Marne) et en la relâchant à Saint-Denis, le canal contournerait Paris, donc n'augmenterait pas le niveau de la Seine (détour de 40 km). Toutefois, ces canaux inonderaient la partie avale de Paris, et ne seraient pas alimentés en période de basses-eaux. Les ingénieurs insistent cependant sur leur rentabilité économique.

2) Eviter l'inondation des boucles de la Seine, en creusant un canal souterrain de Paris à Poissy.

3) Relier la Seine à la mer, entre Ivry-sur-Seine et Vieux-Port (Eure).

Après la crue de 1924, des murettes anti-crues sont construites sur les bords de Marne. Elles protègent des crues de type cinquantennal.

Les barrages-réservoirs

En 1924, Georges Lemarchand, conseiller général de la Seine, présente un rapport sur la réalisation de barrages-réservoirs qui constitueront le plus grand défi technologique contre le drame des inondations.

Le bassin de la Seine comporte quatre grands lacs-réservoirs, qui sont situés sur l'Yonne, la Seine, la Marne, l'Aube. Leur rôle est double :

1) La protection contre les inondations

En période de hautes-eaux, l'eau est prélevée dans les rivières pour être retenue dans les lacs, ce qui protège les riverains situés en aval et diminue fortement le niveau des crues en Région parisienne. Les grands lacs ne suppriment pas les inondations, mais les atténuent considérablement. La capacité totale de stockage des ouvrages est de 830 millions de m^3. Hors crue exceptionnelle, l'action des lacs est bénéfique en synergie avec les protections locales, évitant le dépassement des seuils. Pour les crues moyennes, le rôle excréteur des barrages-réservoirs diminue leur fréquence d'apparitions et réduit les temps de submersion (sauf pour les crues tardives d'avril-mai, du fait du remplissage des réservoirs pour leur mission de soutien des étiages).

2) Le soutien des étiages

En période de basses-eaux (l'étiage), généralement de juillet à octobre, l'eau contenue dans les lacs est restituée en rivière pour en relever le niveau afin de permettre la navigation et d'assurer l'approvisionnement en eau de la Région Parisienne. Ainsi, en septembre, le débit de la Seine est alimenté pour une large moitié par les réserves des grands lacs.

Ces barrages-réservoirs sont gérés par l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, établissement public créé en 1969 et regroupant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La Bassée

Depuis le début des années 2000, on étudie un nouveau projet : l'aménagement de la zone de la Bassée en vue de créer une zone d'expansion des crues. L'idée est de pomper l'eau de la Seine pour la stocker le long du cours d'eau. La

Bassée s'étend de Nogent-sur-Seine à Montereau. Plus précisément, il s'agit de stocker l'eau de la Seine pour laisser passer la crue de l'Yonne. La Bassée, c'est 58 km de digues, 2 300 hectares (soit quatre fois Nogent-Le Perreux). On envisage d'y stocker 55 millions de m^3 d'eau… Mais le financement du projet (500 millions d'euros) pose problème. On envisage cependant des premiers travaux en 2011, dans une logique d'intégration paysagère et de respect des écosystèmes. On attend que la Bassée permette de réduire le niveau de l'eau de 30 à 60 cm, selon les lieux.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le Plan de Prévention du Risque Inondation, établi par l'Etat, soumis pour avis aux conseils municipaux, concilie l'urbanisation en zone inondable avec la capacité d'écoulement des eaux en cas de crue. Il a fait l'objet de nombreux débats...

Le PPRI dégage quatre idées-forces :

- Ne pas augmenter le nombre d'habitants dans les zones soumises aux aléas.

- Réglementer l'implantation des établissements accueillant malades, personnes âgées, etc.

- Contrôler l'emprise au sol, afin de faciliter l'écoulement des crues.

- Réaliser les constructions nouvelles en les situant hors d'eau par rapport aux crues de 1910 ou de 1924 (en ajoutant 20 cm), à l'exception d'établissements non sensibles.

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation : l'exemple de Nogent

La carte de Nogent comporte 6 zones, du rouge au bleu. Par exemple, dans la zone rouge, dite de grand écoulement, toute construction ou reconstruction est interdite. Par contre dans la zone rouge hachurée orange, la reconstruction des habitations après sinistre est autorisée, sous réserve que le plancher habitable soit situé au dessus du niveau de 1910.

La crue de 1910

Une crue historique, telle que la crue de 1910 est dite "centennale" car elle se produit statistiquement tous les cent ans. De telles crues ont été enregistrées dix fois depuis dix siècles… Il faut, on l'a vu, un enchaînement particulier de circonstances pour que se produise cet événement exceptionnel. Pendant l'été 1909, des pluies très abondantes sont absorbées par les sols de l'Ile-de-France, de telle sorte que début novembre, le point de saturation des terrains perméables est atteint. Les eaux commencent à monter le 10 janvier 1910. Le 17 janvier, on juge la situation inquiétante ; du 18 au 21, ont lieu des chutes d'eau importantes, en amont de Paris. Le 20 janvier, les quais parisiens sont envahis par l'eau. Les marchandises qui y sont entreposées sont emportées, les bateaux parisiens ces-

sent leur service. Le 21 janvier, les villes des banlieues Est et Ouest sont inondées, ainsi que les VIIe, XIIIe et XVe arrondissements de Paris. La Seine monte de 8 cm par heure. Du 22 au 24 janvier, la neige fond sous la pluie, d'où une crue exceptionnelle de l'Yonne, du Loing et du Grand Morin. Le 23 janvier, Ivry, Charenton, Alfortville sont évacués. Le 28 janvier, le niveau maximum de la crue (8,42 m au pont de la Tournelle) est atteint. Les Halles sont inondées. On assiste aux débuts d'épidémies de typhoïde et de scarlatine. Enfin, le 29 janvier, commence le début de la décrue. Le 7 février, l'eau a baissé de 4,12 m. Il faut attendre le début du mois de Mars pour la décroissance définitive. Du 1er au 27 janvier, il sera tombé 4 milliards de m^{3} d'eau sur le bassin de la Seine.

ET AUJOURD'HUI ?

L'impact d'une grande crue

En cas de retour d'une crue type 1910, 900 000 habitants de l'Ile-de-France seront inondés. 300 000 habitants devront être évacués. A titre d'exemple, la population d'Alfortville (36 000 habitants) vit sur un territoire qui serait inondé à 98%...

Quelques chiffres :

On évalue le coût de la crue de 1910 à 1,6 milliard d'euros 2009. Le coût de cette même crue aujourd'hui serait de 17 milliards d'euros. En 1910, à Paris 20 000 immeubles ont été endommagées, 30 000 maisons en banlieue. 2 millions d'habitants seraient exposés à des coupures d'électricité, 2,7 à des coupures d'eau (sur une population totale de 11,7 millions d'habitants). 170 000 entreprises seraient touchées dont 86 000 directement.

Le rôle des pouvoirs publics

Depuis des années, les pouvoirs publics s'interrogent sur les moyens de faire face à un tel sinistre.

L'Etat

Le Préfet de Police élabore un plan de secours spécialisé inondations. Ce plan est conçu avec les préfectures, la Ville de Paris, les administrations concernées, les opérateurs économiques publics et privés (EDF, RATP, SNCF, FRANCE TELECOM), les gestionnaires des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris, les musées. Le PSSI contient :

- une description du déroulement d'une crue, avec une analyse des conséquences sur les différents réseaux (transports, électricité, téléphone…),
- les mesures préventives et post-crise mises en oeuvre par ces réseaux pour la sauvegarde des installations et destinées à favoriser un retour rapide à la normale.

Une fois finalisé, le plan doit permettre :

- de coordonner les actions de l'ensemble des intervenants,
- de prévoir et d'organiser les secours en cas de crue majeure

Le Maire

Il élabore un plan communal avec des moyens contribuant à l'information et à la protection de la population. Il détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner un adjoint au maire chargé des questions de sécurité civile.

Le dispositif d'alerte

Le centre d'annonce des crues de Paris assure l'annonce et suit l'évolution des crues sur la Seine, la Marne et l'Oise. Il dispose de plusieurs indicateurs : les données pluviométriques fournies par Météo-France, les informations des Centres d'Annonce des Crues situés plus en amont, et surtout les données télétransmises en temps réel, issues du réseau de mesure. Le centre d'annonce des crues alerte les préfets dès que certains seuils sont dépassés. Ils préviennent à leur tour les maires et les principaux services publics concernés.

La Plan de protection : l'exemple de Nogent

Les riverains et habitants des îles sont informés en temps réel de l'évolution de la crue. Le service voirie de la Ville met en place, à la première situation critique, des cheminées étanches en parpaings au-dessus des bouches d'égout situées sur les bords de Marne, pour éviter que la Marne remonte par ce canal.

Le service voirie du département (DDE) installe, à partir de la cote 38,00 m, des obturations qui "ferment" les murettes anticrues (protection efficace seulement pour une crue type 1924). Au-delà de la cote 35,80 m (cote d'alerte à Nogent), une cellule de crise est mise en pré-alerte. Quand les eaux atteignent les clôtures des pavillons, les services installent des passerelles piétonnières permettant l'accès aux habitations.

Au fur et à mesure de la montée des eaux, le service voirie de la Ville ferme les voies inondées par la pose de barrières. Différents établissements sont réquisitionnés : hôtels, gymnases et, si le besoin s'en faisait sentir, le Pavillon Baltard.

FRANÇOIS SCAGLIA - OLIVIER MAITRE-ALLAIN
MUSÉE DE NOGENT-SUR-MARNE

ALFORTVILLE
DANS LES BRAS DE LA SEINE ET DE LA MARNE

La présence de l'eau est certainement la composante majeure de l'histoire et de l'identité alfortvillaises. Au moins de 1863, date d'arrivée des premiers pionniers, à 1910, paroxysme de la fureur des eaux. Il ne pouvait en être autrement puisque la géographie dicte ici ses contraintes. Deux frontières aquatiques délimitent en effet la presqu'île alfortvillaise : à l'ouest, la Seine s'écoule sur une longueur de 4 700 kilomètres ; au nord sur 720 mètres la Marne se veut encore vigoureuse après un parcours de 525 km. Leur confluence s'opère près du lieudit "Bosse de Marne", voisin du pont d'Ivry.

Ces eaux n'appartiennent pas aux Alfortvillais. Elles dépendent du Domaine public, domaine de l'Etat. Leur police et leur usage relèvent d'arrêtés préfectoraux pris en accord avec le ministre des Travaux publics, tout au moins sous la troisième République. Car selon l'arrêté des Consuls en date du 3 Brumaire de l'An IX, la police de la voie publique dans le département de la Seine appartient à Monsieur le Préfet de Police. Le destin communal devra donc s'accommoder d'une surveillance extérieure jumelée à une aide administrative et technique.

Car ces eaux charmeuses, chères au Douanier Rousseau ou au peintre Capaul, sont parfois capricieuses et destructrices. D'où l'ambivalence des sentiments manifestés par les Alfortvillais et leurs élus vis-à-vis de cet environnement aquatique. Une eau envahissante suscite une méfiance qui conduit à l'affrontement. Une eau qui lave, qui transporte, qui délasse, apporte un bonheur ouvert sur la bienveillance et la complicité.

Trois étapes jalonnent ainsi notre périple au bord de l'eau :

Une participation à deux rendez-vous instructifs.

L'observation des inondations destructrices.

La découverte de trois eaux qui ont su se faire aimer : les eaux domestiques, les eaux conductrices, les eaux thérapeutiques.

DEUX RENDEZ-VOUS AUTOUR DE L'EAU

Sur la Passerelle

En cet automne 1898, accueillis par la musique du 115e de ligne, les notables réunis quai de la Marne contemplent les deux passerelles distinctes, celle qui traverse la Marne (88,5 m de long) et celle qui surplombe son canal latéral encore appelé canal de Saint-Maurice ou canal de Charenton. C'est la première fois, depuis leur installation en 1863, que les Alfortvillais desserrent l'étreinte de l'eau fluviale. Cet ouvrage d'art permet en effet de gagner rapidement à pied Charenton-le-Pont, chef-lieu de canton, son tribunal, ses entrepôts, ses commerces.

Il a fallu nombre d'acteurs pour mener à bien pareille entreprise : les voeux et les pétitions des habitants du quartier Véron (nord de la commune), l'engagement de la municipalité de Ferdinand Laurent qui, en 1892, lance ce projet ; le feu vert du ministère des Travaux publics fin décembre 1895, l'arrêté du préfet de la Seine approuvant le 27 janvier 1896 le financement des travaux. Ce financement montre clairement que dans ses rapports avec l'eau Alfortville n'est pas seule. Certes la commune souscrit un emprunt de 70 000 F. Mais Charenton verse 15 000 F et la préfecture de la Seine 40 000 F.

La maison Venot et Cie installée à Onnaing, dans le Nord, a donc pu sans difficulté enlever l'adjudication le 6 mars 1896.

C'est à chacune de ces étapes que songe le maire radical-socialiste Isidore Lemainque en accueillant ses invités.

Parmi eux, nous reconnaissons Casimir Justin de Selves, préfet de la Seine et représentant le ministre de l'Instruction publique, le docteur Piettre, vice-président du Conseil général ; Gustave Barrier, conseiller général du canton de Charenton ; Jules Mignard, président du cercle lyrique alfortvillais et autrefois premier adjoint du maire de Maisons. Puisque cette passerelle desserre l'étreinte de la rivière tous les orateurs se référant au passé d'une commune surgie des eaux comme la Hollande.

Neveu de Charles de Freycinet, qui est alors et sera plusieurs fois ministre et trois fois président du Conseil, Casimir Germain Justin de Selves[1] vient tout juste de succéder à Eugène Poubelle comme préfet de la Seine ; un tremplin pour ses futurs postes ministériels et pour la présidence du Sénat. Son discours met en avant les trois grands travaux qui ont en quelque sorte préparé l'arrivée des Alfortvillais sur les terres du Confluent : la construction du pont d'Ivry ouvert à la circulation le 13 mai 1829, l'implantation du barrage du Port-à-l'Anglais construit de 1861 à 1863 entre Alfortville et Vitry-sur-Seine avec une écluse de 12 m de large et un sas de 180 m de long ; le passage du PLM au-dessus de la Marne et son avancée rectiligne dans la plaine (1849). Mais, ajoute le préfet : *"ce qui, à mon sens, plus que tout, a fait la richesse d'Alfortville, a contribué à son avenir, l'a créée importante commune qui chaque jour grandit et se développe, c'est la ténacité intelligente avec laquelle ses habitants se sont, sans relâche, attachés à parer aux dangers qui les menaçaient, comme à répondre aux besoins qui se manifestaient."*[2]

Gustave Barrier prend ensuite la parole pour brosser un vaste panorama de la naissance et de la jeunesse d'Alfortville. Les dangers et les menaces des eaux que vient d'évoquer le préfet, il les connaît fort bien puisqu'il réside 4 rue Boulay à Alfort. Barrier est en effet professeur à l'Ecole vétérinaire dont il s'apprête à prendre la direction. C'est une sommité intellectuelle, un savant dans le monde de l'hygiène et de la salubrité, de la médecine vétérinaire, de la biologie, de l'anatomie. Affilié à la loge maçonnique Travail et Lumière, orient

d'Alfort, il sera plusieurs fois élu vénérable de cet atelier. Conseiller général du canton de Charenton, il soutient avec constance le développement d'Alfortville où vivent à présent 12 000 habitants. Un développement qu'il associe à une lutte permanente et ingénieuse contre les eaux. Car, dit-il, *"là où s'étendaient des prairies, des terrains inondables que tour à tour la Seine ravageait de ses flots ou couvrait de son limon fertile, émerge aujourd'hui une ville de plus de douze mille habitants, conquise à la hâte sur les eaux par de véritables pionniers dont les procédés rappellent ceux que les Flamands et les Hollandais pratiquent encore pour la création de leurs polders. Des rues, en forme de digue, ont été élevées, qui ont morcelé le sol, ont permis son remblaiement, son exhaussement de plusieurs mètres [...] et la propriété bâtie s'est substituée peu à peu aux cultures d'antan."*

Ténacité permanente des Alfortvillais, a dit le préfet. Technique intelligente du "damier" vient d'expliquer le savant. Que va dire à présent Jules Mignard ? En fait Mignard ne parle guère puisqu'il a ciselé un long poème dédié à Monsieur le Préfet de la Seine, soixante-douze alexandrins bien tournés. Ce joyau des archives municipales brosse un portrait flatteur d'une population démunie mais dont l'héroïsme a fini par maîtriser les divagations des eaux fluviales :

Quand, il y a trente ans, je parcourais la plaine
Où s'élève et grandit notre jeune cité,
Qui donc eût pu prévoir toute l'activité
Qui règne de la Marne aux rives de la Seine ?
Dans cette plaine alors aride et presque nue
Mûrissaient en juillet quelques maigres moissons ;
Depuis, le laboureur a quitté les sillons,
La truelle a, partout, remplacé la charrue.
D'abord on a bâti quelques pauvres chaumières
Jetées par le hasard, sur le bord des chemins
Où chaque hiver creusait de nouvelles ornières.
Decorse les nomma "cabanes à lapins".
Puis il fallut lutter contre les éléments
Et nous avons connu d'inoubliables heures
Quand, des flots débordés, les rapides courants
Ravageaient nos jardins, inondant nos demeures
Semant partout la ruine et laissant derrière eux
Sur nos vertes prairies un cloaque fangeux.
Ils avaient tous au cœur des sommes d'énergie
Ces vigoureux enfants de la démocratie.
Sitôt que le zéphyr eût chassé l'aquilon,
Quand le soleil monta plus haut sur l'horizon,
Ils se sont redressés et, reprenant courage,

Oublieux du passé se sont mis à l'ouvrage ;
Bravant les flots altiers, leur barrant le chemin
Ils ont dit au fléau : "Tu n'iras pas plus loin".

L'héroïsme d'une communauté locale isolée et livrée à elle-même ne suffirait pourtant pas à bâtir, protéger, reconstruire un territoire submersible. Dans la deuxième partie de son poème J. Mignard a donc l'élégance de remercier les appuis et les intervenants extérieurs. En particulier, l'Administration préfectorale du département de la Seine, dirigée par MM. Leroux et Defrance. Car les maires qui se sont succédés, les Warnier, Surloppe, Meynet, Mothiron, Laurent, Lemainque, ont noué des liens de confiance avec un personnel préfectoral dévoué au bien public. Les autorisations administratives et les aides financières n'ont donc pas fait défaut. Pour leur part les services de la préfecture de Police de Paris, ceux de Léon Bourgeois, Henri Lozé, Louis Lépine, ont eu à connaître d'une foule d'affaires concernant la vie quotidienne des Alfortvillais. Depuis le stationnement d'un bateau-lavoir au voisinage du pont d'Ivry jusqu'au port d'habits ecclésiastiques sur la voie publique.

Face aux dangers des eaux riveraines un autre intervenant extérieur ne saurait être oublié : le Conseil général de la Seine dont Barrier est le porte- parole en ce jour d'inauguration de la Passerelle. Tourné vers un futur proche il demande au préfet de Selves d'engager pleinement son autorité pour réaliser trois projets indispensables, tournés vers la présence des eaux fluviales :

- aménager le quai de Seine en digue puissante sauvant Alfortville non des infiltrations des longues crues, mais des inondations qui l'ont plusieurs fois ravagée.

- construire sur la Seine un nouveau pont, celui de Vitry, si attendu par nombre de communes.

- prolonger enfin le trajet des Bateaux parisiens en amont du confluent Seine-Marne afin d'assurer la desserte du centre et du sud d'Alfortville.

Laissons à présent Gustave Barrier inviter ses auditeurs à conserver leur foi dans un avenir de progrès, fondé sur une bonne gestion et sur la pratique de la solidarité, sous l'égide tutélaire des institutions de la République. Nous venons de l'apprendre, la ténacité des Alfortvillais menacés par des crues successives doit son efficacité à l'aide administrative, financière, technique accordée par les deux préfectures, le Conseil général de la Seine, l'Etat républicain.

Cette évocation d'une République solidaire, chère à Léon Bourgeois[3] nous conduit à un deuxième rendez-vous, toujours à Alfortville.

Chez Jules Roiné, 1 rue du 14-Juillet

Nous sommes en 1901 dans l'atelier d'un sculpteur aujourd'hui méconnu. Né le 24 octobre 1857 à Chantenay près de Nantes, J. Roiné s'était installé à Alfortville commune voisine de la capitale. Elève du sculpteur Morice, créateur de la statue de la République inaugurée à Paris le 14 juillet 1883, Roiné est initié à la loge maçonnique L'Aurore Sociale, orient d'Alfortville. De 1900 à 1904 cette loge anime les travaux de la municipalité conduite par Jean-Baptiste Preux.

A la demande des frères de la Loge, Roiné élabore une composition symbolique à la gloire d'Alfortville. Au premier plan, une république en majesté affiche sa force tranquille, appuyée sur le travail manuel : l'enclume, et intellectuel : les livres. Ouverte sur la fraternité maçonnique avec son tablier, ses outils artisanaux, ses branches d'acacia, cette République présida à l'indépendance de la commune dont la devise reprend le célèbre vers du poète Virgile Labor improbus ommnia vincit : un travail acharné a raison de tous les obstacles.

Derrière cette figure de proue, sillonnées de multiples bateaux, la Seine et la Marne entourent, enlacent l'habitat étoffé et les artères rectilignes de l'agglomération.

La République, l'Eau, Alfortville. Tout est simple, tout est clair. Les bras affectueux du fleuve et de son affluent entraînent cette cité républicaine dans la voie d'un progrès harmonieux.

Quelques années plus tard, l'inondation de 1910 apportait un correctif passager à cette vision idyllique.

En conservant les messages enregistrés au pied de la Passerelle et chez le sculpteur Roiné il nous faut donc examiner les menaces répétitives qui ont contribué à forger l'identité des pionniers alfortvillais (1863-1885) puis des Alfortvillais indépendants (1885-2010).

DES EAUX DESTRUCTRICES

La Hollande alfortvillaise

A toute époque, celui qui construit ou celui qui vient vivre dans une zone inondable assume un risque évident. C'est le cas des premiers Alfortvillais qui, en vingt ans, affrontent une série d'inondations : en 1866, 1872, 1876, 1878, 1880, 1882, 1885. Certaines d'entre elles enregistrent même des répliques inattendues. C'est le cas en 1866 où, rapporte A. Chenal, *"il y eut trois inondations successives qui arrêtèrent pendant quelque temps l'essor d'Alfortville. Mais les dégâts furent rapidement oubliés et l'eau était à peine retirée qu'on bâtissait de plus belle"*. [4]

Conséquence économique majeure : Alfortville ne sera pas une cité industrielle. Ni les avantages de la voie d'eau (arrivée des matières premières, exportation des produits finis), ni la facilité d'un approvisionnement en eau bon mar-

ché n'incitent les industriels à se tourner vers la plaine semi-déserte d'Alfortville[5]. A l'aube du XXe siècle, le tissu industriel reste donc particulièrement mince : à peine une demi-douzaine de bâtiments surmontés de leurs grandes cheminées en briques rouges :

- L'Usine de la Compagnie parisienne du gaz installée en 1863, rue Véron.

- La Fabrique de caoutchouc Le Renard établie en 1868, loin du fleuve.

- Les Forges et laminoirs d'Alfortville, les pieds dans l'eau en quelque sorte avec leur port de débarquement et le pompage quotidien d'eau de Seine facturée par le directeur des contributions indirectes.

- Le Grand Moulin à fèves de la famille Breuil qui livre une farine de première qualité. Les fèves que M. Breuil est allé acheter en Egypte ou en Turquie parviennent au Havre ou à Rouen avant d'être transbordées dans des péniches qui remontent la Seine jusqu'à Alfortville

- Enfin le Mouton noir, la Fabrique d'engrais qui, depuis 1872, empuantit les terres agricoles du sud de la commune et déverse de temps à autre dans le fleuve des matières peu recommandables.

L'absence de larges emplois industriels pousse donc les travailleurs de la commune à fréquenter les usines des cités voisines, en particulier celles d'Ivry-sur-Seine et du Paris ouvrier. En conséquence, on attend et on réclame des moyens de transports efficaces comme les bateaux ou les tramways.

A défaut de grandes industries, une foule d'ateliers artisanaux se développe au fil des ans, tout comme "l'industrie du blanchissage" qui au début du XXe siècle occupait dans le département de la Seine quelque 105 000 personnes[5]. A la suite de la loi du 30 mars 1900 réduisant le temps de travail une certaine effervescence régnait dans la profession. Les ouvrières se plaignaient de ne pouvoir ni travailler les jours fériés ni faire d'heures supplémentaires, *"ce qui, cependant permettrait de compenser les quatre mois de morte saison qui font tant de misère dans les ménages"*. Le blanchissage est en effet l'affaire des femmes ; plus que les hommes, elles ont un contact particulier et permanent avec l'eau : pour la cuisine, le ménage, la toilette des enfants, la lessive familiale.

Si leur habitat n'est pas éloigné des berges elles puisent à même la rivière ou s'installent sur la rive elle-même. A partir de juillet 1892, elles peuvent se rendre au 62, rue Victor-Hugo où le sieur Caillot vient d'ouvrir un lavoir public dûment autorisé par la préfecture de Police : *"chaque laveuse devait y disposer d'une place de 0,80 m et de 15 m³ d'air. Les batteries devaient être écartées de 3 m"*. Et ces lavandières qui trempent le linge, le savonnent, le tapent, le tordent, le rincent, en bavardant allègrement ne voient pas forcément d'un bon oeil la mécanisation de leurs multiples opérations. Car, écrit la Banlieue de Paris : *"Les pro-*

grès accomplis depuis quelques années par le coulage à la vapeur et le lavage mécanique ont fait de la laveuse un instrument, une rinceuse, son salaire a diminué et ses journées de travail habituellement de 5 à 6 par semaine sont réduites à deux, deux et demi au plus. Les machines ont considérablement réduit le travail".

Probablement à Paris, mais pas à Alfortville où les 176 blanchisseuses répertoriées en 1901 poursuivent toujours leurs activités près du fleuve, au lavoir et aussi à domicile grâce à l'eau des multiples bornes-fontaines disséminées dans tous les quartiers. Sans oublier le bateau-lavoir stationné à proximité du pont d'Ivry et dont l'évocation nous permet d'entrevoir la vigilance des autorités préfectorales sur les eaux fluviales proches de la capitale.

En effet, le 16 décembre 1882, le sieur Potin, propriétaire dudit bateau, souhaite déplacer son bateau soit près des Forges de la rue Micolon soit près de l'Usine à gaz. L'ingénieur ordinaire de la navigation lui oppose un refus catégorique car *"à l'un ou l'autre de ces deux emplacements l'établissement du bateau-lavoir constituerait une cause nouvelle et assez grave d'infection des eaux de la Seine près des prises d'eau les plus importantes de la ville de Paris avec les usines élévatoires municipales de Port-à-l'Anglais et d'Ivry"*.

Le 11 mai 1886, Potin récidive. *"Vu les remous des Bateaux express ou le dépôt de sables, cailloux, graviers"*, il demande de remonter le bateau le plus près possible du pont d'Ivry. Nouveau refus des ingénieurs de la Navigation car cette nouvelle installation serait *"un obstacle pour les bateaux de commerce à la sortie de la première arche"*.

L'obstination et l'entêtement de Potin traduisent parfaitement les sentiments des Alfortvillais qui, en toute connaissance de cause, ont choisi de vivre à proximité des eaux imprévisibles. Après la crue de 1872 le conseil municipal avait en effet dégagé la responsabilité financière de la commune, tout en imposant des normes de construction plus strictes : tout nouveau rez-de-chaussée devait être surélevé de "0,20 m en contre-haut de l'inondation de 1872". C'est peu mais c'est nouveau. Le permis de construire n'existe pas vraiment mais à présent la commune a son mot à dire dans l'urbanisation galopante. De surcroît, tout nouveau constructeur doit signer en mairie l'accusé de réception de la missive communale le mettant en face de ses responsabilités.

C'est alors que les lotisseurs et les propriétaires riverains des rues les plus peuplées et les plus menacées décident d'entreprendre une action efficace. Le 13 janvier 1873, ils mettent sur pied l'Association syndicale des rues d'Alfortville. Son objectif consiste à remblayer les rues au-dessus du niveau des dernières inondations, donc à les surélever de 0,75 m à 2 m selon les quartiers, avant de les empierrer ou de les paver. C'est la technique qu'évoquait le conseiller général Barrier au pied de la Passerelle : une sorte de damier où les rues principales deviennent des digues artificielles divisant la surface inondable en petits compartiments remblayés au fur et à mesure des approvisionnements en terre de déblais ou en matériaux de démolition.

L'Association syndicale a pourtant présumé de ses forces. Le montant des devis explose au fil des ans. Beaucoup de propriétaires ne peuvent régler leur quote-part, ce qui entraîne la saisie de leur mobilier et de leurs biens vendus aux enchères. D'autant qu'en 1876 une inondation catastrophique intervient. A Paris et en banlieue le très monarchiste président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, et son épouse, la duchesse de Magenta, multiplient leurs apparitions.

Le terrain qui attend la construction du groupe scolaire dans la rue du Port-à-l'Anglais (actuelle rue Victor-Hugo) disparaît sous 1,85 m d'eau. Joinville, Alfort, le bas de Charenton sont également submergés. Pour leur part, les inondations de décembre 1878 et de décembre 1882 révèlent l'efficacité d'une solidarité active. Solidarité municipale avec la distribution de secours en nature et en argent. Solidarité familiale ou de quartier, perceptible au 108 rue Véron où s'installe la *"Commission du fourneau alimentaire pour les inondés"*. Deux fois par jour 1 200 personnes y reçoivent gratuitement du bouillon et des légumes, de la viande et du pain.

Solidarité extérieure enfin puisque le préfet de la Seine, le préfet de Police, les Rothschild, les journalistes, le conseil municipal de Paris, la mairie de Charenton versent des secours financiers plus ou moins étoffés.

Au mois de mai 1883, la pétition pour l'érection d'Alfortville en commune séparée ne cherche pourtant pas à exploiter le fléau des inondations comme motif supplémentaire de partition. Elle note seulement que la section "a conquis son territoire pied à pied sur les eaux". D'ailleurs, en 1885, année de l'indépendance, l'eau s'invite dans "la plupart des jardins et des caves de la rue Saint-Antoine [actuelle rue Louis-Blanc] au quai de Marne". Sans susciter de réactions populaires à l'encontre des autorités supérieures, ni de manifestations en faveur de digues corsetant la Seine et son affluent.

Il est vrai que pour les ingénieurs de la Navigation, l'endiguement proprement-dit du lit de la Seine ne saurait être envisagé. Dans un rapport du 26 octobre 1883, tourné vers la défense d'Alfortville, outre les inondations, l'ingénieur chef se montre catégorique : *"On ne peut jamais être certain qu'une digue longeant une rivière ne sera pas rompue par une crue et il en résulte alors des dommages et des sinistres infiniment plus graves que n'aurait été l'inondation continue et progressive des terrains endigués. Les propriétaires de terrains inondables non endigués connaissent les inconvénients de leur propriétés ; les habitants d'un territoire endigué vivent dans une fausse sécurité"*.

"Les digues sont heureusement fort rares dans la vallée de la Seine et il importe de ne pas en construire d'autres".

Pour Alfortville, l'ingénieur préconise donc de continuer l'exhaussement des rues *"grâce à la proximité de Paris qui permet d'y amener les décharges publiques"*. En cas d'inondation brusque si l'une de ces rues venait à s'affaisser, le *"dommage serait limité à une très petite surface de jardins non bâtis et déjà*

inondés par infiltration. Le mal s'arrêterait très probablement à la rue suivante" [6]. Cet extraordinaire optimisme allait être mis à mal par la spectaculaire inondation 1910.

Une crue sans précédent

Elle a suffisamment été étudiée[7], décrite et visualisée (pléthore de photographies et de cartes postales) pour que nous en restions à une description simplifiée mettant en valeur cinq caractéristiques majeures : brutalité, exode total, solidarité générale, scènes insolites, bilan catastrophique.

Tout commence pendant l'été 1909. L'abondance des pluies sature tous les terrains du bassin de la Seine. Les nouvelles précipitations de fin novembre et début décembre entraînent partout une sensible montée des rivières. Le seuil critique intervient du 18 au 21 janvier. A la suite de pluies diluviennes, l'Yonne et le Loing, affluents de la Seine, puis le Grand Morin connaissent une crue subite. En amont, la Marne et la haute Seine enflent démesurément.

Tous ces préliminaires n'affolent pas spécialement les populations. A Paris pendant la période de Noël, quelques sportifs endurcis traversent la Seine à la nage ; l'eau avoisine tout juste les 7 degrés ! Mais en quelques jours s'impose un scénario brutal qui concerne plusieurs communes de la Banlieue sud-est : Corbeil, Villeneuve-Saint-Georges, Ivry et bien sûr Alfortville, point de convergence des eaux.

Le vendredi 21 janvier, la Seine commence à envahir un quartier de Choisy-le-Roi, (lieudit les Gondoles). Nous sommes en hiver, il neige le dimanche 23. Le sud d'Alfortville est envahi, après les Gondoles. Dès lors le lundi 24 le fleuve s'étale dans la plaine alfortvillaise tandis que les eaux de la Marne à partir de la rue Véron et de la rue de Villeneuve envahissent le reste de la cité *"avec une rapidité foudroyante"*. Le fameux "damier" s'avère inopérant puisque *"l'eau se déversait avec un bruit formidable de cascade dans les cuvettes que forment entre elles les rues de la commune"*.

Il faut fuir, à la hâte, par les portes ou les fenêtres, sans grand bagage. Fuir vers des lieux proches et surélevés : Charenton, Vincennes, quelques îlots de Maisons-Alfort.

Le 25 janvier, l'évacuation totale de la ville est décidée. Ici ou là, par peur des pillards quelques récalcitrants s'agitent, comme cet homme *"qui met en joue un commissaire de police, avant de se retrancher avec sa femme au premier étage de son immeuble"* [8].

A la différence des inondations précédentes cet exode immédiat concerne la totalité des 18 000 habitants poussés vers des refuges précaires.

Le malheur commun entraîne une solidarité générale et immédiate particulièrement perceptible à Charenton, terre d'accueil des Alfortvillais, des Maisonnais, des Cristoliens. Comment loger, réchauffer, nourrir des milliers de réfugiés ? Les services municipaux épaulés par des associations charitables relèvent le défi.

Remarquablement organisées, deux branches de la Croix Rouge, les Dames françaises et l'Union des femmes de France, assurent le fonctionnement des cantines et dispensent les soins les plus urgents. Des centaines et des centaines de familles utilisent les locaux de l'ancien couvent du Sacré-Cœur, du Casino du pont de Charenton, du patronage catholique de l'école des Frères, de l'hospice de Vacassy.

A la mairie de Charenton ou dans une permanence toujours ouverte, le maire socialiste Jules Cuillerier et ses adjoints alfortvillais parlent, réconfortent, écoutent. Dans la seule journée du 26 janvier 7000 sinistrés sollicitent son concours. De l'argent, des vivres, des couvertures sont très vite distribués.

Et tandis que le député radical-socialiste Chenal et le docteur Capdeville membre de la Commission d'hygiène visitent les centres d'hébergement, le journal de Jean Jaurès L'Humanité du 26 et du 27 janvier rend hommage au camarade Cuillerier et constate qu' *"une société où les citoyens sont ainsi à la discrétion des éléments est comme une maison sans toit"* [9].

Paris capitale est également sous les eaux. Au pont d'Austerlitz, au pont de l'Alma, au pont de la Tournelle on enregistre la montée quotidienne de la crue. Les autorités gouvernementales ne dédaignent pas les opérations de communication et de compassion. Comme son prédécesseur le maréchal de Mac-Mahon en 1876, le président de la République *"Armand Fallières est en déplacement, sur le terrain, avec le président du Conseil Aristide Briand et le ministre des Travaux publics Alexandre Millerand. Ils retrouvent le préfet Lépine à Alfortville"*. Ce dernier *"en bottes et pantalon imperméable"* explique au président qu'ici *"la situation est beaucoup plus grave qu'à Paris"* avant d'entraîner la délégation ministérielle sur le remblai de la voie ferrée. Et là Fallières peut contempler *"une véritable mer qui clapote sur une étendue de 5 à 6 km"* [9].

Désormais pour les reporters et les photographes, Alfortville accède au rang de nouvelle Venise particulièrement surveillée. La barque et le canot y sont en effet les seuls moyens de déplacement, tels ces canots Berthon embarcations pliables à fond plat qu'utilisent les matelots de la Royale venus de leurs ports provinciaux vers la capitale. Car toute présence humaine n'a pas disparu de la cité lacustre. Des pompiers, des artilleurs à cheval, des soldats, des policiers patrouillent et surveillent. Ils dégagent le corps de madame Bourdet ensevelie sous les décombres de son immeuble 207, rue de Villeneuve. Ils retrouvent le cadavre du cantonnier Joseph Pény, âgé de 46 ans, emporté par les eaux le 27 janvier avec son camarade Dureuil. Deux "victimes du devoir" dont les obsèques à Charenton et à Alfortville seront suivies par une forte assistance. Le préfet de Police Lépine va s'entremettre auprès du ministre des Finances pour que la veuve Pény, domiciliée 21 rue de Rome, reçoive la gérance d'un bureau de tabac. Pour sa part le secrétaire général de la préfecture accorde une aide de 500 F à cette femme désemparée, mère de plusieurs enfants.

Gustave Barrier, directeur de l'Ecole vétérinaire, ouvre ses bâtiments, isolés certes, mais non inondés. Avec l'aide de 27 élèves et professeurs volontaires il a mis sur pied un poste de secours et accueille des centaines de réfugiés et d'animaux.

Ce samedi 29 janvier la Seine atteint son niveau maximal : 8,62 m au pont d'Austerlitz. La Venise alfortvillaise n'est pas en reste : 2,70 m à 3,60 m d'eau sur le quai riverain de la Marne ; 2,65 m à 2,70 m rue de Villeneuve ; 1,90 m à 2,65 m rue Véron ; 1,80 m à 2,15 m rue de Seine. Aux quatre coins du lac, les photographes immortalisent des spectacles inattendus : le grand gazomètre cerné par les eaux, les meules de paille venues de la ferme Pompadour ébranler un habitat de l'Ile-Saint-Pierre, un harmonium perché sur l'amas de tables et de tableaux de l'école du Nord (Barbusse en 2010), etc.

Certes, la décrue s'amorce le 30 janvier. Mais les services semi-publics restent paralysés. La Compagnie générale des eaux ferme du 27 janvier au 10 février. La Société d'éclairage, de chauffage et de force motrice est inopérante entre le 25 janvier et le 20 février puisque le gazomètre de la rue Véron est inondé ; des lampes à pétrole assurent alors l'éclairage public. Sur les quais de Seine, la compagnie de l'Est Lumière interrompt toute distribution aux particuliers du 24 janvier au 17 février.

En fait, la baisse des eaux reste lente, remise en cause parfois par des remontées subites. La boue épaisse et jaunâtre finit donc de ronger les habitats sinistrés qu'il faut désinfecter avant de les réoccuper.

C'est un lourd bilan qui attend toutes ces familles pressées de rentrer : 2 679 maisons sinistrées, ruine de tous les commerces, arrêt de 28 établissements industriels et donc chômage assuré, traumatisme psychologique, pertes mobilières et immobilières avoisinant 8 millions de francs pour la commune elle-même, 5,5 millions pour "les nécessiteux". Le 8 mars 1910 le président du Conseil accorde aux trente communes sinistrées du département de la Seine un premier secours de 7 800 000 francs sur lesquels Alfortville, cité particulièrement éprouvée, percevra 925 100 francs.

Devant la mairie s'étirent chaque jour les longues colonnes de malheureux soucieux de recevoir les secours attendus. Ont été particulièrement frappés : les locataires des rez-de-chaussée et tous les commerçants ou artisans. Les inondés originaires de la Nièvre sont heureux d'apprendre que le bureau de l'Association du commerce et de l'industrie de Nevers vient d'accorder une aide financière aux Parisiens et Banlieusards originaires du Nivernais. On évoque aussi la générosité de la ville de Dinard et celle des pays étrangers : Etats-Unis, Angleterre, Belgique, Luxembourg, Italie. Pays interpellés par les malheurs de Paris plus que par ceux des banlieues anonymes.

Au Palais Bourbon, les députés ont tenu à siéger tout au long du drame, malgré des conditions de travail éprouvantes. Certains se mobilisent en faveur des démunis.

L'abbé Lemire par exemple. Ce prêtre démocrate-chrétien et député du Nord a créé en 1896 *"La Ligue du coin de terre et du foyer"* Au fil des ans, les jardins ouvriers mobiliseront quelques trois cents familles sur les terres encore désertes de l'Ile Saint Pierre. Et l'abbé le constate : *"Jardins avec tonnelles, maisons et mobilier de nos ouvriers d'Ivry, de Choisy-le-Roi, et d'Alfortville, tout est ravagé. Puissions- nous leur être utiles, pour retrouver un coin de terre et de foyer"*.[9]

Les membres de L'Aurore sociale peuvent compter sur la solidarité de leur obédience. Chaque Maçon procède donc à un recensement détaillé de ses dommages. Rue de Choisy, près du fleuve, Auguste Chaynès, entrepreneur de peinture, déclare 21 000 F de pertes ; son voisin, le maraîcher Grassot, 9 800 F ; rue Véron, vers la Marne, le parfumeur-chimiste, Léon Charpillaine arrive à un total de 9 500 F ; place de la Mairie, Louis Lavernhe s'en tient à 3 000 F.

Devant leurs boutiques saccagées les commerçants sont amers et désemparés. Pour protester contre la façon dont la répartition des secours a été opérée, ils se regroupent dans l'Association des commerçants sinistrés d'Alfortville. Laquelle décide de se rendre en cortège par les Grands Boulevards jusqu'au ministère de l'Intérieur. La médiation du directeur des Affaires départementales venu à la mairie d'Alfortville finit par désamorcer leur colère.

Les réclamations des commerçants et des artisans ne peuvent masquer le souhait essentiel des rescapés du désastre. Le "plus jamais ça" d'une population qui attend des pouvoirs publics un plan d'envergure pour rendre impossible toute nouvelle inondation. Le 18 février, face à cette émotion collective, le président du conseil, Aristide Briand, crée une Commission des Inondations composée de 24 membres. Alfred Picard la préside. Ce polytechnicien inspire confiance ; ancien commissaire de l'Exposition universelle de 1900 et ministre de la Marine, il appartient à l'Académie des Sciences et au Conseil d'Etat. Au terme de ses études la Commission préconise plusieurs types de travaux : la reconstruction de certains ponts, l'approfondissement de la Seine, l'aménagement des quais, une dérivation de la Marne par un canal contournant Paris par le nord et le déversant à hauteur d'Epinay. Alfortville cesserait alors d'être une terre de confluence…

Mais à aucun moment les huit cents pages du rapport Picard n'évoquent la construction de barrages-réservoirs sur la haute Seine et ses affluents. Le doute et le scepticisme ont donc pu gagner une partie des Alfortvillais attentifs au démarrage de travaux immédiats et persuadés qu'une nouvelle grande crue pourrait à nouveau se reproduire.

Particulièrement lucides apparaissent les membres de la loge L'Aurore Sociale mentionnés ci-dessus. Réunis le 20 juin 1910, 8 rue Victor-Hugo, ils adressent au secrétariat de la rue Cadet à Paris un vœu très explicite : *"Nous*

avions pensé que le gouvernement ferait davantage en cherchant un moyen de nous protéger contre le retour des mêmes dangers. Les sinistrés auraient vu avec joie nos savants et nos ingénieurs rivaliser de zèle pour trouver ce moyen mais l'élan n'a pas été donné. La commission dite des "Inondations" a fait des rapports, beaucoup de rapports mais les travaux ne sont pas commencés et nous restons exposés aux mêmes dangers sans que la science nous soit d'un secours efficace. C'est pourquoi la loge L'Aurore Sociale émet le vœu que le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France prenne l'initiative d'une intervention auprès des pouvoirs publics pour que l'exécution des travaux projetés soit commencée dans un bref délai" [10].

Pour leur part, les élus municipaux ne baissent pas les bras. Réunis en séance le 17 novembre 1910, ils approuvent l'initiative du Conseil général de la Seine qui projette de lancer les travaux *"aptes à protéger les villes submersibles du département contre de nouvelles crues de la Seine et de la Marne"*. Alfortville bénéficierait ainsi d'une enveloppe de 3,5 millions de francs. Les édiles s'en réjouissent mais demandent la réalisation de ce projet *"dans les meilleurs délais"*.

Car dans une sorte d'appendice au bilan des inondations, ils constatent qu'à *"la suite du désastre de 1910, un grand nombre d'habitants ont cherché en dehors de la commune d'Alfortville une résidence plus agréable où ils affronteront moins de risques"*. Cette hémorragie de population inattendue entraîne deux inconvénients majeurs : la chute des effectifs scolaires, la diminution du nombre de contribuables.

Dès lors, le Conseil propose la disparition de cinq postes d'adjoint ou adjointe dans les écoles primaires Victor-Hugo et dans celles de la rue de Villeneuve (Barbusse aujourd'hui), étant donné que "des classes peuvent dans les écoles des plus forts groupes être supprimées sans le moindre inconvénient". Et puisque les recettes fiscales vont diminuer, les élus demandent au préfet de la Seine "une exonération de toute participation dans les frais de construction du pont d'Ivry" d'autant qu'Alfortville doit "entreprendre les travaux de remise en état des bâtiments communaux sinistrés".

Henri Chabal le visionnaire

On sait que l'arrivée de la Première Guerre mondiale renvoya à plus tard la réalisation des grands travaux envisagés. Au plan local cependant la commune enregistrait avec satisfaction la mise en route dès 1913 des premiers travaux de construction du pont sur la Seine en direction de Vitry, à proximité de l'Ecluse et du Barrage achevés en 1863. Le conseil municipal composé de 16 républicains patriotes et de 11 socialistes approuva à l'unanimité en février 1914 la proposition du maire Jules Cuillerier attribuant à cet ouvrage le nom de "Pont du Port-à-l'Anglais", ouvrage qu'attendaient déjà les orateurs de la Passerelle en 1898.

En janvier 1924, une importante inondation ranima les frayeurs et remit à l'honneur la circulation en barques. Milieu aquatique sans protection, le sud de la commune se trouva particulièrement affecté. Dans le quartier du Petit-Pont, la hauteur de l'eau dépassa 1,60 m. Ancrée sur des pilotis en ciment armé, la chapelle en bois de l'abbé Lasseyte tint bon, même si les eaux dépassaient l'autel et baignaient le tabernacle. A Paris, sous le pont d'Austerlitz, la cote de la Seine grimpa jusqu'à 7,30 m. Sans attendre d'hypothétiques secours venus de la capitale, l'abbé Stalter curé de Notre-Dame impulsa une entraide efficace qui oeuvra en harmonie avec les équipes municipales. Si bien que le maire socialiste Lucien Brenot reçut avec courtoisie dans sa mairie le visiteur apostolique monseigneur de Lapalme venu en tournée d'inspection.

Dans les banlieues sinistrées les inondés clament leur infortune et exigent des réalisations protectrices. Une nouvelle commission reprend les projets d'aménagement de la Seine à Paris et dans le département de la Seine.

Henri Chabal, ingénieur de l'Ecole centrale plaide intelligemment pour la construction de barrages-réservoirs sur la Marne, l'Aube, la Haute Seine, et l'Yonne. Le maire d'Alfortville peut alors écrire que le projet Chabal était le meilleur qui eût été établi. Il en souhaite une prompte réalisation, conforté par la lecture de la presse des années 1924 et 1925 : Le Petit Parisien, La République française, L'Intransigeant, Le Quotidien, Le Messager de la Banlieue Est.

Et sans plus attendre, en bordure des quais Blanqui et Jean-Baptiste-Clément, sur la berge de la rive droite de la Seine, la commune lance des travaux de construction de parapets et de perrés, ces ouvrages consolidateurs en pierres sèches et en maçonnerie. Soumissionnaire de ces travaux, l'entrepreneur Georges Guyot verse le 20 septembre 1926 une caution de 50 000 francs au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. Le chantier terminé, Guyot sera définitivement payé en novembre 1927.

En 1928, le pont du Port-à-l'Anglais est enfin inauguré. Son nom provient de *"celui des premiers propriétaires du quartier vitriot, la famille Langlois serfs affranchis en 1280 par le chapitre de Notre-Dame de Paris et qui ont ici développé une ferme et un premier port sur la Seine aux franges de leur propriété"* [11]. Ce pont suspendu à haubans reste d'une rare élégance avec ses deux portiques en arc de triomphe. Situé au voisinage du Barrage et de l'écluse, il remplace l'antique bac qui assurait la traversée du fleuve, large ici de 200 mètres contre 120 mètres au pont d'Ivry. Désormais Alfortville est "désenclavée", pleinement reliée à toutes les communes limitrophes.

Une année plus tard, l'équipe communiste de Marcel Capron s'installe à la mairie. A elle d'assécher et de viabiliser les terres aquatiques du sud de la commune : le Deffois, le Marais, le Fief de Saint-Pierre, terres ainsi dépeintes en 1925 : *"L'eau est nulle part mais au fond elle est partout ; dans le fossé, sur la place, sur la route, dans ces immenses terrains qui servent de pré, au sein de ces*

petites maisons en "agglo" élevées à fleur de terre au prix de multiples sacrifices" [12].

Drainage des derniers ruisseaux, installation progressive du gaz, de l'éclairage public, de "l'eau sur l'évier", ouverture de rues solidifiées : le dernier Far-West entre dans la modernité, tandis que cohabitent sans problème les insulaires "mal lotis" et les familles arméniennes nouvellement arrivées. Sur les terres voisines du quartier des Gondoles par lequel la Seine avait envahi la plaine alfortvillaise en 1910 peut-on désormais vivre en harmonie avec les eaux fluviales ?

En septembre 1939, la Seconde Guerre mondiale éclate. En juin 1940, se produit le troisième exode des Alfortvillais : 26 000 d'entre eux fuient l'arrivée de la Wehrmacht (4 000 restent dans la cité). Ils reviennent au cours de l'été espérant que les bombes alliées épargnent les ponts d'Ivry et de Vitry.

La protection contre les inondations est remise à plus tard. D'où les inquiétudes face aux menaces passagères véhiculées par les six crues qui se manifestent entre 1945 et 2001. En janvier 1955, à quelques centimètres près, la Seine coule au niveau des murets de protection. D'autres soubresauts interviennent en 1959, en 1982, en janvier 1994. Pourtant, sans que les Alfortvillais y prêtent forcément grande attention, de la fin des années 1930 à l'été 1990, les perspectives de l'ingénieur Chabal finissent par s'imposer. Car Paris, Alfortville et toutes les communes limitrophes des eaux fluviales ne seront pas sauvées par leurs murets et leurs perrés. Elles le seront par la régulation de l'écoulement des eaux qui arrivent au confluent, à la Bosse de Marne.

C'est pourquoi, malgré des oppositions résolues, des besoins financiers accrus, des aléas techniques répétés, quatre barrages-réservoirs sont aujourd'hui installés : lac-réservoir de Pannecière-sur-l'Yonne, achevé en décembre 1949 ; lac-réservoir de Seine ou lac d'Orient, en amont de Troyes, inauguré en mars 1966 ; lac-réservoir de Marne ou lac du Der Chantecoq édifié entre 1967 et 1974 ; lac-réservoir de l'Aube inauguré le 26 juin 1990.

Sous cette relative protection, les eaux fluviales n'inspirent donc plus les mêmes appréhensions qu'autrefois. Auxiliaires de la vie quotidienne, elles retrouvent leur rôle de compagnes familières.

DES EAUX BIENVEILLANTES

Sans en revenir à l'époque d'un Confluent divinisé, certains commentaires élaborés dans les années 1890 laissaient croire que les eaux de Seine portaient en elles-mêmes la fortune d'Alfortville. Derrière les rêves d'un grand Paris relié à la mer, on plaidait pour un avenir intimement lié à l'axe fluvial. En effet si Paris devenait "port de mer" Alfortville pouvait prétendre jouer *"un rôle maritime que sa proximité de Paris doit rendre extrêmement considérable"*. Un rôle résumé

par l'évocation de *"la gare mouillée d'Alfortville"*, une gare fluviale, une sorte de port fermé, une remise où peuvent se garer les bateaux de marchandises lorsque le port où ils doivent aborder dans Paris est par trop encombré.

Tout aussi utopiste apparaît le slogan : *"Alfortville port de mer"* élaboré à partir d'études extérieures à la commune. En 1889, en effet, le Comité de l'alimentation parisienne soutient avec enthousiasme le projet défendu devant la Chambre des députés par M. Bouquet de la Grye, à savoir la construction d'un canal reliant Paris à Rouen. La commune du Perreux approuve alors cette perspective et demande l'établissement d'une liaison Seine-Marne avec un canal partant du Perreux et remontant jusqu'à Saint-Ouen.

Considérant la position privilégiée de leur commune les élus alfortvillais plaident à leur tour en faveur d'une prolongation du canal jusqu'au confluent lui-même, vers la Bosse de Marne où se mêlent les eaux du fleuve et de son affluent.

Au moment des élections législatives d'avril 1914, ce rêve réapparaît, porté par le candidat de l'Alliance républicaine démocratique. Dans sa campagne, en effet, Pochon promet un *"Paris port de mer source énorme de bénéfice pour Charenton, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Alfortville"*. Vision peu mobilisatrice face aux revendications concrètes du candidat socialiste Barthélémy Mayéras[13].

En définitive les eaux fluviales n'ont pas été l'eldorado d'Alfortville. Mais leurs bras attentionnés ont rendu plus agréable la vie quotidienne des Alfortvillais, dans leur habitat, dans leurs déplacements, dans leur bien-être personnel.

Une eau domestiquée

En latin, le mot *domus* signifie maison. L'eau domestiquée c'est donc l'eau attendue, voulue, accueillie, à l'intérieur de la maison ou de l'appartement. Or cet accueil a été très lent puisqu'il s'est étiré sur un demi-siècle. Dans les années 1864-1885, il n'était guère question de disposer de *"l'eau sur l'évier"* à la cuisine, même si on l'attendait et la souhaitait, car cette eau était payante. En 1864, le maire Véron avait en effet signé un traité avec la Compagnie des Eaux[14]. Mais un nombre infime de familles avait jugé bon de souscrire un abonnement. Beaucoup de maisons disposaient d'une eau gratuite, celle des puits installés dans les jardins, une eau souvent douteuse puisque, en 1880, la Gazette de Charenton constate que *"les couverts d'argent lavés avec de l'eau des puits deviennent noirs"*. En outre, à mesure que la population s'étoffait, des bornes-fontaines municipales permettaient un approvisionnement quotidien très apprécié.

L'indépendance de 1885 n'allait pas changer fondamentalement ces habitudes. Le 7 juillet 1886, le maire Jean Baptiste Surloppe signe avec la Compagnie générale des eaux, société anonyme 52 rue d'Anjou à Paris, une convention valable jusqu'en 1936. Pour une fourniture de 125 litres par jour,

l'abonné devait payer 40 F par an, soit 0,87 par m^3. Pour 1 000 litres quotidiens, le tarif passait à 160 F, soit 0,40 par m^3.

Ces tarifs attractifs n'entraînèrent pas une hausse significative des utilisateurs de "l'eau sur l'évier". D'autant que la qualité de cette eau restait incertaine car la Compagnie des eaux pompait directement l'eau dans le fleuve puis la dégrossissait sommairement au moyen de grilles. En 1894 un progrès se dessine : l'eau sera filtrée à travers des couches de sable. Effectivement à partir du 1er janvier 1896, les abonnés reçoivent une "eau épurée".

Les publicités en faveur de "l'eau pure" se heurtent néanmoins à une réalité ; l'eau épurée a légèrement augmenté les tarifs, un dixième de centime par 100 litres quotidiens, soit 3,65 F par an pour un m^3 journalier[2].

En 1891, seulement 129 ménages sur 2 548 ont souscrit un abonnement et sont donc convenablement alimentés en eau. Ils seront 151 en 1896 et 184 en 1900. La commune abrite alors 771 maisons ; 403 d'entre elles n'ont qu'un rez-de-chaussée, 255 un seul étage, 84 deux étages, 22 trois étages, 7 quatre étages. La majeure partie de ces demeures en reste donc au système ancestral basé sur la gratuité de l'eau.

En 1900, 17 bornes-fontaines et 8 bouches de lavage parsèment les divers quartiers de la commune. En 1903, on en est à 30 bornes-fontaines, preuve que les abonnements à la Compagnie des Eaux ne progressent guère. Chacun de ces points d'eau comporte un robinet à repoussoir afin d'éviter *"les pertes d'eau dans l'intervalle des puisages"*. On s'interroge néanmoins : *"Etait-ce avoir l'eau à volonté que d'être obligé d'aller la puiser à cent mètres de son domicile, quelquefois la nuit par temps de verglas, quand le sol au pourtour de la fontaine ne présente qu'une glace ?"*.

Les commerçants eux-mêmes se décident tardivement à souscrire des abonnements à la Compagnie des eaux. Des arrêtés du maire pris les 9 mai 1890, 19 juillet 1890, 6 février 1892 enjoignent à plusieurs boulangers (105 rue Véron ; 13 rue Véron ; 40 rue Amélie, actuelle Jules-Guesde ; 34 rue des Camélias) de substituer l'eau de Seine à l'eau de leurs puits polluée par des matières organiques. Bien des banlieues enregistrent alors pareille méfiance. En 1896, seulement 19% des maisons de Vitry, 34,5% des maisons d'Ivry, 39% de Choisy possèdent une adduction d'eau.

La question de l'eau potable inquiète donc nombre de municipalités. Fin 1892, un Comité syndical de défense des communes de la vallée de la Seine voit le jour. Il se propose d'amener les pouvoirs publics à surveiller les différentes compagnies des eaux accusées de livrer à la consommation des eaux impures et de s'opposer à l'emploi des eaux de source pour conserver leur propre monopole.

Le pharmacien P.G. Meynet, membre de la Société d'hygiène, ne sera pourtant pas suivi par ses collègues du conseil municipal lorsqu'il vante tous les avantages du puits filtrant Lefort utilisé à Nantes, puits collectif immergé dans le

fleuve et dont l'eau ne renfermait pas plus de 150 bactéries par cm^3 d'eau (contre 27 800 à Ivry). En 1895, un remède se voudrait définitif : l'ingénieur Duvillard prouvait qu'il était possible d'amener l'eau fraîche et pure du lac de Genève jusque dans la région parisienne au prix de 550 millions de francs et de six ans de travaux. Les élus alfortvillais votèrent alors fin novembre un crédit de 3 000 francs pour l'analyse de l'eau du lac Léman. Une eau qui ne parviendra jamais jusqu'à Alfortville. Propriétaire de la moitié du lac, la Suisse mit en effet son veto à pareil projet.

C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que l'eau à domicile, l'eau (comme le gaz) à tous les étages, conquiert les plus récalcitrants. D'ailleurs, en février 1920, l'équipe municipale de Jules Cuillerier a décidé l'installation d'un Office public d'habitation à bon marché. En 1927, le groupe Etienne Dolet accueille ses premiers locataires ; en 1931, l'ensemble Véron-Berthelot et en 1933, "Edouard Vaillant" témoignent de l'essor de l'habitat social[15]. Vivre dans les HBM ! une belle révolution ouverte sur la lumière, le confort, l'hygiène ; l'eau n'est plus seulement "sur l'évier" mais dans les toilettes. Il faudra encore attendre des années pour qu'une salle d'eau accueille la douche familiale.

Mais si les canalisations d'eau potable irriguent l'habitat social, bien des logements restent dans la précarité. En 1933 on apprécie donc l'ouverture au 92-94 rue Véron, de bains-douches et d'un lavoir public. Au sortir de leurs ablutions, les habitués de cet établissement peuvent s'ils le désirent rejoindre rapidement le quai de Marne et s'en aller vers Paris. La voie fluviale utilise en effet des bateaux de plus en plus rapides et confortables.

L'eau conductrice

Pendant une soixantaine d'années (1873-1933), le bateau est resté un moyen de transport très apprécié, surtout par les habitants des quartiers nord et centre de la commune. Avant 1885, existait d'ailleurs un lien étroit entre une spéculation immobilière croissante et le fonctionnement de la Compagnie des Bateaux omnibus reliant Suresnes à Charenton-le-Pont. Le sieur Maillot vendeur de terrains pour le compte de la famille Véron réclame ainsi en 1873 et 1874 des dédommagements financiers à la mairie de Maisons. N'a-t-il pas installé, à ses frais, sur la Marne, le ponton et les accessoires d'accostage indispensables pour les bateaux omnibus ? En 1877, soucieux d'en finir avec des exigences répétitives les élus concèdent à Maillot 500 F d'indemnités étant donné *"le succès de la vente de ses terrains et les services journaliers rendus aux habitants d'Alfort-Ville"*.

L'arrivée d'une deuxième compagnie, les Bateaux Hirondelles, puis d'une troisième, les Bateaux Express, témoigne d'un trafic sans cesse accru. Les horaires sont de mieux en mieux adaptés aux multiples déplacements des usagers. Pour éviter une concurrence exacerbée, les trois sociétés rivales décident le

20 avril 1886 de fusionner sous le vocable “Compagnie des Bateaux parisiens”. Ce qui permet l’établissement de trois lignes régulières desservies par 124 bateaux.

La ligne Charenton-Auteuil concerne au premier chef les ouvriers et employés alfortvillais attendus sur les pontons établis sur la Marne. Les départs s’échelonnent toutes les dix minutes depuis 5 heures du matin en été (6 h en hiver) jusqu’à 8 heures du soir (7 h 30 en hiver). Quel que soit le trajet le prix des places reste fixé à 0,10 F en semaine et 0,20 F les dimanches et jours fériés. Long trajet à dire vrai, avec ses multiples escales telles Carrières, Ivry, Pont National, Austerlitz, Hôtel de Ville, Châtelet, Louvre, Tuileries, Concorde, Alma, Grenelle, Auteuil, Billancourt...

En 1896, la nouvelle ligne Paris-Ablon exerce un attrait d’autant plus indéniable qu’elle semble être la seule à remonter et descendre la Seine. Le 6 juin, La Banlieue de Paris note ainsi : *“Les Bateaux partaient de Paris à peu près complets; il était encore possible de trouver quelques places libres aux Carrières, mais à Alfortville-Barrage nombre de promeneurs ont dû rester sur la berge”*.

Malgré la convivialité de ces voyages ou de ces promenades au fil de l’eau, malgré la ponctualité du service et les progrès d’un confort évident (présence de deux ponts, accroissement des places assises) la clientèle se détourne peu à peu de ce mode de transport[16]. La concurrence du métropolitain dont le préfet de Selves a étudié les dossiers s’avère redoutable, tout comme la multiplication des lignes de tramway : Charenton - République - Alfortville ; Concorde - Maisons-Alfort - Bonneuil ; Louvre - Charenton - Créteil.

Pendant la guerre de 1914-1918, la plupart des bateaux sont réquisitionnés. Sur décision du ministre de la Guerre, ils transportent les ouvriers des usines de munitions jusqu’à Billancourt.

L’année 1917 voit leur suppression malgré la mobilisation des maires des communes concernées. Tel Jules Cuillerier, maire d’Alfortville, qui dans une lettre explicite fait part à M. Dausset, conseiller municipal de Paris, des réactions de ses administrés.

“La population ouvrière de la banlieue Sud-Est de Paris utilisait généralement ce moyen de transport peu onéreux et très pratique. Chaque bateau transportait un très grand nombre de voyageurs (4 ou 5 fois plus qu’un tramway) ce qui, matin et soir, au moment du départ et de la rentrée des ouvriers et employés habitant des communes de Maisons-Alfort, Alfortville, Charenton, Ivry et travaillant à Paris, supprimait les longues stations dans l’attente d’un tramway et les retards qui en résultent le plus souvent. Dans la journée, les bateaux étaient encoréutilisés de préférence à tout autre moyen de locomotion, surtout par les personnes qui avaient des paquets à transporter, des voitures d’enfants, des malles, des bicyclettes, des chiens, etc. et par les ouvrières travaillant chez elles pour les magasins de nouveautés de Paris ; celles-ci en effet pouvaient, pendant le trajet, terminer la confection qu’elles allaient livrer”.

Jules Cuillerier a donc toute raison d'applaudir à la décision du ministre des Travaux publics qui, le 4 août 1921, autorise la reprise du service des bateaux après une réorganisation des tarifs et des parcours. A présent une clientèle différente stationne sur les pontons : peu de travailleurs, essentiellement des promeneurs en quête de vertes frondaisons, de parties de pêche amicales ou de guinguettes ombragées.

Les tarifs se veulent concurrentiels. Le trajet Louvre-Charenton coûte 0,65 F en tramway, 0,50 F en bateau. Pourtant, le 30 décembre 1926, une nouvelle menace se précise. Le conseil général de la Seine vient de suspendre le service des bateaux pendant la saison hivernale. Le maire d'Alfortville Lucien Brenot, conseiller général du canton, s'efforce de justifier tout l'intérêt de ce transport pour les travailleurs de sa commune : *"Les six bateaux du matin transportent environ 1 475 voyageurs, le bateau de 6 heures : 200, celui de 6 h 25 : 200, celui de 6 h 50 : 225"*.

Rien n'y fait. Le coup fatal intervient le 5 mai 1934, jour où le conseil général entérine la suppression définitive des transports par voie fluviale.

Suppression définitive ? Un mode de transport "convivial et ludique" peut-il vraiment disparaître ?

La réponse intervient le 28 janvier 2008. Ce jour-là J.P. Huchon président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et président de la Région inaugure, en présence de Bertrand Delanoë, maire de Paris et Christian Favier, président du Conseil général du Val-de-Marne, "Voguéo" nouveau service public fluvial francilien[17]. Ouvert 365 jours par an, "sauf en cas d'intempéries ou de crues", ce service dessert en trente minutes cinq escales réparties sur un itinéraire de 9,260 km : gare d'Austerlitz, Bibliothèque F. Mitterrand à l'aller, Parc de Bercy au retour, Ivry-Pont Mandela, Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort.

Filiale de Bateaux parisiens, la Compagnie des Batobus utilise quatre élégants et confortables catamarans. Conçue pour 70 passagers chaque navette a été livrée par le chantier Fountaine-Pajot installé près de La Rochelle. Le Port autonome de Paris s'est chargé d'aménager les escales et leurs abris d'attente, en tenant compte des *"contraintes imposées par les quais de Seine classés au Patrimoine de l'UNESCO"*.

En 2008, sur cinq escales, Voguéo a transporté 100 000 passagers ; en 2009, ils étaient 160 000 dont 35% entrés à l'escale de Maisons-Alfort. Les trois premiers mois de 2010 confirment une progression de 43% par rapport à la même période de 2009. Jusqu'ici, les Alfortvillais du quartier nord de la commune utilisaient volontiers la station de métro Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. A présent, l'escale fluviale du même nom les incite à retrouver ces bateaux si intimement liés à l'histoire de la Seine et au passé de la Capitale.

Une eau thérapeutique

Qu'elle soit conductrice ou domestique, l'eau peut également jouer un rôle purificateur au bénéfice des hommes comme des animaux. De temps à autre, les riverains du quai de Marne assistent ainsi à une étrange scène : la baignade des chevaux. Chevaux des maraîchers, chevaux de labour sur les dernières terres agricoles de l'Ile-Saint-Pierre, chevaux des quais de halage qui vont et viennent depuis le Confluent jusqu'au Barrage, chevaux des voitures omnibus, des ambulances, des services municipaux, des voitures de grande remise, des charrois quotidiens, etc.

En 1901, la ville abrite un mulet et 291 chevaux appartenant à 136 propriétaires. Comme nous le disait René Flucher, vétérinaire à Brunehamel en Thiérache, grand admirateur de Gustave Barrier : *"c'est alors la grande époque des derniers jours du règne du cheval. A la guerre comme à la paix, c'est le compagnon bon serviteur. Marbot, brillant officier au cours des guerres napoléoniennes, n'a-t-il pas écrit des guerres d'Espagne qu'un cheval resté à la traîne c'était un homme mort."*

Les humains quant à eux recherchent les bienfaits de l'eau thérapeutique sur la Seine, au voisinage d'un des plus beaux sites de la commune. Eau des nageurs qui s'immergent dans le fleuve, eau des pêcheurs qui taquinent ses reflets, eau des sportifs, des sauveteurs, des jouteurs soucieux d'enrichir leurs performances.

Il faut attendre l'année 1896 pour que la natation soit accueillie aux Jeux olympiques. Une vingtaine d'années auparavant des jeunes Maisonnais et Alfort-Villais souhaitaient déjà disposer d'une "baignade". En 1873, deux années après le départ des occupants prussiens et bavarois, ces amateurs de "bains froids" font entendre leur voix. Pour les satisfaire le maire Bourguignon rappelle *"qu'aucun endroit jusqu'à ce jour n'était autorisé en Seine pour installer une baignade publique"*.

Le préfet de Police sollicité sur le choix d'un lieu approprié demande un rapport au service de la Navigation. Lequel désigne le lieudit "Iles Maisons" ou le "Barrage" à condition que l'espace soit bien circonscrit par une clôture pour éviter tout accident. Considérant que la baignade est appelée à rendre de grands services aux habitants de la localité, les élus confient au sieur Leblanc, charpentier à Alfortville, le soin de réaliser cet aménagement.

Pudeur oblige, hommes et femmes se baignent dans des emplacements séparés. Moyennant une minime rétribution chacun peut se dévêtir dans l'une ou l'autre des douze cabines (ou cabanes) en bois installées sur la berge. Il se trouve que certaines mères de famille venues là avec leurs bébés ne peuvent régler la cotisation attendue. Convaincu que "l'hygiène et la santé" doivent être encouragés, le conseil municipal finit par autoriser l'implantation d'une grande cabane en planches.

Dans sa simplicité extrême voilà donc le premier centre aquatique fréquenté par les Alfortvillais et leurs cousins Maisonnais.

L'indépendance de 1885 ne marque d'ailleurs pas une rupture des liens unissant les baigneurs des deux communes. Il faut seulement renouveler en préfecture la demande d'autorisation de 1873.

Le maire J.B. Surloppe s'y emploie le 19 avril 1887. A la fin du mois de juin, le préfet Eugène Poubelle donne son accord : la commune peut établir *"en rive droite de la Seine au lieudit" Iles Maisons "pour la durée de la saison des bains froids ne pouvant se prolonger au-delà du 1er novembre, des cabanes à l'usage des baigneurs"*.

La localisation de cette baignade au voisinage du barrage du Port-à-l'Anglais ne semble pas souffrir du passage des nombreux trains de bois flottant au fil de l'eau. Jusqu'en 1877 Paris utilise en effet pour se chauffer le bois du Morvan. bois assemblé dans les *"vingt-deux ports de jetage situés au bord de l'Yonne en amont de Clamecy"*, centre névralgique de cette activité[19]. Chaque train de bois flotté mesurait 75 mètres de long, 4,50 mètres de large et contenait 200 stères de bois.

Le lent cheminement des péniches lourdement chargées reste également un objet de curiosité. D'autant que leur nombre ne cesse de progresser : 20 098 bateaux en 1874, 46 184 en 1900. La construction d'une deuxième écluse sur la rive alfortvillaise s'avère indispensable. Le maire J.B.Preux l'inaugure fin 1902 en soulignant lui aussi la victoire des Alfortvillais sur les éléments naturels : *"On décore avec juste raison les villes qui ont vaillamment résisté à l'envahisseur. N'est-il pas juste et d'un salutaire exemple que l'Etat républicain récompense une cité foncièrement républicaine, qui a lutté victorieusement contre les éléments et, en quelques années, grâce à une indomptable énergie fait surgir d'un marais une ville de 18 000 âmes"*.

La municipalité de J.B. Preux souhaite donc que le terrain possédé par l'Etat en face de l'écluse "reste libre de manière à ce qu'il fut possible d'y faire des plantations d'arbres". Les élus veulent en effet donner à la population un véritable poumon de verdure. Par des vœux répétés, ils demandent à l'Etat l'abandon gratuit de ce que l'on appelle à présent "le Terre-Plein de l'Ecluse", toujours sous tutelle des Domaines.

C'est finalement l'équipe de Jules Cuillerier, maire de 1904 à 1922, qui, après une forte mobilisation populaire, acquiert en 1907, à prix intéressant, les 12 666 m^2 de ce terrain fréquenté par les promeneurs, les flâneurs, les mères de famille, les sportifs, les joueurs de boule, sans parler des baigneurs qui étendent leur espace aquatique puisque la rue de la Baignade se situe plus en aval, entre la rue du Port-à-l'Anglais et la rue Micolon.

Pour leur part, les pêcheurs ont été priés de s'écarter du Barrage près duquel une réserve de pêche a été créée en janvier 1892. Le 5 décembre 1897, les élus

municipaux avaient vainement demandé l'annulation de toute interdiction de pêche dans ladite réserve. Pour justifier son refus le préfet mit alors en avant trois arguments qui se voulaient décisifs. Les réserves de pêche à proximité des barrages restent des emplacements particulièrement favorables à la reproduction du poisson. En outre, elles éloignent le public des ouvrages construits et donc évitent nombre d'accidents. Enfin les débits de vin des environs seraient les seuls gagnants de l'annulation demandée.

Les pêcheurs déploieront donc leurs activités favorites à bonne distance de l'Ecluse. Activités qui restent inscrites dans la toponymie d'un quartier sud de la commune ouvert sur les rues de la Tanche, de la Perche, des Barbillons, de la Carpe, des Gardons, des Epinoches, des Goujons, des Anguilles. Sous la mandature de Lucien Brenot (1922-1929) se déroule ainsi un grand concours de pêche qui mobilise une foule de participants sagement rangés sur leurs barques. A cette occasion, le maire exalte les vertus pacifiques de la pêche, à l'heure où les deux ministres des Affaires étrangères, Aristide Briand et Gustav Stresemann, s'efforcent de consolider le difficile rapprochement franco-allemand.

A cette date, le rôle et l'image du Confluent, cœur historique et géographique de la cité, lieu de rencontre des eaux vives, semblent s'amenuiser. En revanche, le Terre-Plein de l'Ecluse affirme ses avantages. Outre son rôle écologique originel, le voilà qui affiche au lendemain de la Première Guerre mondiale sa fonction patriotique. Jusqu'en 1967, il accueille en effet le monument à la mémoire des 814 combattants alfortvillais tués ou disparus au cours de l'interminable conflit.

De surcroît, le Terre-Plein reste un des hauts lieux de la convivialité communale. On le voit en juillet 1921 avec la première fête de la Natation. Désormais, comme le précisent les affiches publicitaires officielles, les festivités agencées autour de l'eau se déroulent "face au Terrain de l'Ecluse", "face au Terre-Plein de l'Ecluse" : épreuves de natation, démonstrations de sauvetage, joutes sur l'eau comme celle de 1930 qui voit s'affronter deux bateaux et douze jouteurs, dont les célèbres Hongrois de Paris[20]. Avec en arrière-fond l'élégante architecture du nouveau pont de Port-à-l'Anglais.

Les règlements tatillons liés à l'Occupation allemande des années 1940-1944 ne freinent guère la pratique du sport. Le 28 juin 1942, la fête sportive organisée au profit des prisonniers de guerre et de la Caisse des Ecoles d'Alfortville se déroule bien sur le Terre-Plein après autorisation de la Feldkommandatur de Paris-Est, de la Préfecture de Police de Paris et de l'Office de répartition de l'affichage.

Par contre, pendant toutes ces années, l'industrie s'est installée sur les rives voisines du Confluent Seine-Marne. Créée en 1934, la société Chelle s'y spécialise dans les machines automatiques pour la mise en bouteille ; 200 personnes y travaillent. En 1981, le groupe Manhurin prend la rélève.

A la disparition et au démantèlement de cette entreprise se pose le problème de la valorisation du site. L'architecte H. Ciriani dans le cadre de "Banlieues 89" élabore une étude ambitieuse, au bénéfice des Alfortvillais : *"reconquérir la Seine comme armature urbaine ludique de la région parisienne"* en installant sur *"ce site d'exception un signal architectural tourné vers l'avenir, une image de célébration portuaire dont l'élan libertaire s'inspire de l'abstraction picturale"*.

Ce projet qui se voulait également *"tête de pont d'un aménagement urbain intégrant la Marne à Alfortville"* ne verra pas le jour. D'autres intérêts sont concernés et comme l'écrit sobrement Arnaud Berthonnet : "des tractations politiques à haut niveau ont fait que ce haut lieu de l'histoire alfortvillaise a été cédé à la Chine".

Bien avant toutes ces tractations, la première piscine municipale avait ouvert ses portes le 29 septembre 1968 sur le Terre-Plein de l'Ecluse. Piscine du quai Blanqui où se succèdent les "abonnés", les scolaires, les seniors, les adeptes du water-polo, les équipes féminines, les hommes-grenouilles. Après quarante ans de service intensif, elle a cessé ses activités en mai 2006 au bénéfice d'une construction novatrice, le Centre aquatique dont la première pierre a été posée le 13 juin 2009 par le député-maire René Rouquet.

Commencé sur la Passerelle enjambant la Marne, notre périple s'achève donc sous les frondaisons d'un terre-plein, face à ce Centre aquatique qui offre selon ses concepteurs *"la figure d'un bateau amarré à quai"*. Ce qui nous rapproche du symbolisme cher au sculpteur Roiné. Dés lors, sans être un clin d'œil au "Fluctuat nec mergitur" parisien, le paquebot alfortvillais résume à sa manière nos multiples découvertes.

Construit dans une zone inondable, il doit survivre à une dangereuse montée des eaux. C'est pourquoi *"l'espace natation au second niveau est construit au niveau de la crue de 1910. Les cuves techniques, sous le bassin sportif, sont enterrées dans des locaux étanches. Au rez-de-chaussée, se trouve le parking de quatre-vingts places facilement évacuables en cas d'inondation. Le dernier niveau est celui de la balnéothérapie, du sauna, du hammam, et des salles de sport et de fitness"*.[21]

On le voit, la référence aux maléfices de 1910 reste incontournable. Mais, au fil des ans, les eaux fluviales ont su se faire aimer. Et les vertus de l'eau thérapeutique l'emportent à présent sur le pouvoir de nuisance de la Seine et de la Marne.

L'eau figure donc en bonne place dans les armoiries de la ville, armoiries exécutées en 1942 par Robert Louis, dessinateur héraldiste. En effet, tandis que le chef d'azur bastillé est une allusion au mot "fort" contenu dans le nom de la ville "le pairle du champ [pièce en forme de Y] rappelle le confluent de la Seine

et de la Marne, rivières entre lesquelles se trouve Alfortville"[22]. L'histoire, la géographie, le symbolisme, l'urbanisme novateur du Front-de-Seine[23] s'accordent ainsi pour mettre en évidence le rôle majeur de l'eau dans le destin alfortvillais.

Destin rassurant, car plus qu'à l'époque de Jules Mignard, Alfortville est englobé dans un espace intercommunal et régional protecteur. Les ingénieurs de la Navigation ou leurs successeurs continuent de jouer leur rôle. Témoin cette autorisation récente : puisque l'ozone remplace le chlore dans le traitement de l'eau des bassins de natation, les Voies navigables de France (héritières de l'Office national de la navigation) ont autorisé la commune à vidanger l'eau de la piscine directement dans le fleuve.

Et puisque dans le Val-de-Marne, la protection n'est assurée que "contre une crue type 1924, soit 1,30 m en-dessous du niveau de 1910" tout un "consortium" s'emploie à trouver une parade définitive. L'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les 4 grands lacs de Seine financent ainsi des études orientées vers la construction d'un ouvrage mettant toute la région Capitale, et donc Alfortville, hors d'atteinte des eaux dévastatrices.

Ce cinquième ouvrage prendrait place sur le territoire de la Bassée en Seine-et-Marne, entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. Apte à retenir "jusqu'à 5,5 millions de mètres cubes d'eau de Seine" il permettrait "à la pointe de crue de l'Yonne de passer et de s'éloigner". Alfortville serait ainsi définitivement "sauvée des eaux". De la Bosse de Marne à l'Ile-Saint-Pierre, les Alfortvillais partageraient alors l'optimisme que Paul Gabriel Meynet, père de l'indépendance communale, laissait éclater le 5 octobre 1895 :

"Hourrah pour Alfortville !"

"Tout y vient, tout y pousse, la Seine s'y ballade, la Marne ne la dédaigne pas, la locomotive y siffle, le tram y cornera sous peu, fleurs, fruits, légumes, goujons et brochets, marchandises diverses y affluent. L'Asie, l'Afrique, les Indes, le peuple, l'univers s'y rencontrent avec l'Auvergnat, le Marseillais, le Gonne de Lyon, la Toulousaine aux fortes hanches, les Pyrénées, les Alpes, l'Est, l'Ouest, le Nord, le Sud et le suprême honneur : c'est un faubourg de Paris".

LOUIS COMBY
(COMITÉ D'HISTOIRE DU CONFLUENT D'ALFORTVILLE)

NOTES :

1) Benoît YVERT (sous la direction), Dictionnaire des Ministres 1789-1989, Perrin 1990.

2) Conseil général de la Seine, Etat des Communes, Alfortville, 1901.

3) Marc SORLOT, Léon Bourgeois, Bruno Leprince éditeur, 2005.

4) Chenal Amédée, Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville, Asselin et Houzeau Ed., Paris, 1898.

5) Louis Comby, Alfortville commune de Banlieue, thèse de doctorat de 3ème cycle Sorbonne, 1966.

6) A.D. de la Seine, carton DO Alfortville voirie, 1885-1892.

7) Cf. la presse locale : La Voix des Communes, La Banlieue de Paris.

8) Pascal POPELIN, Le jour où l'eau reviendra, JC Gawsewitch Ed., 2009.

9) Jean-Michel LECAT, Michel TOULET, Paris sous les eaux ! de Choisy le Roi à Asnières, chronique d'une inondation éd. Ouest-France 2009.

10) Louis COMBY, L'Aurore Sociale, la Franc-Maçonnerie à Alfortville 1885-1945, Bruno Leprince éditeur, Paris, 2004.

11) Le Patrimoine des Communes du Val de Marne, Flohic Ed., 1993.

12) Bulletin Alfortville-Paroisse, 1925.

13) Sur la persistance en 2010 d'un Grand Paris-sur-Mer, cf Le Monde du 14 mai 2010, p.10.

14) Louis COMBY, Alfort-Ville avant Alfortville 1848-1885, Val Arno Ed., 1996.

15) Arnaud BERTHONNET, Logial-OPH 1921-2008, Petite et grande histoire d'un office public de l'habitat, In Singlo Ed., Rueil Malmaison, 2009.

16) Marcelle AUBERT, Maisons-Alfort les transports en commun par terre, rail, et eau, AMAH, n°4.

17) www. Vogueo.fr.

18) A.D. de la Seine, carton D7S4 14- 17, dossier Alfortville, 1872-1931.

19) Cf. André DEVRIENDT, Clio 94, n°12.

20) Cent Ans de Sport à Alfortville, collection Alfortville-Mémoires, septembre 2001.

21) BMO Alfortville, le Mag, n°139, n°140, mars 2010.

22) Les Armoiries des Communes de la Seine, ouvrage publié sous les auspices de la Préfecture de la Seine 20 février 1943.

23) Déjà en 1995 les architectes Roland Castro et Sophie Denissof avaient conçu l'immeuble en béton du 44-45 quai Blanqui (deux cents logements) comme "un grand navire amarré le long de la Seine", Cf. Christine DESMOULINS, Construction moderne, n°89, 1996.

LA MARNE À MAISONS-ALFORT

Maisons-Alfort est né de la Confluence Seine-Marne. Après avoir fait connaissance avec la Marne, nous nous promènerons sur les rives à Alfort et à Charentonneau (Alfortville était l'un des quartiers de Maisons-Alfort jusqu'en 1885).

Les fouilles archéologiques

Les fouilles effectuées sur le chantier de démolition de La Distillerie de La Suze et des Cycles Lejeune entre la Marne et l'avenue du Général-Leclerc à Alfort en 1994, apportent des informations sur le site d'occupation le plus ancien connu dans le Val-de-Marne : 160 000 ans avant notre ère, au Paléolithique moyen. Les fouilles effectuées entre la Marne et la rue Eugène-Renault à Alfort en 1995, permettent de dater le second site de 6 000 ans av. J-C, au Néolithique.

Ces deux découvertes effectuées par le Laboratoire départemental d'Archéologie sont déterminantes pour la compréhension de l'occupation humaine dans tout le Bassin parisien. Elles permettent également de mieux connaître la plaine alluviale de Maisons inondée selon les saisons, régulièrement enneigée ou gelée.

Les inondations

Plus près de nous, des témoignages datés rappellent de terribles évènements.

Lors de la construction d'un nouveau pont de Charenton en 1862, une pierre de l'ancienne pile est réemployée, elle est gravée comme suit :

"EN 1697 LE PREMIER JUILLIET L'EAU A MONTE ICY A TOUT NOYER LES… ". Le reste est effacé, mais l'on suppose qu'il s'agit des habitations. Le niveau de l'emplacement de cette pierre correspond également à celui de l'inondation de 1876.

Les côtes supérieures à 5 m, relevées au pont d'Austerlitz à Paris, sont connues depuis 1649. Celle de 1802 atteint 7,62 m. Trois inondations successives ont lieu en 1866. Lors de l'inondation de 1876, le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, vient sur place se rendre compte de l'importance des dégâts. Il apporte secours financiers et réconfort aux sinistrés.

Amédée Chenal, maire de Maisons-Alfort et député écrit en 1898 : "Plus que la pauvreté des céréales ou les dévastations des armées cherchant à franchir le pont de Charenton, c'est bien l'eau qui fut considérée ici comme le pire et le perpétuel fléau".

En 1910, arrive la grande inondation du XXe siècle., dite la crue centennale, avec son cortège de ruines et de misère. Située à la Confluence de la Seine et de

la Marne, Alfortville est sous les eaux. La crue continue sa marche ascendante dans le quartier de Maisons-centre et les eaux ne tardent pas à envahir le carrefour d'Alfort. L'École vétérinaire d'Alfort fait face aux énormes besoins, avec le concours de la Croix-Rouge, du lundi 25 janvier au samedi 12 février date à laquelle les derniers réfugiés partent.

Le nombre total des hospitalisés a été de 490. Des vivres ont été distribués à 262 habitants du pays et on a préparé 10 777 repas dont 1950 servis aux marins et 133 aux gendarmes. Les nombreux artilleurs et fantassins ont préparé eux-mêmes leur ordinaire.

Le 29 janvier 1910, la cote relevée au pont d'Austerlitz est de 8,70 mètres. Sous le pont du chemin de fer, à l'angle de la rue Chabert et de la rue Eugène Renault parallèle à la Marne, on peut encore lire le niveau de l'inondation noté à cette même date. Il est de 2,48 mètres au-dessus du niveau du sol.

Toutefois, au cours de ces journées sinistres, une information joyeuse est à noter : Le dimanche 30 janvier, des médecins vétérinaires ont accouché une sinistrée. Le directeur de l'École vétérinaire, Monsieur Barrier, est sollicité pour être le parrain. Il accepte à la condition que l'on donne à l'enfant le prénom de Moïse. Mademoiselle d'Hendincourt, présidente de la Croix-Rouge est la marraine.

Malgré les travaux de protection effectués, on frôle à nouveau la catastrophe avec d'autres inondations dont la cote dépasse 7 m au pont d'Austerlitz : 1924 ou encore le 23 janvier 1955, la cote est de 7,12 m. Le bulletin municipal de mars rappelle les nombreuses dispositions prises par le maire, Arthur Hévette, qui ont permis de défendre efficacement la Cité. Des remerciements sont adressés à tous ceux qui ont contribué aux mesures de protection notamment le GIMAC - Groupement des Industriels et la Distillerie La Suze qui met à disposition une voiture publicitaire avec haut-parleur pour informer les riverains du danger ainsi que plusieurs camions avec chauffeurs…

Les inondations sont parfois accompagnées de très fortes gelées. On peut voir, en février 1956, des Maisonnais qui traversent la Marne sur l'épaisse couche de glace, vers la passerelle de Charentonneau. La débâcle est spectaculaire ! La Marne charrie des blocs de glace entremélés qui se dirigent lentement vers le pont de Charenton.

Souhaitons que ces eaux qui bordent notre territoire pour notre plus grand bonheur, restent paisibles, calmes et tranquilles.

RETOURS SUR IMAGES…

D'après certains auteurs dont Pierre Gillon, Gilles Durbet et d'autres spécialistes, la confluence Seine-Marne occupe son emplacement actuel depuis seule-

ment 15 000 ans, date à laquelle la Seine a détourné son cours vers la position qu'on lui connaît aujourd'hui.

A Maisons-Alfort, l'apport de la Marne, empruntant l'ancien lit de la Seine, est limité au recreusement de ces dépôts puis à l'épandage de limons d'inondations de part et d'autre de son cours actuel.

La navigation

À la lecture de l'ouvrage réalisé par Virginie Serna, il apparaît que l'étude de la Marne date du XVIIIe siècle.

- Henri de Coucy, Brigadier des armées du Roi, obtient en 1712 un privilège en récompense de ses services, à savoir l'établissement des coches d'eau sur la rivière de Marne. C'est à partir de cette concession qu'interviennent de nombreux textes relatant le recensement des obstacles à la navigation depuis la Confluence Seine et Marne.

- May 1747 - Mémoire présenté à Monseigneur le Garde des Sceaux par le Seigneur Ravière concernant la Marne : "sinuosités considérables" ; "Bancs de roc" ; "Depuis Brisepain jusqu'à Charenton : nombreuses îsles" ; "Au-dessus du pont du village de Charenton : une îsle des plus considérables".

- Décembre : Obstacles rencontrés : des pieux, des pierres, des îsles basses, des bancs de sable, des goulettes.

D'autres rapports montrent que le Service de la navigation de la Seine et de la Marne est très actif entre 1791 et 1951.

Quelques extraits pour ce qui nous concerne :

- Les dragages entre le pont de Charenton et le Confluent commencés le 27 février 1868 sont terminés le 3 mai de la même année.

- En 1873, on souligne "la disette d'eau dont souffre cette partie de la Marne pendant le deuxième trimestre de chaque année". La rivière se traverse facilement à gué.

- Début 1942, les travaux de rectification de la Marne entre le pont de Charenton et l'île du Moulin Rieffel commencent mais les travaux qui avaient fait l'objet d'un marché de gré à gré avec l'Entreprise Caroni de Joinville, ont été suspendus en décembre 1942 "par ordonnance des Autorités d'occupation datée du 24 avril 1942".

Les dragages se terminent au début des années 1950.

Au XVIIIe, les conditions exigées pour la navigation sont très précises.

- Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi daté du 24 juin 1777 porte "Règlement pour la navigation de la rivière de Marne, autres rivières et canaux navigables", suite aux troubles provenant des entreprises illégitimes formées par les riverains et navigateurs.

- Une proclamation du Roi du 24 avril 1791 concerne “Le service des coches et voitures d’eau”. L’article XII retient l’attention : “Il est défendu de faire aucun tumulte ni bruit dans les coches, d’y jurer ou tenir des conversations malhonnêtes, d’y chanter des chansons obscènes, enfin d’y rien dire ou faire de contraire à la décence, d’y jouer à aucuns jeux, de fumer dans les chambres des coches, ni sur le tillac [pont supérieur d’un bateau], à cause du danger du feu”.

L’écrivain Max Ferré raconte : “Le coche d’eau était sans contexte un spectacle à ne pas négliger pour les flâneurs ou les riverains. Le long et étroit bateau à fond plat, de faible tirant d’eau, passait, lent, majestueux ou désordonné et criard, tiré du halage par quatre solides percherons qu’un roulier conduisait placidement. Il fendait l’eau de son étrave, en remontant la Seine puis la Marne et il mettait entre vingt deux et vingt quatre heures pour atteindre Château-Thierry… Quand apparaissait le pont de Charenton, le mousse piquait la cloche du bord d’une manière particulière. Les mariniers s’empressaient alors de démonter, d’abattre le mât, qu’ils remontaient une fois le pont passé. Ce qui n’allait jamais sans confusion à bord, sans joyeuseté et retard”.

Promenade au bord de l’eau

Que nous dit le Maréchal Bassompierre dans ses Mémoires en 1608 : “L’eau de la rivière fut si bonne pour s’y baigner que, plus d’un mois durant, on voyait depuis avant le pont de Charenton jusques en l’Îsle du Palais, plus de 4 000 personnes dans l’eau”

Il est grand temps de suivre quelques promeneurs attentifs à l‘environnement, le long de la Marne si chère au cœur des Maisonnais.

Notre parcours débute au pont du Chemin de fer (PLM) à Alfort et se termine au pont de Maisons à Charentonneau, en négligeant l’ordre chronologique.

Entre le pont du Paris-Lyon-Méditerranée (passage du 1er train en 1849) et le pont de Charenton, un abreuvoir est aménagé pour les chevaux du Maître de Poste d’Alfort ainsi que pour ceux des cavaliers de l’École vétérinaire et du Fort de Charenton.

Le 7 septembre 1870, le Conseil municipal demande au maire de Paris

l’ouverture d’un crédit de 900 F pour travaux nécessités pour la défense du pays et la garde de l’abreuvoir. Cette obligation s’explique par le grand nombre de chevaux de l’armée qui s’y rendent journellement.

Le 30 juin 1893, une délibération du Conseil municipal stipule que le marinier, employé à la pose et à la dépose du “chapelet de l’Abreuvoir”, sera dorénavant payé à l’heure.

Vers 1908, l'Abreuvoir d'Alfort et l'alignement de pêcheurs dans les barques.

Dans les années 1900, lorsque les chevaux viennent boire, on imagine aisément la colère des pêcheurs alignés dans les barques au milieu de la Marne notamment les jours d'ouverture de la pêche !

Ces derniers sont également sur les rives, la ligne à la main pour taquiner le goujon, attraper gardons, perches et brochets.

Les parisiens, amateurs de bonne chair, de sensations nouvelles ou tout simplement appréciant la campagne arrivent en fin de semaine par les coches puis par les tramways à vapeur dont les réserves d'eau et de charbon sont situées peu après le pont de Charenton.

Ils viennent surtout par les Bateaux parisiens à partir de 1915, par la ligne Alfort-Suresnes. Très vite, cinq pontons sont implantés à Alfort. Le trafic est intense jusqu'en 1937 mais à cette date ce moyen de locomotion subit le contrecoup de l'amélioration et de la rapidité des transports en commun notamment du métropolitain.

Il faut savoir que la Compagnie des Bateaux omnibus effectue dès 1867 des services de banlieue de Suresnes à Charenton. Le terminus est situé, en aval du pont, sur la digue séparant la Marne du canal (actuellement l'Autoroute A4) face à Alfortville.

Pour donner une idée de l'importance de la fréquentation, alors que la population de Maisons-Alfort n'atteint pas 8 000 habitants, on enregistre au ponton d'Alfortville le 14 juin 1885 : 5 590 voyageurs débarqués et 2 891 embarqués. Ce fut sans nul doute un bien agréable dimanche !

Août 1915, l'un des cinq pontons de la Compagnie des Bateaux parisiens à Alfort.

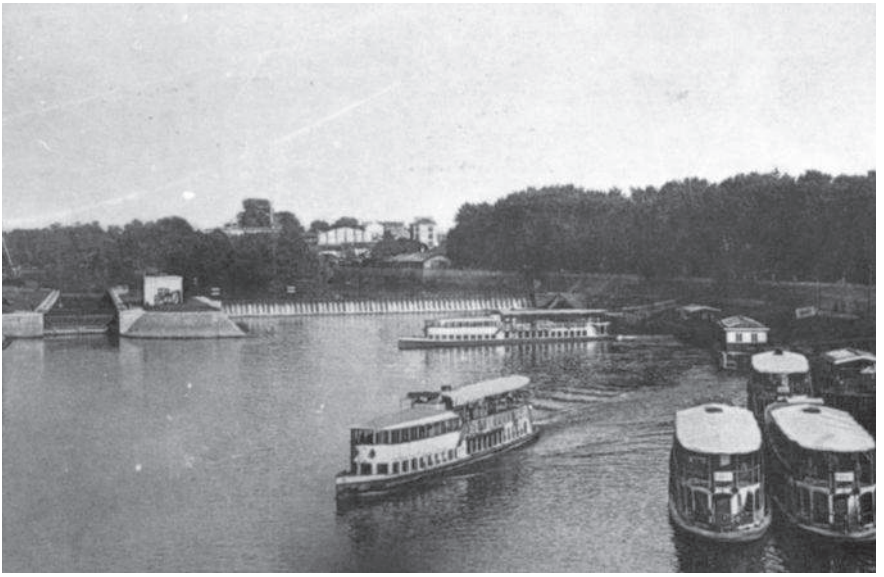

Vers 1916, le barrage-écluse et les Bateaux parisiens.

Depuis juin 2008, Voguéo, un service de navette fluviale est mis en place avec trois escales à Paris et deux dans le Val-de-Marne. Le terminus "École vétérinaire-Alfort" est situé en amont du pont de Charenton à la place occupée autrefois par les Bateaux parisiens. Heureux retour sur le passé !

Au débarcadère, à la belle saison, des baraques foraines retiennent l'attention des badauds. Les abords du pont de Charenton sont garnis d'auberges et de guinguettes.

Mars 1885, Les Bains-chauds, en amont du pont de Charenton.

Sur une photographie datée de mars 1885, on remarque, en amont du pont, un bateau portant l'inscription "Bains chauds". Quelques années plus tard, il est transformé en bateau-lavoir bien connu des lavandières des environs. Après la construction du barrage-écluse Alfort-Saint-Maurice, il est transféré en aval du pont de Charenton, face au 10, quai de Marne (quai du Dr Mass).

Le 25 août 1944, c'est la Libération de Paris et, le même jour celle de Maisons-Alfort. Le 26 août vers 23 heures, bombardement allemand ; la Luftwaffe a pris Paris pour objectif, l'hôpital Bichat, la halle aux vins, Charenton, etc. À Alfort des bombes sont tombées entre le pont de Charenton et la rue Bourgelat, le bateau-lavoir est coulé, son propriétaire grièvement blessé. On ne verra plus de lavandières sur les bords de Marne !

L'utilisation de l'eau

Un second lavoir était situé dans les années 1900 à Maisons-centre, rue Jean-Jaurès, dans l'ancienne grange du Château de l'Image. Transformé ensuite pour accueillir le Cinéma Pompadour, il devient à son tour un immeuble.

Vers 1900, bateau-lavoir d'Alfort, ancien Bains-chauds.

Quatre établissements de bains-douches sont mis en service dans les années 1910-1930 :

- en 1913, au 132 rue Jean-Jaurès qui deviendra en 1946 l'Hôtel des Bains, toujours en activité (soulignons l'heureuse idée du propriétaire de conserver la mémoire du lieu dans la raison sociale de son établissement), et au 124, avenue de la République, en sous-sol d'un immeuble sur cour.

- en 1925, un établissement municipal au 33 avenue de la République, transformé en Centre culturel.

- en 1934, au 3 rue Georgenthum dans un immeuble sur cour.

Les deux premiers ont cessé leur activité en 1946, le troisième en 1968 et le dernier en 1979 par manque de fréquentation. Pourtant, aujourd'hui encore, de nombreux habitants apprécieraient l'installation de bains-douches publics.

De retour au bord de la Marne

Voici l'île de Robinson qui abrite un rendez-vous célèbre pour canotiers avant de céder la place à l'agrandissement du Moulin neuf, vers 1846. L'île a été draguée partiellement vers 1925 et rattachée au quai ce qui a permis la construction de plusieurs petits pavillons dont les jardins rejoignent la Marne "au bras du moulin".

D'après des gravures du XVIIe et XVIIIe, quatre moulins construits sur pilotis flanquaient le Pont de Charenton. Ils disparurent en 1811.

Par ailleurs, sur un plan daté de 1707, quatre moulins figurent sur le territoire de Maisons-Alfort :

- Le Moulin neuf évoqué ci-dessus, que le propriétaire M. Rieffel transforme en moulin industriel. Il cesse son activité vers 1929. Le peintre Henri Rousseau dit le Douanier fixe son image en 1897.

En 1903, le Moulin neuf dit Moulin Rieffel à Alfort.

- Le Moulin d'Enfer et le Moulin du Purgatoire dit de Damnation situés sur l'île d'Enfer. Nous ignorons la date de leur démolition. Il ne figure plus sur les plans du XIXe s. L'île a été draguée entre 1947 et 1950.

- Le Moulin de Charentonneau, cité dans un acte de 1292 est la propriété de la famille Jouët-Pastré depuis 1832. Il a disparu lors d'un incendie cinq ans après, ce qui explique le nom île du Moulin Brulé donné à l'île de Charentonneau.

La localisation de ces moulins établit de fait la présence d'espaces non navigables à leurs abords. La reconnaissance de ces espaces est d'ailleurs effective dans la représentation du paysage. Les dénominations "Bras du Moulin de…", bien indiquées sur les cartes, le confirment. Cette expression souligne l'attribution spécifique de ces espaces fluviaux, parfois très importants à l'activité des moulins.

La traversée de la Marne

De fondation antique, le pont de Charenton fut vraisemblablement reconstruit en pierre au Moyen Age. Au XIe s., au moment où s'édifièrent en France les

innombrables châteaux forts, le pont fut coiffé à son extrémité du côté de Maisons d'une forteresse, renforcée d'une tour côté Charenton aux cours de combats ultérieurs. Il fut reconstruit ou aménagé à 19 reprises.

Au XIXe s., pour franchir la rivière, il n'existait que deux ponts ouverts à la circulation, le pont de Charenton avec son bureau d'octroi aujourd'hui disparu et, le second à Saint-Maur. En effet, le pont de Maisons-Alfort est inauguré le 5 novembre 1911. Le bureau d'octroi construit en briques est toujours en place et sera bientôt restauré. C'est l'un des derniers de la région.

La passerelle de Charentonneau construite en 1921 est prolongée jusqu'à Saint-Maurice. L'ensemble est inauguré le 29 mai 1927. Le dernier tronçon a été modifié lors de la construction de l'autoroute A 4.

Le nouveau barrage-écluse et la passerelle d'Alfort sont inaugurés le 10 juillet 1998. Ils remplacent l'ouvrage construit à partir de 1912 et inauguré en 1915. Ce dernier a près de 80 ans de service quand en décembre 1992, sous la pression du courant, une partie du barrage mobile de l'écluse s'effondre, sur plus de 28 m de large. Il s'agissait du dernier ouvrage manuel en Île-de-France. Il nécessitait 10 personnes pendant 2 jours pour démonter les "palplanches" soit 500 petites portes métalliques, alignées sur la Marne. Obsolète, il posait à la fois des problèmes de sécurité et d'efficacité.

Le 10 juin 1998, cet ancien barrage dont certains éléments ont été réalisés par la Serrurerie Nozeret située à Alfort, est démonté. Opération spectaculaire ! Le nouveau barrage offre une meilleure sécurité ; entièrement automatisé il régule le flux des eaux. Cet ouvrage concilie respect de l'environnement et impératifs liés au trafic fluvial (plus de 3 000 plaisanciers et 15 000 bateaux de marchandises dans la seule année 1999).

Les manœuvres sont effectuées depuis le poste de commande situé au-dessus de l'écluse côté Saint-Maurice. Dans son livre Lève toi et marche, écrit en 1951, Hervé Bazin, avec talent et émotion, souligne l'entêtement de "Constance", une jeune paralytique de 19 ans qui veut se prouver qu'elle peut encore se promener seule le long de la Marne, non plus à vélo comme autrefois mais dans "la bancaline", sa voiture d'infirme à manivelle. Lors de son escapade, elle décrit son parcours sur le quai notamment : "Au bout du Pont de Charenton, je tourne. Je penche sur le côté comme je faisais naguère sur mon vélo et je vous réussis un virage bien sec qui me lance sur le quai d'Alfort. Bruiteur obstiné, le barrage à clairvoie de l'écluse enfonce dans le courant ses nombreux potelets rouillés…"

Avant 1911, seuls de nombreux "passeurs d'eau" transbordaient leurs passagers d'une rive à l'autre. Ils avaient des barques vertes munies de petits drapeaux tricolores. Des inscriptions, visibles de loin, attiraient l'attention : "Appelez le passeur" ou "Ici passage dans l'île"…

Les guinguettes et les baignades

Nous sommes maintenant guidés par les flonsflons, les triolets de l'accordéon, la valse musette, l'odeur des frites et du poisson frit vers les guinguettes de L'Ermitage, des 7 Arbres et quelques années plus tard vers le bal le Floride et "passons la monnaie !". Effectivement, on paie à la danse et au milieu de la danse – deux sous avant la Première Guerre mondiale – ceux qui ont leur jeton peuvent donc continuer à danser et à séduire leur cavalière … On a vu que les danseurs et les canotiers "envahissent" ces endroits privilégiés, mais on y trouve aussi les baigneurs.

Dans les années 1900, un jeton de danse, recto-verso, du Bal de l'Hermitage.

La Marne près de l'île d'Enfer a des fonds tourmentés, des gouffres : terreur des nageurs, et des roches sous-fluviales : désespoir des bateliers. Des plantes aquatiques tapissent le lit de la rivière, il faut faire appel assez souvent à des "coupeurs d'herbes" qui se servent d'un "faucard". Les "randonneurs" du Second Empire avaient surnommé cet endroit "Le Rendez-vous des Noyés". Réputation non usurpée jusque dans les années 1950, des centaines de noyés ont péri dans les tourbillons ou, accrochés dans les plantes aquatiques.

L'écrivain Louis Pergaud est instituteur pendant quelques mois à Alfort en 1910. Son ami, le poète Louis Deubel, auteur des Chants des routes, se suicide en juin 1913. Son corps est retiré de la Marne au lieu-dit Les 7 Arbres. Son buste réalisé en 1935 par le sculpteur Japonais M. Takata, installé dans le square de l'Artificier François est aujourd'hui conservé et présenté au Musée-Château de Réghat à Maisons-Alfort.

Malgré le danger, quel plaisir de se baigner, de voir de très nombreux amateurs en "costumes de bain" qui apparaissent bien étonnants aujourd'hui. Les temps changent, le féminisme clame ses droits et c'est ainsi que se crée la Société de l'Ondine qui hisse son pavillon exclusivement féminin dans l'île d'Enfer !

Mais que ces messieurs ne soient pas tristes, la virilité a aussi sa chance sur les eaux de la Marne : les joutes, la chasse aux jeunes cochons ou aux canards lâchés dans l'eau, l'assaut du "Mât de beaupré" (mât placé obliquement) demandent courage, force et sang-froid… Un dimanche de juillet 1934, on peut évaluer à 5 ou 6 000 le nombre de personnes qui assistent aux "fameuses Joutes Parisiennes" le long de la Marne et sur la pelouse devant le Château de Charentonneau. Le peintre Toffoli a peint ce château en 1938. Il a offert la toile originale au Musée-Château de Réghat.

La Marne, à cet endroit, est le cadre de nombreuses fêtes nautiques. Elle l'est encore en 1937, pendant la durée de l'Exposition internationale.

Depuis 1900, on vient de tous les quartiers de la ville se mêler aux Parisiens jusqu'au Bain des familles situé en aval de l'île de Charentonneau. Mais, attention, un avis paraît dans le Bulletin municipal de juin 1928 : "Rappel de l'Ordonnance du 17 avril 1923 : Dans les rivières, canaux et dépendances, IL EST INTERDIT de se baigner ailleurs que dans les baignades et dans les établissements de bains spécialement autorisés. IL EST DÉFENDU de se déshabiller à la vue du public, de se baigner sans être vêtu d'un maillot de corps ou d'un costume de bain, etc."

En face, "entre les deux eaux", le Cercle des Nageurs de la Marne (CNM) accueille de nombreux Maisonnais. En 1865, Emile de la Bédollière, à bord d'une embarcation ("L'Hélioscaphe"), écrit l'histoire du Tour de Marne, illustrée par les photos originales de son ami, le journaliste Maisonnais Ildefonse Rousset, photographe amateur inspiré. L'auteur de ce bel ouvrage dit "rendre hommage à une magnifique contrée qui est aux portes de Paris et que l'on connaît à peine" Il prend plaisir à décrire les sites mais aussi recueille les traditions, observe les mœurs des habitants, raconte les légendes de la rivière dans un récit plein de verve et d'humour. Un passage concerne les îles de Maisons-Alfort : "Non loin du Moulin des Corbeaux à Saint-Maurice, l'eau redevient calme dans le spacieux et profond bassin qui baigne l'île de Charentonneau dont les arbres gigantesques abritent un moulin construit sous Louis XV". L'île de Charentonneau est la seule île qui n'a pas été draguée mais seulement "alignée" côté Marne. Le "Petit Bras de Marne" qui alimentait le moulin n'a pas été modifié.

À partir des années 1920, le Bal du Moulin brulé est très fréquenté. Marcel Carné y tourne quelques séquences de son film Thérèse Raquin en 1953 et Bertrand Blier son film provocateur Tenue de soirée en 1985. On danse encore aujourd'hui dans l'île, propriété de la Ville, dans les salons d'un bâtiment moderne accueillant associations et particuliers lors de banquets et soirées.

Jusqu'en 1929, il n'y a pas de route mais seulement le chemin de halage tracé par les pas de quelques bateliers et de leurs chevaux qui l'empruntent, par les promeneurs et les pêcheurs.

Vers 1880, le Moulin de Charentonneau dit le Moulin brulé.

Avant 1914, très peu de maisons sont construites entre le Château de Charentonneau et l'avenue Georges-Clemenceau. Seuls les habitués connaissent les "bons coins" de pêche, se promènent ou se reposent sur l'herbe, en prenant soin d'éloigner les moutons, les vaches et les ânes, occupants de l'endroit.

La passerelle de Charentonneau, prolongée jusqu'à Saint-Maurice, est inaugurée en 1927. Construite au droit de l'avenue Georges-Clemenceau, cette passerelle qui de nos jours, a perdu une grande partie de son intérêt, a permis à des milliers de personnes de bénéficier des avantages prévus en 1920 par la municipalité, à savoir : permettre aux Maisonnais du quartier de Charentonneau dépourvus de transports en commun d'accéder aux tramways de Saint-Maurice, et aux promeneurs, de se rendre "entre les deux eaux" ou au bois de Vincennes. Cette construction permet également d'aller à la pêche, à la plage municipale et d'assister "aux premières loges" aux spectacles nombreux, variés et de qualité, donnés en ces lieux jusque dans les années 1950. Rappelons que le canal de Saint-Maurice est vidé puis comblé vers 1954 pour en faire une voie express avant de devenir, après élargissement en 1974, l'autoroute A 4.

L'ouverture de la plage municipale en aval de la passerelle, n'a lieu qu'en juin 1930. Les cartes postales, les photographies témoignent de l'importante fré-

quentation. Il faut attendre assez longtemps, dès les premiers jours, pour avoir accès à l'une des 252 cabines dont la plupart ont quatre entrées séparées. En 1931 une Maisonnaise écrit sur sa carte postale dont la vue représente cette plage renommée : "Jugez la fourmillère des nageurs. Là, ce n'est rien auprès des grandes chaleurs, ils sont obligés de refuser les entrées et cette année, ils ont retransformé la plage et rajouté 500 cabines ce qui porte à plus de 1 200. Dans les moments d'affluence, il y a trois hommes pour une cabine…"

Vers 1935, la Plage municipale, le grand plongeoir et la passerelle de Charentonneau avec de nombreux "curieux".

Des articles dithyrambiques paraissent dans la presse. Les photographes professionnels "étonnés" nous montrent la foule du dimanche et le nombre impressionnant de "baigneurs". L'un d'entre eux titre son cliché : "Deauville ?… Non !… Maisons-Alfort au bord de la Marne !"

Victimes de la pollution de la rivière, les baignades ainsi que la plage municipale disparaissent fin des années 1960.

D'autres baignades aménagées par des particuliers ou des sociétés ont également leurs habitués comme Le Banc de sable, côté Saint-Maurice et la Société de Sauvetage de Maisons-Alfort (SSM), toutes deux en amont de la passerelle de Charentonneau. De l'autre côté, avenue Joffre, dans la cour d'une jolie petite maison, on voit dans un décor de rochers un cormoran empaillé. Cet oiseau peuplait jadis l'île du Cormoran située en face. Vers 1921, elle a été, en partie, ratta-

chée à l'île de Charentonneau et aux deux berges côté Saint-Maurice et côté Charentonneau. Le pilier central de la passerelle prend appui sur la partie conservée au centre de la Marne.

Plus loin, quelques cafés renommés nous attendent dont l'Auberge du Passeur, fréquentée assidûment par l'écrivain Paul de Kock dans les années 1850. Le fameux Bal des 4 Nations, nommé ainsi en hommage aux soldats de la Guerre de 1914-1918, dresse ses tables jusqu'à la rive. Français, Belges, Anglais et Italiens sont peints sur les murs intérieurs. On se souvient des fritures de Marne, du bon pain, du bon vin, du bal et du piano mécanique qui relayait les musiciens pendant la pause ! Cet établissement qui sert ensuite de bar-vestiaire aux nageurs de l'Élan, club très fréquenté, ainsi que de nombreux pavillons sont expulsés et depuis 1979 remplacés par le Parc La Fontaine et quelques courts de tennis situés sous l'échangeur de l'autoroute A 86… Autre temps !…

Vers 1920, le Bal des 4 Nations où l'on danse "à l'œil"

Le pont de Maisons, dit "pont stratégique" lors de sa construction en 1911, facilite les échanges entre les banlieues mais aussi avec les provinces du Nord et de l'Est. À une certaine époque, il n'est pas rare de voir des péniches et des chalands tirés par des chevaux ou les bateliers eux-mêmes, depuis le chemin de halage. Ils sont, de nos jours, remplacés par des bateaux de plaisance, par des péniches souvent automotrices ou conduites par des pousseurs.

Jusque dans les années 1950 des péniches, très spécialisées, sont ancrées au-delà du pont de Maisons ; leur contenu à l'odeur fétide est transféré dans des citernes, au bénéfice de la Poudrette, usine de traitement des fosses d'aisance de la région parisienne, située dans le quartier du Vert-de-Maisons à la limite de Créteil.

La promenade se termine à la passerelle suspendue de Créteil construite en 1897. Trop vétuste, elle est démolie en 1969, remplacée par un ouvrage mis en service en 1981. L'ancienne passerelle marquait approximativement la limite des deux villes.

Richesse écologique, historique, culturelle et pittoresque, nos bords de Marne et l'île de Charentonneau dite du Moulin Brulé, la seule qui ait "échappé" au calibrage de la rivière, sont d'autant plus précieux qu'ils se situent au cœur d'un environnement urbanisé. Aujourd'hui, la promenade paysagère aménagée par la municipalité au bord de l'eau, sur plus de 4 kilomètres, entre le pont du Chemin de fer et celui de Maisons, nous permet d'apprécier cet endroit préservé et d'en profiter dès le retour des beaux jours.

Mon propos évoquait le temps des charrettes, le temps des chevaux, le temps des guinguettes et des baignades, le temps où l'on avait le temps. Peut-être était-ce là le meilleur des loisirs dans notre bonne ville : avoir du temps devant soi et chanter *"…Si l'on pouvait retrouver les guinguettes…"*

MARCELLE AUBERT
AMAH

NOTES

Ce texte est réalisé à partir de quelques extraits de publications éditées par l'AMAH. Le lecteur pourra se les procurer au Musée de Maisons-Alfort, Château de Réghat, 34, rue Victor-Hugo. Téléphone : 01.45.18.39.50.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIES

Archives de Paris, du Val-de-Marne, de Maisons-Alfort, du Musée de Maisons-Alfort.

Documents privés dus à l'amabilité de Maisonnais.

Arrêt, Proclamation du Roi : collection personnelle de l'auteur.

Écrits :

- É. de la Bédollière et I. Rousset, Le Tour de Marne, Librairie internatio-nale, 1865.
- A. Chenal, Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville, Corbeil, E. Crète, 1898.
- V. Cameru, "Les inondations d'Alfort", dans La semaine vétérinaire, 1910.
- Professeur G. Barrier, "Les inondations de Janvier 1910 et l'EVA", dansRecueil de médecine vétérinaire, numéro du 15 mars 1910.
- Journal La Rampe, "La Plage à Maisons-Alfort", 1933.
- H. Bazin, Lève toi et marche, Grasset, 1952.
- Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire, Assoc. AMAH, Collectif, Millau, Imp.

Maury, I, (1984), II, (1986).

- J. Mesqui, Le pont en France avant le temps des ingénieurs, Grands manuels, Picard, 1986.
- P. Gillon, "Nouvelle Histoire de Saint-Maur-des-Fossés, des origines aux Bagaudes", dans Le Vieux Saint-Maur, 1987.
- M. Aubert, Maisons-Alfort, les transports en commun par terre, rail et eau, AMAH, 4 (1994).
- G. Durbet, sous la direction de Ph. Andrieux, Étude sur les fouilles archéologiques de Maisons-Alfort, 1995.
- M. Aubert, Maisons-Alfort, Fêtes et loisirs jusque dans les années 1930, AMAH, 8, (1997).
- M. Aubert, Maisons-Alfort, Le Maisonnais et son environnement, AMAH, 13, (2001).
- M. Aubert, Maisons-Alfort, L'Hygiène publique : les Bains-Douches - La Parfumerie Lasègue, AMAH, 14, 2002.
- J.P. Gueno et J. Pecnard, Paroles de l'ombre, Lettres et carnets des Français sous l'Occupation (1939-1945), Ed. Les Arènes, 2009.
- M. Ferré, Charenton-le-Pont.

Pour les renseignements communiqués, pour les dons et prêts de documents et de photographies, nos remerciements à :

- Mme Brousselle, Directrice des Archives départementales du Val-de-Marne,
- Mme Lewartowski, responsable de l'action culturelle aux Archives départementales,
- Mmes Loubrieu, Mennequin, Hocquard, Archives municipales,
- Mmes et MM. Chauvet, Dufour, Fassier, Fouqueau, François, Garnier, Jouët-Pastré, Labonne, Lambert, Lapostolle, Larue, Le Guen, Malherbe Roger, Mathé, Nozeret, Peignen, ainsi qu'à Michèle Aubert pour les prises de vues et reproductions photographiques.

LA SEINE ET LES OCCUPATIONS HUMAINES DANS LE VAL-DE-MARNE D'APRES L'ARCHÉOLOGIE

L'étude de l'évolution fluviatile de la Seine et de la Marne est l'un des axes majeurs de recherche développé par le Service Archéologie du Département du Val-de-Marne, notamment depuis 1992, date de l'intervention réalisée par P. Rodriguez sur le tracé du collecteur EU L1 à Bonneuil-sur-Marne. Des interventions archéologiques préalables à plusieurs projets d'aménagements ont été réalisées à proximité des rives de la Seine et de la Marne, près de la confluence des deux cours d'eau. Elles ont permis la mise au jour de sites d'habitat en rives de Seine ou de Marne ZAC d'Alfort à Maisons-Alfort, par G. Durbet pour le service départemental d'archéologie (SDA) en 1994-1995 puis par R. Cottiaux jusqu'en 1999 pour l'Association française pour l'archéologie nationale devenue l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) en 2002, et ZAC d'Ivry-Bords de Seine (O. Maury en 1995 et J.-L. Ricard en 1996 pour le SDA). D'autres fouilles plus restreintes ont complété nos données sur des parcelles plus limitées, par exemple la ZAC Brandebourg d'Ivry-sur-Seine (G. Durbet en 1996 et P. Rodriguez en 1998). Un début d'analyse des sources littéraires anciennes mentionnant le fleuve, depuis l'Antiquité jusqu'au haut Moyen ge, révèle l'ancienneté de l'importance de la Seine dans l'imaginaire et le quotidien des hommes. Des occupations situées en retrait des cours d'eau ont également été découvertes dès la fin des années 1980 et tout au long des années 1990, lors des fouilles de la ZAC Parmentier d'Ivry-sur-Seine (R. Labarre, F. Mousset et L. Fleury entre 1988 et 1994 pour le SDA, puis J.-Y. Dufour et S. Talin d'Eyzac en 2002-2003 pour l'Inrap), de la Place Jean Martin à Vitry-sur-Seine (A.-A. Lichon en 1998 pour le SDA), de la déviation de la RD 64 à Orly (M. Mettoudi en 1997 et M. Navarro en 1998 pour le SDA) ou encore du Parc du Grand-Godet à Villeneuve-le-Roi (O. Maury en 1996 et E. Calonne en 1999 pour le SDA). Ces travaux ont été complétés par des observations de terrain lors d'aménagements, par un récolement des données issues des études géotechniques réalisées au préalable, par l'étude des données géomorphologiques et paléoenvironnementales issues des interventions de terrain, concernant l'évolution des cours d'eau dans la plaine centrale du Val-de-Marne.

Plusieurs occurrences de paléochenaux observés en fouille ont permis d'examiner l'évolution de ces cours et leur comblement progressif depuis le Préboréal et tout au long de l'Atlantique, les derniers atterrissements s'effectuant durant le Subatlantique, avant que l'action humaine ne participe à la canalisation des cours. Nous connaissons également plusieurs sites d'occupation, d'habitat ou d'inhumations (de nombreux cimetières protohistoriques sont dans la plaine),

découverts depuis les suivis de carrières du XIXe siècle jusqu'aux fouilles récentes menées par le service départemental du Val-de-Marne ou par l'INRAP.

La synthèse présentée ici va au-delà d'un simple recensement des points de contact avec des vestiges archéologiques découverts sur l'ensemble des communes riveraines de la Seine, puisqu'elle inclut des éléments plus périphériques, sur les communes de Thiais, Saint-Maurice ou Maisons-Alfort. Nous avons complété ce travail par un début d'analyse des sources littéraires anciennes mentionnant le fleuve, depuis l'Antiquité jusqu'au haut Moyen ge.

LA SEINE ET SON ÉVOLUTION DEPUIS LA PRÉHISTOIRE

Dynamique fluviatile et mise en place des alluvions

Au cours du Quaternaire, les conditions climatiques des glaciations et des inter-glaciations ont conditionné les changements environnementaux et permis, sous 1'action des eaux de ruissellement et 1'érosion de la Seine, le creusement des vallées. Les alluvions qui forment les fonds de vallées sont alors constituées de matériaux roulés et transformés par les eaux et deviennent des sédiments plus ou moins fins comme les sables ou les graviers. La moyenne terrasse correspondant aux alluvions de l'ancien lit de la Seine se situe entre 65 m et 45 m NGF, les alluvions de la basse terrasse sont situés entre 30 et 35 m[1]. Ainsi, le creusement des lits se fait durant les phases tempérées, alors que le comblement alluvionnaire se produit lors des phases froides. Le creusement de la plaine centrale visible dans les couches du département du Val-de-Marne, l'ouverture de celle de Bonneuil et le dégagement du Mont Mesly sont l'apanage de l'activité principale de la Seine au cours du Quaternaire. Le tracé de la Seine apparaît alors changeant, muni de plusieurs bras dont celui, situé plus à l'Est, balaie le fond de la vallée au cours des millénaires[2].

Les alluvions pléistocènes de la plaine centrale et des fonds de vallées appelées par les archéologues "alluvions anciennes" renferment des outillages paléolithiques et une faune froide de vertébrés, souvent dans des sols légèrement déstabilisés par les érosions anciennes et piégés en dessous de la nappe phréatique. La fouille de la ZAC d'Alfort 1 à Maisons-Alfort a permis de dégager un site paléolithique moyen selon la technique de la paroi moulée, restituant ainsi une occupation moustérienne en place d'âge saalien (stade isotopique 6). Les "alluvions récentes" d'âge holocène proviennent de niveaux à climat tempéré, et bien qu'elles contiennent un grand nombre de sites allant du Mésolithique aux périodes modernes sont souvent sur des épaisseurs variables, parfois en comblement d'anciens chenaux de la Seine.

Les paléochenaux de la Seine

Les travaux de l'Archéologie préventive et ceux des Sciences de la Terre ont commencé dans la plaine de Bercy, notamment au Petit Bercy (1990 et 1991), au Quartier-Sud (1991-1992) et Saint-Emilion (1992 et 1996) ainsi que sur les Petit et Grand Bercy (1991 à 1995). Ces opérations ou les travaux sur la ZAC de Tolbiac, à la Maison de la RATP (1992) et sur le tracé de la ligne Météor (1995), ont tous montré l'excellente conservation des dépôts alluvionnaires de la Seine et de leur mobilier archéologique. La plaine de Bercy qui repose sur un ancien lit de la rivière est située sur la rive droite au fond de la vallée de la Seine et à environ 2,5 km en aval de la confluence avec la Marne. Cet ancien tracé et l'activité de son écoulement pourraient s'étendre de 100 000 ans au XVIIIe siècle et a conservé les alluvions de trois lits successifs partiellement emboîtés[3]. Les alluvions grossières (galets de silex et blocs de calcaire) du lit le plus ancien se rapportent à la dernière époque glaciaire comprise entre 100 000 ans et 10 000 ans. Le deuxième lit est constitué d'un dépôt fin daté du début du Postglaciaire (entre -7500 et -5500), surmonté d'un troisième lit creusé au début de la période climatique de l'Atlantique (entre -8000 et -4800). Après les derniers remaniements climatiques de la période subboréale (entre -4800 et -2700), il est décrit jusqu'en 1758, date de son dernier comblement, comme un bras mort[4]. Une synthèse des travaux stratigraphiques met finalement en évidence cinq grandes étapes d'érosion-accumulation matérialisées par la présence de sept paléochenaux[5].

Dans le département du Val-de-Marne, les opérations préventives effectuées sur les bords de Seine dans des sites en zone inondable, datés du Mésolithique à l'âge du Bronze à Ivry (Ivry Compagnon, Sadillek, Brandebourg, Cuisine centrale), ainsi qu'à la confluence Seine-Marne (Maison-Alfort ZAC d'Alfort 1, d'Alfort 2, Rives de la Marne), ont mis en évidence un certain nombre de paléochenaux dont certains traversent l'ensemble Celui qui traverse Ivry Compagnon. en direction nord-ouest/sud-est a probablement rencontré un autre bras de Seine fossile d'âge holocène, visible sur les coupes de l'îlot Sadillek, en amont à hauteur de Bercy. Les observations de ces bras de Seine fossiles par les archéologues et les géologues, lors des sondages géologiques du BRGM ou sur les nombreux documents d'archives cartographiés, constituent une remarquable banque de données cartographiées, en cours aujourd'hui au Service Archéologie du Val-de-Marne.

Dans la plaine d'Ivry ou ailleurs, les chenaux secondaires de la Seine et de la Marne ont pour la plupart d'entre eux évolué en bras morts avant de se colmater naturellement. La cartographie historique qui existe depuis 1690 (carte de Nicolas de Fer) montre en effet la subsistance de quelques îles, reliquats de cet ancien réseau. Si le comblement progressif en bras morts puis leur disparition complète est l'issue finale pour certains paléochenaux, pour d'autres, ils sont soit

dragués aux cours actuels (Seine et Marne), soit évoluent peu à peu dans un environnement marécageux.

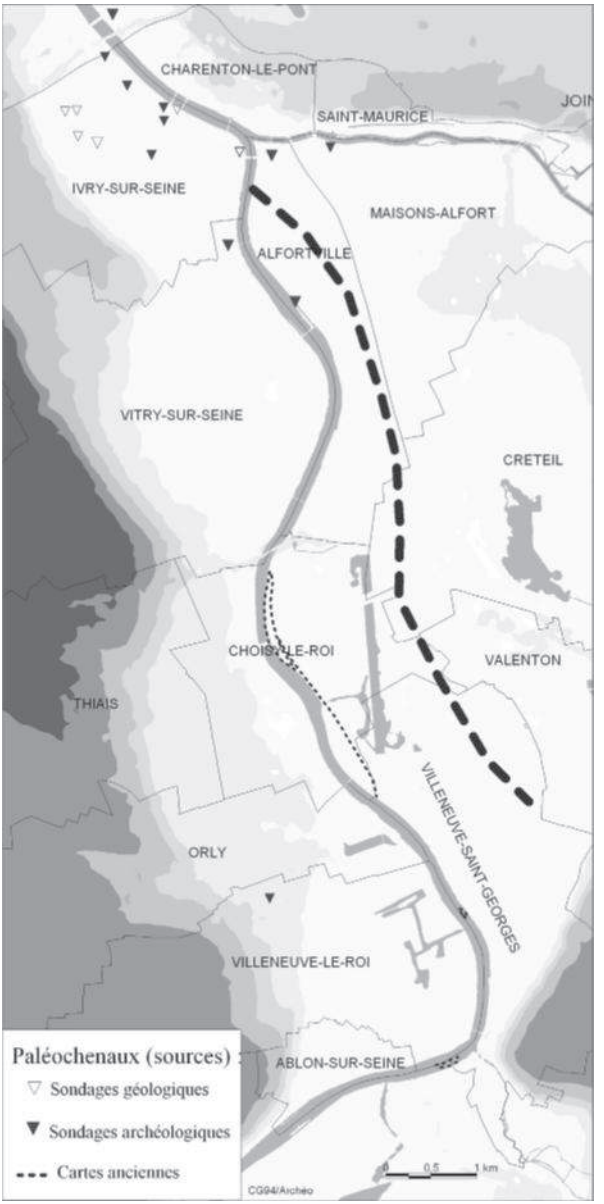

Carte de localisation des anciens chenaux
(dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

La confluence Seine-Marne

Des analyses complémentaires ont été effectuées sur les sédiments quaternaires provenant de la fouille de la ZAC d'Alfort 1 qui a livré un site paléolithique moyen en place, daté de -190 000 ans. Les données granulométriques qui permettent d'identifier l'origine des sédiments montrent que les minéraux lourds proviennent du Massif Central, par le biais d'apports remaniés des formations du Secondaire et du Tertiaire, traversés par le Bassin de la Seine. La présence de l'augite, d'origine volcanique, dans les sables jusqu'au sommet de la séquence et la fréquence de calcaire, tendent à montrer que les alluvions ont été déposées par la Seine[6].

Ces résultats montrent en tout cas que le creusement de la vallée puis l'installation de la plaine alluviale du Val-de-Marne, se sont effectués essentiellement par la Seine. Le premier phénomène érosif se déroule à la fin du Tertiaire et le début du Quaternaire vers 2 millions d'années. Le second se décline en fonction des fluctuations climatiques tout au long du Pléistocène, dégageant et formant peu à peu le paysage de la plaine, tantôt sous un climat froid et sec en période glaciaire (Elster -650 000 -350 000 ans ; Saal -300 000 -130 000 ans), tantôt sous un climat tempéré en période post-glaciaire (-100 000 ans -10 000 ans).

L'occupation moustérienne qui a laissé des traces d'un site en place à Maisons-Alfort se trouve au sein d'une séquence alluviale puissante de 7 m de profondeur. Sa localisation se trouve sur une barre de chenal d'un ancien tracé de la Seine. Les nappes alluviales qui forment l'ensemble des formations stratifiées se sont accumulées au cours de cinq cycles sédimentaires. Les trois premiers cycles qui correspondent à la base de la séquence montrent l'existence d'un type d'écoulement en tresses, c'est-à-dire de plusieurs chenaux séparés par des barres caillouteuses et sableuses ; les deux derniers cycles signalant l'apparition d'un type à chenal unique. Les données de terrain ont montré des occupations saisonnières répétées par les Néandertaliens, caractérisées par des surfaces d'activité riches en rejets domestiques.

LA SEINE DANS LES SOURCES ANCIENNES (ANTIQUITÉ ET HAUT MOYEN AGE)

Evolution et origine de l'hydronyme

La Seine apparaît dans les sources antiques au premier siècle avant notre ère (César), sous le nom de Sequana. A peu près à la même période, l'hydronyme est directement transcrit en grec (Strabon) sous la forme [Secoana]. Le nom, que l'on retrouve sur des inscriptions épigraphiques au Ier siècle de notre ère[7], n'évolue quasiment pas durant toute l'Antiquité et se retrouve sous la même forme au Xe siècle.

Les seules variations observées durant la période mérovingienne (Sygona au VIe siècle chez Grégoire de Tours ; Sigona, Secona ou Segona au VIIe siècle chez le pseudo Frédégaire[8]), sont vraisemblablement dues à des erreurs de copistes. On note une variation anecdotique dans la Chronique des Abbés de Fontenelle, qui emploie au IXe siècle le nom Geon[9] pour désigner la Seine, par allusion au nom biblique (Gehon) d'un fleuve du Paradis terrestre assimilé au Nil[10].

L'origine et la signification du nom *Sequana* demeurent obscures[11]. Il semble que cet hydronyme (qui est également le nom des gaulois *Sequani* : les Sequanes), conserve un caractère archaïque de la langue indo-européenne, le -k^W- (transcrit -*qu*- en latin, -*χo*- en grec) qui a normalement évolué en -*p*- dans la plupart des termes identifiables de la langue gauloise[12]. La Seine est divinisée au minimum dès le Ier siècle de notre ère, sous la forme DEA SEQVANA[13], au féminin, alors que le fleuve est nommé au masculin par Strabon[14].

Un fleuve relativement calme

La Seine était considérée comme un fleuve relativement calme dès l'Antiquité[15], de même taille que la Marne[16], mais pouvant subir des évènements climatiques inhabituels. Selon l'Empereur Julien (témoin occulaire rédigeant en février 363), le fleuve était ainsi presque intégralement pris dans les glaces lors d'un hiver rigoureux en 358[17].

Les débordements de la Seine étaient vraisemblablement fréquents et pouvaient avoir lieu à différentes saisons, en hiver, au printemps ou à l'automne. Aux alentours du 31 janvier 583[18], des inondations (attribuées au passage d'un astéroïde ou d'une comète) eurent lieu sur toute la confluence : "Les cours d'eau débordèrent d'une manière insolite ; c'est ainsi que la Seine et la Marne provoquèrent une telle inondation autour de Paris que souvent des naufrages se produisirent entre la Cité et la basilique de Saint-Laurent[19]". Saint-Laurent était le plus ancien monastère de Paris avant la fondation de Saint-Martial. Il était situé rue du Faubourg-Saint-Martin, au nord du bras mort de la Seine réutilisé par les eaux lors des fortes crues[20]. Deux inondations sont signalées en 841. La première eut sans doute lieu plus en aval de Paris en mars[21]. La seconde eut lieu en septembre 841, lorsque la Seine, particulièrement "basse, offrait un passage très facile". Pourtant, "alors qu'il n'était tombé de pluie nulle part depuis deux mois, la Seine commença à monter, par un ciel sans nuages, et rendit les gués impraticables partout aux alentours[22]". Ces gués étaient situés autour de Saint-Denis, Saint-Cloud, et/ou entre Paris et Melun. Un nouveau débordement eut lieu durant le siège des Normands, à Paris le 6 février 886[23].

Dès la fin de l'époque gauloise, une zone de marais assez large correspondant à un affluent de la Seine est connue, mais non localisée, sur l'une des rives, entre Melun et Lutèce[24]. Les quelques îles mentionnées sont les îles sur les-

quelles sont installées les villes de Lutèce et Melun[25]. D'autres îles sur la Seine, en aval de paris, sont utilisées par les Vikings comme camps de base (l'île d'Oscelles en Normandie[26] ; une île indéterminée située près de Saint-Denis[27]). Aucune île intermédiaire n'est connue par les sources mais la Lutèce gauloise est curieusement placée au confluent de la Seine et de la Marne par Timagène[28].

Les utilisations du fleuve

L'eau de la Seine était apparemment une eau de bonne qualité durant l'Antiquité, en comparaison des fleuves que l'on pouvait rencontrer à proximité des villes méditerranéennes, largement plus peuplées et vraisemblablement plus polluées. Elle est qualifiée de pure au IVe siècle et peut être bue sans désagrément par les habitants de Lutèce[29]. Elle est utilisée pour les usages liturgiques à la fin du IVe ou au début du Ve siècle par l'évêque de Paris saint Marcel[30] et peut encore être qualifiée de claire au IXe siècle[31].

Strabon vante l'excellence de cette voie fluviale, en relation avec la Saône et le Rhône[32]. La Seine est aisément navigable dès la fin de l'indépendance gauloise et durant toute l'Antiquité, par des navires[33] de commerce qui disposent d'un port à Melun suffisamment important pour cinquante navires. Autour de Lutèce, des aménagements permettent de disposer de multiples barques[34]. Durant l'Antiquité, ses nombreux méandres semblent cependant constituer un obstacle pour les négociants au long cours qui privilégient les passages plus au sud par la Loire ou la Garonne[35]. Au haut Moyen âge, le trafic y est dense[36] et le port de Lutèce important[37].

Au Xe siècle, les zones inondables de la confluence, à Ivry, sont utilisées comme pâtures pour les troupeaux[38]. La pêche est connue sur la Seine dès le VIe siècle, des pêcheries étant mentionnées sur des îles lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés[39]. Au IXe siècle, la Seine est un fleuve "exceptionnel par l'abondance du poisson[40]".

L'HABITAT DU PALÉOLITHIQUE AU NÉOLITHIQUE

Les occupations humaines au cours du Paléolithique

Bien que le département du Val-de-Marne recèle d'anciennes occupations paléolithiques notamment sur le Plateau de Villejuif, les traces squelettiques humaines ne sont présentes qu'à partir du Mésolithique, dans un site de Maisons-Alfort. En effet c'est dans la confluence Seine-Marne en particulier que plusieurs occupations successives ont vu le jour dans des zones de fond de vallées, à proximité des rives de la Marne. Dès les années 1990, les opérations de sauvetage dans les ZAC d'Alfort 1 et 2 ont mis au jour une série de sites allant du Paléolithique moyen (-200 000 ans) au Premier âge du Fer (-800 ans), révélant

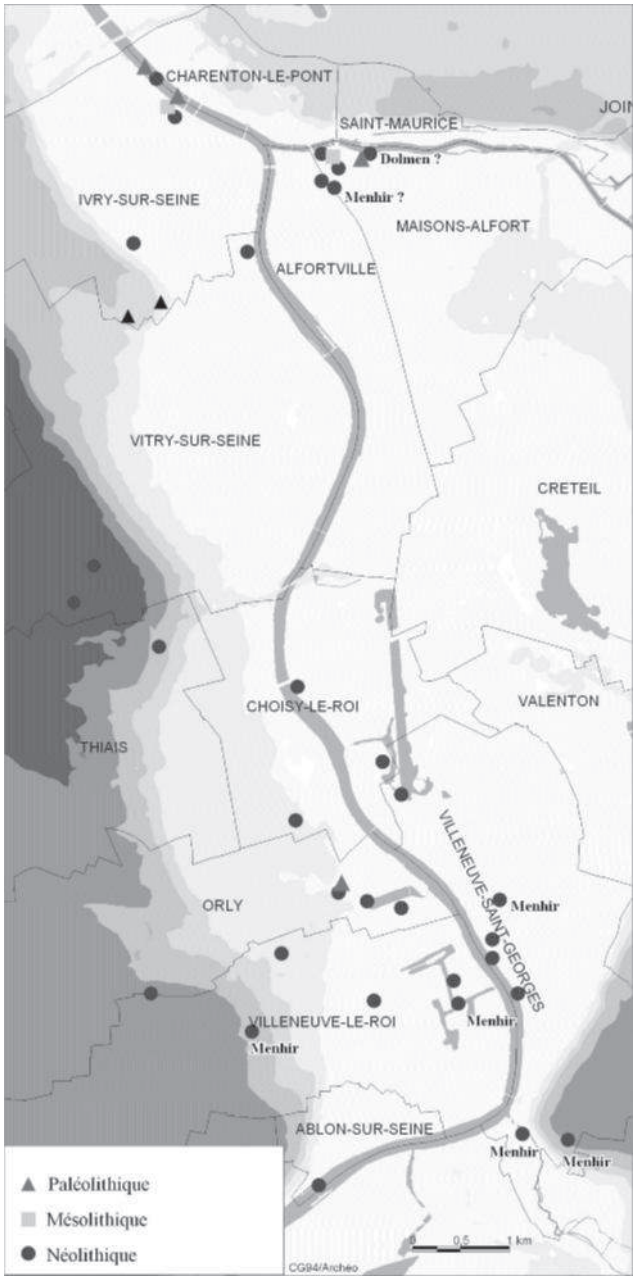

Répartition des sites et découvertes préhistoriques
(dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

ainsi les habitudes socio-culturelles des différentes traditions qui se sont succédées (chasse, techniques de débitage du silex, travail de l'os, environnement, domestication des espèces animales et végétales, orientation des cheptels, alimentation, état de santé …).

La vallée de la Seine en aval de la confluence avec l'Essonne a conservé de nombreux vestiges d'occupation magdalénienne notamment les sites classiques d'Etiolles (Etiolles-LC), les gisements des Tarterets I et II[41] ainsi que des découvertes isolées dans les années 1990[42]. La concentration des unités d'habitation près du ruisseau ainsi que la superposition de plusieurs niveaux archéologiques au sein d'une séquence tardiglaciaire laissent penser que le cours d'eau a été non seulement un élément essentiel dans l'emplacement des campements mais aussi que les occupations ont été répétées dans ce lieu d'habitat[43].

Des sites d'habitat au Mésolithique

Il y a à peine une vingtaine d'années, les sépultures mésolithiques étaient rarissimes en Ile-de-France. Seuls quelques ossements en contexte non sépulcral retenaient l'attention dans le site "Le Haut des Nachères" à Noyen-sur-Seine[44]. Depuis, plusieurs sites d'importance ont été retrouvés en contexte funéraire dans le Bassin parisien, certains sur les bords de Seine, d'autres sur les bords de Marne (1 site dans les Hauts-de-Seine, 2 sites en Seine-et-Marne, 1 site en Val-de-Marne, 1 site en Seine-Saint-Denis)[45]. Tout récemment, en 2008, un site d'habitat mésolithique a été fouillé par l'INRAP tout près du Quai d'Issy à Paris.

Le site des Closeaux à Ruel-Malmaison est situé en zone inondable dans le fond de la vallée de la Seine et a livré une séquence stratigraphique de plus de 6 mètres d'épaisseur[46]. En Seine-et-Marne, le site du Quai Voltaire à Melun a été retrouvé lors d'une opération de sauvetage de l'AFAN en 1991 qui a permis la découverte d'une inhumation en bord de Seine[47]. Dans notre département, une sépulture isolée a été découverte au cours d'une opération de sauvetage en janvier 1999 sur la ZAC d'Alfort III à Maisons-Alfort[48]. Ce site de la confluence Seine-Marne a livré une sépulture creusée dans le sédiment de la basse terrasse, composé de limons sableux bruns surmontant les limons sableux de couleur jaune datés du Tardiglaciaire.

Les sites d'habitat du Néolithique

De grands mouvements migratoires commencent à apparaître dès le réchauffement climatique au cours de la première partie de l'Holocène, surtout au Proche-Orient mais également dans d'autres régions du monde. Ils sont le fruit des profondes mutations culturelles affectant ces populations. La colonisation de nouveaux espaces en Europe occidentale par les deux grands courants néolithiques dès le VIIe millénaire met en place deux cultures au savoir technologique bien avancé. Ainsi, les territoires du Nord de la France sont imprégnés de la civi-

lisation danubienne (Le Rubané), arrivée d'Europe centrale, alors que ceux situés au sud de la Loire voient leur culture évoluer vers le cardial, civilisation venue des côtes méditerranéennes. Aussi, les populations indigènes (mésolithiques) des territoires de la France ne vont-elles pas se mélanger au stock biologique des nouveaux arrivants pour voir se constituer des formes anthropologiques au physique quelque peu différencié du Nord au Sud.

Contrairement aux idées autrefois répandus (les grands nordiques robustes et les petits graciles au sud), on retrouve en fait aussi bien des individus graciles et de petite taille dans les pays nordiques que des individus de grande taille et d'aspect robuste dans les pays du Sud.

On a également longtemps mis en avant la colonisation des espaces géographiques de l'Europe occidentale par les populations danubiennes et méditerranéennes, ce qui est de toute façon une réalité archéologique sans équivoque, mais qui occulte parfois la préexistence même des populations mésolithiques (ou de tradition mésolithique) locales. En effet, on a l'impression que durant les périodes post-glaciaires, les pratiques de chasse, de cueillette et de pêche n'ont pas résisté au progrès des nouvelles traditions néolithiques véhiculées par les orientaux, de même qu'il n'existe plus de trace du morphotype humain mésolithique. Or, plusieurs régions dans le monde à l'instar des sites danois, baltes ou d'Arabie du Sud ont continué leurs pratiques de subsistance basée soit sur la pêche, la cueillette ou la chasse, alors qu'elles étaient situées au voisinage de territoires néolithisés.

Cette non assimilation aux pratiques nouvelles montre en tout cas dans certaines régions une forme d'indépendance des traditions d'origine dont le maintien de la subsistance alimentaire semble suffisant, même si quelquefois des échanges ont apparemment existé.

Les sites d'habitats reconnus pour ces périodes sont peu nombreux. Le site découvert sur la ZAC Parmentier à Ivry, au pied du coteau, a révélé sur deux parcelles en 2003 un habitat de la phase ancienne du Néolithique[49]. A Maisons-Alfort ZAC d'Alfort, une vaste enceinte fossoyée et palissadée construite au néolithique moyen a été mise au jour à partir de 1995[50]. Cet habitat semble occupé ou réoccupé durant plusieurs générations s'étalant sur plusieurs siècles. A Ivry, un site situé près de la Seine, perturbé par les fréquents débordements du fleuve, a été fouillé sur la ZAC Bords de Seine en 1995 et 1996[51].

Caractéristiques morphologiques des populations et leurs relations avec les cultures du Bassin Parisien au Néolithique ancien, moyen et final

Le morphotype humain que l'on retrouve dans le Bassin parisien au Néolithique ancien et moyen est celui du méditerranéen, tantôt robuste, tantôt gracile. Il n'existe pas véritablement d'entité communautaire avec leurs caractères morphologiques propres séparés les unes des autres. En tout cas, les ves-

tiges squelettiques de ces périodes ne montrent pas ce genre de distinction. Les populations Villeneuve-Saint-Germain sont de taille moyenne, portant une tête dolichocéphale allongée et étroite. Ce sont ces caractères que l'on retrouve chez l'une des plus anciennes sépultures fouillées à Bervialle 2 (Villejuif) en 1937[52].

Au cours du Néolithique moyen les habitants de la culture Cerny puis chasséenne du Bassin parisien sont des méditerranéens de plus en plus graciles. Les sites qui correspondent à ces périodes dans le Val-de-Marne sont bien datés et montrent à Maisons-Alfort ou à Ivry Grand Ciel une population qui présente des caractères similaires.

Avec l'avènement du Néolithique récent/final, on retrouve de plus en plus une tendance à l'élargissement de la tête et à l'abaissement des hauteurs du crâne, de la face et des orbites. Ce morphotype brachycéphale est celui qu'on retrouve dans l'ensemble du Bassin parisien.

D'une façon générale et à quelques nuances près, la morphologie des habitants de la Seine et de la Marne se présente ainsi : tête allongée de forme ovoïde et formation de chignon occipital, une face basse avec un menton bien accusé et des insertions musculaires marquées. La stature est visiblement la même pendant tout le Néolithique, entre 1,59 m et 1,68 m. Les membres sont assez robustes et montrent certaines caractéristiques ostéo-articulaires sur l'os de la jambe et les os de la cheville liées à des adaptations de position accroupie ou agenouillée. La denture est usée et présente des caries et la formation de tartre. L'aspect buccodentaire de ces populations néolithiques est lié aux changements culturels de la nourriture, axée de plus en plus vers les céréales et l'alimentation carnée[53].

Le squelette d'un homme d'une quarantaine d'années du Néolithique moyen (Chasséen = 3904-3644 avant J.-C), découvert à Ivry Grand ciel, avait développé au cours de son vivant une hypotrophie d'origine neurologique avec atteinte du membre supérieur. Chez cet individu, le crâne présentait une asymétrie importante reliée à une asymétrie des membres[54].

Les deux enfants âgés de 8 ans et 6 ans inhumés dans une même fosse du Néolithique final à Ivry Grand Ciel donnent également des indications sur leur état de santé. Les deux individus, visiblement proches par leur morphologie, montrent des indicateurs de stress (hypoplasies de l'émail dentaire et Cribra orbitalia). Ces signes, en général variés et complexes, sont interprétés comme des déficiences nutritionnelles.

Sépulture double d'enfants en cours de fouilles, Ivry-Grand Ciel, Ilot Compagnon, fouille 1995 (cliché Services Archéologiques CG94)

LES OCCUPATIONS DE L'AGE DU BRONZE

A l'âge du Bronze, les groupes humains se caractérisent plus par la technologie de leur matériel métallique que par des spécificités culturelles durant plusieurs siècles. Le bassin parisien ne connaît pas de gisements de cuivre et les matières premières circulent sur de longues distances, en relation avec les axes fluviaux.

Habitats et nécropoles

Le site de Villeneuve-le-Roi Le Grand Godet, sur le parc interdépartemental des sports, est l'un des rares sites d'habitats du Bronze ancien connu dans la vallée de la Seine. Ce site d'occupation rurale est perceptible par de nombreuses fosses de stockages. L'une des zones comprenait des fosses oblongues, sans mobilier archéologique. La seconde zone comprenait d'autres fosses circulaires groupées, qui contenaient un abondant matériel céramique, des restes de faune et quelques silex[55].

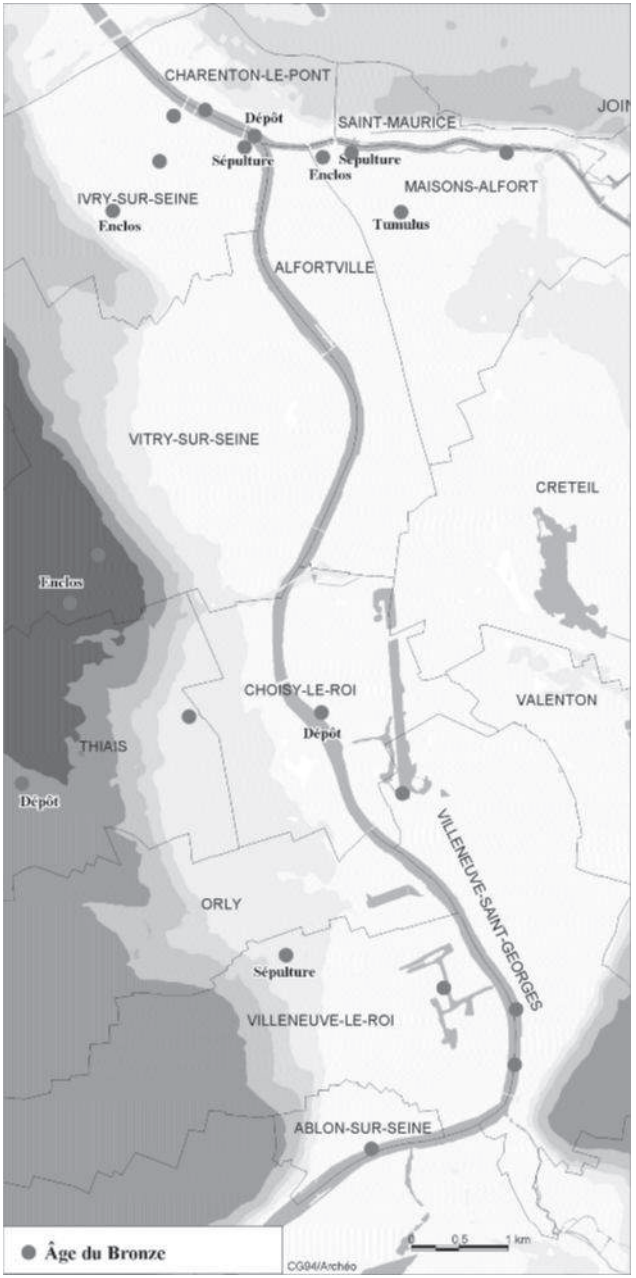

Répartition des sites et découvertes de l'âge du Bronze
(dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

Plusieurs sites sont attribuables au Bronze final. A Vitry-sur-Seine, sur le Parc des Lilas, en bord de plateau, le site est constitué de fosses dont les plus importantes, que l'on appelle polylobées, sont assez spectaculaires[56]. Une structure du même type a été découverte sur le site de Maisons-Alfort[57].

Quelques enclos circulaires très caractéristiques découverts en fouille correspondent probablement à des sépultures tumulaires de l'âge du Bronze. Trois ont été fouillées à Maisons-Alfort (ZAC d'Alfort) dont un relativement vaste[58]. La dernière identifiée a été fouillée sur la ZAC Saint-Just[59]. Une structure du même type a été découverte en 1996 à Vitry-sur-Seine sur le Parc des Lilas[60]. Aucun de ces enclos ne contenait de sépultures, probablement détruites lors de l'érosion du tumulus. A Maisons-Alfort, un important tumulus de près de 150 m de diamètre, détruit lors de la construction du fort de Charenton, pourrait correspondre à une vaste structure funéraire tumulaire réutilisée lors de périodes plus récentes[61].

Dépôts de fondeurs et mobiliers issus des dragages

Plusieurs dépôts de fondeur découverts dans le Val-de-Marne témoignent de l'utilisation naissante de la métallurgie, de sa rapide maîtrise et de réseaux d'influences culturelles entre courants atlantique et danubien. Deux ou peut-être trois d'entre eux proviennent des secteurs proches de la Seine. Ce sont les dépôts attribuables au Bronze final de Thiais, découvert en 1934[62], et de Choisy-le-Roi, découvert en 1920 dans une sablière[63].

Dépôt de fondeur découvert à Thiais
(Musée de l'Archéologie nationale, cliché Services Archéologiques CG94)

On estime à 350 les objets découverts en amont de Paris, pour la plupart attribuables au Bronze final (1350-800 avant notre ère[64]). Ils se concentrent principalement dans le méandre situé entre Ablon, Villeneuve-Saint-Georges et Villeneuve-le-Roi. Les dragages ont révélé plusieurs pièces d'armement en bronze : des épées, des haches, des pointes de lances. D'autres pièces d'armement proviennent de la zone de confluence, à Charenton.

Les populations de l'âge du Bronze

Ces groupes humains ont dû connaître un brassage des populations assez important que la pauvreté des restes humains hélas ne montre pas. Les caractères morphologiques ainsi que leur stature indiquent une ressemblance avec les populations du Néolithique final/récent.

Bien que les sites de l'âge du Bronze soient présents dans le département avec notamment de beaux exemples de fosses silos qui ont livré des corpus très représentatifs du Bassin parisien (Hautes Bruyères à Villejuif), les restes humains sont rares. Les 2 squelettes retrouvés à Maisons-Alfort (Bronze final) et à Villeneuve-le-Roi (Bronze ancien) sont très graciles et pourvus d'une taille moyenne[65]. Les dents sont petites et présentent des caries.

LES OCCUPATIONS DE L'AGE DU FER

Le contexte essentiellement urbain de la vallée de la Seine dans le Val-de-Marne ne se prête pas facilement à des synthèses chronologiques[66]. Nombre de données ont vraisemblablement été détruites par l'extension massive de l'habitat et l'exploitation des sablières au cours du siècle dernier. L'occupation de l'âge du Fer en Ile-de-France est essentiellement rurale, à l'exception notable de l'Ile-Belle à Meulan (Yvelines), de Nanterre (Hauts-de-Seine), Bobigny (Seine-Saint-Denis) et Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne), situées pour trois d'entre elles sur des rives de la seine.

Parmi les découvertes anciennes, les données issues de nécropoles sont souvent aujourd'hui les seules exploitables car plus facilement identifiées à l'origine. Le développement de l'archéologie préventive, depuis une trentaine d'années, a profondément modifié notre perception des établissements agricoles présents dans le Val-de-Marne. Les données demeurent encore bien souvent fragmentaires, les contraintes de l'archéologie préventive ne permettant pas fréquemment la fouille d'un site dans sa totalité, ni l'étude systématique de l'intégralité des structures découvertes.

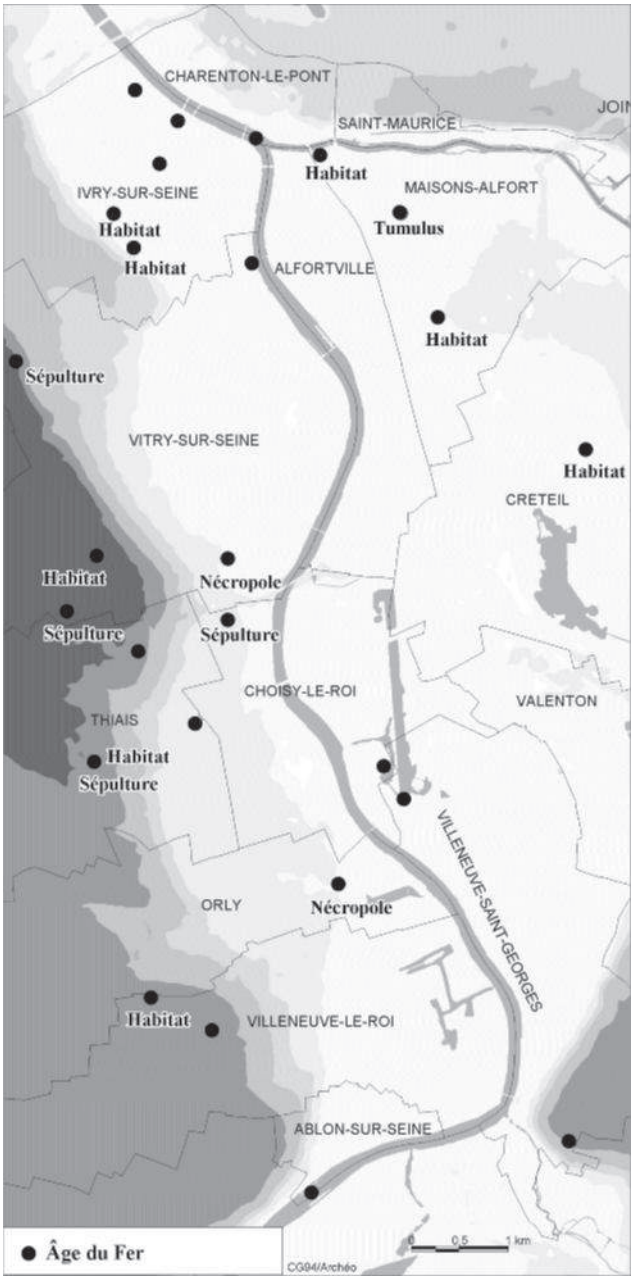

Répartition des sites et découvertes de l'âge du Fer
(dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

Habitats et exploitations agro-pastorales

La plupart des habitats ruraux a été découvert sur le plateau[67]. Les habitats de Thiais A 86, d'Orly/Villeneuve-le-Roi RD 64[68] et de Vitry-sur-Seine[69] sont effectivement situés sur les bords de plateaux dominant la vallée de la Seine. Le site de Thiais A 86 fouillé en 1985-1986 a mis au jour une trentaine de structures dont cinq datées du premier âge du Fer qui ont livré des restes de mammifères sauvages et domestiques, des graines de blé tendre, d'orge et de millet commun, de la céramique et un squelette de nourrisson atteint d'une maladie infectieuse[70].

L'habitat de la RD 64 est un établissement agro-pastoral du Hallstatt final (VIe-Ve siècle avant notre ère) évoluant au IIIe siècle vers un habitat à enceinte fossoyée. Les différents vestiges repérés sur le Parc des Lilas, encore partiellement mis au jour, couvrent une large période, depuis le Bronze final jusqu'au second âge du Fer[71]. Il est difficile de déterminer l'étendue de ce ou ces différents sites, qui pourrait se prolonger au sud vers Thiais. Sur la pente du coteau, à Thiais (ZAC du trou aux Renards) en limite du Parc des Lilas, une fosse est datée du Hallstatt[72]. Au bas du coteau, à Thiais ZAC des Portes du Levant, c'est une fosse de même période et du mobilier résiduel[73].

Coupe d'une fosse polylobée, Hallstatt final,
Vitry-sur-Seine, Parc des Lilas, Parcelle BV 7-21, fouille 2009
(cliché D. Barrau, Services Archéologiques CG94)

Les autres habitats sont situés dans la vallée. Un site anciennement découvert sur Orly, dans la sablière Baron[74], peut être interprété comme un habitat[75], d'après les coupes publiées qui correspondent à des silos. Du fait de la présence

de sépultures (un adulte dans l'un, un chien dans le second), il fut interprété comme l'extension de la nécropole d'Orly Le Trou d'enfer. Il s'agit vraisemblablement de sépultures de relégation. Le mobilier associé est datable du second âge du Fer (La Tène, 500-52 avant notre ère).

A Ivry-sur-Seine, deux secteurs relativement proches ont été occupés par des établissements fossoyés durant une grande partie du second âge du Fer. Le premier ensemble est localisé autour de la place Parmentier, sur l'ancien hameau Saint-Frambour. Plusieurs fouilles ont révélé une occupation complexe composée de fossés qui semble débuter relativement tôt, dès le IVe ou le début du IIIe siècle avant notre ère, entre la rue Raspail et la rue Marat[76]. Sur la place Parmentier, des ensembles de fossés, peut-être palissadés, associés à des fosses et silos, ont été découverts sur les îlots 1[77] et 2[78] de la ZAC Parmentier). Les derniers fossés semblent abandonnés à l'époque augustéenne, donc après la conquête romaine à la fin du premier siècle avant notre ére et au tout début du siècle suivant. Si la plupart des fossés adopte une même orientation parallèle, le fossé de l'îlot 2 comporte un angle qui épouse la forme de la parcelle, entre la rue Marat et la rue Bonnefoix.

Le second ensemble a été découvert plus au nord, sur la ZAC Saint-Just en 2001. Distant de 250 m des fossés les plus septentrionaux du premier ensemble, ce site a révélé le double fossé d'une enceinte du milieu du IIe siècle avant notre ère, mais l'occupation est continue depuis le début du IIIe siècle[79]. L'analyse des structures et de leur contenu révèle qu'il s'agit sans conteste d'un habitat. Ces habitats ont donc existé en même temps, même si l'occupation finale semble se restreindre à un seul secteur de la place Parmentier. Les fossés découverts sur les sites de la ZAC Saint-Just et des différents îlots de la ZAC Parmentier révèlent des alignements qui semblent confirmer la contemporanéité de ces établissements.

Si l'on note certaines découvertes sur la rive droite de la Seine et dans la vallée de la Marne, leur concentration n'est pas aussi importante qu'entre Seine et Bièvre. Le site de Créteil ZAC Déménitroux, notamment, situé entre la rive droite de la Seine et la rive gauche de la Marne, a révélé un établissement fossoyé du IIe siècle avant notre ère[80]. Un site comparable, plus proche de la Seine, a également été repéré à Maisons-Alfort ZAC des Bretons[81]. Cette différence ne reflète donc pas la réalité d'une répartition spatiale déséquilibrée mais bien plutôt le hasard des découvertes.

Un sanctuaire à la confluence Seine Marne

Plusieurs arguments permettent de supposer un sanctuaire à la confluence Seine-Marne. Il est incontestable que la Seine ait été divinisée, et la Marne (Matrona) porte un nom de mère (symbole de protection) qui s'apparente aux déesses-mères celtiques (les Matres).

Comme une grande partie des cours d'eau, la Seine a fait l'objet d'un culte, perceptible dès le premier siècle de notre ère à sa source[82]. Un sanctuaire à vocation guérisseuse, comprenant une multitude d'ex-votos anatomiques en bois[83], a en effet été découvert aux sources de la Seine. Il était consacré à une divinité topique connue par neuf dédicace sous la forme DEA SEQUANA. Certaines ont été réalisées sur des autels[84]. Sequana a probablement été représentée sur une statue de bronze, dans sa version latinisée, par une femme divinisée debout sur une barque. La nymphe représenterait à la fois la source et le fleuve[85]. Cette représentation figurée d'une divinité fluviale est exceptionnelle.

Des dépôts monétaires ont été découverts dans les dragages de la Seine face à l'embouchure de la Marne et au pont de Charenton vers 1869. L'ensemble de ce trésor est estimé à plus de 120 monnaies[86]. Ces monnaies "marquées" sont des statères d'or mutilés produits entre la deuxième moitié du IIe siècle et la fin de la première moitié du Ier siècle avant notre ère[87]. La pratique de la mutilation des monnaies, entaillées au ciseau, est très fréquente dans les sanctuaires de tradition indigène, et notamment à l'emplacement de gués[88]. L'existence probable d'une statuaire monumentale cultuelle à la période romaine pourrait confirmer la présence d'un sanctuaire localisé à la confluence des deux cours d'eau.

Les nécropoles communautaires

Plusieurs nécropoles communautaires contemporaines se situent dans la vallée, à proximité des cours d'eau. Des inhumations de guerriers du IIIe siècle y ont été identifiées[89]. Celle de Vitry-sur-Seine, découverte dans une sablière, comportait des inhumations avec de nombreuses épées en fer. Deux d'entre elles (dont une pliée) ont pu être conservées[90]. L'évolution chronologique et la densité de la nécropole ne sont pas connues.

La nécropole d'Orly découverte dans la sablière Baron au lieu-dit Le Trou d'Enfer, comprenait des inhumations avec épées et pointes de lances[91]. Des inhumations pourraient avoir été recouvertes par un tumulus[92]. Si certaines sépultures sont bien attribuables au IIIe siècle, d'autres pourraient être plus tardives (une monnaie gauloise est signalée). Une épée sensée provenir d'une carrière de Choisy, conservée au musée Carnavalet[93], appartient vraisemblablement au même ensemble qu'Orly, la carrière n'ayant pas atteint Choisy au moment de la découverte[94]. L'une des sépultures d'Orly a été inhumée avec un torque en bronze qui évoque un torque sénon à triple motif ternaire[95], attribut des parures féminines de la première moitié du IIIe siècle avant notre ère[96].

Épée de Choisy/Orly
(Musée Carnavalet, cliché Services Archéologiques CG94)

Les sépultures découvertes dans les fouilles préventives

A l'heure actuelle, le département n'a livré aucune sépulture à incinération ni aucune urne funéraire datant du Hallstatt. Parmi les inhumations de cette période, le squelette d'une femme portant au poignet un bracelet en bronze a été découvert à Bry. Les fosses silos de Thiais A 86 ont livré un exemple unique d'un squelette atteint de la plus ancienne syphilis congénitale[97]. Le squelette a été retrouvé dans une fosse dépotoir dont la partie supérieure avait servi de foyer. Les os du squelette presque entièrement complets et parfaitement conservés ont été retrouvés pêle-mêle, mélangés aux déchets de cuisine et en l'absence de tout rituel. Aucune autre sépulture n'a été retrouvée alentour ce qui semble montrer que le bébé a été abandonné dans cette fosse après sa mort. Le squelette de bébé est âgé entre 1 et 2 mois d'après les longueurs diaphysaires et la minéralisation des germes dentaires. Il présente les symptômes osseux d'une tréponématose (syphilis congénitale) sur différents os du squelette

Au Parc des Lilas à Vitry, une inhumation a été découverte au fond d'une fosse silo datée de La Tène. Elle concerne la dépouille d'une jeune femme âgée d'une vingtaine d'années dont le crâne a été manipulé dans la sépulture[98].

LES OCCUPATIONS ANTIQUES

Une agglomération secondaire à la confluence Seine-Yerres

Les découvertes anciennes réalisées à Villeneuve-Saint-Georges permettent d'envisager l'existence d'une agglomération secondaire. Des substructions ont été repérées à plusieurs reprises tout au long de la rue de Paris (N 6), avec des tuiles et des monnaies romaines des IIIe et IVe siècles. D'autres découvertes, effectuées sur la commune, dans la vallée, sur le coteau mais également dans l'Yerres ou sur le plateau[99], incontestables, suggèrent une occupation importante qui ne peut se résumer, du fait de son étendue dans l'espace, à un modeste établissement rural.

L'existence d'une agglomération à la confluence entre l'Yerres et la Seine ne constituerait pas une surprise[100]. La configuration de cette confluence, sur un éperon du plateau de Brie dominant la Seine au niveau d'un méandre serait en effet

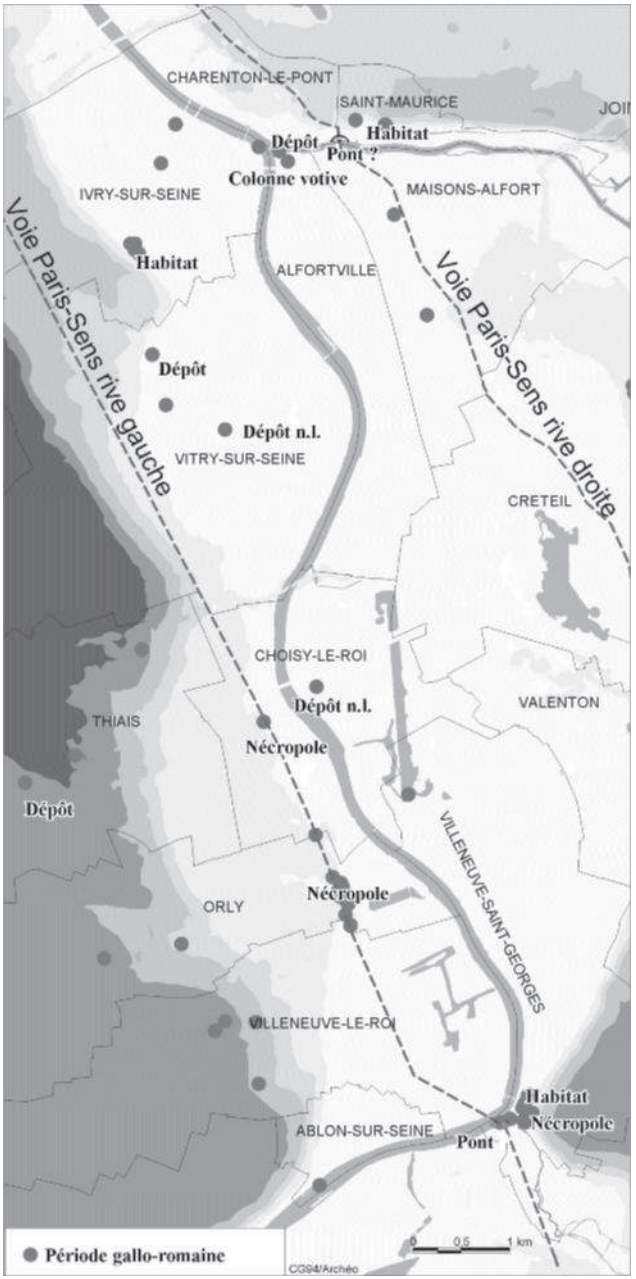

Répartition des sites et découvertes de la période gallo-romaine (dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

idéale. La nature de cette occupation reste cependant à déterminer. Etait-ce un portus ou un vicus routier en relation avec la voie romaine Paris-Sens traversant la Seine à cet endroit ?

Vestiges et traces d'habitats diffus

Une occupation mal définie a été repérée à Ivry-sur-Seine sur la place Parmentier, lors des premières fouilles de la ZAC en 1992-1994[101]. Il semble que cette occupation soit continue, depuis la conquête. La réalité de l'occupation du site durant l'Antiquité tardive demeure difficile à cerner car les mobiliers de cette période ne sont que rarement en contexte isolé des occupations postérieures. De structures hydrauliques étaient probablement associées à un bassin. Des vestiges tardifs témoignant d'une probable occupation proche ont également été découverts à Vitry-sur-Seine, place Jean Martin lors d'une fouille réalisée en 1997[102]. La nature de cette occupation est cependant indéterminée, du fait de leur découverte hors contexte.

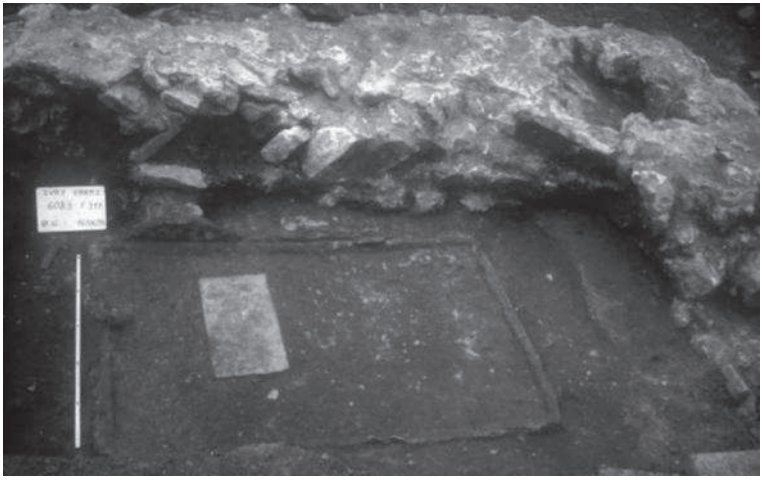

Bassin hydraulique d'Ivry-Parmentier 2
(cliché Services Archéologiques CG94)

Une colonne votive à la confluence Seine-Marne

Une mention du XVIe siècle indique la présence probable d'un groupe monumental à la confluence. Une colonne de marbre de plus de 9 m aurait ainsi été élevée à la confluence Seine-Marne, selon la Cosmographie universelle de Thevet publiée en 1575[103]. Détruite peu avant sa description, la colonne devait être selon Thévet surmontée d'une statue de Mercure, ce qui est peu probable[104]. L'inscription associée VIRTVS AVGVSTORVM… serait fictive[105]. Une partie des dimensions citées par Thévet (30 pieds de hauteur et 8 de grosseur) paraît

suspecte, le diamètre correspondant, de 2m40 à 2m50, paraissant disproportionné. Bien que la description soit certainement arrangée pour agrémenter une information très lacunaire, la réalité de la colonne est relativement crédible et n'est probablement pas imaginaire[106]. La description suggère en effet un probable groupe monumental surmonté du type "Jupiter à l'Anguipède", assez fréquent en Gaule. La taille de cette colonne l'apparente aux monuments de grande dimension, telle la colonne de Cussy (Côte-d'Or), seul exemplaire encore aujourd'hui en élévation, qui mesurait à l'origine plus de neuf mètres (contre douze aujourd'hui après des restaurations abusives[107]).

Les colonnes de grande dimension se présentaient souvent sous la forme d'un piedestal quadrangulaire illustré de quatre divinités, découverts en très grand nombre en Gaule. Plusieurs exemplaires sont connus en Ile-de-France à Paris, Maisons-Lafitte, Meaux et Jouars-Pontchartrain. A Jouars, le monument était probablement associé au sanctuaire près duquel les fragments ont été découverts[108]. En règle générale, la colonne était surmontée d'un chapiteau sur lequel reposait le groupe statuaire. Celui-ci était toujours composé d'un cavalier barbu triomphant, sur un cheval cabré terrassant un monstre géant à queue de serpent. Sur les frontières de l'Empire, ce groupe statuaire est parfois interprété comme un monument officiel commémorant le triomphe de l'armée romaine sur les barbares. Dans les campagnes gauloises, il pouvait s'apparenter à une divinité protectrice[109].

La sacralisation de ce secteur à l'époque romaine est suggérée par une autre information de la Cosmographie universelle. A proximité de la colonne monumentale, Thévet évoque la découverte en 1565, lors de l'érosion des berges, d'un dépôt monétaire. Il était composé de monnaies de bronze, d'argent et d'or. Thévet en attribue 14 à Aurélien. L'authenticité de cette découverte paraît certaine. Thévet a personnellement vu les monnaies chez un pêcheur qui lui en a remis plusieurs. Sa description des légendes monétaires[110] correspond aux émissions d'antoniniani du IIIe siècle[111]. Ce dépôt monétaire découvert en bord de Seine pouvait avoir un caractère votif, comme les dépôts rituels de statères mutilés évoquant un sanctuaire de gué gaulois. L'existence d'un sanctuaire indigène romanisé après la conquête paraît envisageable.

Les seules indications apportées par Thévet sur la localisation de la colonne sont la mention d'une péninsule située à la confluence et la proximité de Charenton. Les berges de la confluence ont probablement été modifiées depuis le XVIe siècle, notamment pour les îles. Une seule découverte du début du XXe siècle concerne la confluence actuelle, à Ivry-sur-Seine, mais elle est bien antérieure à cette période. Il s'agit d'une sépulture datée de la fin de l'âge du Bronze, découverte en 1926 avec une hache à ailerons[112], sur l'emplacement probable d'une île située à la confluence de la Seine.

Les nécropoles

La nécropole de l'âge du Fer découverte à Vitry le long de l'axe antique Paris-Sens ne semble pas avoir été utilisée durant l'Antiquité. Pour la nécropole d'Orly située le long du même axe au lieu dit Le Trou d'Enfer, plusieurs sources évoquent des sarcophages et des monnaies romaines. D'autres nécropoles étaient en usage durant la période romaine. La plus importante était sans conteste la nécropole du Bas-Empire découverte dans l'ancien bourg Saint-Marcel, sur Paris. Elle s'étendait depuis les Gobelins, sur la rive droite de la Bièvre, et s'étalait probablement dès l'origine au sud, sur l'avenue de Choisy. Les sépultures les plus anciennes sont datées du IIIe siècle, mais la nécropole se développe surtout aux IVe et Ve siècles[113].

Plus au sud, trois sarcophages de pierre ont été découverts dans l'ancien potager du château de Choisy-le-Roi en 1748 et 1751[114]. Parmi le mobilier contenu dans le dernier sarcophage, probablement celui d'un enfant, un flacon de verre de 13,5 cm de haut est attribuable au IIIe-IVe siècle[115]. Seuls les sarcophages de pierre ont été identifiés et cette découverte ne permet pas de cerner davantage l'extension et la chronologie de cette nécropole.

La découverte d'une nécropole antique sous l'église de Villeneuve-le-Roi doit être abandonnée. L'abbé Barranger et Francis Martin ont en effet fouillé en 1860 dans l'église et le cimetière médiéval de Villeneuve-le-Roi des "crémations antiques", en fait les niveaux du cimetière médiéval et moderne. Des sépultures étaient en effet associées à des vases à encens, ces coquemars flammulés percés des XIIIe-XVe siècles. Des sarcophages de pierre et de plâtre évoqués par Martin en 1884[116], mais ignorés par Barranger, paraissent douteux.

LES OCCUPATIONS DU HAUT MOYEN AGE (VI^E^-X^E^ SIECLES)

La plupart des toponymes à l'origine des noms de communes actuelles apparaissent durant la période carolingienne. La plus ancienne mention est celle de Villa Nova (Villeneuve-Saint-Georges) au VIIIe siècle[117]. Cet habitat, comme Theodaxium (Thiais), est détaillés dans le polyptique d'Irminon au IXe siècle[118]. Ces habitats apparaissent déjà constitués en unités villageoises[119]. Le village et l'église d'Aureliacum (Orly) sont cités dans un document de 829, dans lequel l'évêque de Paris en fait donation aux chanoines[120]. Ivry n'apparaît qu'en 937[121]. Les autres villages ne sont cités qu'à partir du XIe siècle.

Répartition et christianisation des villages

La répartition des habitats du haut Moyen ge est encore mal connue dans ce secteur. Si l'on excepte des fonds de cabane carolingiens découverts à Maison-Alfort, seul l'habitat d'Ivry-Parmentier, sur l'ancien hameau Saint-Frambour[122], est connu par l'archéologie.

Répartition des occupations du haut Moyen Âge
(dessin M. Arroyo-Bishop, Services Archéologiques CG94)

Plusieurs fonds de cabane y sont attribués au VIe-VIIe siècle, mais les structures mérovingiennes sont peu nombreuses. Le site prend toute son ampleur aux VIIIe-Xe siècles et se poursuit sans rupture au XIe-XIIe siècle à l'ouest de la place Parmentier. Cet habitat est probablement assimilable dès le VIIIe siècle à un village. Son étendue connue, d'environ 4 ha, pourrait se poursuivre au sud-ouest sur les coteaux. Les fonds de cabane et les trous de poteaux observés sur plusieurs parcelles révèlent des structures étalées dans l'espace ; les fours domestiques, les silos, mais aussi des faunes d'élevage variées, sont autant d'éléments qui plaident pour un habitat rural complexe et étendu[123]. La nécropole, essentiellement carolingienne, est complétée par une seconde nécropole en partie dévoilée par des découvertes en 1935 et 1956[124].

Petite bouteille ou fiole peinte (XIe siècle) provenant de l'habitat d'Ivry-Parmentier 2
(cliché P. Huard, Services Archéologiques CG94)

Si l'on excepte le groupe cathédral sur l'île de la Cité, les plus anciens témoignages archéologiques chrétiens (IVe-début VIe siècle) sont des vestiges funéraires[125.] La nécropole du faubourg Saint-Marcel est en service au Bas-Empire et pendant tout le haut Moyen ge. Elle est située sur la rive gauche parisienne de la Seine, le long de la voie romaine reliant Paris à Sens, en périphérie de la ville du Haut-Empire partiellement abandonnée dès la fin du IIIe siècle. L'église Saint-Marcel est mentionnée au début du IXe siècle. La voie romaine se dirige ensuite vers trois sanctuaires chrétiens ayant la particularité de dépendre du chapitre de Saint-Marcel au XIIe siècle : l'église Saint-Pierre-Saint-Paul et la chapelle Saint-Frambour d'Ivry-sur-Seine, le troisième étant l'église Saint-Gervais Saint-Protais de Vitry-sur-Seine. Le premier édifice ne semble pas antérieur à cette période. Les fouilles de 1992 à 1994 menées près de la chapelle Saint-Frambour

y ont livré une épitaphe funéraire chrétienne (fin du IVe - début du VIe siècle) et une nécropole du haut Moyen ge. La présence d'un édifice funéraire antérieur au XIIe siècle y est très probable[126]. La titulature de l'église Saint-Gervais Saint-Protais de Vitry, aujourd'hui disparue, pourrait témoigner de son ancienneté. Sur la rive droite de la Marne, mais à proximité de la confluence avec la Seine, l'église Saint-Maurice de Charenton (actuelle commune de Saint-Maurice) dépend également du chapitre Saint-Marcel au XIe siècle. Sa titulature, identique à celle de Nanterre (Hauts-de-Seine), a fréquemment permis d'évoquer l'hypothèse d'une fondation précoce, pouvant remonter au Ve siècle, peut-être sous l'impulsion de saint Germain d'Auxerre[127].

Plus au sud, l'église de Villeneuve-Saint-Georges est connue dès le IXe siècle mais la présence de sarcophages de plâtres à décors[128] permet de supposer une origine plus ancienne. Sur l'autre rive, à Villeneuve-le-Roi, une nécropole mérovingienne à sarcophages de plâtre, dont un orné d'une croix, a été découverte dans l'ancien parc de la Faisanderie, dès 1860 selon Martin, puis à l'occasion des travaux de nivellement de la voirie pour le lotissement du parc à partir de 1898 jusqu'en 1914[129].

Les populations du haut Moyen âge : Caractères morphologiques et état sanitaire

L'habitat d'Ivry-Parmentier et son cimetière d'époque carolingienne sont les seuls exemples de populations situées à proximité du fleuve.

Les travaux paléoanthropologiques et paléopathologiques réalisées sur les inhumations provenant de la nécropole d'Ivry-Parmentier montrent une des variantes morphologiques des populations médiévales du bassin parisien. Cette variante dolichocéphale montre une voûte haute et longue du crâne, un front large, une face moyenne à étroite, un nez moyen, au profil facial orthognathe… La tendance dento-squelettique est à la classe 2 orthodontique (retrait de la mandibule ou promaxillie). Les membres sont graciles et la stature est moyenne à grande[130]. Ces caractères morphologiques sont moins prononcés sur les autres populations villageoises médiévales installées dans la plaine centrale ou sur les plateaux (nécropoles de Créteil, de la Queue-en-Brie, de Villejuif ou de Chevilly-Larue).

Les travaux paléoanthropologiques et paléopathologiques menés de pair tant sur des séries squelettiques que dentaires aident à mieux comprendre les causes environnementales (géographie, disette, épidémie …) d'une micro-évolution territoriale. Le recrutement funéraire de ces nécropoles, même quelque peu déséquilibré, permet de recréer un bilan paléodémographique des populations en se basant sur les âges de mortalité des deux sexes. La mortalité infantile et enfanti-

ne des populations d'Ivry-Parmentier fut la plus importante au Moyen ge en région parisienne. Sur les 182 individus recueillis, 139 sont juvéniles et parmi les sujets immatures, 26% représentent à eux seuls les fœtus et les nourrissons. Cette représentativité de la mortalité juvénile paraît exceptionnelle en raison de la faiblesse des inhumations adultes (43 individus[131]).

Sépulture d'un enfant d'Ivry-Parmentier 2, période carolingienne
(cliché Services Archéologiques CG94)

Deux maladies causant des lésions spectaculaires observées sur les squelettes paraissent importantes pour expliquer cette mortalité juvénile. Un rachitisme a affecté les plus jeunes. Une forme d'anémie héréditaire (thalassémie) ou acquise, souvent liée aux régions impaludées des zones inondables marécageuses, est également caractéristique. En effet, ces zones proches de la Seine ont été constamment inondées depuis le Néolithique jusqu'au début du XXe siècle. D'autres maladies infectieuses et neurobiologiques ont également été responsables de la mort des jeunes ivryens.

Les populations de la nécropole d'Ivry-Parmentier, à la différence des autres, se caractérisent par une débrachycéphalisation, une gracilité et une réduction du dimorphisme sexuel (gracilité chez les hommes et les femmes). Ces paramètres sont en général interprétés comme un phénomène d'exogamie, les populations n'étant pas isolées. La localisation en bordure de Seine et proche de Paris pourrait l'expliquer.

Les marqueurs bucco-dentaires analysés sur ces populations donnent des indications sur leur état de santé. Dans la majorité des habitats, les caries, le tartre et les maladies du parodonte (parodontose) donnent des statistiques voisines[132]. A Ivry-Parmentier, les maladies de cause générale analysées sur les os ne se sont pas développées sur les dents. De même, aucune pathologie dentaire particulière n'est observée chez les enfants de moins de 12 ans[133].

CONCLUSION

Les fouilles archéologiques réalisées depuis 30 ans sur les villes riveraines de la Seine ont permis d'améliorer nos connaissances de l'évolution du fleuve, des occupations et des habitats qui se sont installés à proximité, directement sur les rives dès le Paléolithique moyen ou plus en retrait des zones inondables à partir des âges des métaux. Ces résultats complètent les données anciennes recueillies principalement lors de l'exploitation des sablières ou des dragages de Seine à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Les progrès des disciplines associées à l'archéologie nous permettent de compléter nos connaissances sur les paléoenvironnements, à peine esquissés ici, et sur l'état sanitaire des populations. En effet, depuis les recherches multidisciplinaires réalisées sur des sites tels qu'Ivry-Grand Ciel ou les ZAC d'Alfort 1 et 2, il est désormais permis de suggérer (surtout sur les sites d'Ivry) à la suite des données contextuelles, des scénarii d'occupation et d'abandon en fonction des divagations et des mouvements de crues et de décrues du fleuve. De même, les populations villageoises occupant le territoire de la plaine d'Ivry aux abords de la Seine et de Paris ont été probablement favorisées par des mouvements dans les deux sens, ce qui explique en partie la gracilité des individus retrouvés dans la nécropole de Parmentier. De vastes zones et territoires demeurent cependant encore inconnus, faute d'interventions archéologiques récentes. Le réaménagement d'ampleur lié au projet Seine-amont sera certainement l'occasion de nouvelles découvertes qui combleront ces zones encore lacunaires.

STÉPHANE ARDOUIN,
DJILLALI HADJOUIS,
MYRIAM ARROYO-BISHOP
SERVICE ARCHÉOLOGIE, CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE

NOTES

1) Coupe est-ouest des Hautes-Bruyères à la Seine, dans E. Haug, Traité de Géologie, II, Les périodes géologiques, 1911, p. 1811.

2) P. Rodriguez, "Le relief du Val-de-Marne, un héritage du Quaternaire", dans Mémoire pour le Futur, Archéologie et Histoire du Val de Marne, Conseil général du Val-de-Marne, 1999, p. 11-16.

3) A. Roblin-Jouve, "La Seine et ses rives, cadre de vie des occupations humaines à Bercy au Néolithique et durant la Protohistoire", dans Y. Lanchon, P. Marquis (dir.), Le premier village de Paris il y a 6000 ans, les découvertes archéologiques de Bercy, Paris, Paris musées, 2000 p. 12-18.

4) A. Roblin-Jouve, ibid. 2000.

5) A. Roblin-Jouve, "Le milieu physique", dans Y. Taborin (dir.), Environnements et habitats magdaléniens dans le centre du Bassin parisien. Documents d'Archéologie Française, Maisons des Sciences de l'Homme n°43, 1994, p. 12-34. 1994.

6) A. Hadjouis, Analyse sédimentologique complémentaire de la ZAC d'Alfort I, Maisons Alfort (Val de Marne), Apport des minéraux lourds, Rapport d'étude, Laboratoire Départemental d'Archéologie Conseil général du Val-de-Marne, 2001.

7) S. Deyts, *Un peuple de pèlerins*. Offrandes de pierre et de bronze des sources de la Seine, Dijon, Treizième supplément à la Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est, 1994, p. 123-127 ; S. Deyts, "Sequana, source et fleuve (iconographie et épigraphie)", dans R. Bedon, A. Malissard (dir.), La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines, Actes du colloque d'Orléans (15-16 mai 1998), Caesarodunum XXXIII-XXXIV 1999-2000, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2001, p. 421-430.

8) Frédégaire, Chronique (éd., trad., intr. et notes O. Devillers, J. Meyers 2001).

9) Gesta abbatum Fontanellensium, I, 5.

10) P.-M. Duval, Paris antique, des origines au troisième siècle, Paris, Hermann, 1961, p. 77, n. 13.

11) P.-M. Duval, ibid., p. 76-77.

12) P.-Y. Lambert, La langue gauloise, Paris, Errance, 1994, p. 16-19.

13) S. Deyts, op. cit., 1994, p. 123-127 ; S. Deyts, op. cit., 2001.

14) STRABON, Geographie, II, 1, 14 ; IV, 3, 2-3.

15) JULIEN, Misopogon, 7 (trad. C. Lacombrade 2003, p. 11) : "Il est rare que le fleuve baisse ou soit en crue ; en général il a le même débit en hiver qu'en été".

16) TIMAGENE, selon AMMIEN MARCELLIN, Res Gestae, XV, 11, 3 (trad. E. Galletier 1968, tome I, p. 140) : "La Marne et la Seine, fleuves de semblable importance".

17) JULIEN, Misopogon, 7 (op. cit., p. 9-11) : "Cet hiver était plus dur que d'habitude. Le fleuve charriait comme des dalles de marbre. Vous connaissez, bien sûr,

la pierre de Phrygie. C'est à cela surtout que ressemblaient les blocs glacés de cette masse blanche, blocs énormes qui s'entrechoquaient et qui n'étaient déjà pas loin d'établir un passage continu, une chaussée sur le courant".

18) Daté à tort de 582 par P. Périn (dir.) Collections mérovingiennes, Paris, Catalogues d'art et d'histoire du musée Carnavalet, tome II, 1985, p. 793.

19) GREGOIRE DE TOURS, Historia Francorum, VI, 25, (trad. R. Latouche 1999, tome 2, p. 41).

20) N. Duval, P. Périn, J.-C. Picard, "Paris", dans N. Gauthier, J.-C. Picard (éd.), Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIIIe siècle, tome 8, Province ecclésiastique de Sens, Paris, 1992, p. 97-129, p. 125.

21) NITHARD, Histoire, II, 6 (trad. P. Lauer 1964, p. 55) : "Il arriva en outre que, le fleuve ayant débordé, les gués étaient devenus partout impraticables".

22) NITHARD, Histoire, III, 3 (trad. P. Lauer 1964, p. 93-95).

23) ABBON, Bella Parisiacae urbis, I, 504-507 (trad. H. Waquet 1964, p. 52-53) : "Dans le silence de la nuit, le pont s'effondre par le milieu sous la pression des ondes agitées et comme soulevées par la colère. La Seine, en effet, avait étendu tout autour d'elle son empire et recouvert la plaine du butin de sa victoire".

24) CESAR, BG, VII, 57 (trad. L.-A. Constans 1995, p. 252) : "[…]l'existence d'un marais continu qui déversait ses eaux dans la Seine et rendait l'accès de toute la région fort difficile".

25) CESAR, BG, VII, 57 (ibid., p. 251) : "C'est une ville des Parisii, située dans une île de la Seine" ; VII, 58 (ibid., p. 252) : "[…] Metlosedum. C'est une ville des Sénons située dans une île de la Seine, comme nous venons de dire qu'était Lutèce.".

26) Annales Bertiniani, a. 861.

27) Annales Bertiniani, a. 866.

28) TIMAGENE, selon AMMIEN MARCELLIN, Res Gestae, XV, 11, 3 (op. cit., p. 140) : "Coulant à travers la Lyonnaise, après avoir enfermé dans son île la place des Parisiens, qui a nom Lutèce, elles [la Seine et la Marne] unissent leurs eaux".

29) JULIEN, Misopogon, 7 (op. cit., p. 11) : "Il fournit une eau très agréable et très pure à voir comme à boire si l'on en a envie : de fait, comme on vit dans une île, c'est surtout au fleuve que l'on doit prendre l'eau".

30) VENANCE FORTUNAT, Vita S. Marcelli, VI, 20.

31) ABBON, Bella Parisiacae urbis, I, 545.

32) STRABON, Geographie, II, 1, 14 (trad. E. Cougny 1986, p. 55) : "Le Rhodan (Rhône) peut être remonté très haut, même par des bateaux pesamment chargés, qui pénètrent dans plusieurs parties du pays, parce que les rivières qui se jettent dans ce fleuve sont navigables et capables de charrier les plus lourds fardeaux. L'Arar les reçoit d'abord, puis le Dubis, affluent de l'Arar : transportés ensuite par terre jusqu'au fleuve Secoanas, ils descendent de là tout droit vers l'Océan, chez les Lexovies et les Calétes, d'où pour passer en Brettanique, il faut moins d'une journée".

33) CÉSAR, BG, VII, 58 (op. cit., p. 252) : "[A] Metlosedum […] Labénius s'empare d'environ cinquante navires, les unit rapidement les uns aux autres et y jette des soldats.".

34) CESAR, BG, VII, 60 (ibid., p. 254) : "Il [Labienus] réquisitionne aussi des barques, et les dirige du même côté à grand fracas de rames".

35) STRABON, Geographie, IV, 3, 3 (op. cit., p. 63) : "Le trajet à faire par le Sécoanas pour ceux qui ont reçu des marchandises venues par l'Arar est un peu plus long que celui qui se fait par le Liger ou le Garunas.".

36) Gesta abbatum Fontanellensium, I, 5 (trad. P. Pradié 1999, p. 13) : "le plus grand des fleuves, le Géon, c'est-à-dire la Seine, glorieux par le trafic des navires".

37) ABBON, Bella Parisiacae urbis, I, 13 (trad. H. Waquet 1964, p. 13).

38) Charte de Louis d'Outremer du 1er février 937 confirmant l'immunité accordée à l'église de Saint-Merry par ses prédécesseurs "Charlomannus et Odo" (éd. P. Lauer 1914, p. 13-14).

39) Fondation de l'abbaye de Saint-Vincent et Sainte-Croix par Childebert Ier en 528 (éd. R. de Lasteyrie 1887, n°2, p. 3-5).

40) Gesta abbatum Fontanellensium, I, 5 (trad. P. Pradié 1999, p. 13).

41) M. Brézillon, "Les Tarterets II, Site paléolithique de plein air à Corbeil-Essonnes (Essonne)", Gallia-Préhistoire, T. XIV, 1, 1971, p. 3-40 ; B. Schmider, "Le gisement paléolithique supérieur des Tarterets I à Corbeil-Essonne (Essonne)", Gallia-Préhistoire, T. XVIII, 2, 1975, p. 315-340.

42) P. Rodriguez, "La malacologie : Contribution à la paléoécologie et à la chronologie", dans Y. Taborin (dir), Environnements et habitats magdaléniens dans le centre du Bassin parisien, Documents d'Archéologie Française, Maison des Sciences de l'Homme, n°43, 1994, p. 40-58.

43) A. Chabrol et alii, "Rive droite, rive gauche : Les occupations magdaléniennes d'Etiolles (Essonne)", Revue archéologique d'Ile de France, n°1, 2008, p. 7-20.

44) G. Auboire, "Les restes humains mésolithiques de Noyen-Sur-Seine (Seine-et-Marne, France)", L'Anthropolologie, 95, 1991, p. 229-236.

45) F. Valentin et alii, "Découvertes récentes d'inhumations et d'incinération datées du Mésolithique en Ile-de-France", Revue archéologique d'Ile de France, n°1, 2008, p. 21-42.

46) L. Lang (dir.), Occupations mésolithiques dans la moyenne vallée de la Seine. Rueil-Malmaison "Les Closeaux". Document Final de Synthèse, DRAC SRA IDF-AFAN, 1997, 394 p.

47) J. Galbois, Futur Hôtel du département de Seine-et-Marne, Document Final de Synthèse de sauvetage urgent, AFAN- CG77-DRAC IDF, 1995, p. 45-50.

48) R. Cottiaux et alii, Maisons-Alfort ZAC d'Alfort (Val-de-Marne), sauvetages urgents 1998-2001, Document Final de Synthèse, DRAC SRA IDF-INRAP, 2002, 133 p.

49) J.-Y. Dufour (dir.), Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). 44-46, rue Raspail / 81-85,

rue Marat Rapport Final d'Opération de fouille archéologique (01/04/2003 – 13/06/2003), DRAC SRA IDF-INRAP, 2006.

50) G. Durbet, S. Rimbault et alii, "Données préliminaires sur la Préhistoire holocène à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)". Bulletin de la Société Préhistorique Française, tome 95, 1998, n°1, p. 85-92 ; R. Cottiaux et alii, op. cit. 2002.

51) O. Maury, Ivry-sur-Seine - ZAC Bords de Seine - Cuisine Centrale, Diagnostic archéologique, SDA94-ARPEA94, 1996 ; J.-L. Ricard et alii, Ivry-sur-Seine, ZAC "Bords de Seine", Document Final de Synthèse, SDA94-ARPEA94, 2002.

52) G. Durville, P. Fitte, "Contribution à l'étude de l'Homme du Paris néolithique. Nouvelles fouilles à Villejuif sur le plateau des Hautes-Bruyères", Bulletin de la Société Préhistorique Française, n°6, 1938, p. 1-15.

53) D. Hadjouis, "Les sépultures Chasséennes et SOM du site d'Ivry-bords-de-Seine, (Val-de-Marne, France). Résultats radiométriques, anthropologiques et paléopathologiques", Revue archéologique du Centre, tome 37, 1998, p. 13-31.

54) D. Hadjouis, ibidem.

55) E. Calonne (dir.), Villeneuve-le-Roi, Parc du Grand Godet, Document final de synthèse, SDA94-ARPEA94, 1999 ; P. Brunet et alii, Villeneuve-le-Roi, le "Grand Godet". Etudes complémentaires. SDA94-INRAP-ARPEA94, 2006 ; P. Brunet, G. Durbet, D. Hadjouis, "Un site de l'âge du Bronze ancien : "le Grand Godet" à Villeneuve-le-Roi", Revue Archéologique d'Île-de-France, n°1, 2008, p. 95-112.

56) G. Durbet et alii, Vitry-sur-Seine (94), Parc départemental des Lilas : patrimoine archéologique. Etat des connaissances 1995-2006, SDA94-ARPEA94, 2007, 121 p.

57) G. Durbet, S. Rimbault et alii, op. cit. 1998, p. 88-91.

58) R. Cottiaux et alii, op. cit. 2002 ; G. Durbet, R. Nallier, "Le tumulus d'Alfort à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) : un monument funéraire remarquable du Bronze ancien à la confluence de la Seine et de la Marne ?", Revue archéologique d'Île-de-France, n°2, 2009, p. 23-31.

59) J.-Cl. Durand, Un habitat rural de La Tène moyenne. ZAC Saint-Just, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), 04/07/2001 au 12/10/2001, Rapport Final d'Opération, Saint-Denis, DRAC SRA IDF-INRAP, 2005.

60) G. Durbet et alii, op. cit. 2007.

61) G. Durbet, R. Nallier, op. cit. 2009.

62) P.-M. Duval, op. cit. 1961, p. 45 et 47.

63) G. Gaucher, L'âge du Bronze dans le Bassin parisien, les ensembles et les groupes culturels du bronze moyen et du bronze final, thèse, Université Paris I, Lille, Service de reproduction des thèses de l'Université, 1978, p. 356-357 ; 675-678.

64) P.-M. Duval, op. cit. 1961, p. 44-51 ; P. Brun, "D'étonnants sacrifices de richesses métalliques. Les abondantes découvertes de l'âge du Bronze dans la Seine", dans L. Bonnamour (dir.), Archéologie des fleuves et des rivières, Paris, Errance, 2000, p. 150-154 : p. 150 ; J.-P. Mohen, L'ge du Bronze dans la région de Paris, Paris, Ed. des Musées Nationaux, 1977.

65) D. Hadjouis, “Traces de maladies protohistoriques dans des inhumations en silos en Val-de-Marne”, Archéologia, n°406, 2003, p. 42-49.

66) Cf. S. Ardouin, “Les occupations de l’âge du Fer dans le Val-de-Marne”, dans F. Naudet et alii, Carte Archéologique de la Gaule, Val-de-Marne-94, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2001, p. 45-52.

67) S. Ardouin, ibid., p. 46-47 : Rungis Les Antes ; Villejuif Stade Omnisport ; Thiais A86 ; Vitry-sur-Seine Parc des Lilas.

68) M. Navarro-Mussy, P. Rodriguez et alii, Déviation de la RD 64.2 Orly - Villeneuve-le-Roi, Document Final de Synthèse, SDA94-ARPEA94, 1998 ; S. Ardouin, C. Cammas, D. Hadjouis et alii, Orly / Villeneuve le Roi. Déviation de la RD 64. Etudes complémentaires, SDA94-ARPEA94, septembre 2006.

69) G. Durbet et alii, op. cit. 2007.

70) R. Boudet, Rapport de sauvetage archéologique sur le passage de l'A86 à Thiais, SDA94-ASPAV, 1987.

71) G. Durbet et alii, op. cit. 2007 ; S. Ardouin et alii, Vitry-sur-Seine, Parc départemental des Lilas, Parcelles BV 7 - 21, Val-de-Marne, Île de France, Sondages 2009, Rapport final d’opération, SDA94, à paraître.

72) O. Maury, Thiais, ZAC du trou aux Renards, Rapport de diagnostic archéologique, SDA94-ARPEA 94, 1995 ; S. Marion, Recherches sur l’âge du Fer en Ile-de-France. Entre Hallstatt final et La Tène ancienne. Analyse des sites fouillés. Chronologie et société, Oxford, BAR International Series, 2004, vol. 1, p. 477.

73) G. Durbet, Thiais, ZAC de la Porte du Levant, Rapport de surveillance et sauvetage, SDA94-ASPAV, 1992 ; C. Dupré, Thiais ZAC de la Porte du Levant, rue René Panhard, Diagnostic archéologique, SDA94-ARPEA94, 1997.

74) A. Laville, “Sépultures anciennes d’Orly (Seine-et-Oise)”, Bulletin et Mémoires de la Société d’Anthropologie de Paris, t. 9, 4e série, 1898, p. 495-506.

75) S. Marion, op. cit. 2004, vol. 1, p. 424, 476.

76) J.-Y. Dufour (dir.), op. cit. 2006, p. 39-44.

77) L. Fleury, Rapport de surveillance et fouilles archéologiques, Ivry-sur-Seine, Place Parmentier-îlot 1, Villejuif, SDA94-ASPAV, 1994.

78) F. Mousset, Rapport de fouille archéologique, Ivry-sur-Seine, Place Parmentier-îlot 2, Villejuif, SDA94-ASPAV, 1999.

79) J.-Cl. Durand, op. cit. 2005.

80) F. Gentili, J.-H. Yvinec, “Le site protohistorique, antique et médiéval du fief, ZAC Déménitroux à Créteil (Val-de-Marne)”, dans Journées archéologiques d’Ile-de-France 2001 – Actes des Journées archéologiques d’Ile-de-France organisées par le Service Régional de l’Archéologie, Institut d’Art et d’Archéologie (1er-2 décembre 2002), Saint-Denis, SRA IDF, 2001, p. 139-156 : p. 140-143.

81) G. Durbet, M. Bojarski, Rapport de sauvetage Maisons-Alfort Z.A.C. des Bretons-Victor Hugo, SDA94-ASPAV, novembre 1993.

82) S. Deyts, op. cit., 1994, p. 12-16.

83) S. Deyts, Les Bois sculptés des sources de la Seine, Dijon, XLIIe supplément à Gallia, 1983.

84) S. Deyts, op. cit., 1994, p. 123-127 ; S. Deyts, "Sequana, source et fleuve (iconographie et épigraphie)", dans R. Bedon,A. Malissard (dir.), La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines, Actes du colloque d'Orléans (15-16 mai 1998), Caesarodunum XXXIII-XXXIV 1999-2000, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2001, p. 421-430.

85) Conservée au musée archéologique de Dijon. S. Deyts, op. cit., 1992, p. 73-74 ; S. Deyts, op. cit. 1994, p. 128-130 ; S. Deyts, op. cit. 2001.

86) A. Viand (dir.), Nanterre et les Parisii. Une capitale au temps des Gaulois ?, Catalogue d'exposition, Paris, Somogy / Conseil général des Hauts-de-Seine, 2008, p. 65.

87) L.-P. Delestrée, M. Tache, Nouvel atlas des monnaies gauloises, Tome I : de la Seine au Rhin, Saint-Germain-en-Laye, Editions COMMIOS, 2002, p. 41.

88) G. Aubin, J. Meissonnier, "L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'ouest de la Gaule et de la Bourgogne", dans C. Goudineau, I. Fauduet, G. Coulon (dir.), Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse / Saint-marcel, Indre), 8-10 octobre 1992, Paris, Errance, 1994, p. 143-152 : p. 150.

89) Cf. S. Ardouin, op. cit. 2001, p. 49-51.

90) C. Magne, "Rapport de M. Charles Magne, inspecteur des fouilles archéologiques, au nom de la 2e Sous-Commission", séance du 9.07.1912, Comptes rendus et mémoires de la C.V.P., n°12, 1913, p. 156-157.

91) L. Capitan, "Sépultures de la Tène à Orly", séance du 14 décembre 1903, dans B.A.C.T.H., 1903, p. CXXIV-CXXV ; L'âge du Bronze dans le Bassin parisien, les ensembles et les groupes culturels du bronze moyen et du bronze final, thèse, Université Paris I, Lille, 1978 ; S. Marion, op. cit. 2004, vol. 1, p. 442 ; vol. 2, p. 621-622, fig. 290-291.

92) A. Roujou, "Nouvelles sépultures antiques découvertes aux environs de Choisy-le-Roi", Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, Paris, tome 27, 3e série, séance du 8 juillet 1863, p. 152-154.

93) V. Kruta, A. Rapin, "Une sépulture de guerrier gaulois du IIIe siècle avant Jésus-Christ découverte à Rungis (Val-de-Marne)", Cahiers de la Rotonde, 10, Paris, 1987, p. 5-35.

94) S. Marion, op. cit. 2004, vol. 1, p. 442.

95) S. Ardouin, op. cit. 2001, p. 51.

96) S. Marion, op. cit. 2004, vol. 1, p. 125-126.

97) D. Hadjouis, P. Andrieux, "Europe, La syphilis sévissait déja à l'Age du Fer", Archéologia, n°330, 1997, p. 10-11 ; D. Hadjouis, "Présence d'une probable tréponématose (syphilis congénitale) sur un squelette de nouveau-né datant du premier âge du Fer (Thiais, Val-de-Marne, France)". Colloque "Les épidémies passé et présent", Marseilles, Résumé de communication, 1996 ; D. Hadjouis, Les populations médiévales du Val-de-Marne. Dysharmonies cranio-faciales, mala-

dies bucco-dentaires et anomalies du développement dentaire au cours du Moyen Age, Paris, Eds Artcom', 1999.

98) D. Hadjouis, op. cit. 2003.

99) F. Naudet et alii, Carte Archéologique de la Gaule – 94, Val-de-Marne, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2001, p.148-149.

100) P. Ouzoulias, "L'époque romaine", dans F. Naudet et alii, op. cit. 2001, p. 52-56 : p. 54.

101) F. Mousset, op. cit. 1999 ; F. Naudet et alii, op. cit. 2001, p. 109-111 ; S. Ardouin, "Une inscription funéraire chrétienne provenant de la chapelle Saint-Frambour à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)", Archéologie Médiévale, tome 30-31, 2000-2001, p. 39-65.

102) A.-A. Lichon, Vitry-sur-Seine, Résidence Paul Vaillant Couturier – Place Jean Martin, Evaluation archéologique, Mars/Juillet 1997, (DFS), SDA94/ARPEA94, 91 p.

103) A. Thévet, La Cosmographie universelle, Paris, Chaudière, 1575, livre 15, chap. 5, f°578 v°- 579 r°.

104) P.-M. Duval, op. cit. 1961, p. 203-204 ; P. Ouzoulias, op. cit. 2001, p. 53.

105) C.I.L. XIII, n°315.

106) P.-M. Duval, op. cit. 1961, p. 203.

107) S. Deyts, Images des dieux de la Gaule, Paris, Errance, 1992, p. 101-107.

108) O. Blin, "Un sanctuaire de vicus : Jouars-Pontchartrain (Yvelines)", dans W. Van Andriga (dir.), Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine, Mémoires XXII du Centre Jean Palerme, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2000, p. 91-117 : 113-114 ; O. Blin, S. Lepetz, "Le sanctuaire du vicus antique de Jouars-Pontchartrain (Yvelines) : rituels et vestiges matériels", dans Archéologie 1999 : Religions, rites et cultes en Ile-de-France, Actes des Journées archéologiques d'Ile-de-France 1999, Saint-Denis, Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France, 2001, p. 65-71 : p. 69.

109) S. Deyts, op. cit. 1992, p. 105-107.

110) A. Thévet, op. cit. 1575 : "[…] Entre autres, et les plus nettes de toutes, furent quatorze de l'Empereur aurelian autour desquelles estoient escrits ces deux mots, SOLI INVICTO, et de l'autre part, OR. AVGVSTI ; et en d'autres TRIVMPHVS CAESARIS, et au renvers PROVIDENTIA AVGVSTI ; et infinies semblables".

111) B. Foucray, Corpus des trésors monétaires antiques de la France, tome IX, Ile-de-France, Paris, 1994, Paris, Société Française de Numismatique, 1994, p. 39.

112) J. Garin, Histoire d'Ivry-sur-Seine, des origines à nos jours, Paris, Le Livre d'Histoire, 2001 (1ère éd. 1930), p. 39-43.

113) D. Busson, Carte archéologique de la Gaule : Paris (75), Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1998, p. 306-307.

114) A. Caylus, Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines, Paris, Desaint et Saillant, tome I, 1752, p. 198, Pl. LXXX.

115) Conservé au Cabinet des Médailles. I. Aghion (dir.), Caylus mécène du roi.

Collectionner les Antiquités au XVIIIe siècle, Catalogue d'exposition, Paris, Institut national d'histoire de l'art, 2002, p. 150, n°77.

116) A. Barranger, Ustulum gallo-romain. Antiquités gallo-romaines découvertes à Villeneuve-le-Roi en 1860, Rapport dactylographié, juillet 1860 ; A. Barranger, "Notices sur les découvertes archéologiques faites en 1860 à Villeneuve-le-Roi", Mémoires de la Société des sciences morales, littéraires, artistiques de Seine-et-Oise, 1861, tome 6, p. 239-247 : p. 243-247; F. Martin, "Notice sur Villeneuve-le-Roi", Bulletin de la commission des antiquités et arts de Seine-et-Oise, 1884, p. 104-115.

117) Confirmation de 779 par Charlemagne de droits de péage à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (éd. R. de Lasteyrie 1887, n°25, p. 33-34).

118) A. Longnon, Polyptyque de l'abbaye de Saint-germain des Prés, Paris, Champolion, tome 1, 1886, p. 202-234.

119) C.-E. Perrin, "Note sur la population de Villeneuve-Saint-Georges au IXe siècle", Le Moyen âge, tome LXIX, 1963, p. 75-86.

120) Exemplar de omnibus villis : Règlement par l'évêque Inchadus pour le partage des biens de l'évêque de Paris (éd. R. de Lasteyrie 1887, n°35, p. 49-52).

121) Charte de Louis d'Outremer du 1er février 937 confirmant l'immunité accordée à l'église de Saint-Merry par ses prédécesseurs "Charlomannus et Odo" (éd. P. Lauer 1914, p. 13-14).

122) R. Labarre, Rapport de surveillance archéologique rue Marat à Ivry-sur-Seine, SDA94-ASPAV, 1988 ; F. Mousset, I. Naert, Rapport de sauvetage archéologique, Ivry-sur-Seine, Place Parmentier-îlot 3, 1992 ; F. Mousset, op. cit., 1999 ; L. Fleury, op. cit. 1994 ; J.-Y. Dufour (dir.), op. cit. 2006 ; S. Talin d'Eyzac, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). 3-5, avenue de la République / ZAC Parmentier, îlot 4. Rapport Final d'Opération de fouille archéologique, DRAC SRA IDF/INRAP, à paraître.

123) S. Ardouin et alii, op. cit. à paraître.

124) R. Lantier, "Signalement au Comité de la découverte d'un cimetière du Moyen Age à Ivry-sur-Seine", Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques, 49, 1935, p. 318 ; M. Fleury, "Signalement d'un sarcophage à Ivry-sur-Seine", Comptes rendus et mémoires de la CVP, séance du 8 novembre 1956, 41, supplément au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris des 8-9 mai 1957, p. 921 ; F. Naudet et alii, op. cit. 2001, p. 112.

125) S. Ardouin, "Quelques témoignages archéologiques des usages funéraires chrétiens mérovingiens dans le sud-est parisien", CLIO 94, Bulletin du comité de liaison des sociétés d'histoire et d'archéologie du Val-de-Marne, 2006, p. 52-68.

126) S. Ardouin, "Une inscription funéraire chrétienne provenant de la chapelle Saint-Frambour à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)", Archéologie Médiévale, tome 30-31, 2000-2001, p. 39-65.

127) M. Roblin, Le terroir de Paris aux époques gallo-romaines et franques, Paris, Picard, 1951 (2e éd. complétée 1971), p. 161-162.

128) F. Martin, "Découverte d'objets de l'époque franque faite dans une fouille à

Villeneuve-Saint-Georges", Bulletin de la commission des antiquités et arts de Seine-et-Oise, 1886, p. 73-78.

129) P. Cséry, "A Villeneuve-le-Roi", C.E.S.A.M., Revue savante et artistique de la banlieue parisienne sud, 7, 1950, p. 429-430 ; F. Naudet et alii, op. cit. 2001, p.143.

130) D. Hadjouis, op. cit. 1999 ; D. Hadjouis, "Etiopathogénies des dysharmonies cranio-faciales de populations médiévales du Val-de-Marne", dans P. Andrieux, D. Hadjouis, A. Dambricourt-Malassé, Identité Humaine en question, Actes du Colloque de Créteil, Paris, Eds Artcom', 1999, p. 170-186.

131) D. Hadjouis, "Mortalité infantile et enfantine et causes de mortalité. L'exemple de la nécropole médiévale d'Ivry-Parmentier 2 (Val-de-Marne, France)", Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris, Tome 8, 1996, p. 15-26.

132) D. Hadjouis, Les populations médiévales…, op. cit. 1999 ; F. Pittion, Etude paléo-odontologique de 3 populations médiévales du Val-de-Marne. Poster au Colloque Rythmes de croissance et fonctions manducatrices chez les hommes fossiles et modernes, Créteil, mars 2006.

133) Y. Pierrard et alii, Etude paléo-odontologique d'une population médiévale d'Ivry-Parmentier (Val-de-Marne). Poster au Colloque Rythmes de croissance et fonctions manducatrices chez les hommes fossiles et modernes, Créteil, mars 2006.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, LA SEINE : REGARDS CROISES

SITE GEOGRAPHIQUE

Regards aériens

L'avenir des villes est fragile... Depuis toujours, les générations se sont succédées pour consolider, agrandir, embellir les lieux habités. Puis, l'irruption de l'urbanisme moderne a transformé les villes. Les hommes ont détruits des quartiers et ont permis à d'autres de s'étendre, sans se soucier de la composition urbaine des villes, dans leur globalité, et ne prenant pas assez en compte la géographie des lieux, ni l'histoire de ces dernières, même si malheureusement certaines catastrophes resurgissent de temps à autres, sans prévenir…

La ville de Villeneuve-Saint-Georges (cf. plan[1] de 1896 ci-joint), en raison de sa situation géographique, est une des communes les plus exposées de la banlieue parisienne. La ville s'étend sur une longueur d'environ 5,5 kilomètres sur la rive droite de la Seine, de part et d'autre de son affluent l'Yerres. Sa superficie est d'environ 827 hectares. Elle dispose d'un superbe panorama[2].

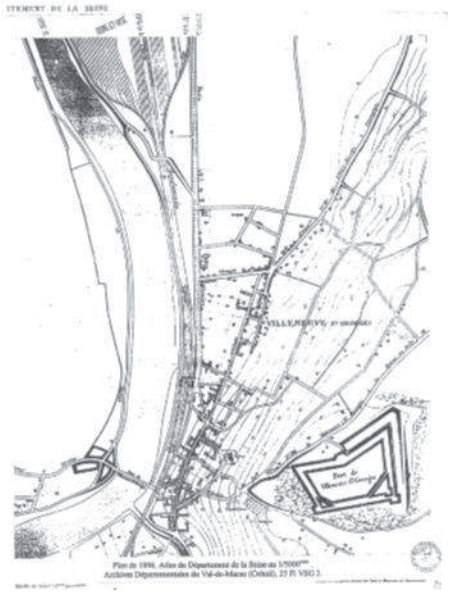

Le territoire communal est limité, au nord par les communes de Choisy-le-Roi et Valenton, à l'est par Valenton et Crosnes, au sud par Montgeron, à l'ouest par Vigneux, Villeneuve-le-Roi et Orly.

A l'est, le plateau briard s'avance jusqu'à Villeneuve en séparant la boucle de la Marne (à Saint-Maur-des-Fossés) de la vallée de la Seine ; il forme un éperon qui domine la vallée de la Seine à Villeneuve, en ne laissant au pied du coteau qu'un goulet, par où convergent les voies issues de la vallée de l'Yerres qui coupe l'avancée du plateau briard en deux, celles du plateau pour sa partie comprise entre la vallée de l'Yerres et celle de la Seine, et enfin celles situées dans la vallée de la Seine.

La configuration actuelle de Villeneuve-Saint-Georges résulte d'une extension opérée essentiellement au nord du village d'origine, formé dans la partie resserrée entre la hauteur et le fleuve. Cette ville, distante d'une quinzaine de kilomètres de Paris, est reliée à la capitale par un axe routier très important (la Route nationale 6, ex-RN5) et un axe ferroviaire majeur (la ligne de Bourgogne ou de Lyon), sources de beaucoup de nuisances qui s'ajoutent à celles dues aux avions décollant ou atterrissant à Orly et à celles de la Seine qui n'épargne pas la Ville des inondations.

La présence de deux cours d'eau à Villeneuve-Saint-Georges a naturellement eu des effets heureux sur le développement du petit village d'origine, mais en contrepartie, cela a créé de graves inconvénients à maintes reprises en raison des inondations qui ont fréquemment causé d'importants dégâts dans les parties basses de la ville, c'est-à-dire Triage, Belleplace et le Blandin. Au bord de la Seine, le centre-ville ancien est un des premiers quartiers touchés par les eaux des différentes crues successives. Les plus anciennes inondations connues sont celles de 1407, 1427, 1496, 1649, 1658 puis 1740, 1799, 1802, 1816, 1872, 1876, 1879, 1882, 1883 et enfin la plus importante qui fut une catastrophe, celle de1910 : la ville fut alors touchée aux trois quarts. Et malheureusement, au XXe siècle, la ville souffrit encore d'importantes crues : 1924, 1945, 1955 et bien d'autres, notamment en 1999 et 2009 !

Regards géologiques [3]

Le sol présente, sur le plateau, une couche de limon d'une épaisseur de deux à cinq mètres renfermant une quantité considérable de sable, avec un massif en sables et grès de Fontainebleau, situé à l'extrémité du plateau et sur lequel fut édifié le fort de Villeneuve en 1876. Ce limon repose sur des marnes calcaires et meulières de Brie, exploitées dès de XIIIe siècle, qui limitent le plateau en périphérie.

La plaine de Villeneuve est constituée par des alluvions anciennes avec, dans le léger thalweg qu'elle forme en direction de Valenton, des alluvions modernes. Cette partie du territoire est soumise à l'influence des crues de la Seine qui y débordait, avant que la digue formée par le chemin de ferait permis de peuplement de cette importante partie de l'agglomération.

La confluence de l'Yerres et de la Seine a constitué un axe de migration et d'échanges à toutes les périodes de la préhistoire.

Villeneuve-Saint-Georges était à l'origine le site d'une agglomération de pêcheurs fixés sur les bords de la Seine. Le village a pris naissance au point de passage des routes, c'est-à-dire dans le goulet, et s'est étagé sur la partie basse du contrefort du plateau.

LA SEINE, VITALE

Une ressource naturelle…

Villeneuve-Saint-Georges fut il y a quelques siècles avant le début de l'ère chrétienne, une agglomération de pécheurs fixés sur le bord du fleuve. L'eau de la Seine a été consommée par les habitants jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Elle constitue une ressource naturelle inestimable pour l'homme et permet de se nourrir et de se divertir. A Villeneuve-Saint-Georges, une pompe à feu a été installée en 1865 par la Société des Eaux de Seine[4].

L'eau est exploitée jusqu'en 1923 par la Société régionale. Une fois le contrat expiré en 1923, la municipalité constitua un syndicat de communes pour exploiter l'eau en régie. La Compagnie des Eaux[5] fut cependant rachetée par la Société lyonnaise des Eaux. En 1927, la ville va bénéficier d'avantages (pose gratuite de canalisations, etc.).

… car nourricière

L'eau est d'abord le moyen de se nourrir et de s'abreuver, pour les hommes comme pour le bétail. Les récoltes peuvent également être arrosées plus facilement. L'eau est bien une ressource nécessaire, ce qui explique l'implantation humaine dès 7000 av. J.-C. à proximité des fleuves ou rivière. En atteste d'ailleurs des hameçons retrouvés lors de fouilles archéologiques.

La population peut également trouver des matériaux dans le fleuve, tels que le sable, les granulats ou graviers qui sont utilisés dans le bâtiment. Nous avons l'exemple de la cueillette des algues à Villeneuve-Saint-Georges[6] et la pêche[7].

L'énergie de l'eau courante permet la création de moulins, notamment sur la Marne et sur l'Yerres. Quatre moulins dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés existaient à Villeneuve-Saint-Georges. La ville avait une importante production de farine et il existait un four banal et les gâteaux étaient connus et les gens venaient en acheter grâce au port de Villeneuve-Saint-Georges, ils pouvaient s'arrêter.

par ses divers franchissements

Afin de faciliter la circulation vers le sud ou l'ouest, il était nécessaire que des ponts ou des bacs soient créés sur la Seine et sur l'Yerres. En 1266, sous Saint-Louis, on traversait la Seine à Villeneuve-Saint-Georges sur un pont de bois "fustes", sorte de pont de bateaux plats; en 1624 ce pont n'existait plus et on traversait uniquement en bac.

Le tableau de Karl-Joseph (1848) analysé dans l'ouvrage Villeneuve-St-Georges au fil d'un tableau[8], montre "un encombrement de la rivière" écrit P. Bonnin, archéologue. En effet, la Seine est un moyen rapide de faire circuler les personnes et les marchandises. Il existait les gués, les ponts et les bacs.

Un pont suspendu fut construit à partir de 1840. La construction du pont suspendu s'achève face à la rue du Port, en 1843. Ce pont fut détruit en 1870, rétablit en 1872, détruit à nouveau lors construction du pont à l'emplacement du pont actuel en 1935. En 1919, un camion de ravitaillement avec à son bord deux soldats fit une chute dans la Seine et l'un des deux soldats seulement fut sauvé

de la noyade grâce à un remorqueur, l'autre fut retrouvé inanimé par les mariniers. Il fallut attendre 1939 pour qu'un nouveau pont soit reconstruit, en béton armé, cette fois-ci. Il sera doublé d'une passerelle pour piétons en 1947-1948 et permit ainsi la circulation entre les deux rives de la Seine[9].

Le pont actuel sur l'Yerres date de 1834[10], il remplaça au même emplacement un pont étroit qui avait été construit au XIVe siècle et que Louis XIII avait emprunté en 1609. Le pont de l'Yerres connu des noyades notamment de sœurs de Seyne et d'Yerres : un quatrain a été rédigé dans un registre des baptèmes[11] par le curé jean Jallery pour leur rendre hommage.

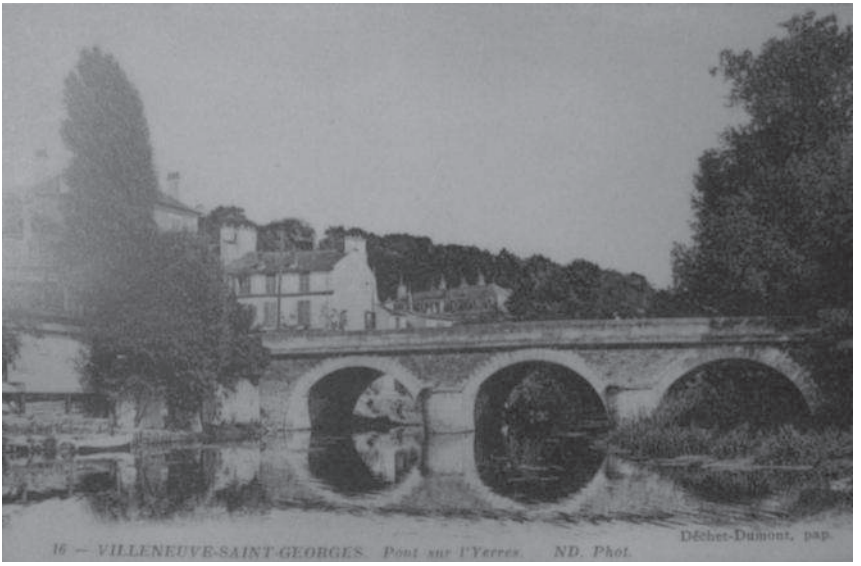

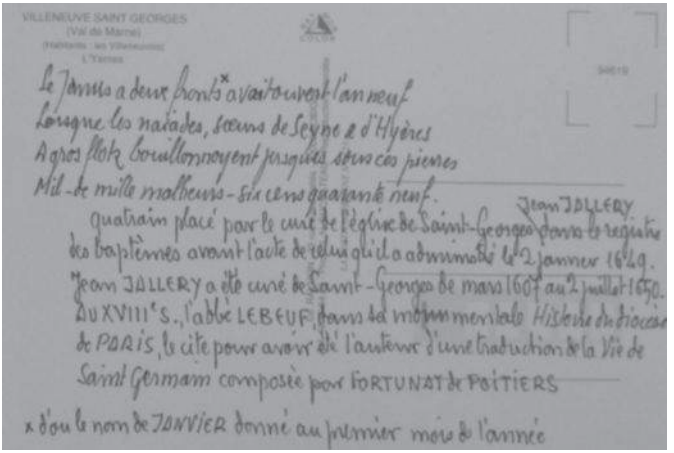

Eau et hygiène

Au XVIIe siècle, on utilise des lavoirs flottants avec eau chaude et toutes commodités. Il existait sur les bords de l'Yerres, un ponton appelé "Fanny" où les femmes venaient laver leur linge et se retrouver pour discuter. En 1921, la ville de Villeneuve-Saint-Georges remplaça ce ponton qui avait coulé par un bateau-lavoir abritant une loge de gardien et les ménagères pouvaient s'y rendre moyennant une redevance de 15 centimes de l'époque. Environ 6 800 tickets d'accès furent distribués aux "lessiveuses" jusqu'en 1935.

C'est à partir du XIXe que les établissements de bains sont apparus à Villeneuve-Saint-Georges. Il y avait les "Bains Barrège" qui étaient des établissements flottants. Les hommes et les femmes pouvaient s'y rendre toutes la journée tous les jeudis et samedis ainsi que les dimanches jusqu'à midi. Ces établissements comportaient treize cabines mais ne furent plus rentables lors de l'implantation de douches gratuites dans les ateliers du PLM.

Un groupe de dix-sept immeubles d'Habitation à Bon Marché (HBM) fut construit ainsi que des pavillons de la société "le Foyer villeneuvois". Ceci décidé la municipalité à construire des bains-douches dans ce quartier. Par ailleurs, les ménagères se trouvant éloignées de la Seine pour y laver leur linge, il fut ajouté la construction d'un lavoir.

En accord avec le conseil d'administration de l'Office H.B.M., il fut décidé de construire un seul établissement comprenant une piscine avec bains-douches et lavoir, au centre des H.B.M. par les architectes Barion et Tranchant, dont en voici le programme : une piscine de 25 m, des bains-douches de 31 cabines (23 pour les douches + 8 pour les bains en baignoires, y compris bains médicinaux), 245 cabines isolées, un déshabilloir collectif pour 100 personnes, un lavoir pour 1 000 kg de linge/jour comprenant 70 bacs pour les ménagères souhaitant laver elles-mêmes leur linge. L'ensemble étant alimenté par un puits artésien à très grande profondeur (environ 700 m) avec un débit de 7 000 m^3/24 h pour une température à 28°C. Le concours fut lancé en 1934 et les travaux furent confiés à la Société auxiliaire des Grands Travaux urbains (SAGTU) et à la Société lyonnaise des Eaux pour le forage du puits artésien.

Trois autres bateaux-lavoirs[12] étaient ancrés sur les bords du fleuve (près de l'ancien pont suspendu, près des quais de déchargement de l'ancien pont et à proximité de Villeneuve-le-Roi).

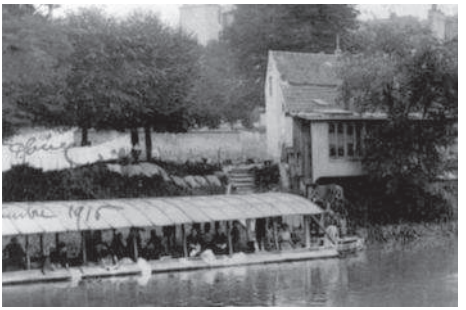

LA SEINE, MONSTRUEUSE

Regards depuis le pont

Villeneuve-Saint-Georges a été submergée lors des crues de la Seine, notamment dans la partie basse de la ville, et ce dès 1407 ! La plus désastreuse fut celle de 1910 qui dépassa celle de 1876 encore dans les mémoires à l'époque. Au matin du 22 janvier 1910, l'eau envahit la gare pour s'étendre jusqu'à la place de la gare dès le 23! La circulation ferroviaire fut interrompue et Paris est alors accessible par Montereau et la ligne de l'est.

De nombreuses cartes postales montrent les voies de Juvisy-Corbeil inondées[13].

Regards depuis les berges

La crue de 1910 n'épargne pas les ateliers[14 et 15] et le bateau-lavoir[16] de Villeneuve-Triage, les fermes de Villeneneuve-Saint-Georges et certains habitats. La population est anéantie et tente de sauver ce qu'elle peut.

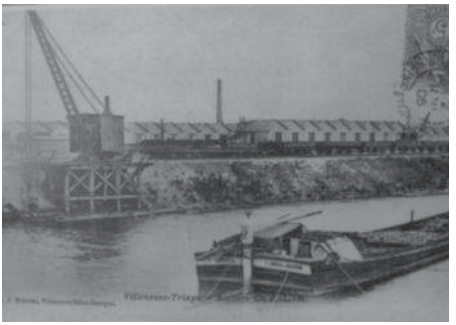

Regards depuis le centre-ville

Les boulangeries furent alors envahies par les eaux ce qui empêcha la cuisson des pains. Tandis que l'usine à gaz, touchée à son tour, n'était plus en mesure d'assurer le chauffage ni l'alimentation des lumières la nuit.

Regards depuis la gare

La place de la gare est à environ 34 mètres au-dessus du niveau de la mer. En témoigne d'ailleurs une carte postale[17] montrant que l'eau arrive presque jusqu'au quai de la gare. Tandis que du côté de la place de la gare[18] la population circulait sur des "ponts en bois de fortune".

Regards par le sauvetage

Pour remédier au problème récurent des inondations des bas quartiers de Villeneuve-Saint-Georges, la municipalité construisit des barrages au débouché

des passages sous le chemin de fer avec des poutres en ciment. Une pompe à moteur électrique fut abritée à proximité dans un bâtiment pour un montant qui s'éleva à 110 000 francs à l'époque. Comme ce dispositif ne fut pas suffisant, le bâtiment fut agrandi afin de pouvoir y installer une deuxième pompe.

De nombreux zouaves du fort ainsi que les pontonniers ont secouru très rapidement les habitants de la ville par des ravitaillements effectués grâce à des bateaux plats.

Les sinistrés ont été recueillis dans les écoles du groupe Jules Ferry, rue des Ecoles. La cantine scolaire a été transformée en réfectoire et les classes en dortoirs.

Le maire de l'époque, M. Hemmerschmidt a été très actif tout comme ses conseillers municipaux qui utilisaient les bateaux pour faire des distributions de linge, entre autres secours, à la population.

La presse[19] n'hésite pas à rédiger des articles pour informer la population que des députés font des dons aux maires en difficulté afin d'alléger un peu la souffrance et le désarroi des sinistrés.

TRENTE-ET-UNIEME ANNÉE. — 1562. LE NUMERO : 10 CENTIMES Dimanche 27 Mars 1910

L'INDÉPENDANT DE SEINE-&-OISE

ORGANE REPUBLICAIN DE CORBEIL-ESSONNES ET DE L'ARRONDISSEMENT

Journal d'Annonces Judiciaires et Commerciales

PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Fondé en 1860 par L. DREVET

RÉDACTION & ADMINISTRATION 1, RUE DE PARIS, 1 CORBEIL

Toute personne ayant à faire paraître des annonces judiciaires [illegible] le droit d'indiquer le journal à MM. les officiers ministériels

L'INDÉPENDANT est un [illegible]

C'est de la Politique

LE MILLIARD

JUVISY & VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

HOTEL du PARC

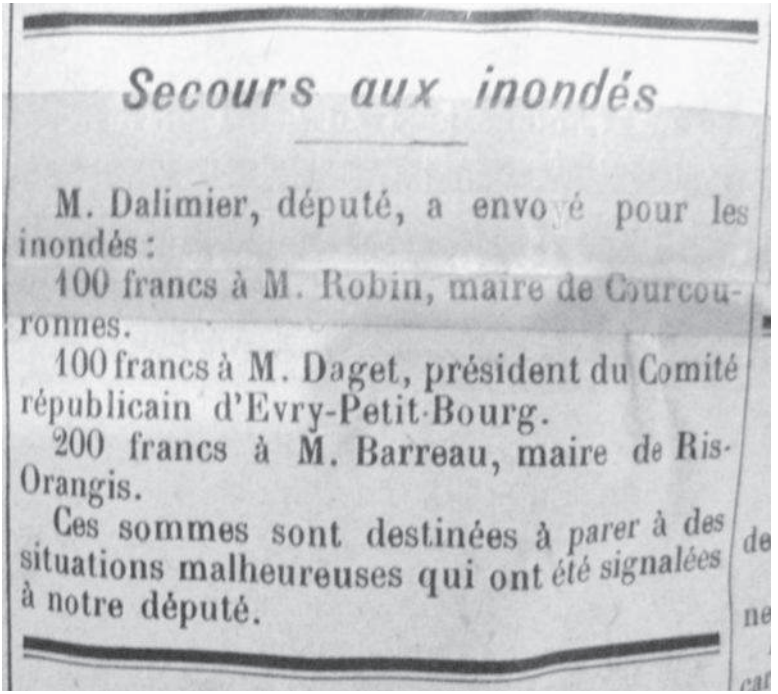

Secours aux inondés

M. Dalimier, député, a envoyé pour les inondés :

100 francs à M. Robin, maire de Courcouronnes.

100 francs à M. Daget, président du Comité républicain d'Evry-Petit-Bourg.

200 francs à M. Barreau, maire de Ris-Orangis.

Ces sommes sont destinées à parer à des situations malheureuses qui ont été signalées à notre député.

Solutions envisagées

Après les inondations de 1910, la municipalité a pris des mesures de défense entre 1920 et 1924 avec l'installation de pompes pour reprendre les eaux d'infiltration, par les égouts pluviaux, qui inondaient le quartier Berthelot. Les bas quartiers ne furent pas oubliés. Des poutres en ciment furent construites au débouché des passages sous le chemin de fer. Le débouché des égouts en Seine fut muni quant à lui d'une vanne de fermeture, en cas de crue et d'une pompe doté d'un moteur électrique, installé dans un bâtiment à proximité.

Parallèlement à ces travaux, le service de la navigation se vit confiée l'étude par la municipalité de construction d'une digue de protection le long des berges de la Seine. Mais ce projet resta en l'état d'une étude en raison de son coût trop élevé. Toutefois, pour permettre l'évacuation de l'eau lors de la fermeture de la vanne durant une inondation, une deuxième pompe fut installée avec un débit horaire de 500 m^3 qui passa alors à 800 m^3, dans le bâtiment initial qui fut agrandit. Un nouveau débouché de Seine fut crée également à cette occasion.

Le lotissement de Belleplace et du Blandin est traversé par le ru d'Oly et se jette dans l'Yerres. Il reçoit les eaux de ruissellement d'une partie du bas-Montgeron de Vigneux et de la forêt où il a son origine. Une inondation n'échappait malheureusement pas aux quartiers avoisinants et des immondices y étaient jeter en permanence, le rendant insalubre. Aussi, les maires de Villeneuve-Saint-

Georges et de Vigneux décidèrent d'un commun accord de couvrir le ru. Ce qui fut fait de 1932 à 1933 grâce à l'aide d'une subvention de 50% du montant des travaux et à un faible taux d'intérêt grâce à la loi sur les lotissements de l'époque.

Ayant été confronté à de nombreuses crues, le département du Val-de-Marne a adopté les règles de construction et les Plans d'Exposition aux Risques (PER). Toutefois, ceci n'a pas permis de maîtriser l'occupation des vallées. Afin de remédier à ce problème, un premier Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été mis en place et approuvé en juillet 2000. Ce plan[20] a été révisé en novembre 2007 et définit un zonage réglementaire en croisant l'importance du risque (hauteurs de submersion et vitesse d'écoulement des eaux pour la crue de 1910) avec le niveau d'urbanisation de chacune des communes.

LA SEINE, CONVIVIALE

Regards depuis les berges

La Seine est certes un danger qu'il ne faut et ne faudra jamais négliger mais n'oublions pas qu'elle peut être également généreuse et permettre aux communs des mortels de s'évader et de profiter des joies de l'eau. L'homme doit être à l'écoute de la nature et prévoir de s'améliorer et de vivre en harmonie avec elle…Ainsi, des baigneurs profitaient de la Seine pour se détendre sur la plage[22] de Villeneuve-Saint-Georges ou bien découvraient les joies de la navigation[23].

Inspiration des artistes

A l'occasion de la Journée du timbre en 1950, une carte[24] a été créée mettant en valeur Villeneuve-Saint-Georges avec ses barques de pêcheurs. Et d'autres artistes, comme Monsieur Demouge[25] ont réalisés de belles aquarelles que nous pouvons contempler aux archives départementales du Val-de-Marne. Ou bien l'eau forte de Jean Baugean d'après Louis Antoine Goblain, 1817-1827[26].

Et ne surtout pas oublier les guinguettes lors des premiers jours de printemps, le week-end, qui ont fait de nouveau leur apparition sur les bords de la Seine !

Même si nous sommes loin des années 1860, où Paris grandissant, les guinguettes constituaient un loisir incontournable le week-end…

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Docteur Jean GAUTIER et collectif (J. P. Altounian, V. Aveneau, C. Aveneau, O. Bauchet, C. Bernath, P. Bonnin, M. Chancelier, J. Gauchet, R. Gérard, A. Senée, P. Wittmer), Villeneuve-Saint-Georges, au fil d'un tableau, Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres 1968-1998,1998.

H. V. et A. DANDRIEUX, Histoire de Villeneuve-Saint-Georges, Imprimerie L'union typogra-phique, Villeneuve-Saint-Georges, 1919.

H. JAVELLE, Histoire de Villeneuve-Saint-Georges, Avignon, 1938.

"La Seine en Partage" (association de ceux qui aiment et qui protègent la Seine),"La crue de 1910, un siècle après", Au fil de la Seine, n°37, novembre-décembre 2009.

Alain CROIX (dir.), Histoire du Val-de-Marne, Messidor / Conseil général du Val-de-Marne, 1987.

NOTES

1) Plan de 1896, Atlas du département de la Seine au 1/5000e, Arch. dép du Val-de-Marne, fonds 25 Fi VSG 2.

2) Carte postale d'une vue panoramique de Villeneuve-Saint-Georges, SHA VSG.

3) Plaquette du Laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne 1998.

4) Quinze ans de gestion Socialiste

5) H. Javelle, Histoire de Villeneuve-Saint-Georges, Avignon, 1938.

6) Carte postale de la cueillette des algues, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds 2 Fi VSG 207.

7) Carte postale de pêche sur la Seine, SHA de VSG.

8) Docteur J. GAUTIER et collectif, Villeneuve-Saint-Georges, au fil d'un tableau, Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la vallée de l'Yerres, 1998.

9) Carte postale, pont suspendu de Villeneuve-Saint-Georges, SHA de VSG.

10) Carte postale, pont de l'Yerres, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds 2Fi VSG 19.

11) Retrouvé dans les registres par Albert Didon, bénévole de l'association de la SHA de VSG, 1997.

12) Carte postale d'un bateau-lavoir à Villeneuve-Saint-Georges, SHA de VSG.

13) Carte postale des voies inondées de Juvisy-Corbeil, SHA de VSG.

14) Carte postale des ateliers de Villeneuve-Triage avant inondations 1910, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds 2 Fi VSG 302.

15) Carte postale des ateliers de Villeneuve-Triage après inondations 1910, SHA de VSG.

16) Carte postale d'un bateau-lavoir détruit par l'inondation de 1910, SHA de VSG.

17) Carte postale depuis le quai de la gare de Villeneuve-Saint-Georges, SHA de VSG.

18) Archives départementales du Val-de-Marne, fonds 2 Fi VSG 61-1910.

19) L'Indépendant de Seine-&-Oise, dimanche 27 mars 1910.

20) La cartographie des aléas à Villeneuve-Saint-Georges, htt://pref.gouv.fr

21) A. GIRAUD et collectif, Conclusions et avis de l'enquête publique préalable à l'approbation de la révision du PPRI, 29 mai 2007.

22) Carte postale de la plage de Villeneuve-Saint-Georges, SHA de VSG.

23) Carte postale d'un voilier, SHA de VSG.

24) Carte 1er jour à l'occasion de la Journée du timbre, fonds privés,1950.

25) Aquarelle de Demouge, Les vieux remorqueurs, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds 6 Fi A-VSG 1952.

26) J. Baugean, Eau forte pour les voyages pittoresques en France, Musée de l'Ile-de-France, Inv. 00.G.93144.1.

LA SEINE, SOURCE DE LOISIRS ET DE CATASTROPHES A VITRY

Une grande fontaine se tenait au carrefour des rues d'Arnetal, Audigeois, Petite Fontaine et Carnot, où les Vitriots venaient remplir leurs seaux.

Ces lavoirs et fontaines étaient alimentés par des sources descendant du plateau. Les eaux étaient d'abord canalisées vers des réservoirs situés dans les rues de la Petite Saussaie, Dumont et du Moulin de Saquet et distribuées également vers des propriétés privées.

Réservoir de réception des eaux de sources de la rue de la Petite Saussaie.

Une autre possibilité d'avoir de l'eau à domicile consistait à creuser un puits dans son jardin. Mais là, il y avait un risque. L'évacuation des eaux usées vers le tout à l'égout n'existait pas encore et, quelques fois les fosses d'aisance côtoyaient les puits, d'où risque de pollution de l'eau de ces puits et maladies.

Tous ces inconvénients vont commencer à disparaître petit à petit, vers 1859, avec l'arrivée de l'eau de Seine sous pression de la Compagnie générale des Eaux.

Cette eau va permette la création de bains-douches.

En 1905, Vitry comptait deux établissements de bains publics, l'un rue Charles Fourier et l'autre rue Audigeois.

Ils furent remplacés dans les années 1930 par un établissement municipal de bains douches, situé dans l'avenue de Fadate (avenue Guy Môquet actuelle).

Il a été fermé, vers 1969, et transformé en Galerie municipale pour des expositions.

Tous ces éléments ne nous permettant pas de faire une communication sérieuse sur le sujet préconisé, nous allons donc étendre nos propos, toujours sur l'eau, mais sur celle de la Seine.

La Seine borde Vitry dans sa partie est, entre Choisy-le-Roi et Ivry-sur-Seine, sur une longueur de 4,8 km environ et sur une largeur de 120 à 150 mètres.

D'abord fleuve capricieux, dont le niveau bas en été arrêtait toute navigation, son cours a été canalisé en 1863 grâce à la construction de barrages, dont celui du Port-à-l'Anglais.

Notre étude est scindée en deux parties : Source de Loisirs et Source de Catastrophes auxquelles on pourrait ajouter "Artère de Communication".

En effet, le trafic des bateaux sur la Seine, seule grande voie de communication avec Paris a permis, dès le Moyen-âge, de voir s'exercer des métiers apparentés au fleuve, ceux de mariniers, bateliers, charpentiers de bateaux, etc.

On peut citer aussi le port à Langlois, du nom d'un serf affranchi au début du XIIIe siècle, qui s'installa en bordure de la Seine avec un bac qui permettait de passer d'une rive à l'autre, personnes et marchandises.

Le port Saint-Nicolas et le port du Salut, indiqués sur des actes notariés du début du XVIIIe siècle., sont dits être situés près du port à Langlois. Ce nom de Langlois, par déformation est devenu port à Langlais, puis port à l'Anglais.

Ces petits ports étaient des haltes pour les voyageurs qui venaient ou se rendaient à Paris et que l'hôtel Saint-Nicolas pouvait accueillir.

Ils étaient également le lieu de chargement et de déchargement des matériaux et des marchandises, gravier et sable provenant des sablières, des bois de charpente, charbon, etc.

LA SEINE SOURCE DE LOISIRS

Les petits bistrots

Les petits bistrots, souvent en bas des hôtels, se situaient surtout en aval du barrage du Port-à-l'Anglais.

Nous allons donc remonter le quai Jules Guesde (ancien quai du Port-à-l'Anglais), et démarrer de la limite d'Ivry-sur-Seine, c'est-à-dire de l'ancienne rue de la Pompe. Ce nom lui fut donné en raison d'une pompe de la Compagnie des Eaux qui alimentait l'usine de traitement des eaux d'Ivry-sur-Seine. Cette

rue, devenue rue Raspail, a été débaptisée en raison d'une confusion avec une autre rue Raspail à Ivry, et est devenue ainsi rue de la Baignade.

Il est à noter que cette rue, lorsque l'on avait le dos tourné à la Seine, avait la première moitié de son côté droit qui dépendait de Vitry, et la seconde moitié d'Ivry. Par contre, son côté gauche dépendait entièrement de Vitry.

Aux alentours de 1935, l'Usine des Eaux voulait s'agrandir pour multiplier le nombre de ses bassins filtrants et ne pouvait le faire que sur la partie de Vitry. Un arrangement entre les communes de Vitry et d'Ivry amena un transfert de territoire et c'est ainsi que le côté droit de cette rue est devenu entièrement ivrien.

Si l'on fait état de ce fait, c'est que les constructions qui se situaient dans l'ancienne zone de Vitry ont été démolies et que l'hôtel de la "Jeune France" qui se trouvait à l'angle de cette rue et du quai Jules Guesde a disparu. Cet hôtel, tenu par Monsieur Coutant, était surtout fréquenté par des voyageurs qui descendaient des Bateaux parisiens et faisaient une halte au Port-à-l'Anglais.

A l'autre angle de la rue se trouvait le café exploité par M. Zimmerman, surnommé "chez Zizi". Il y avait un grand jardin dans lequel on trouvait différents appareils de musculation, dont poids et haltères. Les sportifs ne manquaient pas de se faire admirer, surtout par les dames !

Nous trouvons ensuite l'hôtel à la Flotte de Bourgogne, dont le café tabac était tenu par M. Garzon. Dans une arrière salle, un billard était prisé des clients. Ils avaient fondé "Le Billard Club de Vitry" qui organisait des sorties. Dans les jardins, une dizaine de bosquets cachait des tables où les consommateurs pouvaient se désaltérer discrètement.

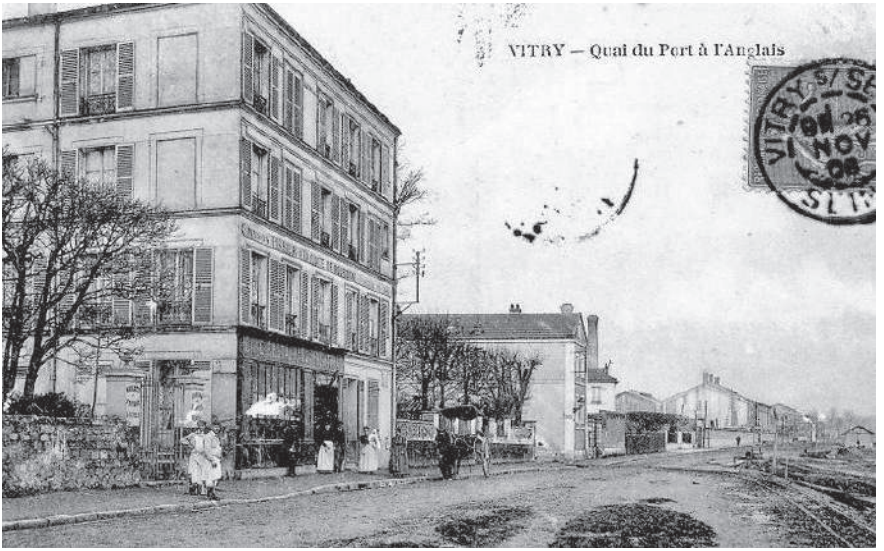

Sur le côté de ces bosquets il y avait deux jeux de boules qui étaient éclairés le soir, fort tard, et dont les habitués disposaient de boules en bois cloutées. Dans le fond du jardin, une cabane était utilisée pour ranger les boules. Sur un chevalet mobile qui était sorti à l'occasion, une vue de dos d'une superbe créature en tenue d'Eve, surnommée Fanny, servait à punir le joueur qui n'avait obtenu aucun point. Il devait l'embrasser sur les parties charnues de son postérieur.

Le 31 décembre 1943, l'aviation anglaise venue bombarder l'usine de fabrication de roulement à billes "SKF" à Ivry, prit les bords de Seine en enfilade et l'une des ses bombes détruisit l'hôtel à la Flotte de Bourgogne. Lors de l'alerte déclenchée par une sirène, les locataires de l'hôtel se précipitèrent dans la cabane et le propriétaire M. Garzon, le dernier à s'y réfugier, reçu un éclat de bombe dans le dos et décéda.

En remontant le quai vers le Pont Suspendu, on arrive à l'embranchement avec la rue Edith Cavell où se trouvait le café restaurant "Maison Desportes" et plus tard "Maison Lambinet", où les habitués savaient trouver une bonne table.

C'est dans ces restaurants et cafés que les Parisiens, Viriots et autres banlieusards venaient en famille déguster friture et frites. Le 14 juillet, ces cafés, à la lumière des lampions, se transformaient en guinguettes.

En 1887, afin de rehausser le niveau d'eau de la Seine, il fallut transformer le barrage et y prévoir une dérivation. Il était donc nécessaire d'exproprier des terrains.

Le journal *La Voix des Communes* fit écho de cette décision : *"Promeneurs qui veniez chez l'ami Mabillat manger le dimanche la croustillante friture, pêcheurs bredouilles qui veniez chez lui vous ravitailler discrètement, gémissez ! !, pleurez ! ! Par ordre supérieur de l'administration, le bouquet d'arbres et le Bouchon [peut-être le nom du restaurant] vont disparaître. Il était bien connu de ceux qui fréquentaient notre banlieue."* Nous n'avons pas pu trouver l'emplacement de ce restaurant probablement situé près du barrage.

De nos jours, tous ces cafés restaurants ont disparu et ont fait place à des industries et à des immeubles d'habitation.

La pêche à la ligne

La Seine a été longtemps un fleuve poissonneux. On pouvait distinguer deux sortes de pêcheurs, les professionnels et les amateurs surnommés les pêcheurs du dimanche.

Ce sont les pêcheurs professionnels qui fournissaient en poissons les différents restaurants. C'était une activité très ancienne, puisque déjà au XVIIIe on en trouvait trace dans des actes d'inventaires dressés après décès par les notaires

Leur matériel se composait en principe d'un bateau à fond plat, accroché à demeure à des piquets enfoncés dans le lit de la Seine et comportant un coffre rempli d'eau pour conserver le poisson. Le pêcheur accédait à ce bateau dans une barque arrimée sur le bord du fleuve.

Pour la petite histoire, disons qu'il existait aussi des braconniers qui pourvoyaient en partie au ravitaillement des Vitriots. L'un d'eux, le sieur Marchand, habitait au 5 rue Raspail (actuelle rue de la Baignade) et y stockait son matériel. Sa spécialité consistait, la nuit, à aller poser ses filets avec son bateau, au confluent de la Seine et de la Marne. Parfois, la police fluviale le surprenait, procédait à son arrestation et, après paiement d'une amende le relâchait. Il faut croire que le métier de braconnier rapportait bien puisqu'il recommençait.

La baignade

Jusqu'en 1965, date à laquelle la baignade dans la Seine fut interdite en raison de la pollution importante des eaux, on pouvait distinguer les baignades dites sauvages, évidemment interdites, et celles surveillées et fermées.

Jusqu'en 1871, où Louis Eon installa quelques cabines près du barrage, les Vitriots pouvaient aller faire trempette où bon leur semblait. Une gravure, probablement du XVIIIe siècle, représentant une "vue du port à l'Anglois du costé de Charenton", nous montre des baigneurs en tenue d'Eve et d'Adam au milieu d'une nature, à l'époque luxuriante.

Plus sérieusement, Paul Flach, journalier et pêcheur, obtient l'autorisation de la commune d'installer des "cabines à baigneurs". Ce n'est pas encore une zone bien structurée, car les bains ne sont pas encore délimités.

C'est semble-t-il, en 1923, que la municipalité prit la décision de reconstruire et de moderniser l'installation existante. Un bassin de 60 m de long et de 12 m de large est aménagé et sa limite est matérialisée par un chapelet de rondins flottants. 60 cabines pour les hommes et 25 pour les femmes sont alignées en contrebas du parapet du quai Jules Guesde.

En 1931, devant l'affluence des demandes d'entrées, non seulement des Vitriots mais aussi des Ivriens et des habitants des communes avoisinantes, les municipalités de Vitry et d'Ivry décidèrent que cette baignade deviendrait intercommunale. Le dragage de la Seine permit la création d'un grand bain de 30 mètres de long et de 18 mètres de large ainsi que l'installation d'un plongeoir et d'un tremplin à ressorts.

La plage s'allongea et s'étendit sur 90 m de long. Sur une plate forme en ciment, un bureau central distribuait les tickets d'entrée. Une cabine en bois gratuite, avec des portemanteaux fixés aux murs, était mise à la disposition des plus démunis qui pouvaient s'y déshabiller avant de se baigner. L'entrée se situait en face de la rue de la Baignade. La baignade ferma en 1965 en raison de la pollution de la Seine.

Une autre baignade, cette fois-ci sauvage, se situait de l'autre côté du Pont Suspendu, toujours sur le quai Jules Guesde, en face des anciens établissements Bidaud. Derrière un petit café restaurant, qui existe encore, un "Petit Bois" sur-

nommé ainsi grâce à quelques arbres, servait de point de ralliement aux baigneurs récalcitrants. Pendant que certains se mettaient à l'eau, d'autres surveillaient l'arrivée possible de la police. Dans ce cas, les nageurs, pour ne pas se faire prendre, traversaient la Seine à la nage et allaient se réfugier à Alfortville. Ils n'avaient plus qu'à attendre que les copains restés sur la berge ne viennent les rejoindre avec leurs vêtements.

LA SEINE SOURCE DE CATASTROPHES

Le 28 janvier 1910, le niveau de la Seine monta à 35,42 m, soit de 8,70 m au-dessus de son niveau normal de 26,72 m.

Cette crue de 1910 fut double, c'est-à-dire générée par deux épisodes de pluie à intervalles rapprochés. Dès la première série de pluie (du 18 au 21 janvier), la Seine et ses affluents en amont réagirent (sols saturés, gelés). Les vallées rapides du Loing et du Grand Morin firent monter en quatre jours la Seine de plus de 2 mètres. Pour les bassins de la Petite Seine et de la Marne, la progression des ondes de crue fut moins rapide.

Le deuxième épisode pluvieux entraîna une notable reprise de crue sur l'Yonne supérieure, le Loing, le Grand Morin (vallées rapides) : la décroissance de l'Yonne fut instantanément stoppée tandis que le Loing et le Grand Morin reprirent des niveaux très importants.

Le 26 janvier, le niveau de la Seine fut aggravé par la pointe de la Marne et celle très marquée du Grand Morin. La concomitance de ces deux nouvelles ondes de crue, de la Seine et de la Marne, produisit le maximum de montée des eaux le 28 janvier 1910, ce qui représente un niveau de la Seine de 34,52 m et un débit de pointe de l'ordre de 2 400 m^3/s.

Le journal La Banlieue de Paris qui relata, jour après jour, le niveau de la Seine, permet de savoir ce qu'il s'est passé à Vitry.

Vendredi 21 janvier : 31,58 m
"Le quartier du Port à l'Anglais est envahi par les eaux."

Samedi 22 janvier : 32,75 m
"Dans l'après-midi, l'Inspecteur adjoint de la navigation vient visiter le Port-à-l'Anglais et prévient Monsieur Gravier, maire de Vitry, du danger qui le menace."

Dimanche 23 janvier : 33,07 m
"Par suite de la crue soudaine de la Seine et des ses affluents, la situation

s‘aggrave. Près de l’écluse du Port-à-l’Anglais la municipalité fait évacuer la maison habitée par M. Binoski et le débit de vins tenu par Mme Veuve Barrot “

Lundi 24 janvier : 33,56 m
“Le danger devient grandissant “

Mardi 25 janvier : 33,91 m
“Dans la nuit du 25 au 26, la hausse des eaux varie de 1,00 m à 6,40 m suivant les endroits. Certains immeubles sont atteints à la hauteur du premier étage. L’énorme masse liquide passe par-dessus les rails de la voie ferrée qui est coupée au km 7 [Pont Mazagran, actuellement Pont des Fusillés] ou ancienne voie Tortue. Tout service doit cesser à 9 h du matin. “

Mercredi 26 janvier : 34,33 m

Jeudi 27 janvier : 34,98

Vendredi 28 janvier : 35,42 m
“L’eau s’arrête enfin de monter. Son écrasante et terrible avancée de désolation touche plus de 8 000 personnes. Dans la plaine de Vitry 1 200 maisons sont submergées. “

Samedi 29 janvier : 35,39 m
“La décrue s’amorce “

Mardi suivant, c’est-à-dire le 1er février, “l’avenue de la République est livrée à la circulation.”
“Par contre, l’eau recouvre encore l’avenue du Chemin de Fer (P.V. Couturier) à la hauteur du château et de l’avenue des Tilleuls. [avenue qui n’existe plus et qui se situait vers la rue Louise Aglaé Crette] “

Dimanche 6 février :
“Alors que la décrue se fait sentir, on découvre l’ampleur des dégâts.”
“La maison de M. Léonard Popart, rue Faidherbe est écroulée.”
“Celle de M. Vermelun menace ruine.”
“La toiture de l’habitation de M. Carougeot coiffeur a été emportée.”
“La fabrique de papier de M. Lecomte, au Port-à-l’Anglais, a subi des dégâts considérables.”
“La centrale électrique Thomson a été arrêtée plusieurs semaines. Remise en service trop tôt, un court circuit cause un incendie, amenant la mort d’un ouvrier.”

La décrue continue de se faire lentement en raison de la retenue de l'eau par le talus des voies du chemin de fer. Le trafic fluvial reprend au milieu du mois de février et la Seine retrouve son niveau normal fin mars.

Une autre source nous renseigne, celle de Monsieur Frédix, président de l'ancienne Société d'Histoire et d'Archéologie de Vitry, rédigée en octobre 1967 et qu'il avait intitulé "Vitry sous Seine" :

La Seine commença à monter sérieusement dans la première semaine de Janvier. Puis lentement, sûrement et avec un grondement infernal l'eau envahit tout, rompant les digues hâtivement construites. Les habitants du Port-à-l'Anglais et de la plaine basse doivent s'enfuir sans rien emporter. L'école du Port-à-l'Anglais (Montesquieu), un moment aménagée pour recevoir les sinistrés doit être, à son tour évacuée.

Le 26 janvier, la gare est inondée et l'eau atteint l'église Saint-Germain le 28. A l'intérieur, il y a entre 10 et 20 cm d'eau qui disloquent certaines dalles jusqu'aux pieds de la chapelle de la Vierge.

Il y a 1m 50 m d'eau au Petit Vitry, 3m sous le pont du chemin de fer, 2m 75 au 85 de la rue L.A. Cretté, et plus de 3 m rue Raspail (Rue de la Baignade).

Les jeunes conscrits, sapeurs du 1er régiment du Génie sont envoyés en nombre insuffisant pour aider les sinistrés. A leurs côtés, de nombreux volontaires vitriots les aident dans leur tâche.

Sous la pression des eaux, une meule de paille provenant de la “Chapelle aux Granges” fut retrouvée rue Charpentier (maintenant 18 juin 1940). Des tonneaux de 220 litres du négociant en vin M. Lanier demeurant avenue du Chemin de Fer de Fer (P.V. Couturier), furent retrouvés dans Paris.

Dans la même avenue, un piano à queue se retrouva sur la table de la salle à manger du voisin d’en face.

Dès le 20 janvier, le télégraphe ne fonctionnait plus entre Vitry et Paris.

Le 23 janvier, le courrier cessa d’être distribué dans les zones inondées.

Le 24 janvier, il n’y avait plus d’électricité. Quelques jours plus tard, le gaz de ville était aussi coupé.

Bien entendu, les tramways étaient arrêtés.

L’aide municipale s’organisa. Le maire, M. Gravier, distribua d’abord des aides à des ouvriers mais, l’ampleur de la tragédie nécessita une organisation plus importante.

En plus de l’hébergement des sinistrés dans des familles de Vitry Centre, les écoles furent réquisitionnées et occupées. La cantine scolaire distribua des repas, et 100 lits de fer, “tout garnis”, furent donnés aux plus nécessiteux.

Des femmes et jeunes filles se rassemblèrent pour faire des vêtements pour les sinistrés. Les crochets et aiguilles allèrent “on train”.

La décrue s’amorça vers le 30 janvier. Peu à peu l’eau se retira, laissant apparaître les dégâts.

Il fallut enlever la vase, et les immondices de toutes les maisons et les désinfecter. Les sols nettoyés furent recouverts, pendant 48 heures, d’un mélange de

sulfate de fer et de chaux vive. Et les murs, quant à eux, furent lavés au grésil et à l'eau de javel.

Les services municipaux nettoyèrent de la même façon les écoles et bâtiments publics.

Certains vêtements, literies et meubles durent être brûlés pour éviter les épidémies.

Les 48 heures de désinfection passées, les habitants purent retourner dans leurs maisons et allumer des feux pour les faire sécher.

Des commissions municipales, organisées par M. Claude, architecte communal, vérifièrent l'état des habitations avant de donner l'autorisation de s'y réinstaller.

Peu à peu la vie active de Vitry reprit son cours.

Le 5 février, les trains recommencent timidement à circuler, le 17 février, l'électricité revient.

Cette inondation eut un coût, pour la population et la commune.

De nombreux dons arrivèrent de diverses communes des alentours, communes qui avaient eu le bonheur d'échapper à la crue.

La municipalité de Bourg la Reine ayant ouvert une souscription, envoya 700 francs auxquels elle joignit 500 francs pris sur son budget., aux communes de Ivry, Alfortville et Vitry.

Le Ministère de l'Intérieur envoya 95 000 francs, le Préfet de la Seine 15 000 fancs, le Préfet de Police 5 000 francs et le Conseil Général 6 000 francs.

D'autres souscriptions, venant des communes de la Seine, apportèrent environ 10 000 francs.

Ces sommes furent-elles suffisantes pour indemniser les Vitriots ?

Quelles leçons nous ont été données par cette catastrophe et quelles solutions ont été trouvées pour pallier un tel renouvellement ?

Rien dans les années qui immédiatement ont suivi la catastrophe. En effet, la Première Guerre mondiale laissa peu de temps aux responsables pour prendre des dispositions de quelque ampleur qu'il soit. Mais les études menées à ce sujet par les ingénieurs Poirée et Belgrand commencèrent à trouver un écho favorable.

Après la crue de 1924, une nouvelle commission d'études recommanda, en première urgence, la construction de 4 barrages-réservoirs. Ce programme, vivement soutenu par le Conseil général de la Seine, fut approuvé par ce dernier le 11 juillet 1925 pour un montant total de 150 millions de francs de l'époque, dont 35 millions pour les barrages eux-mêmes.

Les deux premiers barrages furent mis en service en 1931 et 1934, puis les deux derniers en 1938 et 1950. (140 millions de m^3 au total).

Après la crue de 1955, les grands barrages réservoirs "Seine" en 1966 (205 millions de m^3 et "Marne" en 1974 (350 millions de m^3) ont été réalisés. Enfin, le barrage "Aube" a été inauguré en 1990 et retient 170 millions de m^3 d'eau.

Ces barrages réservoirs ont été établis en dérivation et totalisent une capacité approchant 900 millions de m^3. Le cours de ces rivières n'est pas barré directement, mais une part importante de leur débit peut être prélevée et envoyée dans ces retenues. Cette part correspond schématiquement aux 2/3 du maximum centennal de la rivière. Le principe général est de remplir ces barrages pendant la phase croissante de la crue, de sorte à en écrêter le pic, et d'attendre la décrue pour relâcher.

Cependant le système peut être mis en défaut si, après la phase de remplissage, la crue se prolonge ou s'il en survient une seconde, avant qu'on ait pu délester les réservoirs.

Rappelons que ces barrages ne contrôlent qu'un peu plus de 15% du bassin-versant en amont de Paris et les 900 millions de m^3 qu'ils peuvent retenir dans le meilleur des cas (tout à fait théorique, il faudrait qu'ils aient été vidés avant la crue !) sont à rapprocher, pour comparaison, aux 4 milliards écoulés lors de la crue de 1910.

En raison de l'importance des enjeux, les modalités d'exploitation de ces ouvrages sont définies par un règlement approuvé par arrêté préfectoral après enquête publique.

Il semble superflu de s'attarder sur la complexité que revêt la modélisation des bassins versants de régions aussi étendues et accompagnées d'aléas climatiques les plus divergents. Ceci ne peut pas ne pas avoir pour conséquence que les modalités d'exploitation, soient soumises à des contraintes parfois peu compatibles (juste équilibre entre le soutien des étiages et l'écrêtement de la crue, par exemple). Les enjeux sont tels que les consignes sont établies, pour chaque ouvrage, en fonction d'un règlement d'eau approuvé par arrêté préfectoral soumis à enquête publique.

Au total on estime qu'avec les infrastructures actuelles, le niveau maximum atteint dans Paris par une crue de type 1910 serait abaissée de plusieurs dizaines de centimètres. Ce gain paraît être marginal, mais il n'en est rien, car il se traduit par des surfaces importantes épargnées.

Quels peuvent être, de nos jours, les risques consécutifs à la survenue de la crue centennale de la Seine ? Des études poursuivies il y a une dizaine d'années semblent déboucher sur les résultats suivants :

Seraient affectés :

- 880 000 habitants et 170 000 entreprises ;
- 70% du métro et 50% du trafic RER pendant 30 à 50 jours;
- plus de 200 000 abonnés pour l'électricité;
- plus d'un million d'abonnés pour le téléphone;
- près de 100 000 abonnés pour le gaz;
- 5 usines de traitement des ordures ménagères;
- 5 centres de production de chauffage urbain;
- 50% de la production d'eau potable.

Les estimations des dommages directs et indirects à l'habitat, aux activités et aux équipements (hôpitaux, écoles, musées, etc.), aux principaux réseaux tels que RATP, SNCF, EDF, GDF, Télécom, AEP s'élèveraient à 12 milliards d'euros de dommages. Beaucoup pensent que ce chiffre, évalué il y dix ans, serait largement sous estimé en raison de la difficulté d'appréhender le coût des dommages liés aux réseaux.

Les opérateurs concernés conscients maintenant de la gravité des problèmes devaient commencer à prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

En ce qui concerne les crues ayant affecté Vitry après 1910, on peut citer celle de janvier 1924, moins importante il est vrai – 1 m 30 de moins qu'en 1910 – mais qui a tout de même recouvert une partie de la commune. L'automne 1923 a été particulièrement pluvieux, saturant les sols et les pluies de décembre 1923, n'ayant pas pu être absorbées, la concordance des deux entraîna la formation de la crue de 1924. Cette crue a été prise comme référence et a amené l'exécution de travaux de protection: Des parapets anti-crues ou murettes ont été réalisés le long de la Seine, en fonction des cotes atteintes cette année là.

En janvier 1955, nouvelle crue. Le niveau de la Seine monte à 7,10 m au pont d'Austerlitz et à 8 m au Port-à-l'Anglais. A Vitry, l'eau arrive au ras de la partie supérieure des parapets, mais ne déborde pas. L'inondation est évitée.

Pour pallier une telle catastrophe, les pouvoirs publics ont élaboré un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Ainsi, le Val-de-Marne ayant été confronté, au cours du XXe siècle, à plusieurs crues de la Seine et de la Marne

qui ont marqué les mémoires, des règles de construction et des Plans d'Exposition aux Risques (PER) fixés au fil du temps n'ont pas permis de maîtriser l'occupation des vallées. Leurs vulnérabilités aux crues ont ainsi considérablement augmenté.

Aussi, pour améliorer la prévention et mieux fixer les règles d'urbanisation sur les 24 communes du Val-de-Marne situées en zone inondable, un premier Plan de Prévention des Risques d'inondations a été approuvé le 28 juillet 2000.

La révision de ce plan, prescrite le 4 avril 2003, a conduit à approuver, le 12 novembre 2007, après consultation et enquête publique, le nouveau PPRI de la Marne et de la Seine dans le département.

Ce plan définit un zonage réglementaire en tenant compte de l'importance du risque (hauteurs de submersion et vitesse d'écoulement des eaux de la crue de 1910) et le niveau d'urbanisation.

Dans la vallée de la Seine, de nombreuses communes, Ablon-sur-Seine, Alfortville, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Créteil, Ivry-sur-Seine, Limeil-Brévannes, Maisons-Alfort, Orly, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry sur Seine sont concernés par les risques d'inondations.

Un dossier communal d'Informations a été réalisé sur les Risques Majeurs (DICRIM) et énonce les mesures de prévention prises par la commune. Ce dossier qui doit être adressé aux principaux acteurs du risque majeur de la commune doit faire l'objet de publicité auprès des citoyens. La Commune de Vitry-sur-Seine a déjà réalisé son DICRIM.

Le présent PPRI définit des mesures de prévention en matière :

- d'urbanisme,
- de construction,
- d'aménagement,
- d'exploitation des terrains,
- d'usage des biens,

Il énonce également des recommandations, prévoit des mesures d'information du public et impose aux gestionnaires de réseaux ou d'équipement d'étudier leur vulnérabilité.

L'organisation de l'annonce des crues relève de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) qui alerte la préfecture du Val-de-Marne dès que la cote de vigilance est atteinte. La préfecture alerte à son tour les pouvoirs publics et les maires des communes concernées de l'imminence d'une crue, de son évolution, afin que les différents acteurs puissent prendre à temps les mesures de sauvegarde.

La survenue de la crue est en premier lieu prévue à partir des mesures pluviométriques. Dans un deuxième temps, le dépassement prévu ou constaté d'une cote seuil aux stations de mesures installées sur le fleuve et les rivières met en état de vigilance les services de l'Etat.

Au delà, quand les cotes d'alertes sont ou vont être franchies, l'alerte à la crue est transmise aux maires qui mettent en œuvre le plan d'intervention préalablement préparé et avertissent leurs administrés que la crue menace.

Pour cela, des consignes de sécurité ont été mises au point.

Avant la crue : information des risques encourus suivant la situation de la maison, disposition d'un poste radio à piles, prévision des actions et du matériel nécessaire pour la protection de l'habitation (matériaux pour soulever les meubles, fixation des objets qui pourraient flotter, réserve d'eau de javel pour la désinfection après la crue)

A l'annonce de la crue: fermeture des compteurs d'électricité et de gaz, pour éviter électrocution et explosion ; clôture des portes, fenêtres, soupiraux et aérations pour ralentir l'entrée des eaux et limiter les dégâts ; amarrage des objets susceptibles d'être emportés ; surélever les meubles ou les monter dans les étages ; ne pas prendre l'ascenseur afin d'éviter d'y être bloqué ; monter dans les étages de l'eau potable, des vivres un appareil radio à piles, une lampe de poche avec des piles de rechange, des vêtements chauds, des papiers d'identité, de l'argent et les médicaments, afin de pourvoir une éventuelle évacuation ; ne pas aller à pied ou en voiture dans les zones inondées.

En 1910, ce sont les militaires du Génie qui sont venus aider les sinistrés. Aujourd'hui, ce seraient les pompiers de Paris qui prendraient le relais.

La municipalité de Vitry a conscience de tous ces dangers et a pris des mesures en ce qui concerne les nouvelles constructions des zones inondables. Toutes les parties habitables devront être surélevées à une hauteur supérieure à celle du niveau de la Seine en 1910.

Formulons des vœux pour que ces mesures puissent éviter une nouvelle catastrophe.

ANDRÉ CARVILLE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE VITRY-SUR-SEINE

JOINVILLE-LE-PONT NÉ DE LA MARNE

Il y a tout juste 200 ans, la commune de “La Branche du Pont de Saint-Maur” (ainsi s’appelait Joinville) comptait environ 400 habitants : des pêcheurs, des bateliers, des charrieurs de bois (qui arrivait par flottage sur la Marne) pour Paris, des maraîchers et des vignerons. Leurs maisons se situaient près du Pont, rive droite, proche de la chapelle Saint-Léonard.

Sur la rive gauche de la Marne s’étendait la grande plaine du Parc du Château de Polangis. Plus au sud, après la Route de la Brie, une zone marécageuse et giboyeuse longeait la Marne jusqu’à Champigny.

Pour mieux comprendre l’épanouissement de Joinville, il faut s’imaginer la vie courante à Paris : son manque d’égouts, son peu de fontaines, dont beaucoup distribuaient l’eau (polluée) de la Seine, et son manque de bois pour se chauffer.

L’histoire de Joinville commence avec Jean-Antoine Chaptal, un chimiste bien connu des vignerons, qui était aussi ministre de Napoléon Bonaparte. Vers 1802 il proposa au Premier Consul de creuser des canaux pour alimenter la capitale en eau de l’Ourcq et permettre aux péniches d’apporter du bois, des céréales et des vins. Ce projet fut immédiatement adopté pour la construction du canal de l’Ourcq suivi des canaux de Saint-Martin, de Saint-Denis et du bassin de la Villette.

Mais la Marne ravitaillait également Paris, sauf qu’elle était dangereuse à cause d’une multitude de javeaux. D’où le projet de creuser un canal à l’étranglement de la presqu’île de Saint-Maur pour éviter les 13 km de la boucle. C’est en 1813 que furent commencés les travaux à ciel ouvert du canal et du tunnel long de 700 m avec deux écluses.

Ils furent inaugurés le 10 octobre 1825 et baptisé Canal Marie-Thérèse le15 octobre 1826, en présence de la duchesse d’Angoulême et du sous-préfet de Sceaux.

Ce canal de Saint-Maur fut prolongé ensuite par le canal de Saint-Maurice, qui fut comblé plus tard pour devenir autoroute A4. Afin de maintenir constant le niveau de la Marne dans ce tunnel il fallut construire un barrage, le premier, terminé 1826. Celui-ci fut remplacé en 1867 par le barrage semi-automatique Desfontaines actuel.

Ce barrage formait alors le magnifique plan d’eau de Joinville en aval de l’île Fanac. Dès le second Empire, les Parisiens purent y pratiquer le canotage, la voile et des régates à l’aviron. Le House-Boat actuel de la SNM date de 1876. Pour satisfaire cet afflux de Parisiens grâce à la nouvelle ligne de la Bastille,

cinq constructeurs renommés de canots de toutes sortes s'installèrent sur le quai de la Marne.

Il y eu de nombreuses fêtes nautiques, et des compétitions de joutes… On pouvait se baigner tout au long de la Marne car on ne parlait pas encore de pollution ! Des championnats de plongeon étaient fréquents et, en 1909, il y eu même un championnat mondial de natation à Joinville !

A partir de 1935, quatre grandes Baignades modernes furent construites le long du quai Hector Bisson (actuellement Gabriel Péri) : le "Club Pathé", "le Banc de sable" (municipal), "Bérétrot" et le "COJ", avec un grand plongeoir. Malheureusement à la suite de l'interdiction de se baigner dans la Marne en 1971, ces installations furent transformées en un port de plaisance.

LES PLAISIRS DES PARISIENS. — Le canotage à Joinville-le-Pont. — [illegible]

Si Napoléon Bonaparte a permis les sports nautiques sur la Marne de Joinville, son neveu, Napoléon III, allait prendre l'eau de la Marne pour alimenter les lacs du bois de Vincennes. Les ministres Haussmann et Thiers du Second Empire eurent pitié des habitants de l'Est parisien qui, au contraire des bourgeois de l'Ouest, possédaient ni bois, ni lacs, ni champ de courses. Ils eurent l'idée de démilitariser le bois de Vincennes (qui était depuis Louis-Philippe un terrain de manœuvres militaires) et d'y créer une "promenade" avec trois lacs (Gravelle, Minimes et Porte Jaune). Pour alimenter ces lacs, une usine élévatrice des eaux

fut construite à Joinville entre la sortie du canal de Saint-Maur, au lieu-dit "La Villa Schaken". Elle prenait l'eau de la Marne par un second tunnel situé en aval du premier.

La construction de ce tunnel fut financée par la Ville de Paris en 1865, car cette eau était aussi envoyée dans les réservoirs situés à Ménilmontant pour nettoyer les rues et les égouts de la capitale et, à partir de 1896, pour la consommation ménagère et l'alimentation des Fontaines Wallace (elles mêmes fondues à Joinville-Haute-Marne). L'usine des Eaux de Joinville peut ainsi fournir jusqu'à 300 000 m^3 d'eau par jour, exclusivement pour Paris.

En ce qui concerne la distribution d'eau à Joinville, en 1896, un certain Mahieu remplissait, pour le compte de la CGE, les réservoirs situés sur le haut de Joinville, rue des Réservoirs, destinés anciennement à l'alimentation du Château de Condé. Cette eau de la Marne devait desservir par gravité toute la ville de Joinville. Il eut peu de succès car à cette époque les Joinvillais préférèraient l'eau gratuite de leurs puits.

Au début du XIXe siècle, par manque d'hygiène, les Parisiens souffraient de dysenterie, de choléra et de tuberculose. Grâce aux nouvelles lignes de chemins de fer (dont celle de la Bastille), on assistait à l'exode de nombreux Parisiens vers l'air pur des faubourgs. Ainsi, vers 1850, l'ensemble des faubourgs comptaient environ 150 000 habitants. Ils étaient 350 000 dix années plus tard !

A cette époque, la commune de Joinville était située principalement sur la rive droite de la Marne, alors que son territoire s'étendait sur la rive gauche en deux grandes plaines pratiquement inhabitées : le parc du Château de Polangis et la plaine du Chemin de Brétigny.

Cette dernière plaine s'était assainie lors de la construction des barrages sur la Marne et de la consolidation des berges. Les deux propriétaires de cette plaine, Hector Bisson et Jean-Marie Gille décidèrent de vendre en parcelles ce terrain après une inauguration grandiose le 10 Juillet 1860. Gille, passionné de céramique et grand admirateur de Bernard Palissy, donna le nom de Palissy à ce nouveau quartier de Joinville.

Plus au nord, en 1880, le dernier propriétaire du château de Polangis vendit tout le parc à des promoteurs qui en firent 332 parcelles constructibles en pavillons. Afin que les parisiens se sentent comme à Venise, ils firent creuser un "Petit Bras de la Marne" à travers Polangis.

Alors que Joinville ne comptait que 850 habitants en 1850, cinquante années plus tard la commune en abritait 6 000 ! Cette rapide urbanisation fut le catalyseur de l'installation de nombreuses entreprises et usines.

A la fin du XIXe siècle, la France s'industrialisa très rapidement grâce à la

nouvelle (fée) énergie électrique, grâce aux nouvelles mines de charbon et grâce au développement prodigieux de la métallurgie. La plupart de ces industries avaient un grand besoin en eau pour leurs fabrications mais surtout pour la production de vapeur destinée à faire tourner les dynamos de leur centrale électrique. Avec la proximité de la Marne, Joinville était bien placée pour accueillir des Industries. Citons, parmi les plus importantes : la grande distillerie, face à la gare, qui fabriquait de nombreux alcools, des spiritueux, du pastis et même de l'eau de Cologne

D'autres industries s'implantèrent le long du canal de Saint-Maur. La plus importante était l'usine Bi-métal, fondée en 1892, qui fabriquait des câbles électriques en acier, recouverts d'une gaine en cuivre : une usine de technologie d'avant-garde puisque la première centrale électrique du monde avait été crée à New-York, dix-huit années auparavant !

Un nouveau quartier de Joinville se créa entre l'usine des Eaux et la sortie du tunnel de Saint-Maur. Ce "Quartier du Canal" avec ses commerces, ses cafés et son tramway qui le reliait à Charenton et à Saint-Maur, a aujourd'hui disparu au profit du groupe HLM Espérance.

Une autre grande usine avait besoin de beaucoup d'eau : l'usine des plaques photographiques Jougla dans le quartier de Polangis. Elle devint par la suite l'usine Lumière.

Au bord de la Marne, à l'ancien port Olin de Palissy, s'établit l'usine Pathé. Cette usine de traitement des films cinématographique fut à l'origine des grands studios de cinéma de Joinville. L'usine Pathé est devenue le groupe de postproduction cinématographique GTC avec les "auditorium" de postsynchronisation.

Enfin une autre usine, confectionnant tous les articles de cartonnage et de papeterie. Donc importante consommatrice d'eau de la Marne, s'établit entre les rues de Paris et Vautier en 1890.

Les centrales électriques de la fin du XIXe siècle ne pouvaient fournir tout ce courant électrique aux usines. De ce fait, chacune usine produisait son propre courant grâce à leur centrale au charbon dont les grandes cheminées crachaient des nuages de fumées noires. Mais à cette époque le mot pollution n'avait pas encore été inventé… Joinville le Pont était devenue une cité industrielle grâce à la Marne !

En nettoyant "la Bastoche", le baron Haussmann, préfet de Paris, obligea les "mauvais garçons" à prendre le train de la Bastille pour se réfugier avec leurs musiques dans des auberges au bord de la Marne entre Joinville et Nogent. Ces auberges devinrent alors les premières guinguettes.

Quelques dizaines d'années plus tard on comptait bien une vingtaine d'estaminets, de dancings, de guinguettes et d'hôtels tout au long de la Marne : "Le

Petit Rob", "Gégène", "Maxe", "Elysée Palace", "Pompeï", "Printania", "la Pomme d'Api", etc. La renommée de "Joinville-le-Pont, Pon, Pon" était faite.

Le petit hameau du Pont de Joinville du XIXe siècle avec ses 400 habitants est devenu une ville de 17 500 habitants. On peut dire que Joinville est née de la Marne tout comme Vénus qui était née de la mer.

Mais avec un petit souci : telle la "Belle au Bois Dormant", la Marne se réveille tous les 100 ans pour sortir de son lit.

RENÉ DENNILAULER
MÉMOIRES AU PRÉSENT, JOINVILLE-LE-PONT

AU FIL DE L'EAU ET DU PASSE DE SUCY

La ville de Sucy occupe une vaste étendue territoriale, la quatrième du Val-de-Marne, couvrant plus de 1 050 hectares. Cette surface s'étend tout en longueur d'est en ouest sur près de 7 kilomètres. A l'est, Sucy se baigne dans la Marne aux confins de Saint-Maur et Chennevières, alors qu'à l'ouest il se perd dans les frondaisons de la forêt Notre-Dame avoisinant Marolles et Santeny. Il en résulte une grande diversité des aspects aquatiques.

La configuration du site accuse une forte déclivité, 110 mètres au sommet du plateau briard (fort de Sucy) et seulement 40 mètres au bord de la Marne. Cette différence de niveau entraîne un écoulement rapide des ondes, ce qui n'est pas sans conséquences

Cette ville eut le privilège de compter six châteaux durant l'Ancien Régime, dont heureusement quatre existent encore. Qui dit châteaux dit parcs et qui dit parcs dit pièces d'eau.

Ajoutons enfin que Sucy comprend une grande proportion d'espaces boisés dont 250 hectares en forêt Notre-Dame. Ces lieux sylvestres sont ponctués de mares et de fossés de drainage.

Compte tenu de ces constatations, voici les paysages aquatiques qui ont marqué l'histoire de Sucy : les bords de Marne, de vastes marais aujourd'hui asséchés, la vallée du Morbras et quelques autres ruisseaux, des pièces d'eau et étangs de belles dimensions, enfin des mares forestières.

Bords de Marne sucyciens

SUCY AUX EAUX VIVES

Est-ce bien sérieux d'évoquer la Marne dans le cadre sucycien alors que les berges de cette commune ne dépassent pas 550 mètres ? A peine plus qu'un tour de stade ! Tant de villes du Val-de-Marne ont des rives tellement plus étendues notamment Saint-Maur lové dans son méandre. Pourtant cette minuscule rive de Sucy eut un riche passé historique. Il s'agissait de la bosse et des îlots de Brétigny évoqués dès le XIe siècle dans la "vita sancti Babelon" (saint Babolein), fief dépendant de l'abbaye de Saint-Maur.

Première précision à apporter, ce lieu correspond-il bien à un territoire sucycien ? C'était l'opinion d'E. Galtier[1] et c'est celle de P. Gillon qui a écrit une étude consacrée à ce fief intitulé "Brétigny lieu-dit de Sucy, Val-de-Marne à travers les archives de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés XIe-XIIe siècles". Virginie Jude-Serna[2] arrive à la même conclusion dans sa thèse consacrée à l'histoire de la boucle de la Marne.

Qu'était donc Brétigny ? Un hameau modeste comprenant un petit manoir (sans doute une habitation rustique), un pressoir entouré de vignes, un moulin à eau et un port. Cinq actes le mentionnent au XIIIe siècle : par exemple le célèbre abbé de Saint-Maur Pierre de Chevry stipule en 1276 que les bateaux qui accostent au port doivent payer deux deniers par tonneau de vin embarqué et six deniers pour toute cargaison complète. Quant au moulin à eau il est signalé dès 1137 sous Louis VII le jeune. Fixé à l'un des îlots, les Sucyciens étaient obligés d'y moudre le blé.

Durant les guerres de religion, en 1572, les ligueurs incendient le moulin. Il est alors reconstruit à Bonneuil. Les guerres civiles ont d'ailleurs entraîné de sérieuses difficultés financières pour l'abbaye de Saint-Maur. Du fait des destructions subies et d'une contribution exigée par Henri III pour lutter contre les Huguenots, l'abbaye vend alors à la fois Brétigny et l'emplacement du futur château de Sucy à François Le Cirier en 1577.

Le Cirier y construit un véritable manoir qu'un propriétaire successeur Nicolas Lambert de Thorigny détruira pour ériger l'actuel château de Sucy en 1660. Pour ce faire il fait livrer à Brétigny, qui lui appartient toujours, huit colonnes monolithiques de quatre mètres de haut par un marinier de Trilport. On voit que le port était encore utilisé au XVIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, Denis Diderot, qui a fréquemment séjourné chez le baron d'Holbach au château sucycien du Grand-Val (durant quatre mois au total), est heureux de retrouver au bas du coteau "sa triste et tortueuse compatriote la Marne" et de suivre son cours jusqu'à Champigny en s'émerveillant.

Vers le milieu du XIXe siècle, une demande orale est formulée par la municipalité d'Ormesson auprès de celle de Sucy. Ormesson aurait aimé récupérer la petite berge de Marne sucycienne contre cession d'un territoire plus important,

au motif que le nom d'Ormesson est complété par l'appellation "sur Marne" sans avoir accès à la rivière alors que celui de Sucy ne fait état que d'une référence briarde. La proposition ne fut pas agréée et actuellement ce modeste appendice est toujours sucycien et porte, compte-tenu de sa configuration, la dénomination de "bec de canard" [3].

Cette rive devint ensuite un lieu de détente et de baignades puis, durant les années 1930, à la place du port de Brétigny, s'établit la société anonyme du port de Sucy qui n'avait rien à voir avec son immense voisin bonneuillois ! Cette petite entreprise portuaire était spécialisée dans la livraison de matériaux de construction et a disparu depuis longtemps. En 1976, "la résidence des Berges de Sucy" (huit bâtiments de standing) l'a remplacée et, depuis une quinzaine d'années, les espaces verts de Sucy ont installé à proximité les serres municipales.

Un tel emplacement au riche passé devait solliciter l'attention des archéologues. En 1990, des membres de la société historique et archéologique de Sucy commencent à l'explorer puis durant l'année 2000 Virginie Jude-Serna, déjà nommée mais devenue conservatrice du service d'études et documentation du musée de la marine, entreprend des recherches officielles. Il s'agit d'observations sub-aquatiques qui mobilisent trois plongeurs munis de caméras sous-marines. Un relevé intégral du secteur concerné est établi. Malheureusement, les abords du site avaient été détériorés par l'installation du "port de Sucy" au XXe siècle et le résultat fut assez décevant comme me l'a confirmé une archéologue présente au colloque.

Recherches sub-aquatiques à l'emplacement du port de Brétigny

Quittons la Marne pour découvrir son modeste affluent le Morbras. Celui-ci naît en Seine-et-Marne à Pont-Carré, puis entre en Val-de-Marne à La Queue-en-Brie, alimente l'étang du château d'Ormesson et pénètre à Sucy par un val assez pentu dénommé la Fosse-Rouge. Une de ses rives est alors ormessonnaise et l'autre sucycienne. Il se jette ensuite dans la Marne à Bonneuil près du pont du RER A.

A Sucy, le Morbras adopte un parcours présentant une suite d'attrayants méandres champêtres et son charme a été célébré par des écrivains célèbres.

Diderot le décrit ainsi : *"un ruisseau qui coule naturellement à travers les branches d'arbres rompues, à travers des ronces, des joncs, de la mousse, des cailloux. Le coup d'œil en est tout à fait pittoresque"* [5].

Puis, au début du XXe siècle, le Saint-Maurien Raymond Radiguet se montre aussi conquis et le dépeint *"comme une rivière traversant des prairies où poussent des fleurs que l'on ne rencontre nulle part ailleurs et dont j'ai oublié le nom ; des touffes de cresson et de menthe cachent au pied qui se hasarde l'endroit où commence l'eau. La rivière charrie au printemps des millions de pétales blancs et roses. Ce sont les aubépines"*.

Raymond Radiguet rejoignait son aval à 800 mètres de la gare de Sucy et remontait jusqu'à Ormesson. Au retour, si le train se faisait attendre, une halte à la terrasse d'un café sur la place était la bienvenue. C'est le même contexte campagnard à proximité du ruisseau qui enchantait les gamins des années quarante. On le franchissait aisément "au gué du passe-pierres" tandis que des vaches paissaient paisiblement sur ses rives. On péchait aussi le gardon ou l'épinoche tout en se méfiant de la voracité des sangsues.

En 1973, une très heureuse initiative est concrétisée par la création du parc départemental du Morbras. C'est un enchantement avec ses vergers composé d'arbres fruitiers appartenant à des espèces anciennes, ses sous-bois abritant une flore et une faune remarquables, ses abords fleuris. Il s'étend sur 12 hectares patiemment entretenus par six jardiniers. Venez profiter de cet exceptionnel lieu de promenade ; il dispose d'une entrée côté Sucy et d'une côté Ormesson.

Au cours de cette éventuelle promenade vous ne pourrez, par contre, découvrir les moulins du Morbras qui ont depuis longtemps disparu. Dès 811, dans l'énumération de la donation de Sucy, Noiseau, Boissy par Etienne, comte carolingien au chapitre de l'église cathédrale de Paris figure un moulin ("molinis"). Celui-ci n'était pas implanté sur la Marne (la Matrona de César), cette caractéristique eut été signalée, mais "sur un cours d'eau propre à moudre et faire farine". Seul le Morbras est à proximité des lieux cités et offre un débit suffisant (8 à 9 m^3/s).

Bords du Morbras en 1910

A Sucy sur le Morbras dégringolant du plateau de Brie furent construits deux moulins :

- d'abord le moulin banal d'Amboile (ancien nom d'Ormesson) à cheval entre Ormesson et Sucy et également très proche de Noiseau. C'est peut-être le "molinis" de 811, en tout cas son existence est attestée dès 1140 sur une chartre de l'Abbaye d'Yerres. Il s'agissait en fait, d'une propriété des seigneurs d'Amboile puis d'Ormesson. Il souffrit de destructions successives causées par les guerres. Celle de 1870 lui fut fatale. Des industries se sont installées dans des bâtiments annexes et une jolie cascade marque toujours son emplacement.

- Le second en aval et purement sucycien était celui de Touillon. Il est cité dès 1238 et évoqué dans quatre actes du XIIIe siècle. Son passé a été fort bien décrit par Pierre Roblin dans Clio 94[6]. Jusqu'en 1736, il appartient aux Masparaulte, seigneurs du Grand-Val. Plus tard la famille d'Aine et le Baron d'Holbach en sont propriétaires. Diderot a forcément connu ce moulin, dont il évoque les meuniers en décrivant les états d'âme de leur chien Taupin, amoureux transi de la belle Thisbé, chienne de Madame d'Aine "pour laquelle il avait goût de préférence"… Les meuniers du moulin de Touillon étaient aisés comme l'a constaté Françoise Balard en consultant leurs inventaires après décès[7]. Le moulin a été détruit à la fin du XVIIIe siècle et une chute d'eau spectaculaire rappelle encore son ancienne implantation.

La chute du moulin de Touillon

En dehors du Morbras, d'autres ruisseaux ou rus sillonnaient Sucy. Ils ont presque tous disparu. Compte-tenu de l'originalité de son nom, évoquons la Chère Année. Issue du parc du château boisséen du Piple, elle se perdait dans les marais de Sucy. Elle est aujourd'hui canalisée avec les eaux pluviales.

Un petit cours d'eau a échappé à ce sort funeste. C'est le "ru de la fontaine de Villiers" qui délimite Sucy et Noiseau et se jette dans le Morbras, tout près du moulin d'Amboile. Son tracé très verdoyant et agréable est devenu un lieu de promenade sous le nom de "coulée verte".

Le ru de la fontaine de Villiers

Au titre des eaux vives, on doit également souligner le rôle joué par la pluviosité. Autrefois, quand les pluies devenaient excessives, les conséquences étaient fort différentes de celles qu'elles entraînent aujourd'hui.

Par exemple, on éprouvait jadis de grandes difficultés pour se déplacer, exercer son activité, s'approvisionner. Peu de routes étaient carrossables et, de peur de verser en voiture sur des chemins parcourus d'ornières et de fondrières, il fallait utiliser un cheval de selle ou marcher à pied.

Courant octobre et novembre 1760, Diderot peste à Sucy contre la saison détestable *"les orages terribles mêlés de pluie, de grêle et de neige"*. Les hôtes du Grand-Val reviennent du château du Piple à Boissy *"crottés jusqu'aux fesses et trempés jusqu'aux os"*. Les dames évitent souvent de sortir *"de peur de laisser leurs souliers dans la glaise et de revenir pieds nuds"*.

Aujourd'hui, une pluviosité surabondante n'a plus les mêmes inconvénients mais entraîne d'importants dégâts des eaux dus aux routes bitumées et aux surfaces urbanisées. En 2000, par exemple, de très forts orages persistant durant plusieurs jours ont abouti à Sucy à un déferlement des ondes accentué par la forte déclivité. Résultat : 200 maisons ont subi des dommages et 20 équipements publics ont été atteints dont la gare RER qu'on dut fermer.

Afin d'éviter de telles retombées, en 2007, un bassin de rétention de 10 000 m³ fut creusé à proximité de la gare. Sa contenance équivaut à dix piscines de 25 mètres et a coûté 11 millions d'euros, payés en majeure partie par le Conseil général du Val-de-Marne.

Quant aux crues majeures de la Marne, elles n'ont jamais affecté Sucy (seulement trois maisons sinistrées en 1911 !) A cette époque, les lieux inondés n'étaient pas encore construits, mais maintenant un tel débordement entraînerait une véritable catastrophe.

Le Morbras, en revanche, qui occupe une vallée de 55 000 hectares, a déjà causé des dommages dans les villas du Grand Val dont il traverse les jardins. Quatre bassins de retenue, de 50 000 m³ chacun, ont été mis en place en 1973.

Orages à Sucy en juillet 2000

SUCY AUX EAUX DORMANTES

Après avoir découvert la fougue des eaux vives, goûtons maintenant le calme des eaux dormantes qui ont pris à Sucy la forme de marais, bassins, étangs et mares. Entre Sucy et Bonneuil, s'étendait une large zone marécageuse représentant plus de 50 hectares. Elle était traversée par une petite voie d'eau, le ruisseau des Marais et jalonnée de chemins détrempés, défoncés bordés d'une végétation paludéenne. Les Sucyciens y exploitaient la filasse et l'osier (les cannettes). Ils'y pratiquaient aussi la pêche et surtout la chasse aux oiseaux lacustres. Un très remarquable rendez-vous de chasse, bâti sous l'Empire par un propriétaire du château de Chaumoncel, était leur point de rencontre "la maison des Marais". Cette construction existe toujours, mais très dégradée, dans le périmètre de l'usine Saint-Gobain.

Toutefois, ces marais jouèrent un rôle très néfaste dès que Sucy commença à s'urbaniser. En effet, les eaux pluviales et usées provenant du haut de la ville s'y déversaient en masse, d'où grande insalubrité, odeurs fétides, rats et moustiques anophèles. Pour y remédier, un syndicat fut créé entre les deux villes riveraines, qui favorisa la conversion de ces lieux aquatiques en zones d'activités industrielles et commerciales.

Les marais de Sucy au début du XXe siècle

Autres zones dormantes du passé, les étangs viviers du Morbras qui surplombaient les deux moulins d'Amboile et de Touillon. Celui d'Amboile dépendant de la seigneurie d'Ormesson, représentait 3 hectares et celui de Touillon, appartenant aux seigneurs du Grand-Val, environ 4 hectares.

Ces deux étangs ou fossés à poissons étaient alevinés puis loués à des poissonniers parisiens. Les propriétaires se réservaient quelques belles pièces : anguilles, brochets, tanches et carpes notamment. L'étang d'Amboile disparaît en 1763 et celui de Touillon à la fin du XVIIIe siècle.

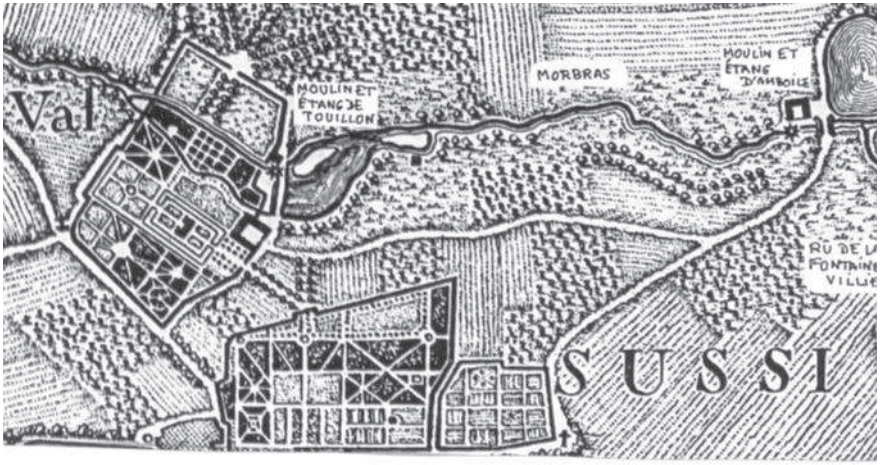

Les étangs d'Amboile et de Touillon en 1736

Heureusement d'autres pièces d'eau sont toujours bien présentes à Sucy. Ce sont celles qui ornaient les parcs de quatre des six châteaux que comptait notre ville. Il vous sera bien difficile de distinguer entre elles ces grandes demeures et encore plus leurs propriétaires, rassurez-vous certains Sucyciens éprouvent les mêmes problèmes !

Cependant, si les rives marnaises de Sucy sont des plus réduites, l'étendue et le nombre de ses étangs sont assez exceptionnels en région parisienne :

- La pièce d'eau la plus ancienne est sans doute le bel étang rectangulaire du château Montaleau. Cette demeure fut construite en 1621 pour Philippe de Coulanges, grand-père de Madame de Sévigné[8]. Elle ne dut pas connaître cet étang creusé après son départ et représenté sur un plan de 1736. On peut toujours l'admirer aujourd'hui.

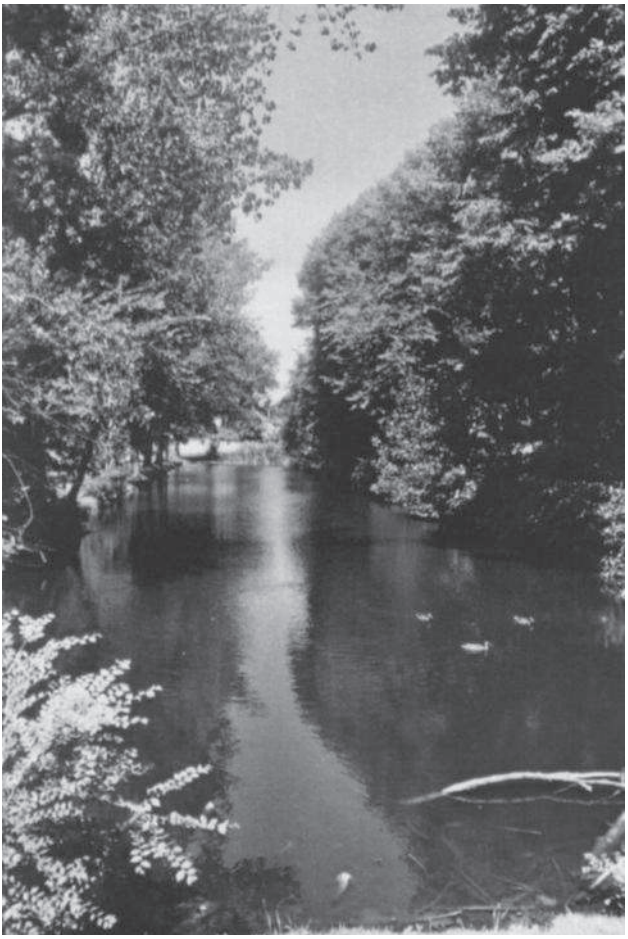

L'étang du château Montaleau

- Pour sa part, le château de Sucy, érigé en 1660 et déjà cité, avait un parc décoré de quatre bassins ronds, dont certains ornés de jets d'eau, de deux bassins rectangulaires et de l'étang des Basses-Selles, maintenant à demi comblé.

- L'actuel château du Petit-Val construit durant la première moitié du XVIIIe siècle a perdu un certain nombre de ses pièces d'eau. Il a cependant conservé sa charmante rivière anglaise avec pont et grotte, elle date du XIXe siècle.

- Enfin le château du Grand-Val, déjà cité, est le seul des quatre châteaux ici mentionnés à avoir été détruit. C'était une construction du XVIe siècle, entouré de douves. Au XIXe siècle, après disparition du vivier de Touillon, Alphonse Berteaux[9], son propriétaire fit creuser le majestueux étang de plusieurs hectares qui demeure un des plus beaux ornements de la ville.

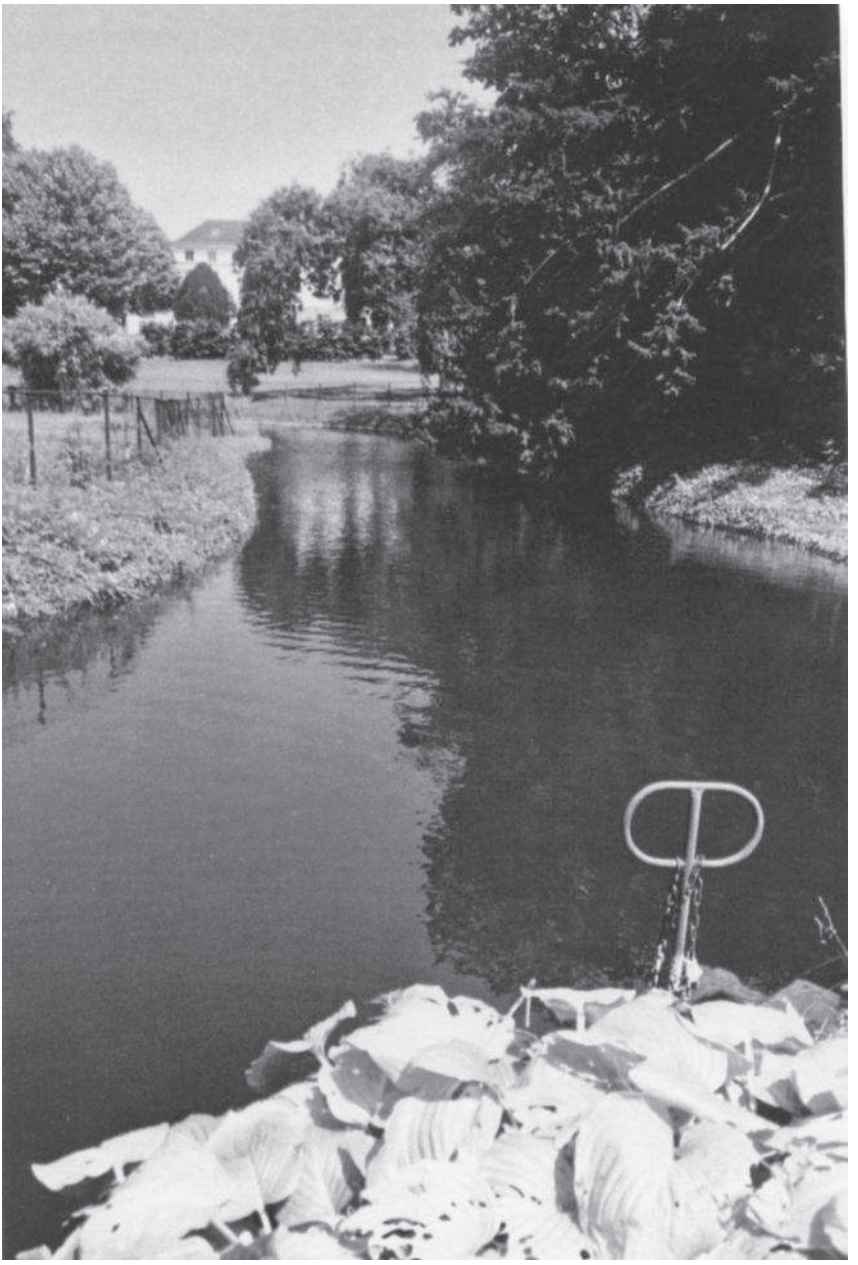

La rivière anglaise du château du Petit-Val

Sucy était déjà bien pourvu en pièces d'eau à la fin du XIXe siècle pourtant à l'occasion de la création de nouveaux espaces verts d'autres furent creusées durant les années 1970. Que voulez-vous, on aime l'eau dans cette ville !

Par exemple, dans le parc départemental du Morbras, inauguré en 1973, furent installés une cressonnière, un petit bassin, et surtout une grande mare dans un environnement d'exception.

Mais c'est avant tout dans le nouveau parc municipal omnisports de Sucy, inauguré en 1970 et couvrant 4 hectares, que furent créés les plus belles réalisations aquatiques récentes. Cet ensemble est certes dédié au sport mais sa majeure partie est affectée à la promenade.

Citons une très vaste mare alimentée par les eaux de pluie et le drainage du terrain d'honneur, mais surtout le lac : en fait, un très bel étang peu large mais long de quatre cent cinquante mètres Au centre, un terrain de football restitue l'échelle. Cette pièce d'eau abrite deux îlots, elle est alimentée par les pluies et le pompage d'une nappe phréatique à 120 mètres de profondeur.

Ces bassins et étangs anciens ou nouvellement créés sont riches en poissons, mais constituent surtout de véritables biotopes ornithologiques. On y trouve des poules d'eau, canards de toutes espèces (col-verts, mandarins, sarcelles), oies blanches et cendrées, cygnes tuberculés, hérons cendrés. Beaucoup sont très peu farouches et escortent les promeneurs.

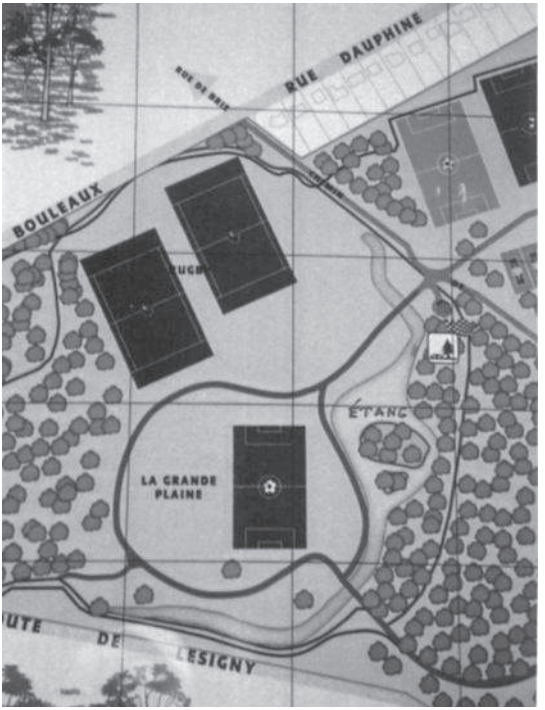

Plan de l'étang du parc omnisports

Achevons cette exploration par une balade en forêt Notre-Dame. Sucy s'y étend sur 250 hectares qui recèlent une dizaine de mares dont les surfaces varient entre 150 et 1 000 m^2. Certains, outre des oiseaux, abritent foule de batraciens, d'insectes aquatiques et de petits mollusques.

Durant la Première Guerre mondiale, l'artilleur Emile Chartier (plus connu comme le philosophe Alain) écrivait à Elie Halévy, également philosophe et historien : "La boue ressemble un peu à celle de Sucy et les trous d'obus font des mares comme celles qu'on trouve dans vos bois" [10]. J'ai cependant la faiblesse de croire que les mares sucyciennes sont plus verdoyantes que ne l'étaient les cratères formés par les explosions.

L'USAGE DE L'EAU A SUCY

Nous avons déjà évoqué la navigation marnaise, les moulins, les viviers. D'autres utilisations de l'eau issue des nombreuses sources sucyciennes ou des nappes aquifères ont facilité la vie de nos ancêtres, certaines innovations plus récentes améliorent la nôtre (fontaines, puits, lavoirs, abreuvoirs, adductions, châteaux d'eau, réseaux d'évacuation, piscine, etc.). Deux exemples méritent quelques précisions :

- Un ayant trait au passé : les glacières utilisées dans quatre châteaux sucyciens. J'ai personnellement connu les restes de deux d'entre elles dont celle du Petit-Val, ici représentée. La glace stockée dans une profonde cavité servait à la

La glacière du château du Petit-Val

conservation des gibiers, des denrées périssables, des fruits. Au fond de la glacière coulait un filet d'eau. Une de ces constructions est toujours visible au château des Marmousets à la Queue-en-Brie.

- Le second, tout à fait contemporain : il s'agit de la géothermie, dont l'utilisation à Sucy n'est pas une initiative récente puisqu'elle commença durant les années 1980. L'eau à 70 degrés est pompée à 1 700 mètres de profondeur et réinjectée après utilisation. Ce procédé d'extraction écologique a été récemment très amplifié à Sucy. Il permet de chauffer 2 900 logements et de nombreux équipements collectifs.

Laissons à Paul Valéry le soin de conclure cette évocation :

"Ondes qui sur les ans passent comme des nues
Que de choses pourtant doivent vous être connues…"

BERNARD MEA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SUCY-EN-BRIE

NOTES

1) E. GALTIER, Histoire de Saint-Maur des Fossés, La Varenne-Chennevières, Ed. Legrain, 1927 (réédition 1984, avec notes de P. Gillon et G. Saouter).
2) V. JUDE SERNA, La construction d'un paysage fluvial du Moyen Age au siècle des lumières. L'exemple de la boucle de la Marne (Val-de-Marne), thèse pour le doctorat université de Paris I, 1950.
3) Entretien avec l'abbé Philippe Varaigne, historien d'Ormesson. Voir P. VARAIGNE, Amboile Ormesson. La vie de ses habitants pendant huit siècles, Ormesson-sur-Marne, publié à compte d'auteur, 1972 (ouvrage couronné par l'Académie française).
4) Autrefois le Morbras traversait Bonneuil en contournant l'île Barbière et terminait son cours tout près de Créteil, au sud du Bras du Chapitre.
5) Denis Diderot, au cours de ses séjours sucyciens, écrivait très fréquemment à son égérie Sophie Volland en lui narrant le contenu de ses journées. Il avait baptisé lui-même cette correspondance "La gazette du Grand-Val".
6) P. ROBLIN, "Les Masparaulte, seigneurs du Grand-Val", Clio 94, t. 26 (2008), pages 7-36.
7) F. et M. BALARD, Nouvelle Histoire de Sucy-en-Brie : Sucy des origines à la Révolution, t.1, Malesherbes, Ed. Maury, 2010.

8) Marie de Chantal a surtout passé sa jeunesse en l'hôtel familial parisien et au château sucycien de Montaleau. C'est en ce lieu que ses parents s'étaient mariés et qu'elle fit sa communion. Elle quitta Sucy lors de son mariage avec Henri de Sévigné en 1644.

9) A. Berteaux, maire de Sucy, était le père du futur ministre Maurice Berteaux, né à Saint-Maur, et qui mourut fauché par l'hélice d'un avion à Issy-les-Moulineaux en 1911.

10) E. Halévy, grand érudit et historien aux écrits prémonitoires, était le fils de Ludovic Halévy, le très inspiré librettiste d'Offenbach et de Bizet. Ludovic avait acquis le château sucycien de la Haute-Maison en 1893.

CANAL, FAUX-COLS ET MANCHETTES AU PLESSIS-TRÉVISE

Depuis les temps géologiques, il y a belle lurette que la mer a déserté le plateau de Brie. Point de rivière, encore moins de fleuves au Plessis-Trévise. Il est vrai que nous ne sommes qu'aux marches du plateau briard, à environ 106 m d'altitude, sur un terrain argilo-calcaire au sous-sol imperméable. Cela explique la présence de nombreuses mares et d'étangs. L'exploitation de ces terres ingrates justifie donc leur présence ainsi que celle d'un canal qui servait à assurer le drainage des champs cultivés mais aussi des bois et forêts proches. Ce canal qui traversait pratiquement toute la commune, partait de l'étang de l'Ile Caroline (d'où le nom de la résidence éponyme avenue Georges Foureau) jusqu'à l'étang Malvina encore visible avenue Bertrand, dans le parc Mansart.

Selon la rumeur populaire, colportée depuis plusieurs générations, ce canal aurait été creusé par des prisonniers russes ramenés de la campagne napoléonienne de Russie, en 1812 par le maréchal Mortier, tout nouveau propriétaire du domaine de Lalande. La rumeur ou la légende s'arrête là, puisque le canal figure déjà sur un plan d'intendance de 1783, très nettement confirmé par le plan cadastral de 1811. De la même façon, à ce jour, aucun document ne nous permet de confirmer la présence de soldats russes sur le territoire à cette époque. Pourtant, jusqu'à ces dernières années, il existait le long de la maison de gardien du château de Lalande un pan de mur, connu par les derniers propriétaires du château comme le "mur des russes". François Cavanna, dans son livre-souvenirs Les yeux plus grands que le ventre nous rapporte les paroles d'Ivan, vieil exilé russe : *"A Austerlitz, grrande bataille, trrès grrande, votrre Napoléon prrendre beaucoup beaucoup Rrussses prisonniers-la-guerre, lui donner eux à marréchal Morrtier, donner aussi à marréchal Morrtier titre "duc de trrévise" et donner pays d'ici, qui s'appelait Plessis-Saint-Antoine avant, devenu Plessis-Trrévise pourr marréchal, marréchal vouloirr grros murr trrès xsiolide tout autourr, prrisonniers rrusses fairre murr, avec mains, porrter pierres surr dos, trrès durr, trrès lourd, pas manger, eux mourir beaucoup, da"*. Cela invite donc à penser que des soldats russes auraient effectivement séjourné sur le territoire de la commune. Mais de là à supposer que ces derniers aient pu participer au creusement du canal en tant que tel, constitue une hypothèse hardie, voire hautement improbable. Qu'ils aient éventuellement pu contribuer à l'apport de certaines améliorations du dit canal semble en revanche beaucoup plus vraisemblable.

Dans un précédent article, nous avons longuement évoqué l'éminent docteur Louis Fleury et son non moins célèbre Institut hydrothérapique installé dans les dépendances du château entre 1865 et 1872. Nous nous posions alors la question de savoir d'où pouvaient bien provenir les grandes quantités d'eau nécessaires au

fonctionnement de ces installations. Rappelons, sommairement, que les traitements étaient basés sur des douches et jets d'eau sous pression, sensés améliorer la santé d'une clientèle internationale et somme toute relativement nombreuse. Certes, l'étang du château était et est encore alimenté par de nombreuses sources naturelles, lesquelles étaient cependant loin d'être à même de fournir la quantité d'eau indispensable à l'exercice de l'hydrothérapie scientifique telle que la concevait le docteur Fleury. De même, il convient d'oublier les maigres ressources aquifères issues du mince filet du ru de Lalande. Mais alors, ne serait-ce point le canal qui y aurait pourvu ?

A cet endroit, notons que les 3 juillet 1861, 27 juin 1864 et 3 octobre 1865, le préfet dû homologuer les arrêtés municipaux concernant l'écoulement des eaux, votés par les trois communes dont dépendait ce qui n'était qu'encore que le hameau de Plessis-Trévise. La loi du 5 avril 1884 viendra vingt ans plus tard confirmer et compléter ces arrêtés. En effet, le lotissement du parc du Plessis prenait de l'extension. Dès lors, l'évacuation tant des eaux de pluie que des eaux usées devenait un problème. De plus, le canal tout comme les étangs étaient utilisés bien naturellement par les lavandières qui y exerçaient un métier alors fort répandu. En conséquence, le 21 juin 1902, la municipalité de la toute jeune commune se voit contrainte de publier un arrêté dont la teneur suit : "Le Maire de Plessis-Trévise, Vu la loi du 5 avril 1884, considérant que le canal au lieu d'être un assainissement pour le village, est devenu un foyer d'infection à cause de matières de toutes sortes qui y sont jetées et de son mauvais entretien, Invite tous les propriétaires riverains à le faire curer à vif dans le plus bref délai et interdit expressément d'y faire couler les eaux de lavage ou ménagère".

Consécutivement à cet arrêté, le 23 août 1902, un protocole d'accord est signé entre Hortense Montpellier et la municipalité représentée par son maire Jules Nivette. Cette convention portait sur les différentes modalités d'installation dans le passage des Ecoles de lavoirs intérieurs et de bains privés subventionnés par la commune. Bien évidemment, le principal objet des discussions concernait d'une part, le droit d'utilisation du puits commun sis à l'école du Centre et d'autre part l'évacuation des eaux usées par le système dit du "tout à l'égout", déjà en service à cette époque, tout au moins dans ce quartier. Pour mémoire, rappelons que ces installations se trouvaient adjacentes au bâtiment abritant l'école, également mairie, également bureau de poste. Ces précédents accords seront revus le 2 juillet 1915, entre le maire Jules Nivette et les époux Fleury. Il ne s'agit ici en aucun cas d'une éventuelle parentèle du docteur Fleury dont il a été question plus haut. En l'occurrence, il s'agit plutôt de Hortense Montpellier qui, ayant épousé en secondes noces Alphonse Fleury nullement inscrit dans le lignage de l'hydrothérapeute, devint épouse Fleury par mariage. Décidément, quelques cinquante ans plus tard, le nom de Fleury reste résolument associé à l'histoire communale tant de l'eau que des bains !

Lavoirs et bains fonctionneront jusqu'à la fin des années 1930, soit en fait jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans les maisons. Les lavoirs étaient principalement utilisés par les blanchisseuses qui venaient y laver le linge des possesseurs des grandes propriétés. Trois pièces étaient réservées à cet usage. Chacune disposait de l'équipement jugé indispensable à cette époque soit : un bac en ciment réservé au lavage, un autre pour le rinçage et enfin un troisième pour le passage du linge "au bleu" (opération ayant pour but de rendre le linge plus blanc, azurage effectué à l'aide de carbonate de cuivre) et à l'"eau de Javel". Venait s'adjoindre à ces matériels, l'indispensable poêle pour faire bouillir le linge. Le linge était enfin séché sur la pelouse environnante, ultime opération aujourd'hui inimaginable ! Le prix de location était en 1934-1935 de 0,50 franc, soit un peu moins de un euro. Bien évidemment le savon et tous les autres produits ainsi que le matériel de base : planche, brosse, battoir et autres n'étaient pas fournis. De nombreuses cartes postales de cette époque montrent des femmes poussant une brouette en bois lourdement chargée de linge, d'une lessiveuse en zinc et autres accessoires, se rendant au lavoir le plus proche. C'est l'endroit où s'effectue un travail difficile et usant où, été comme hiver, les femmes s'emploient avec pour maigre compensation, un moment pour échanger les nouvelles du pays et peut être aussi quelques commérages.

Quant aux bains, quatre pièces leur étaient réservées, chacune avec baignoire en zinc, eau chaude de la chaudière et chauffe-linge. Comble du luxe, une pièce possédait une baignoire émaillée pour les bains sulfureux dit de Barèges (à base de sulfure de soude afin d'imiter les eaux thermales de Barèges dans les Pyrénées). Enfin, une dernière pièce bénéficiait d'une douche. Le prix du bain à cette même époque de 1934-1935 variait entre 0,15 et 0,25 franc, soit environ 0,50 euro actuel !

A l'après-guerre, un projet de construction de douches municipales sera adopté par délibération du conseil municipal du 26 juillet 1947. Les plans réalisés par l'architecte Louis Grémain, l'emplacement fixé dans le parc de la mairie, ne suffiront pas à faire aboutir le projet. Les subventions sollicitées auprès de l'État ou du département ne seront pas au rendez-vous et l'idée ne verra jamais le jour ! Les questions financières dominaient bien évidemment déjà les priorités des pouvoirs publiques.

Mais ne nous arrêtons ni aux seules considérations financières ni aux obscures questions d'argent et revenons au bord de notre canal en cette fin du XIXe siècle. Dès l'après guerre de 1870, une manufacture de faux-cols et manchettes s'y établit, profitant de l'opportunité de pouvoir bénéficier d'eau en abondance afin de développer son activité. La fabrique se trouvait avenue Ardouin, à peu de chose près, à côté de l'actuelle médiathèque Jacques Duhamel.

Quant à son siège social, il était situé à Paris, 9 rue Beauregard, adresse qui est également celle du domicile de son fondateur Alexis Quirin. Ce dernier, né le 15 avril 1842 à Saint-Dié dans les Vosges, sera le premier à introduire en France le procédé dit de "glaçage américain" du linge. On l'imagine volontiers originaire d'une famille trempant dans les métiers du textile depuis plusieurs générations et baignant dans une région traditionnellement dédiée à cette industrie. La méthode dont il s'inspire et qu'il met au point va lui assurer son avenir. C'est donc un tout jeune chef d'entreprise d'une trentaine d'années qui fonde cette manufacture en association avec Octave Garnot. Le succès ne se fait pas attendre. En 1878, la Blanchisserie modèle - nouveau procédé au Plessis-Trévise - est dignement représentée à l'Exposition universelle de Paris. Alexis Quirin était déjà propriétaire à cette époque d'une belle résidence, au centre de la commune de Villiers-sur-Marne. Plein d'ambition, il va s'investir dans la vie municipale et sera rapidement élu maire. Il y exercera deux mandats, l'un de 1881 à 1888 et l'autre de 1892 à 1909. Notons au passage que le 28 août 1891, Alexis Quirin acquiert à titre personnel une portion de terrain de 1 300 m^2, adjacente à son entreprise, dans le but d'en faire donation à la future commune de Plessis-Trévise. En contrepartie, cette dernière s'engage à affecter à perpétuité ledit terrain à usage de place publique, étant entendu qu'Alexis Quirin prenait, lui, à sa charge les travaux de mise en état et de viabilisation. Cette donation sera officialisée par acte notarié en date du 8 avril 1904, sitôt acceptée par délibération du conseil municipal du 23 avril. Reconnaissant, le conseil municipal prendra à l'unanimité la décision de baptiser cette place du nom de son généreux donateur. En cette même année 1904, pour la plus grande joie des nouveaux plessissois, on y construira une salle des fêtes. Mais, les villageois vite amnésiques des libéralités d'Alexis Quirin, n'appelleront plus ce lieu que "Place des Fêtes" remisant le généreux philanthrope dans l'oubli le plus total.

La manufacture occupe près de 9 000 m^2 et englobe toutes les tâches liées à la réalisation et à la diffusion de la production des faux-cols et des manchettes. Cela va de la blanchisserie en passant par la salle de savonnage et d'apprêt puis au repassage et au décatissage (opération consistant à donner aux tissus leurs dimensions définitives par action de la vapeur). A cet ensemble de production s'adjoignent un laboratoire, un atelier de coupe, un atelier de fabrication de cartons, un atelier d'emballage, un magasin d'expédition, des réserves et des remises. On doit y ajouter une écurie car naturellement à cette époque l'unique et écologique moyen de transport était hippomobile. Sauf si, Alexis Quirin ait eu l'audace et l'esprit de luxe suffisamment aiguisé pour se laisser tenter en cette année 1900 par un des véhicules de livraison à moteur de marque "Libéria" produit non loin de là. En effet, avenue de Chennevières, un certain Gustave Dupont fabrique en ses ateliers différents véhicules fort utiles et "bien compris" comme on disait si bien à cette époque !

A tous ces bâtiments à usage professionnel s'ajoutaient des logements pour le contremaître et le mécanicien. En face de la fabrique, sur un terrain d'environ 3 600 m^2, on note une innovation remarquable en terme social et en avance sur l'époque. Elle consiste en l'édification d'une "Cité des Fleurs" composée de deux villas ouvrières juxtaposées, composées chacune d'un rez-de-chaussée élevé sur sous-sol et d'un comble habité qui a pour vocation de loger les salariés.

La fabrication nécessite en effet de nombreuses étapes de manutention qui emploient une main d'œuvre importante. Une grande partie de la population active du hameau y travaille. En 1899, 50 personnes y sont employées. Le personnel est pour l'essentiel constitué de femmes que l'on appelait ici "les faux-colières". Elles sont blanchisseuses, repasseuses, boutonniéristes, cartonnières ou mécaniciennes. Ces dernières partagent leur travail avec les hommes qui sont plus spécialement voués aux activités de coupe. Il est à noter que quelquefois toute la famille y travaille : les parents, mari et femme, mais aussi les enfants légalement embauchés dès l'âge de 12 ans. En 1899, une blanchisseuse gagne entre 2,50 et 3 francs pour une journée de travail de 12 heures pendant 6 jours par semaine toute l'année. A cette époque, un logement de 3 pièces se loue environ 26 francs le mois, ce qui représente un tiers d'un salaire mensuel. Un petit corsage en satinette coûte entre 3,50 et 4,50 francs, soit plus d'une journée de travail.

En dehors de quelques couturiers excentriques qui connait encore les faux-cols ? Aujourd'hui, le col fait généralement un tout avec le vêtement auquel il est cousu à l'encolure. Mais, autrefois, il était souvent détachable et constituait un des accessoires qui permettait de renouveler l'aspect d'une toilette à peu de frais. Le faux-col, que l'on fixait à la chemise d'homme moyennant deux boutons, l'un à l'arrière, l'autre à l'avant, assurait en même temps la fermeture du haut de la chemise. Il fit son apparition vers 1830. Il était souple ou raide, quelquefois même en celluloïd. On en changeait pour rafraichir une tenue sans laver la chemise toute entière. De nos jours, par analogie, le terme "faux-col" désigne de façon pittoresque la mousse qui surmonte une chope de bière que le consommateur ne souhaite pas trop abondante.

Mais, toute mode n'a qu'un temps et les faux-cols comme d'autres choses ne survivront pas à la Grande Guerre. Les conflits sont souvent l'occasion de bouleversements petits et grands, la mode n'y échappe pas. Dès 1909, Alexis Quirin est contraint de vendre la manufacture après une trentaine d'année d'une exploitation florissante. Son mandat de maire de Villiers-sur-Marne prendra fin cette même année. Un certain Leroux tentera vainement de maintenir en activité l'établissement durant quelques temps mais avec un succès éphémère. Le 16 mars 1915, Alexis Quirin décède, sonnant le glas de la manufacture de faux-cols et manchettes de Plessis-Trévise.

A l'après-guerre, quelques faux-coliers essayeront de conserver un temps une petite activité. Eugène Rémond qui était coupeur, crée avec ses deux filles Julie et Augustine, elles aussi employées aux faux-cols, une petite entreprise, avenue Maurice Berteaux. Elle survivra jusqu'aux années 1930. Un autre faux-colier, employé très jeune en tant que coupeur, ayant pu se reconvertir tout en restant dans le monde du textile, Camille Danjou, "se mettra à son compte" comme on le disait alors, en ouvrant, avenue de Liège (aujourd'hui avenue du Général de Gaulle) un atelier de confection ainsi qu'un petit magasin de chemiserie et de lingerie, à la fin de la dernière guerre.

Ces quelques sursauts ne résisteront pas à la modernité qui envahit le monde de la mode des années 1930. Le canal de Plessis-Trévise n'aura dès lors pas plus d'utilité industrielle que d'intérêt thérapeutique même s'il fut un temps, peut être, la pièce maîtresse de l'hydrothérapie scientifique chère au docteur Fleury. Aujourd'hui busé sur la quasi totalité de son parcours, il n'apparaît plus qu'en de rares endroits, et encore, à condition d'en connaître avec précision les places où il se laisse regarder furtivement tout en continuant pour l'essentiel à s'écouler invisible et discret dans les profondeurs de la terre. Malgré tout, un maigre tronçon est encore à l'air libre et avec l'étang Malvina, dans le parc Mansart, ils assurent encore le bonheur des canards et des enfants du centre de loisirs Jules Verne voisin. Le canal est devenu une sorte de lien symbolique qui unie les jeux des enfants à nos aînés qui occupent la résidence Conti.

Puis, s'écoulant sous l'avenue Saint-Pierre, rompant le lien, il ne se laisse plus guère apercevoir dans le parc Saint-Pierre jusqu'à l'allée Fleurie. Son lit herbeux, le pont de bois qui le franchit, ne nous apportent plus qu'un souvenir nostalgique de son passage.

ELIANE CANDA ET GERARD HUET
SOCIETE HISTORIQUE DU PLESSIS-TREVISE

SOURCES

Archives départementales du Val-de-Marne (dépôt communal 105 – 1G1 - MI 234 – 1G1)

François CAVANNA, Les yeux plus grands que le ventre, Pierre Belfond, 1983.

Colette Guillemard, Les mots du costume, Belin, 1991.

Documents et informations orales : Mme Baron (petite fille Montpellier), Mme Mireille Deltour-Garenne, Mme Bodereau-Vaurès.

L'EAU À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS DU XIXE AU XXIE SIECLE OU UNE VILLE FACE AUX GRANDS ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU

La ville de Saint-Maur-des-Fossés se situe dans la dernière boucle de la Marne, aux portes de Paris. Habitée depuis plus de 4 000 ans le site de Saint-Maur-des-Fossés se développe véritablement à partir du XIXe siècle et de sa configuration de presqu'île naît une relation particulière avec la rivière.

Du XIXe au XXIe siècle l'eau joue un rôle essentiel dans l'évolution de la ville qui se transforme. D'une campagne de villégiature Saint-Maur devient l'une des plus grandes villes du Val-de-Marne, la Marne contribuant à construire son identité et structurer ses engagements.

DE LA NATURE À LA VILLE[1]

Une boucle riche d'histoire

Saint-Maur-des-Fossés est située dans le dernier méandre de la Marne avant sa confluence avec Paris, alluvions fluviales et socle calcaire constituent son sol. Son territoire est difficile d'accès car sein par la rivière, mais il accueille une des plus célèbre abbaye dès le Moyen-Age. Celle-ci dispose d'un port et d'une chapelle dédiée au patron des mariniers. Abreuvoir, moulin, lavoir, port sont autant de lieux liés à la rivière qui y organisent les activités. Un château y sera construit au XVe siècle puis totalement détruit lors de la révolution en 1796. Le 11 janvier 1794 (22 nivôse de l'an II) c'est le nom de "Vivant-sur-Marne" qui coexiste avec celui de Saint-Maur-des-Fossés rappelant l'importance de la rivière sans toutefois réussir à le remplacer. A cette même époque, le territoire de Saint-Maur se stabilise et se limite à la boucle, la Branche-du-Pont (actuel Joinville) devient une municipalité à part entière et la commune de La Varenne renonce à son autonomie.

La campagne aux portes de Paris

Saint-Maur est connue pour la qualité de son site et ses paysages depuis plusieurs siècles mais c'est au XIXe que les mouvements de population vers Saint-Maur prennent un essor particulier. Les Parisiens fuient les miasmes de la capitale : commerçants et artisans de Paris y passent les dimanches, quelques jours à la belle saison, cherchant l'air pur et la nature. En outre les travaux d'Haussmann déplacent les populations à l'extérieur de Paris.

Saint-Maur, c'est la campagne aux portes de Paris. Pratiques de villégiature, construction de villa balnéaires, de plaisance ou bourgeoise, parties de pêche,

canotage sont les activités qui se développent et s'égrainent tout au long de la rivière. Les parisiens achètent ou louent une demeure pour la belle saison. On estime à 2 000 personnes la population attirée par la villégiature d'été.

Dès 1831 les terres de Saint-Maur-des-Fossés sont vendues à la criée par lots de 200 à 500 hectares à l'origine des différents quartiers, mais c'est essentiellement dans la seconde moitié du XIXe siècle que les premiers lotissements apparaissent. Tout au long du XIXe siècle, Saint-Maur grandit et se transforme, sa population évolue de 543 habitants en 1801 à 34 000 en 1911.

L'espace s'équipe et s'urbanise. Le barrage de Joinville terminé en 1867 achève la première canalisation complète de la Marne entre Lagny et la Seine.

Des ponts sont construits pour désenclaver la ville : après le pont de Joinville, qui existe depuis le XIIIe siècle, cinq nouveaux ponts sont construits : pont de Créteil en 1841, pont de Champigny en 1842, pont de Chennevières en 1867 puis le pont de Bonneuil et le pont du Petit Parc en 1911.

La navigation quant à elle trop dangereuse sur la boucle, en raison des hauts fonds et de la multiplicité des îles, est déplacée par la construction d'un canal en 1808 à la limite de Saint-Maur et Joinville qui permet d'éviter le détour par la boucle et libère les berges des chemins de halage. La diversification des usages de loisirs sur la rivière est alors facilitée : sports nautiques, canotage, baignades et pêches coexistent. En 1906, avec la loi sur le repos hebdomadaire les loisirs continuent de se développer. Au début du XXe siècle, se sont près d'une vingtaine de baignades, naturelles ou surveillées, qui sont recensées sur la boucle.

La multiplication des pavillons et villas nécessite également la viabilisation des terrains et l'accès à l'eau. Avant 1840, les puits particuliers et les porteurs d'eau assuraient l'alimentation en eau des habitants. La première demande de desserte par réseau d'eau est recensée en 1841. Au départ le traitement de l'eau destinée à la population est assuré par une simple filtration sur charbon de bois et la première station de pompage par pompe à feu est construite en 1860 par M. Mahieu. En 1920, une nouvelle filière de traitement est mise en place grâce à des filtres à sable qui assure une épuration biologique de l'eau de la Marne. Quant à l'assainissement il est essentiellement local, fosses d'aisances puis fosses septiques assurant le stockage et une première dégradation des eaux usées. Les théories hygiénistes de l'époque autorisent les déversements directs d'eaux usées en Marne considérant que le débit de la rivière est suffisant pour assurer une dilution satisfaisante.

C'est en 1926 qu'un service municipal pour la distribution d'eau est créé. On y dénombre 6 500 abonnés. La viabilisation est progressive : Auguste-Frédéric Marin, maire de 1908 à 1941, élargit les voies, procède au pavage des plus importantes et commence à réaliser des collecteurs d'assainissement.

Cartes postales et affiches assurent la promotion d'un Saint-Maur champêtre

Une rivière anthropisée

Avec le développement de l'urbanisation, l'artificialisation de la rivière se poursuit. En 1910, le barrage de Saint-Maurice est créé ainsi que le port de Bonneuil. L'augmentation du gabarit des bateaux rend impraticables les bras de Marne et certains sont comblés. Pour garantir la chenalisation et la pérennité des berges des secteurs navigués, celles-ci sont consolidées par des techniques de génie civil, berges en béton ou en palplanche métalliques alternent à proximité des ouvrages et dans les biefs navigués. En 1954, des murettes anti-crue sont construites et renforcent l'aspect artificiel des berges autrefois naturelles. En 1974, la mise en service du barrage du Lac du Der Chantecoq achève l'artificialisation du cours de la Marne en assurant un stockage des eaux en hiver afin de protéger les villes des inondations et un soutien d'étiage en été qui permet de garantir une hauteur d'eau suffisante pour la navigation et une eau de qualité satisfaisante pour la production d'eau potable. Les hauteurs d'eau dans la boucle deviennent alors majoritairement le fait de l'homme.

Une qualité de l'eau dégradée

En parallèle, c'est une dégradation de la qualité de l'eau qui est constatée. La rivière considérée comme un exutoire pour les effluents divers reçoit eaux usées domestiques et eaux issues des différentes activités artisanales et industrielles, ainsi que les eaux pluviales des voiries. Dans les berges débouchent les différents réseaux, dans la boucle se sont plusieurs dizaines de rejets qui sont recensés. En 1977, le réseau d'assainissement à Saint-Maur est essentiellement pluvial, il reçoit également les effluents des fosses septiques avant de se déverser en Marne. A cette date, 3% des voies seulement sont desservies par un dispositif réseau réellement séparatif avec une canalisation dédiée aux eaux pluviales et une autre aux eaux usées. Les pollutions accidentelles se multiplient, les dépôts sauvages sur les berges se succèdent et les autorités sanitaires ne tardent pas à réglementer certains usages de la rivière. En 1970, c'est la baignade en Marne qui est interdite le préfet jugeant que la qualité sanitaire et les conditions de sécurité ne sont plus assurées.

FIN DU XIXE ET DÉBUT DU XXIE SIECLE : L'EAU ET LA RIVIERE AU CENTRE DES ENJEUX RENFORCENT ENCORE L'IDENTITÉ DE LA VILLE QUI FAIT DES CHOIX TECHNIQUES (ET DE GOUVERNANCE)

Le cadre de vie saint-maurien, réputé pour sa qualité et sa tranquillité est notamment le résultat des multiples actions de préservation ou de reconquête de la rivière mais aussi du recours à des techniques innovantes souvent expérimentées pour la première fois.

La protection des berges

Devant la dégradation des berges qui s'érodent et se dégradent la municipalité engage dès la fin des années 1970 un grand programme de réhabilitation des berges. Par des contrats régionaux successifs, ce sont près de 8 km de berges qui vont être réaménagés entre 1977 et 2000. Les berges deviennent un grand parc urbain avec cheminements de bord d'eau en béton, protections par enrochement, mise en place d'une végétation esthétique, bancs et tables de pique-nique. La population retrouve peu à peu les plaisirs des promenades au bord de l'eau et la nostalgie des baignades fait surface. La création de voies sur berges est évitée de justesse. Mais les berges relèvent de l'Etat, il s'agit du domaine public fluvial et, pour légaliser ces aménagements, il devient nécessaire de signer avec Voies navigables de France en 2006 un "contrat de superposition de gestion" qui autorise la ville à aménager les berges, confirme sa responsabilité en matière d'entretien, mais en souligne son statut d'occupant précaire et révocable. En 2009, un nouveau projet est à l'étude concernant 3 km de berges. Il vise d'une part à organiser les circulations douces sur les quais, mais surtout à redonner une véritable qualité écologique aux berges en créant les conditions du développement d'habitats diversifiés pour renforcer la biodiversité en ville.

La consolidation des services de l'eau et de l'assainissement

L'usine des eaux : un lieu d'innovation

La dégradation de la qualité de l'eau rend nécessaire l'adaptation progressive de la filière de traitement de l'eau. En 1966, la filière biologique ne suffit plus pour traitées les pollutions urbaines et une filière physico-chimique est mise en place. En 1989, se sont des filtres à charbons actifs qui sont ajoutés, puis un dispositif d'ozonation. De plus, pour améliorer la sécurité de l'alimentation, un réservoir est construit en 1975, il permet le stockage de 25 m^3 et offre ainsi près de 36 heures de consommation de réserve en cas de pollution. En 1991, une station d'alerte innovante est installée. Elle permet d'analyser la qualité de l'eau de Marne avant son traitement et détecter d'éventuelle pollutions et notamment les pollutions accidentelles qui deviennent de plus en plus fréquentes.

En 1993, l'usine étant située en plein secteur pavillonnaire, le stockage de chlore, nécessaire à la désinfection de l'eau, ne peut plus se faire sur le site en raison du danger et risques "Seveso" qu'il représente. Une unité d'électrochloration, qui permet de produire le chlore sur place progressivement au fur et à mesure du besoin, est construite au sein de l'usine : c'est la première de France.

Le réseau d'assainissement : schéma directeur et contractualisation garantissent son développement

En matière d'assainissement, après le recensement des rejets directs en

Marne, succède un programme de construction du réseau d'eaux usées. Un schéma directeur d'assainissement fixe le programme pluriannuel de réalisation : ce sont près de 4 à 8 km qui sont construit par an de 1995 à 2010, date d'achèvement du réseau. Un contrat d'agglomération signé avec la région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, puis un contrat de bassin avec les mêmes partenaires, permet de garantir un financement partagés de ces ouvrages.

La démarche qualité : la prise en compte de l'usager

Les services de l'eau et de l'assainissement de la ville sont exploités en régie directe. La ville dispose de l'entière maîtrise des services et de la responsabilité des investissements, le personnel est municipal. La démarche qualité est une démarche volontariste en faveur des clients, elle permet d'être à l'écoute des attentes clients et d'apprécier la qualité des services rendus. La référence à la norme ISO 9001 permet de mettre en place un système qui encadre toutes les activités et qui se base sur les principes de satisfaction des clients et d'amélioration continue. Amorcée en 2000, la certification est acquise dès 2004, soulignant ainsi la volonté de la ville de pérenniser l'aspect municipal de ses services, mais également d'en montrer la qualité et les savoir-faire. Saint-Maur est aujourd'hui la seule ville d'Ile de France, avec Meaux, à disposer de sa propre usine de production d'eau potable et à gérer ses services de l'eau et de l'assainissement en régie.

La préservation des espaces et des écosystèmes : administration et sensibilisation

Si dans les années 1970 et 1980 la dégradation des espaces et de la qualité de l'eau font réagir, l'intérêt "paysager" de la boucle perdure. Un regain d'intérêt touristique naît et génère des convoitises en matière d'aménagement et surtout de navigation touristique et de plaisance. A la fin des années 1990, l'ouverture d'une écluse dans le barrage de Joinville est évoquée, la pression des compagnies de bateaux-mouche s'accroît et la boucle est identifiée comme un lieu de manifestation ou de regroupement privilégié.

La ville s'engage alors dans une deuxième phase d'acquisition des îles (la première ayant conduit à l'achat d'une partie de l'île de l'Abreuvoir en 1929, de l'île du Moulin-Bateau en 1931, de l'île Casenave en 1935) : l'île d'Amour est achetée en 1994 puis l'île des Vignerons en 1998. La ville devient propriétaire de plus de la moitié des îles (en superficie : près de 41 000 m^2). En 2008, à l'initiative du Conseil général et de la ville, l'ensemble des îles de la boucle est protégé par un arrêté de biotope qui acte de leur richesse écologique et limite les usages et activités qui peuvent s'y exercer.

Mais cette protection ne peut être efficace et comprise que si elle est accompagnée d'une sensibilisation des populations à la richesse et à la fragilité du site.

La ville recourt alors à différents outils : le service municipal des "ateliers nature" qui intervient dans les classes et les associations. Dès 1988, une association de riverains, l'association "Marne Vive" se focalise sur cette mission. Grâce à ses bénévoles, ce sont entre 600 et 1 000 enfants qui sont sensibilisés chaque année au cycle de l'eau et à l'observation de la vie autour de la rivière. En 2004, en subventionnant l'association "au fil de l'eau" qui avec des bateaux respectueux de l'environnement propose un circuit d'observation des îles et des berges, scolaires et grand public, soit près de 10 000 personnes, redécouvrent la rivière tout au long de la belle saison.

En 2005, la ville accueille l'opération européenne "Big Jump", organisée par le Syndicat mixte Marne vive, orientant la sensibilisation vers la qualité de l'eau et l'objectif exigeant de retour à la baignade.

En juin 2008, le Festival de l'Oh, manifestation phare du Conseil général du Val-de-Marne, est invité pour la première fois à monter une escale à Saint-Maur et, en septembre 2008, la ville organise un grand débat sur les enjeux de l'eau dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

GESTION PAR BASSIN ET GOUVERNANCE : SAINT-MAUR S'INSCRIT COMME LE MOTEUR DE LA DYNAMIQUE LOCALE DE GESTION PAR BASSIN

La démarche Marne Vive : une approche par bassin

Dès la fin des années 1980, c'est le retour à une bonne qualité de l'eau de la rivière qui motive les efforts en matière d'assainissement et la poursuite de l'aménagement des berges, afin de protéger la rivière et améliorer la qualité de l'eau tant pour la production d'eau potable que pour le retour à la baignade.

Des riverains, las de constater la dégradation progressive de l'état de la rivière, se mobilisent avec la volonté de retrouver une qualité d'eau de baignade et se regroupent en association autour de Jean-Louis Beaumont, maire de Saint-Maur. Conscient de la nécessité d'associer les communes riveraines de la Marne voisines pour parvenir à une amélioration de la qualité de la rivière, Jean-Louis Beaumont crée en 1993 le Syndicat mixte Marne vive qui a pour objet "de participer à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée des usages et des milieux, et aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne". Il regroupe à sa création 15 entités (Gournay-sur-Marne, Le Perreux, Nogent, Joinville-le-Pont, Créteil, Sucy, Chennevière, Bonneuil, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, le Port de Bonneuil, la

chambre de métiers du Val-de-Marne, le syndicat intercommunal du ruisseau du Morbras). Le syndicat par l'étude le conseil, la centralisation et l'interprétation des données relatives à la rivière, l'aide à la recherche de subventions, la sensibilisation accompagne ses membres dans l'élaboration de programmes d'actions déclinées dans des contrats de bassin dont le syndicat est l'animateur, la région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les principaux partenaires.

Vers le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Marne Confluence"

La première étape de mutualisation des efforts et de mise en cohérence des actions menée par le Syndicat mixte Marne vive porte ses fruits, mais la loi sur l'eau de 1992 et la transcription de la directive cadre européenne sur l'eau dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) relancent la nécessité des SAGE pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Dès 2007 et jusqu'en 2010, le Syndicat mixte Marne vive, toujours hébergé et présidé par un élu de Saint-Maur[2], s'engage pour l'émergence du SAGE "Marne Confluence", dont il deviendra la structure porteuse en le 21 septembre 2010. Le territoire du SAGE regroupe trois départements (93, 94, 77), 52 communes et son organe délibérant, la Commission locale de l'Eau, (CLE) est composée de 88 membres (la moitié de collectivités locales, un quart de représentants d'usagers et un quart de représentants de l'Etat). La CLE a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre le SAGE qui définira les enjeux du territoire et les actions à mener, son président est le président du Syndicat mixte Marne vive, le premier adjoint au maire de la ville de Saint-Maur.

CONCLUSION

La rivière Marne a façonné la ville de Saint-Maur, son territoire en l'assimilant à une presqu'île, puis son identité de ville "où il fait bon vivre" grâce à un cadre et une qualité de vie préservés. Face aux pressions de l'urbanisation, Saint-Maur a opté pour une préservation de la rivière et du site des boucles de la Marne en recourant a une véritable politique de gestion de l'eau, permettant non seulement d'assurer un service de qualité à sa population, de veiller à la protection voire à l'enrichissement de la biodiversité, mais aussi d'animer une politique de bassin pour répondre aux enjeux de l'eau du XXIe siècle.

CLAIRE BEYELER
LE VIEUX SAINT-MAUR

NOTES

1) Denis CONSTANT, Joëlle CONAN, Regards sur Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Hilaire Offset, 1992 et CONAN Joëlle, KASPI André, Saint-Maur-des-Fossés. Quand la banlieue peut avoir une âme, Gallimard, 2010.

2) Monsieur Jean-Louis Beaumont, maire de Saint-Maur-des-Fossés a été président du syndicat Mixte Marne Vive de 1993 à 2008, Monsieur Jacques Leroy, premier maire adjoint de Saint-Maur, en est le président depuis 2008.

DE LA NATURE À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE, 150 ANS D'HISTOIRE DE L'EAU D'ALIMENTATION À CHOISY-LE-ROI

INTRODUCTION

Il nous suffit d'un robinet… Dans notre environnement quotidien, nous disposons à profusion d'une eau de très haute qualité sanitaire et, le plus souvent, de caractéristiques gustatives satisfaisantes. On estime que la consommation d'eau à des fins personnelles (hygiène corporelle et domestique, boisson et alimentation) a été, en France, multipliée par quinze en un siècle et demi, passant d'une dizaine de litres par personne et par jour à quelque cent cinquante litres aujourd'hui. Non seulement nous en utilisons beaucoup plus que nos lointains aïeux, mais nous l'utilisons très différemment. Nous en ingurgitons quotidiennement environ un litre et demi, c'est ce qui a le moins évolué. Près de six litres concourent à la préparation de nos repas. Une quarantaine de litres vont au lavage de la vaisselle et du linge. Autant passe par la chasse d'eau de nos WC. Quant à notre toilette corporelle, elle en requiert de l'ordre de soixante-dix litres. Assurément, les trois derniers postes sont assez récents.

Autant que la quantité et le mode de consommation, la qualité de l'eau à usage domestique a profondément évoluée au cours de la période évoquée, tout particulièrement dans les grandes agglomérations urbaines dépourvues d'eau de source abondante. Bref, en 150 ans, alors que l'eau est consubstantielle à la vie même, nous sommes passés de l'eau disponible dans la nature, pour l'essentielle gratuite, à une eau industrielle et commerciale conquise par la science et la technique[1]. Et qui dit eau produit manufacturé ne dit pas seulement procès de production, mais aussi mode de contrôle de cette production.

Cette recherche nous a été inspirée par la présence sur le sol choisyen d'une usine de traitement d'eau de Seine, l'une des plus importantes de son genre dans le monde. De quelle eau les Choisyens disposaient-ils avant ? Quand, dans quel contexte, pour répondre à quels besoins cette usine est-elle apparue ? De quelles grandes évolutions a-t-elle été marquée ? Qui contrôle quoi en ce domaine ? C'est à ces questions que nous avons tenté de répondre en laissant à un travail ultérieur un autre pan de la problématique, celui qui concerne le sort réservé à l'eau usagée.

LES PRÉMICES

De temps immémoriaux, la Seine

Il y a 150 ans, avec environ 4 000 habitants, Choisy-le-Roi était l'un des plus importants bourgs du département de la Seine hors Paris, l'un des rares desservis par le chemin de fer et comptant plusieurs manufactures. Le fleuve et la configuration particulière de sa rive gauche en large partie à l'abri des crues ont été d'importants facteurs de ce développement. Reste que le paysage fluvial que nous connaissons est récent.

Avant 1865, année de l'achèvement des deux barrages à écluses, celui d'Ablon en amont, celui de Port-à-l'Anglais en aval, le tirant d'eau dans l'étroit chenal ne dépassait guère un mètre soixante aux meilleurs jours. A l'étiage habituel, une soixantaine de centimètres d'eau recouvrait les anciens gués de l'Aiguillon et de Chanteraine. Si les effets des crues étaient souvent spectaculaires, on connaissait aussi des périodes de très basses eaux durant lesquelles le fleuve se rétractait en un faisceau de filets d'eau. En outre, Choisy était encore un bourg de campagne traversé par de nombreux troupeaux conduits aux marchés aux bestiaux de Sceaux et de Poissy qui fournissaient Paris en viande. Tant et si bien que la Seine demeurait un réservoir naturel propre à satisfaire les besoins humains. Tout au plus présentait-elle deux inconvénients. L'un était le caractère trouble, sinon boueux, du breuvage que l'on y prélevait. L'autre était la corvée d'eau, généralement attribut des enfants et des femmes, d'autant plus pénible que le logis était éloigné de la berge.

Boire de l'eau trouble, plus ou moins chargée, était affaire d'habitude. A la fin du XVIIIe siècle, la réputation de l'eau de Seine était solidement établie : "L'eau de Seine est, sans contredit, la meilleure de toutes celles avec lesquelles on l'a comparée, et qui existent dans le royaume. Elle est la plus agréable et la plus salubre ; elle est douce, légère, ne gâte point les dents ; elle dissout le savon et cuit parfaitement les légume…"[2] Tout au plus laissait-on le liquide se décanter, même si commencent alors à se répandre dans la haute société parisienne des réservoirs filtrants à sable et à éponge. Voici ce qu'en écrivait le célèbre Antoine-Augustin Parmentier, dont l'œuvre scientifique fut immense : "La limpidité et la transparence de l'eau de Seine, obtenues par les fontaines filtrantes sera toujours aux dépends d'une portion surabondante d'air dont cette eau se trouve imprégnée et qui constitue sa légèreté… [En traversant Paris, cette] surabondance d'air s'y forme au moyen du mouvement augmenté dans son passage par l'impulsion que lui communique l'arrivée des matières qu'on y jette…" [3]

Et pour ce qui est d'en jeter… la Seine n'était-elle pas le réceptacle de toutes les immondices de la ville ? A cet égard, on cite souvent Mirabeau qui polémiquait avec Beaumarchais à propos de l'eau fournie par la pompe à feu mise en service en 1781 par les frères Périer à Chaillot. L'auteur du célèbre Essai sur le

despotisme et futur député du Tiers-Etat a écrit à propos de cette eau que "c'est verser son pot de chambre dans sa carafe[4]". Mais il convient de ne pas se méprendre sur le sens de l'apostrophe. Etait ainsi dénoncé le lieu choisi pour la prise d'eau : le bord de la rivière, juste à l'amont du débouché du Grand Egout. Mirabeau mettait si peu en cause le fait de boire de l'eau de Seine prélevée ailleurs dans Paris que l'un de ses griefs à l'encontre des frères Périer était de conduire à la ruine les nombreux porteurs d'eau. La réputation d'excellence de cette eau parisienne se plongera jusqu'aux années 1860 et à l'adduction des eaux de sources par Haussmann et Belgrand. C'est dire que nul doute ne pouvait exister quant au bon usage de ce breuvage pour étancher la soif des Choisyens. Ne perdons pas de vue que la notion d'eau potable au sens que nous lui donnons aujourd'hui n'apparaîtra qu'à la fin du XIXe siècle, après les découvertes pastoriennes sur les microbes.

Du bateau-lavoir à la baignade

L'une des principales fonctions domestiques de la Seine est la lessive. Elle demeurera jusqu'au XXe siècle, dans l'entre-deux guerres. La raison en est simple, cette activité est particulièrement gourmande en eau, même s'il convient d'apprécier que le trousseau de la plupart des foyers choisyens demeura longtemps d'une extrême modestie[5]. Pour la lessive donc, on portait le linge à la rive avant de bénéficier d'un bateau-lavoir. L'ancrage à Choisy d'un tel établissement fut ordonné par le Directeur général des Bâtiments du Roi à l'intention des lavandières qui suivaient Louis XV et ses commensaux lors de leurs séjours choisyens[6]. Stationné sur la rive droite alors quasi inhabitée, à peu près au droit de l'actuelle rue de l'Est, son accès fut assez vite ouvert aux paroissiennes. Les blanchisseuses s'y rendaient en empruntant le bac. Cinquante ans plus tard, alors que la Révolution emportait la monarchie, le bateau à lessive dit "lavandière communale" menaçait de ruine[7].

Au printemps 1814, un nouveau bateau-lavoir est autorisé à stationner sur la rive gauche, côté bourg, à la hauteur de l'actuelle rue Rollin-Régnier. La durée de la concession est de soixante ans. Ce changement de localisation met un terme définitif au conflit né en 1811 avec la mise en service du pont. C'est que, si les Choisyens étaient reconnaissants à Napoléon Ier d'avoir satisfait à leur plus ancienne et plus constante revendication, l'affaire n'allait pas sans contrepartie : l'instauration d'un péage destiné à amortir l'emprunt de cent mille francs contracté par l'Etat pour mener le chantier à son terme. Chaque aller-retour jusqu'à la rive droite coûtait 10 centimes aux blanchisseuses. Par pétition et manifestations, elles arrachèrent une exemption[8]. Le nouvel ancrage écartait tout risque de retour en arrière.

Pourquoi donc une si simple disposition n'avait-elle pas été prise plus tôt ? Y voyait-on un obstacle à l'activité intense déployée tout au long du chemin de

halage ? Les prescriptions énoncées par l'arrêté préfectoral de 1814[9] témoignent que l'on pouvait aisément prévenir ce conflit d'usages. Il faut donc chercher ailleurs. "Rien n'est plus contraire à la décence et à la salubrité de l'air qui environne le château que les lavoirs (…) On ne peut plus se promener sans être choqué par la vue dégoûtante du linge étendu[10]…" La virulence du propos a trait à Versailles où le conflit fut permanent entre les officiers des Bâtiments et les lavandières. Elle permet cependant de percevoir combien était alors différente de la nôtre la perception de l'hygiène et du propre – nous y reviendrons – et donne à comprendre pourquoi, à Choisy, il était impératif de tenir le bateau-lavoir le plus à distance possible du château. Il en était d'ailleurs de même des étendoirs, relégués derrière le potager royal, à la limite de Thiais. Les préposées à la lingerie avaient bien du chemin à faire !

Nul doute que l'on se baignait depuis fort longtemps dans le fleuve que ce soit pour le plaisir ou dans un souci d'hygiène. Encore que, de ce dernier point de vue, s'imposa l'idée du XVIe au XVIIIe siècles que la crasse était protectrice et que, au mieux, la toilette devait être sèche. L'eau est alors utilisée avec parcimonie pour le visage et les mains, les ablutions plus amples étant réservées à trois moments sacrés : la naissance, le mariage et la mort. De fait, les objets de toilette demeurent rares chez les Choisyens jusque vers 1830[11]. Dès cette époque, la pratique du bain qui a commencé à se diffuser dans la haute société aristocratique et bourgeoise vers les années 1750 gagne un public plus large. Mais les couches populaires ne disposeront pas de sitôt des moyens individuels de cette pratique. La Seine retrouve donc une fonction qui s'était raréfiée. A tel point qu'à Choisy une réglementation, envisagée dès 1835, voit le jour le 23 juillet 1852 : "Il est expressément défendu à toute personne de se baigner dans la rivière ailleurs qu'en amont du pont de cette commune à partir du point où existe le banc de sable en face des murs de l'ancien parc dans toute son étendue, c'est-à-dire jusqu'aux grandes berges ou chemin vicinal du pourtour du parc."[12] De plus, le secteur de la berge ainsi délimité est divisé en deux zones, l'une destinée aux femmes, l'autre aux hommes. Quelques années plus tard, apparaîtront aux côtés des bateaux-lavoirs des bateaux bains et douches.

La Révolution offre l'eau des Orvilliers aux Choisyens

Entre-temps, une alternative à l'eau du fleuve était apparue en 1792. Il s'agit des eaux vives provenant de sources situées à Orly, Thiais-Grignon et Thiais-les Orvilliers. La duchesse de Montpensier, cousine germaine de Louis XIV, dite la Grande Mademoiselle, s'en était assuré l'usage au bénéfice du domaine sur lequel elle avait jeté son dévolu en 1677. Notons que dans sa "maison de Choisy" cette noble dame avait fait installer, en rupture avec les conceptions du temps, un cabinet de bain. Après plusieurs changements de main princiers, Louis XV érigea le lieu en résidence royale. Il fit l'acquisition de la seigneurie

de Choisy en 1764, y annexant purement et simplement les trois sources alentours. Avec la Révolution, le château et ses dépendances seront vendus comme biens nationaux tandis qu'une part des "Eaux du Roi" reviendront à la commune.

Celle-ci met à la disposition de la population les eaux des Orvilliers en installant une fontaine publique face à la mairie. Au fil des ans, trois autres bornes fontaines voient le jour alors que le bourg s'étend vers Vitry. En novembre 1852, le conseil municipal est saisi d'une pétition par laquelle une quarantaine d'habitants du Faubourg-Saint-Eloi (l'actuelle avenue Gambetta) se plaignent "d'être privés d'eau la plupart de l'année attendu la gêne et l'incommodité résultant pour eux de parcourir un trajet d'environ 500 mètres pour s'en procurer à la fontaine principale"[13]. Les pétitionnaires revendiquent l'établissement "d'une borne fontaine à l'instar de celles déjà existantes dans plusieurs quartiers de la commune". Les édiles conviennent sans barguigner du bien-fondé de la revendication et y donnent rapidement suite.

La satisfaction du Faubourg-Saint-Eloi menace cependant d'être de courte durée et la crise couve dans les autres quartiers : le volume des eaux provenant des Orvilliers ne cesse de s'amoindrir. Au terme d'une enquête rondement menée, le maire révèle le 3 novembre 1855 la cause de la situation : "Au lieu d'arriver dans la conduite principale, ces eaux se répandent et se perdent dans les terres, de plus des dégradations importantes existent dans les bâtiments, regards, bassins et réservoir situés sur le territoire de Thiais". La vétusté de l'installation n'est pas seule en cause. Sur près de 1 300 mètres, la canalisation traverse nombre de propriétés privées où se sont multipliées "des entreprises occultes illicites faites sur la conduite principale à l'aide d'embranchements." Outre la réhabilitation du captage, il est donc décidé que le nouveau conduit "suivra la voie publique dans toute son étendue[14]". Les travaux sont entrepris dans l'urgence au début de l'année suivante. Le répit est bref. Dès 1862, la source des Orvilliers ne permet plus de faire face à la demande. Elle n'en reste pas moins appréciée, tout particulièrement pour sa fraîcheur.

En 1892, son débit moyen à Choisy est estimé à 15 000 litres/jour[15] alors qu'elle parvient toujours à sept bornes-fontaines. La commune finit par rétrocéder la source à Thiais dans les années… 1950. Depuis, la construction de l'autoroute A86 a bouleversé l'hydrologie du secteur. Dans quelques parcelles désormais privées, on peut encore entrevoir l'écoulement d'un mince filet d'eau.

Les puits

Relativement tardive, la disponibilité d'eau de source en plusieurs points de la ville n'a qu'en partie allégé la corvée d'eau. Aussi les Choisyens recourent-ils de longtemps aux puits. Dans le centre ancien de Choisy, on trouve encore trace de quelques-uns foncés ou réaménagés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle lors de l'aménagement de la ville neuve voulue par Louis XV à la lisière

nord du domaine royal. Cette pratique s'est poursuivie jusqu'à la fin du XIXe siècle. En 1892, pour les 631 immeubles habités dénombrés dans la commune, on recense 437 puits "ordinaires privés". Leur usage ne s'est que lentement tari bien que leur contamination due au voisinage des fosses d'aisance était alors patente. A titre d'exemple, citons une boulangerie qui était située au 28 de la rue du Pont (actuelle avenue Jean Jaurès). En 1895, puis à nouveau en 1903, ses propriétaires successifs se voient notifier par le préfet de police l'obligation de remplacer "dans les meilleurs délais" l'eau "impropre à la consommation" de leur puits par de l'eau potable[16].

LA REVOLUTION HYDRIQUE

La Compagnie générale des Eaux entre en scène

Nous avons ci-avant évoqué les travaux de réfection du captage et de la canalisation des eaux des Orvilliers au cours de l'année 1856. Deux années plus tard, les premières ondes de la révolution hydrique atteignent Choisy. Le 22 mai 1858, en effet, Jules Lagoutte, maire, reçoit une lettre de la Compagnie générale des Eaux. Selon les termes utilisés trois jours plus tard devant le conseil municipal, la dite Compagnie se déclare "disposée à opérer la distribution des eaux de Seine dans la commune". Les conditions dans lesquelles cette offre pourrait se concrétiser sont précisées par le même courrier. Malheureusement, elles ne sont pas reprises dans le compte-rendu de la séance de l'assemblée municipale. Reste que cette dernière manifeste aussitôt sa volonté de donner une suite favorable. Malgré cette réactivité des édiles, le projet ne se concrétisera qu'après plusieurs années d'incertitude.

La Compagnie générale des Eaux est alors une toute jeune entreprise. Officiellement autorisée par un décret de Napoléon III en date du 14 décembre 1853, elle a pris forme au cours des mois précédents. Ses fondateurs, une douzaine d'hommes, appartiennent à la noblesse d'Empire et à la banque. Une part d'entre eux, tout particulièrement le comte Henri Siméon, meneur du groupe et premier président de la Compagnie, sont pétris de saint-simonisme. Cette doctrine associe une certaine idée du progrès social à l'avancée des sciences et des techniques ainsi qu'au rôle prépondérant de l'initiative privée et à celui des élites sociales. Elle jouera un rôle certain dans l'élan du capitalisme industriel français du XIXe siècle. Les pères de la CGE sont également des adeptes de l'hygiénisme naissant.

Dans l'acte fondateur de la Compagnie, ces hauts personnages se parent d'une mission quasi philanthropique : "[Leur] société ayant pour but de pourvoir largement à la distribution d'eau dans les villes […] ils ont résolu de réaliser cette œuvre d'utilité publique"[17]. Le rapport présenté lors de la première assemblée générale des actionnaires, le 26 octobre 1853, reprend l'antienne pour lui

donner tout son développement : “Les affaires de distribution d’eau dans les villes, si nous en jugeons par les exemples de l’Angleterre et de l’Amérique, sont de nature à justifier les meilleurs espérances. Nous ne voulons pas attirer votre attention sur la plus belle affaire de ce genre, celle de New Rider, à Londres, dont les actions rendent aujourd’hui 1000% ; mais nous voyons que ces entreprises sont généralement bonnes, là surtout où elles ne se font pas concurrence ; or, vous savez qu’en France ces sortes de concessions constituent un privilège qui ne comporte pas de concurrence.”[18]

L’un des aspects les plus remarquables de la CGE, devenue Veolia-Eau, est d’avoir toujours tenu le cap fixé par ses fondateurs par delà les inévitables adaptations auxquelles elle a dû se résoudre. Cette histoire-là n’est celle qui occupe notre recherche, nous en rencontrerons cependant quelques traits.

Revenons donc à la fin de l’année 1853. Avant même d’obtenir son existence légale, la CGE a déjà décroché son premier contrat et il est de taille: la distribution de l’eau du Rhône dans la ville de Lyon. Au terme d’impressionnants travaux, un service des eaux moderne entrera en service six ans plus tard dans la capitale des Gaules. Reste que la cible première de la jeune compagnie est Paris. Elle a d’abord été créée en vue de cet objectif.

Haussmann contrarie la décision choisyenne

Paris ! Le problème de l’eau y est récurrent. Sans doute du chemin a-t-il été parcouru depuis Henri IV et la construction de la pompe hydraulique de la Samaritaine sur le pont Neuf. La pompe double du pont Notre-Dame s’y est ajoutée en 1672. Un siècle plus tard, les frères Vachettes obtenaient l’autorisation de disposer quatre pompes hydrauliques en différents points du cours du fleuve afin de fournir les porteurs d’eau en tonneau. En 1781, les frères Périer ont mis en service la première pompe à feu qui, depuis la colline de Chaillot, aspirait l’eau de Seine pour la refouler dans un réseau s’étendant peu à peu jusqu’à la Bastille. Les mêmes y ajoutent en 1788 la pompe du Gros-Caillou destinée à alimenter les Invalides et le faubourg Saint-Germain. En 1809, les eaux de la Beuvronne parviennent à la fontaine des Innocents par le canal de l’Ourcq et le bassin de la Villette dont le percement a été lancé par Napoléon Ier. Seuls quelques immeubles bourgeois bénéficient d’une eau très comptée à l’étage. Celles et ceux qui veulent s’éviter la corvée d’eau recourent aux porteurs d’eau. La ville en compte 2 000 à l’orée du Second Empire. Ils auraient été cinq fois plus nombreux un siècle auparavant. Au bout du compte, le volume disponible par habitant demeure très limité et s’avère fort onéreux. De plus, cette eau rare et chère est de moins en moins ragoûtante ; il n’est plus possible d’ignorer les abondants rejets industriels et domestiques.

C’est dans ce contexte que vient de se créer la CGE, avec l’objectif essentiel de mettre la main sur le marché de la distribution de l’eau à Paris. Les solides

appuis dont disposent ses dirigeants au sein du premier cercle du pouvoir impérial les autorisent à attendre de se voir confier l'exécution des ambitieux projets du tout nouveau préfet Hausmann et de son adjoint en ce domaine, l'ingénieur Belgrand. Mais ce duo entend mener de front service des eaux et développement de l'assainissement dans le cadre d'une régie publique. Et, contre toute attente, ils finissent par obtenir gain de cause auprès de Napoléon III.

La CGE ne lâche pas prise mais adapte sa stratégie : elle forcera les portes de Paris en en faisant le siège par sa banlieue. Elle rachète une série de petites compagnies, celles des Eaux de Suresnes, de Montmartre, d'Epinay-sur-Seine et encore de Nogent-sur-Marne et se constitue ainsi les bases d'un réseau qui compte bientôt sept usines élévatoires alimentant vingt-cinq communes. Forte de cet acquis, elle démarche bientôt des communes de seconde zone, celles qui pour être dans le département de la Seine sont encore à la campagne. C'est ainsi que le maire de Choisy est sollicité au printemps 1858. Nous l'avons déjà indiqué : l'empressement du conseil municipal à répondre positivement demeure sans suite.

Ce silence est lié à l'extension de Paris, décidée par la loi du 16 juin 1859 et rendue effective le 1er janvier 1860. La capitale absorbe en totalité quatre communes qui lui sont contiguës et partiellement seize autres. Or, dans la plupart de ces territoires, la CGE est concessionnaire du service des eaux. Hausmann et Belgrand sont contraints à négocier. Langue a été prise dès le début de 1859 et un "traité" est conclu à l'été 1860. La Ville de Paris acquiert l'ensemble des installations de la CGE moyennant le paiement durant 50 ans d'une redevance annuelle de 1,16 million de francs de l'époque. La Compagnie est chargée de la régie commerciale (placement et gestion des abonnements) de l'eau parisienne pour une rétribution forfaitaire mensuelle de 350 000 francs[19]. Son conseil d'administration apprécie l'affaire comme excellente malgré la clause qui lui interdit désormais de démarcher les autres communes du département de la Seine.

Une pompe à feu à Choisy-le-Roi

Pour le coup, ce qui fait les affaires de la capitale et de la CGE ne fait pas celles de Choisy-le-Roi. Quelque peu dépité, le conseil municipal agrée en 1859 la proposition d'une modeste société, menée par un certain Coiret, ingénieur civil, demeurant à Paris[20]. L'accord prévoit la création d' "une usine hydraulique" sur le territoire communal avec prise d'eau en amont du bourg et la pose de "cinq mille mètres de canalisation". Les travaux indispensables doivent être réalisés dans les cinq mois qui suivront l'approbation préfectorale. Outre les modalités d'extension du réseau et les dispositions tarifaires, le traité édicte qu'au terme de la concession de cinquante ans l'ensemble des installations reviendront à la commune sans aucune indemnité. Jules Lagoutte, maire, vend à Coiret une parcelle des terrains issus de l'ancien domaine royal qu'il possède en propre. Elle est située à l'angle du chemin du pourtour du parc et du chemin de

halage. Au droit de cette parcelle, à "900 mètres en amont du pont" est installée la prise d'eau. Elle n'a depuis été déplacée que de quelques dizaines de mètres en amont. Précision essentielle : à Choisy, comme partout ailleurs en banlieue, ce qu'il s'agit alors de distribuer, c'est de l'eau de Seine brute. Il en sera ainsi jusqu'aux toutes dernières années du XIXe siècle.

Très vite, il apparaît que le concessionnaire n'a pas les moyens de ses engagements. A l'automne 1859, alors que rien de sérieux n'est encore engagé, Coiret soumet à l'accord de la commune l'arrivée d'un associé. La situation n'évolue pas pour autant. A l'été 1860 il n'a été engagé en tout et pour tout que soixante mille francs de travaux, une misère au regard des engagements pris. Coiret disparaît alors de la scène au profit de deux nouveaux associés qui demandent aussitôt un nouveau délai de trois mois pour tenir les engagements repris à leur compte. L'année 1861 s'avance sans que rien ne change si ce n'est que la Municipalité découvre que les successeurs de Coiret ont passé la main à une Société Saillet et Cie qui, en octobre, est déclarée… en faillite. La commune se pourvoit en justice, mais il n'y a toujours pas le moindre réseau d'eau.

En février 1862, apparaît un nouveau partenaire en la personne de Joseph Zacheroni, Nous ne savons rien de lui sinon qu'il est domicilié à Paris, rue Basse-des-Remparts, dans un immeuble mitoyen de celui où est alors installé le siège social de la CGE. Curieuse coïncidence. Toujours est-il qu'en novembre Zacheroni s'engage à livrer 22 m^3/jour. Au terme de cinq années de déboires, le feuilleton semble enfin déboucher sur une heureuse conclusion puisque, le 2 octobre 1863, la commune décide de la prochaine installation de deux bornes fontaines alimentées en eau de Seine.

Au présent stade de notre recherche, nous ne disposons que de quelques éléments épars sur les développements apportés par le nouveau concessionnaire. Fin juin 1864, il obtient l'autorisation de la préfecture de police d'installer une chaudière à vapeur pour entraîner deux pompes élévatoires[21]. Celles-ci ont un temps alimenté un réservoir situé sur le coteau à Thiais. En septembre 1865, le réseau gagne Thiais et Vitry. A la fin 1867, il compte un peu plus de 41 km de canalisations et s'étend à Chevilly-Larue, L'Haÿ, Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay, Bagneux et Châtillon. Cette extension conséquente nécessite de nouvelles capacités de pompage et de refoulement de l'usine hydraulique de Choisy. En outre, une partie du réseau est constitué de tuyaux en tôle bitumée qui se dégradent rapidement. Les investissements à faire sont donc conséquents.

La CGE s'installe finalement à Choisy

Entre temps, en juin 1867, à la faveur d'une convention modificative du traité liant depuis 1860 la Ville de Paris et la CGE, cette dernière obtient la levée de l'interdit de négocier des concessions dans les communes du département de la Seine. Quatre mois plus tard, la Compagnie rachète à Zacheroni et à son associé Crubailhes toutes leurs installations et les dix concessions dont ils disposent[22].

Dans les années qui suivent, les canalisations du réseau choisyen sont remises en état, bornes-fontaines, et bouches de lavage de la voirie et bornes d'incendie se multiplient. Il semble que la Compagnie décide très vite de renouveler les machines de l'usine hydraulique. Un rapport ultérieur des services préfectoraux fait état de "deux machines à vapeur et deux pompes, la pompe n°1 fonctionnant depuis le 10 février 1869, la pompe n°2 fonctionnant depuis le 30 octobre 1873"[23]. Ce même rapport relève que les deux pompes choisyennes sont à simple effet et développent chacune 13 coups de piston par minute pour un débit 687 litres pour la pompe n°1 et de 926 litres pour la pompe n°2. Comparée à d'autres installations équivalentes de l'époque, celle de Choisy est alors très modeste. Pourtant, à partir de 1875, elle alimente sept nouvelles communes – Ivry, Villejuif, Gentilly, Arcueil, Montrouge, Vanves et Issy – en sus des dix précédemment citées.

Le nombre de raccordements aux particuliers ne progresse que lentement. En 1891, seulement 239 immeubles d'habitation choisyens sur les 613 existants sont raccordés au réseau qui développe alors 14 kilomètres de canalisations locales. La consommation quotidienne des services municipaux se monte à 49 m^3, celle des particuliers à 132 m^3. La qualité de l'eau mise à disposition ne semble pas être la raison de cette absence d'engouement. En 1884, le maire soulignait déjà que "l'administration municipale n'a jamais été saisie ni officiellement ni officieusement, ni directement ni indirectement, de plaintes des habitants visant la qualité des eaux distribuées."[24] Répondant à la même enquête, certains maires d'autres communes alimentées depuis Choisy émettent des avis fort différents : si l'eau est jugée "passable" à Clamart, elle devient "mauvaise" à Arcueil et carrément "exécrable" à Malakoff. La majorité des réponses s'affirme cependant positive, il est vrai avec modération : "assez bonne" répond le maire de Bourg-la-Reine, "potable" écrit celui de Châtillon, "relativement bonne" dit-on à Maisons-Alfort, "bonne… pour de l'eau de Seine" concède-t-on à Thiais. Ces appréciations sont portées alors même que l'Académie nationale de Médecine vient de débattre amplement non pas de la qualité gustative de l'eau de Seine distribuée en banlieue mais de sa qualité sanitaire. Les conclusions sont sans appel. Si l'eau pompée en aval de Paris est un véritable bouillon de culture, celle distribuée en amont est à peine moins chargée. Au cours de cette discussion, le docteur Georges Daremberg fait état d'analyses d'eau prélevée au niveau de la prise d'eau de l'usine élévatoire de Choisy-le-Roi. Il conclut à la présence de 16 milligrammes de matières fécales par litre d'eau…[25]

Pourtant, à l'époque, les réserves essentielles formulées par les usagers et les élus sont d'un autre ordre. Du côté des propriétaires, on tousse devant le prix du raccordement et des compteurs. Du côté des élus, on n'hésite pas à mettre en cause une "Compagnie tyrannique et autoritaire au dernier degré", pour reprendre les termes du maire de Châtenay. Son collègue de Choisy-le-Roi expli-

cite ce mécontentement à partir de l'expérience de sa commune. Les rapports avec la Compagnie ont commencé à s'y gâter en 1875, année au cours de laquelle la CGE a obtenu une révision fondamentale du traité de 1859 qui liait toujours les concessionnaires successifs. En échange de quelques bornes-fontaines installées gracieusement et d'un contingent d'eau gratuit garantit pendant douze ans, la concession est prorogée de 1908, son terme initial, à… 1950. Malgré cette extension considérable, la clause qui prévoyait la cession à la commune sans indemnité de l'ensemble des installations disparaît.

Le 4 novembre 1884, le conseil municipal approuve une déclaration écrite du maire Paul Carle : "Le traité signé le 25 novembre 1875 et qui est en ce moment la loi des parties contient certaines clauses d'une gravité particulière et qui sont susceptibles d'éclairer […] sur les vues secrètes de la Compagnie des eaux." Après avoir exposé de ce qui précède, le texte poursuit : "C'est à l'impuissance que cette stipulation réduit et surtout réduira la Commune vis-à-vis de la Compagnie. Le Maire pense que la Compagnie générale tend à se rendre de plus en plus maîtresse des Communes et qu'elle veut les mettre dans l'impossibilité d'obtenir les améliorations qu'exigeront les circonstances au fur et à mesure que le traité approchera de son terme ; il considère cette situation comme périlleuse pour les intérêts des communes[26]." Trois mois plus tard, le conseil municipal y revient pour dénoncer "d'adroites combinaisons de clauses perfides nous [ayant] conduit à un incroyable abandon de nos droits". C'est un véritable réquisitoire. Le conflit, qui n'est pas propre à Choisy, connaîtra une issue en… 1923, soit 39 années plus tard.

La marche envahissante du choléra

Entre temps, les autorités doivent faire face à une crise sanitaire qui va conduire à une véritable révolution dans la distribution de l'eau. Le printemps 1891 est marqué par une nouvelle flambée du choléra dans la région parisienne qui s'ajoute à l'endémie de fièvre typhoïde.

C'est en effet la sixième vague épidémique qui frappe depuis 1832. Cette année-là, la France avait été atteinte pour la première fois. On dénombra 20 000 morts sur 800 000 habitants dans le Paris intra-muros de l'époque. Soit 20% du total des décès enregistrés dans le pays. A Choisy, l'épidémie se déclara le 1er avril ; 17 décès attribués à la maladie furent recensés au cours des six mois suivants[27]. Une nouvelle épidémie survint en 1840-41, puis une autre 1849, et encore en 1853, en 1862 et en 1881-1884. Du 1er juin au 30 septembre 1849, 13 décès dus au choléra morbus ont été enregistrés à Choisy[28]. La commune ne fut donc pas épargnée par le fléau même si cela fut dans une proportion très inférieure à ce que connut Paris.

On savait le foyer originel de la maladie situé dans le delta du Gange et on suivait depuis le début du siècle "sa marche envahissante". Les enquêtes appro-

fondies menées à l'époque relevèrent une corrélation entre l'intensité de la propagation épidémique, d'une part, et, d'autre part, la misère et le manque d'hygiène. Mais la science ne parvenait à comprendre ni la maladie ni les voies de sa diffusion. On invoqua des miasmes dans l'air et la moralité douteuse des classes laborieuses (relevons au passage la capacité de régénération et d'adaptation du concept "classes laborieuses, classes dangereuses"). Toutefois, dès 1849, un médecin londonien, John Snow, établit de façon empirique une relation entre la qualité de l'eau ingérée et la prolifération du mal[29]. Son travail se heurta au scepticisme du monde savant. En France, il faudra attendre 1884 et une communication d'Etienne-Jules Marey à l'Académie nationale de Médecine, aussitôt suivie d'une note à l'Académie des Sciences, pour que les constats de Snow soient confirmés et reconnus en parfait accord avec les découvertes de Pasteur[30]. Le fait est depuis lors indiscuté; toutes les institutions œuvrant dans le champ de la santé (OMS, Inserm, Institut Pasteur, etc.) rangent le choléra au premier rang des "maladies hydriques".

Notons que les autorités n'étaient pas demeurées inactives depuis 1832. A la suite de cette première épidémie et des travaux de plusieurs hygiénistes, furent créées des comités départementaux d'hygiène et de salubrité et un conseil supérieur à l'échelle nationale. L'action de longue durée de ces organismes aura un rôle bénéfique majeur, notamment pour la qualité de l'eau d'alimentation.

Bien que l'épidémie de 1891 se manifeste moins virulente que les précédentes, le gouvernement et le préfet de la Seine, Eugène Poubelle, lancent une action énergique. Voilà déjà plusieurs années que les spécialistes n'ont plus aucun doute sur la dangerosité du breuvage desservi aux banlieusards. Une campagne visant à la désaffection des puits est engagée. Sur ce point, le préfet ne se cache pas la difficulté de la tâche. Mais l'essentiel est ailleurs. L'objectif est double : alimenter sans délais l'ensemble de la banlieue exclusivement par des eaux prélevées en amont de Paris et substituer le plus vite possible la distribution d'eau de Seine épurée à l'eau brute. Une convention en ce sens est signée le 20 janvier 1894 entre la CGE et le département de la Seine. La Compagnie qui dessert alors 59 communes totalisant 518 000 habitants sur les 700 000 du département hors Paris s'engage à une mise en œuvre de ce programme dans les deux ans.

L'usine de Choisy : de l'eau de Seine brute à l'eau épurée

La réalisation du premier volet nécessite une accélération de travaux déjà en cours. La Compagnie a en effet déjà largement engagé l'unification des réseaux issus des différentes concessions originelles. Elle impose aussi de développer la capacité de pompage-refoulement de ses trois usines amont, à savoir Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Nogent-sur-Marne. Les deux premières sont pour ainsi dire jumelles, la troisième étant beaucoup plus modeste.

Le second volet, celui qui concerne la distribution d'une eau épurée et filtrée,

est le plus novateur. En liaison avec le Conseil d'hygiène et de salubrité, les ingénieurs de la CGE y travaillent depuis 1890 à l'usine de Boulogne-sur-Seine. Leurs travaux s'avérant concluants, il est décidé de développer le procédé Anderson à grande échelle.

De façon concrète, l'eau brute est brassée avec de l'air et du fer métallique dans de grandes cuves cylindriques horizontales en rotation appelées revolvers. Une succession de réactions chimiques y provoque la formation de sels de fer et la réduction d'une partie des matières organiques présentes dans l'eau. Il se forme un précipité colloïdal qui entraîne une part essentielle de la matière organique, bactéries comprises. Après décantation en bassin, l'eau épurée et clarifiée est filtrée lentement – 167 litres/m^3/heure – au travers d'une couche de sable, puis envoyée dans le réseau. Selon un document de l'époque, "la quantité de matière organique en dissolution est réduite en moyenne dans une proportion de 40 à 60 pour 100, et les colonies bactériennes sur culture de gélatine dans la proportion de 996 pour 1 000"[31].

L'investissement réalisé est conséquent : 12,2 millions de francs de l'époque (de l'ordre de 50 millions d'euros actuels). La CGE accepte de financer le projet à hauteur de 7,6 millions, exigeant que le complément soit à la charge des communes. Cette part communale (4,6 millions de francs) prendra la forme d'un remboursement (capital augmenté des intérêts) au maître d'œuvre de 35 annuités de 230 000 francs[32].

L'usine de traitement de l'eau de rivière de Choisy, l'une des premières réalisées en France, est opérationnelle en janvier 1896. Son inauguration a lieu en grande pompe le 21 février. Le préfet de la Seine Eugène Poubelle et de très nombreux maires et conseillers généraux furent accueillis à la gare en grande pompe par le maire ainsi que par MM. Mallet, Talandier et Boutan, respectivement président du conseil d'administration, directeur et ingénieur en chef de la Compagnie générale des Eaux

Le centre de production comprend trois unités. Un premier ensemble est constitué par les usines élévatoire (pompage) et de refoulement (tête du réseau). La puissance alors installée est de 450 CV pour une capacité de traitement de 30 000 m^3 /jour. Il est prévu de monter dans l'année à 750 CV pour traiter 50 000 m^3 /jour. Le deuxième ensemble constitue l'usine épuratoire; elle équipée d'une batterie de six revolvers avec possibilité de passer à dix. Enfin, à ciel ouvert, les bassins de précipitation et de décantation s'étendent sur plus de 1 500 m^2 et 15 filtres à sable occupent quelque 5 000 m^2. Dès l'origine, le doublement de ces bassins est prévu[33].

Après la crue de 1910 qui submerge les installations et paralyse l'usine, on construit une "usine haute" hors d'eau qui complète l'"usine basse". Les "revolvers Anderson" y sont remplacés par une pré-filtration. Le système est étendu à

l' "usine basse" à partir de 1918. La surface des bassins filtrants (pré-filtres et filtres) ne cesse de croître atteignant 36 000 m^2 en 1923 pour une capacité de production de 180 000 m^3/jour et 45 000 m^2 en 1938 pour une production de 252 000 m^3/jour[34]. Entre temps, ces bassins filtrants ont été dotés d'un système automatique de nettoyage en continu mis au point par M.Sivade, ingénieur de la Compagnie.

La force motrice de l' "usine basse" restera la vapeur jusqu'à l'électrification du site dans les années 1950. Des moteurs à gaz pauvre entraînant des pompes centrifuges équiperont l' "usine haute" avant l'apparition des groupes diesel dans les années 1930. L'usine est donc équipée d'énormes chaudières et de deux hautes cheminées. Dans les premières années du XXe siècle, la consommation quotidienne de charbon avoisine les 29 tonnes[35]. Il est livré par péniches. Dans les années 1930, le site comptera plus de 400 ouvriers. Deux de leurs tâches essentielles sont, d'une part, le chargement et la conduite des chaudières, d'autre part, le nettoyage et le remplacement des lits de sable sur les filtres, durs labeur.

De façon fort empirique, la convention de 1894 stipulait comme critère de qualité que "le fonctionnement des appareils d'épuration et de filtrage sera réglé de telle façon qu'en aucun cas la réduction du nombre des bactéries contenues dans l'eau ne soit inférieure à 99,6% sans qu'on puisse toutefois exiger une teneur en colonies inférieure à 400 par cm^3". La découverte en 1896 du colibacille conduit peu à peu à une vision nouvelle du problème. Bientôt le Conseil supérieur de l'Hygiène exige la mise en œuvre d'une norme nouvelle : l'absence totale de colibacille dans l'eau distribuée. Tout en se déclarant attentive au problème, la CGE rejette plusieurs années durant cette nouvelle référence de qualité en ce qu'elle n'est pas conforme à ses obligations découlant de la convention de 1894[36]. Reste, qu'au fil des ans, le déploiement de l'activité du Service de Surveillance des Eaux d'Alimentation puis du Service de Contrôle des Eaux (service de la Ville de Paris agissant par convention sur les eaux de banlieue) et la mise en place d'une sorte de bonus-malus financier stimuleront les efforts du concessionnaire. Les nouveaux critères de qualité seront officialises dans une convention conclue en 1924. Cependant dès le début des années 1920, une chloration de l'eau traitée est opérée avant son refoulement dans le réseau. Ce procédé qui sera peu à peu affiné vise à prévenir tout développement bactérien dans le réseau.

Vers une nouvelle gouvernance : la difficile création du Syndicat des eaux

Nous avons vu précédemment que dès le début des années 1880, un mécontentement certain se manifestait de la part des municipalités, dont celle de Choisy-le-Roi, à l'égard de la CGE, leur concessionnaire du service des eaux. Dès 1892, à l'instigation du conseiller général de la Seine Emile Deligny, une part de ces communes se déclare prête à agir de concert pour mieux se faire entendre de la Compagnie. Un cadre légal susceptible de répondre à ce besoin venait de voir le jour : la loi du 22 mars 1890 apportait un complément à la gran-

de loi municipale de 1884 en prévoyant la constitution de syndicats de communes. Débordant l'intention du législateur qui entendait favoriser des actions de bienfaisance, le premier syndicat des eaux voit le jour en 1907 ; il regroupe quatre communes rurales. Il sera suivi de nombreux autres constitués pour se donner les moyens de s'équiper. Le caractère rural de cette démarche va connaître deux exceptions : les banlieues parisienne et lyonnaise. L'une et l'autre vont s'organiser pour, du moins dans un premier temps, exercé un meilleur contrôle sur l'exploitant de leurs concessions.

Initiée en 1907, la gestation en région parisienne fut lente. Un comité d'initiative, au sein duquel siégea la commune de Choisy-le-Roi, lança la convocation d'une Conférence inter-communale des Eaux. A ses débuts, elle ne compta qu'une cinquantaine de communes participantes. Deux revendications centrales s'affirment très vite : une date unique d'échéance de toutes les concessions (1950) et une unification générale des conditions tarifaires. Dans un premier temps, la CGE ne voulut rien entendre. Ainsi dans une lettre adressée au préfet le 30 novembre 1912, Paul Boutan, le directeur général de la Compagnie, fait feu de tout bois: "L'Administration départementale attribue plus d'importance que nous à des avis émis par une conférence intercommunale sans mandat et qui paraît avoir voulu en cette affaire, avec une compétence fort discutable, se substituer à l'Autorité préfectorale."Si l'éminent représentant de la CGE accepte le principe d'une baisse substantielle des tarifs, il n'en rejette pas moins avec la plus grande énergie "les exigences de la Conférence intercommunale qui ne tendent à rien moins qu'à nous déposséder à une échéance déterminée."[38]

Analysant cette missive à l'intention du préfet, l'ingénieur subdivisionnaire en charge du dossier observe que les durées de concession conclues pour les transports, le gaz et l'électricité sont plus brèves que ce que la CGE a imposé aux communes. Il reprend le raisonnement exprimé par le maire de Choisy dès 1884 : "Par l'échelonnement systématique de ses concessions, la Compagnie s'assure en définitive un monopole d'une durée indéfinie". Sur le plan financier, ce haut fonctionnaire relève, chiffres à l'appui, que la Compagnie obtient en banlieue "un coefficient d'exploitation sans équivalent", ses dépenses d'exploitation ne représentant que 33,1% de ses recettes brutes contre un ratio de 89,06% pour l'ensemble des services concédés et de 106,4% pour la Compagnie des Omnibus. Des résultats qui ne sont pas sans évoquer "la martingale de l'eau" analysée par certains auteurs[39]. Pour conclure sur ce point, le rapport de 1912 affirme qu'une unification tarifaire sur l'ensemble de la banlieue n'occasionnerait pour la CGE qu'une perte financière "marginale".

Le blocage demeure total quand éclate la guerre de 1914-1918 durant laquelle les préoccupations sont évidemment d'un autre ordre. La Conférence intercommunale reprend ses travaux dans un contexte totalement nouveau en 1920. Conclus dans un contexte de stabilité monétaire de longue durée, les traités de

concession ne comportaient aucune clause de révision tarifaire. Or, l'érosion monétaire a été terrible, un francs de 1919 ne vaut plus que 0,34 franc de 1910. La Compagnie générale des Eaux est contrainte de composer pour parvenir à un relèvement tarifaire sans lequel elle courait à sa perte. Les négociations sont âpres. Les deux parties se rendent au printemps 1922 à un arbitrage sollicité du préfet de la Seine : l'ensemble des concessions prendront fin le 31 décembre 1960. Le Syndicat deviendra l'interlocuteur unique de la Compagnie. Cette dernière percevra au titre de l'ensemble de ses immobilisations concourant au service de la banlieue des annuités de 3,7 millions de francs en vue d'un rachat des installations par le Syndicat pouvant intervenir à partir de 1942. De plus est mis en place un système d'intéressement des deux parties aux éventuels excédents d'exploitation[40]. Le 23 décembre 1922 le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux est officiellement constitué par arrêté préfectoral. Il regroupe alors 68 communes de la Seine, 67 de la Seine-et-Oise et 4 de la Seine-et-Marne, soit la totalité des 139 communes de la banlieue parisienne liées par traité à la Compagnie générale des Eaux. Il se substitue aux communes à compter du 1er janvier 1923, inaugurant des rapports nouveaux, et qui n'ont eu cesse d'évoluer, entre le délégant du service public de l'eau et son délégataire. La relation entre les deux partenaires a fait l'objet d'un nouveau traité conclu en 1962, l'ensemble des installations étant désormais propriété du SEDIF. Un nouvel accord a été conclu en 1985, puis à nouveau en 2010. Ce dernier engagement a fait l'objet d'un vif débat public, une part des communes membres du syndicat souhaitant que celui-ci assure désormais en direct la gestion technique du service public de l'eau.

Une adaptation continue du site choisyen

Nous avons déjà donné quelques indications des transformations qu'a connues l'usine de Choisy-le-Roi entre les deux guerres mondiales. Elles ont été de pair avec le développement de l'ensemble des moyens de production et du réseau du Syndicat des Eaux. Le total des investissements engagés jusqu'en 1939 se monte à 494,5 millions de francs. L'effort ne fait que repartir de plus bel au lendemain du conflit de 1939-1945.

Au cours de l'été 1946, le réseau doit faire face à des pointes quotidiennes de 605 000 m^3 pour une capacité totale de production de 558 000 m^3. La demande n'est satisfaite que par des apports extérieurs. M. Rongère, ingénieur, chef des services du Syndicat relève "une tendance caractérisée des consommateurs de la Région parisienne à faire un usage de l'eau beaucoup plus large qu'auparavant […] On se trouve devant des besoins nouveaux à satisfaire qui sont susceptibles de croître encore et de se conjuguer avec ceux à résulter de la reprise de l'activité économique."[41] Il appui en conséquence l'ambitieux programme de modernisation et de développement des usines et de renforcement du réseau élaboré par la

Compagnie. Ce rapport nous apprend en outre que quatre groupes-vapeurs en service depuis les années 1893 et 1896, à bout de souffle, constituent toujours des pièces maîtresses de l'usine de Choisy. L'électrification complète du site est alors estimée à 148 millions de francs (de l'ordre de 12 millions d'euros actuels). Cette dernière est menée dans les années 1950.

Un problème plus ample s'affirme dans la même période. Le procédé d'épuration de l'eau par filtration lente atteint ses limites pour une double raison : d'une part, eu égard aux volumes à traiter, les surfaces de bassins deviennent déraisonnables face à la pression foncière, sans compter la sensibilité de ces mêmes bassins aux intempéries (pluie, gel) et aux pollutions atmosphériques ; d'autre part, la détérioration de la ressource, c'est-à-dire l'augmentation de la pollution de l'eau de Seine, et la nature de nouveaux polluants.

Les installations ne pouvant être arrêtées, la nouvelle usine d'une capacité de traitement de 600 000 m^3/jour voit le jour pas étapes de 1961 à 1968. Compte tenu de l'ensemble des installations requises, modernisation et augmentation des capacités conduisent à étendre le périmètre de l'usine. Portés à 13 hectares dans les années 1960, il atteint 17 hectares au début des années 1980. L'affaire provoque durant quelques mois une tension entre la municipalité de Choisy et le Syndicat des Eaux. La première s'oppose dans un premier temps à ce que "environ la moitié du quartier de La Prairie [voit son] existence menacée[42]".

La CGE résout le problème en traitant directement avec les propriétaires de pavillons avant même le lancement de l'enquête d'utilité publique[43]. Disparaîtront ainsi les rues Hélène, Madeleine, des Alouettes et une partie de la rue des Pâquerettes.

Au fil des mois les bassins filtrants disparaissent. Dans le nouveau procès de production l'eau est aspirée en Seine par des conduits de plus de 1,5 mètre de diamètre. Traversant des puits de mélange, elle est additionnée de différents produits de traitement : bioxyde de chlore, chlorure ferrique, charbon actif, etc. Le premier a une fonction bactéricide, le second provoque, comme le procédé Anderson de naguère, une floculation, le troisième retient des bactéries et certains composants organiques susceptibles de développer des saveurs désagréables. Le liquide vivement brassé passe ensuite dans des floculateurs-décanteurs. Après clarification, il passe rapidement à travers des filtres à sable de 1,40 mètre d'épaisseur qui ont fonction d'affinage biologique. En fin de cycle, un courant d'air ozoné barbote dans l'eau. L'ozone est tout à la fois un stérilisant et un agent chimique qui neutralise les micropolluants[44].

Le cycle de production aujourd'hui mis en œuvre combine deux phases de traitement à l'ozone combinées à un traitement sur charbon actif encadrant la floculation-décantation et une filtration rapide sur banc de sable. Des adjonctions sont opérées comme celles destinées à empêcher toute dissolution du plomb

encore présent dans des branchements particuliers. Le processus est entièrement automatisé et raccordé aux stations d'alerte qui contrôlent en permanence l'eau de Seine en amont de Choisy ainsi qu'aux usines secondaires de relèvement de l'eau vers les points hauts et aux réservoirs situés sur le réseau de distribution.

Le SEDIF, le plus important service public de l'eau en France

L'usine de Choisy produit aujourd'hui 350 000 m^3/jour, avec une capacité de 650 000 m^3/jour. Elle alimente 57 communes du sud-est à l'ouest de Paris, répondant ainsi aux besoins de 1,7 million d'habitants. Elle est partie intégrante d'un vaste système de production intégré. Outre les deux autres usines de traitement d'eau de rivière, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise, s'ajoutent Aulnay-sous-Bois et Pantin qui fournissent de l'eau des nappes souterraines profondes (albien). La mise en pression de l'ensemble du réseau qui compte près de 9 000 km de canalisations est complétée par 45 stations de seconde et de troisième élévations et 64 réservoirs. Quelque 800 000 m^3 sont ainsi distribués chaque jour à 4 millions d'usagers de 142 communes.

L'eau du robinet est sans doute l'un des produits, sinon le produit, de consommation courante les plus contrôlés. Plus de 300 000 analyses sont effectuées chaque année sur les eaux du Sedif, pour partie par les pouvoirs publics (ministère de la Santé), pour partie par l'exploitant Veolia-Eau, pour partie par un laboratoire indépendant agréé.

CONCLUSION

Il nous suffit d'un robinet. Et pourtant…

Géographiquement parlant, l'eau dont nous disposons demeure sinon rare, du moins très comptée. 20% des 6,8 milliards d'être humains qui peuplent aujourd'hui la Terre ne disposent d'aucune ressource d'eau potable. Entre 1,8 et 3 millions d'individus décèdent chaque année des conséquences de l'ingestion d'une eau impropre à la consommation humaine. En outre la pollution de plus en plus large des ressources d'eau douce soumet la production d'eau potable à des technologies de plus en plus onéreuses et à la maîtrise de plus en plus complexe. Quant à la ressource d'apparence inépuisable, l'eau de mer, sa désalinisation ne va pas sans de lourdes conséquences : elle aboutit en effet au rejet dans le milieu naturel d'énormes quantités de saumure dont la dispersion est très lente. Bref, disposer en abondance d'une eau d'alimentation de grande qualité demeure à la confluence de multiples défis scientifiques et techniques, de non moins multiples enjeux humains, financiers et politiques.

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré "que le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie." Reste qu'en

terme d'action, nous sommes loin, très loin des promesses faîtes en l'an 2000, lors du Millénaire du Développement, de voir en 2015 réduite de moitié la proportion de la population mondiale privée de ce droit de l'homme fondamental.

Il ne coule vraiment pas de source de n'avoir qu'à actionner un robinet…

MARC BLACHERE
ASSOCATION LOUIS LUC POUR L'HISTOIRE ET LA MEMOIRE DE CHOISY-LE-ROI

NOTES

1) J.-P. GOUBERT, Une histoire de l'hygiène, eau et salubrité dans la France contemporaine, Paris, Hachette "Pluriel", 2008.

2) Vachette Frères, Précis historique sur l'établissement des pompes à feu des sieurs Périer Frères à Paris, Paris 1791, cité par B. DARDENNE, L'eau et le feu, Paris, Ed. de Venise, 2005.

3)

4) A. A. PARMENTIER, "Dissertation sur la Nature des eaux de la Seine", Journal de Physique, (février 1775).

5) H. G. de MIRABEAU, Sur les actions de la Compagnie des eaux de Paris, Londres, 1785.

6) Béatrice MOAL, Sur les pas du notaire de Choisy-le-Roi 1730-1823, Mémoire de maîtrise, 1988.

7) W. R. NEWTON, Derrière la façade Vivre au château de Versailles au XVIIIe siècle, Paris, Perrin, 2008.

8) AC Choisy-le-Roi, 3.O.6.

9) AC Choisy-le-Roi, 1.O.14.

10) AD Seine, D7S420.

11) W.R. NEWTON, supra.

12) Béatrice MOAL, supra.

13) AC Choisy-le-Roi, 3.O.8.

14) AC Choisy-le-Roi, 1D1.

15) AC Choisy-le-Roi, 1D1.

16) AD Seine,Tri Briand 183, réponse du maire de Choisy-le-Roi à l'enquête du conseil général.

17) AD Seine, Tri Briand 155.

18) P. de GMELINE, Compagnie Générale des eaux 1853-1959 de Napoléon III à la Ve République, Paris, Ed. de Venise, 2006.

19) J.-P. GOUBERT, supra.

20) P. CEBRON DE LISLE, L'eau à Paris au XIXe siècle, thèse de doctorat, Université Paris IV 1991.

21) AC Choisy-le-Roi, 1D2. Délibération du conseil municipal du 11 février 1859.

22) Syndicat des Eaux d'Ile-de-France 1922-1992, Paris, SEDIF, 1991, page 47.

23) Archives Veolia, Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 1867.

24) AD Seine, D7S4 20.

25) AD Seine, supra (15).

26) Académie nationale de médecine, "Discussion sur l'infection de la Seine et les eaux de Paris", Bulletin de l'Académie, séance du 21 octobre 1884, page 1513.

27) AC Choisy-le-Roi, 1D7.

28) Rapport sur la marche et les effets du choléra morbus dans Paris et les communes rurales de la Seine, année 1832, Paris, Imprimerie royale, 1834.

29) AD Seine, DM516.

30) P. BERCHE, Une histoire des microbes, Paris, John Libbey, 2007.

31) E.-J. MAREY, "Les eaux contaminées et le choléra", dans Bulletin de l'Académie nationale de Médecine, séance du 14 octobre 1884, pages 1460-1488.

32) AD Seine, Tri Briand 154, brochure CGE, Alimentation de la banlieue de Paris en eau épurée et filtrée Note sur l'exécution des travaux, Paris, 1896.

33) Préfet de la Seine, "Discours pour l'inauguration de l'usine de Choisy-le-Roi", Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris, 25 février 1896.

34) AD Seine, supra (31).

35) Archives SEDIF, G. Gérard, Rapport sur l'activité du syndicat intercommunal 1923-1939, Paris,

36) Liliane Franck, Eau à tous les étages, Paris 1999.

37) AD Seine, Tri Briand 153, Rapport de l'Ingénieur chef du Service de surveillance des eaux d'alimentation, 22 avril 1914.

38) V. CLAUDE, "Une coopération politique dans une mosaïque urbaine, le cas du service de l'eau en banlieue parisienne (1880-1923)", Genèses 2006/4, n°65, pages 92-111.

39) AS Seine, Tri Briand 171, lettre du Directeur de la CGE en date du 30 novembre 1912 et rapport de l'ingénieur subdivisionnaire au préfet.

40) Yvan STEFANOVITCH, L'empire de l'eau, Paris, Ed. Ramsay, 2005.

41) SEDIF, supra (21), p.32.

42) AC Choisy-le-Roi 26W12, Etablissement d'un programme de travaux de 1ère urgence 16 décembre 1946.

43) AC Choisy-le-Roi 1D35, délibération du conseil municipal du 19 mai 1967.

44) AC Choisy-le-Roi 294W63, lettre DDE 94 au maire 12 avril 1968.

45) J. Hallopeau, "L'usine de traitement d'eau potable de Choisy-le-Roi", dans Annales de l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux publics, n°245 (1968), pages 807-823.

LES LACS-RÉSERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE, OUVRAGES DE RÉGULATION DES COURS DE L'YONNE, DE LA SEINE, DE LA MARNE ET DE L'AUBE, EN AMONT DE PARIS

Comme suite à mes travaux sur les périphéries de Paris, j'ai commencé il y a une dizaine d'année à travailler à l'histoire de la Seine, et plus particulièrement à celle de sa régulation au moyen de réservoirs. Les questions de la navigation et des canaux ne m'ont que peu retenu, car de nombreux chercheurs s'y étaient attelés ; j'ai seulement publié une monographie du réservoir de la Villette[1], moins étudié. En revanche, j'ai consacré beaucoup de temps à l'histoire de l'aménagement du bassin de la Seine en amont de Paris, domaine qui n'avait quasiment jamais été traité, ou alors de façon très fragmentaire et lacunaire, en marge d'études générales[2]. C'est une esquisse de cette recherche que je présenterai ici, volontairement limitée à la naissance de cet aménagement dans les années 1920 puis, faisant un saut dans le temps, à son actualité.

Depuis plusieurs siècles, ingénieurs et experts réfléchissaient aux moyens à mettre en œuvre pour mettre la capitale à l'abri des crues catastrophiques, dont les plus désastreuses – pour se limiter à une période relativement récente – eurent lieu en 1876, 1910, 1924 et 1955. D'un autre côté, les besoins en eau d'une région parisienne dont la population croît de façon continue, ne cessent d'augmenter et les sécheresses des étés 1906, 1921, 1949 ou 1971, par exemple, rappellent de façon récurrente la nécessité du soutien de l'étiage de la Seine.

L'inspecteur Poirée en 1824, inventeur des barrages mobiles, puis l'ingénieur Chanoine en 1840, préconisent l'établissement de grands réservoirs, alors que les projets de canaux de l'ingénieur Cordier, en 1827-1831, envisagent la jonction de la Seine et de la Marne canalisée au Port-à-l'Anglais (Ivry), et la dérivation de la Seine par le sud de Paris, vers la plaine de Grenelle[3]. C'est finalement Eugène Belgrand, dans son Atlas de la Seine[4], qui met en évidence les régions de la Champagne humide et du Morvan, favorables à la construction de réservoirs en raison de l'étanchéité de leurs sols. Le granite du Morvan et l'argile de Gault de la Champagne humide, apparaissent suffisamment homogènes et épais pour retenir l'eau d'une année à l'autre. Mais l'ingénieur observe que ces ouvrages doivent servir avant tout à soutenir l'étiage en été. Les moyens de l'époque ne permettent guère la construction et l'exploitation de réservoirs de très grande taille, et les lieux identifiés, à environ 300 km de Paris par voie d'eau, paraissent trop éloignés pour permettre l'étalement d'une crue désastreuse.

Au lendemain de la crue désastreuse de 1910, une commission est créée par Aristide Briand. Sa présidence est assurée par un polytechnicien de 66 ans, ingé-

nieur des Ponts et Chaussées, ancien député et ministre : Alfred Picard. Il se contente de faire rédiger des rapports par chacun des services concernés[5]. Cela évite de dégager des responsabilités, mais en revanche, chacun peut donner libre cours à l'exposé de programmes, qui s'avèrent essentiellement parisiens. Les plus pragmatiques sont retenus d'urgence : reconstruction de ponts pour éliminer un certain nombre de piles, obstacles au courant (Carrousel, Saint-Cloud, Suresnes, Neuilly, Argenteuil), suppression de l'estacade de l'Ile Saint-Louis ; aménagement de cette île par le dragage du bras nord de la Seine et la création du musoir amont. Sur l'île de la Cité, un musoir amont est également créé. Plusieurs quais sont rectifiés (Anjou) ou rescindés (Orfèvres, Tuileries) ; l'écluse et le barrage de la Monnaie sont supprimés.

Entre Suresnes et Bougival, les opérations s'avèrent plus radicales : rectification des bras du fleuve, remplacement du barrage de Suresnes. La Première Guerre mondiale retardera la mise en application de ces travaux, qui seront néanmoins achevés en 1932[6]. Quant aux barrages-réservoirs, ils sont considérés trop coûteux, pour un profit difficile à estimer : en bref, la commission Picard, désignée pour calmer les esprits, ne s'est pas donnée la peine d'une étude approfondie sur cette question.

Le 21 août 1917, le Préfet de la Seine crée le Service Technique du Port de Paris (STPP[7]), dont le directeur général est Fulgence Bienvenuë et l'ingénieur en chef Jean Suquet. Ce dernier, alors mobilisé, obtient l'autorisation de regagner Paris[8] ; avec Bienvenuë, il va s'occuper de la création du port de Gennevilliers[9], et nouveauté spectaculaire, la Section des Barrages-Réservoirs (SBR) est fondée[10], sous la direction d'un chargé de mission prestigieux, spécialiste des grands barrages au ministère des Travaux Publics, André Coyne. En effet le 6 novembre 1928, le Conseil des Ingénieurs de la Préfecture de la Seine enregistre le détachement de cet ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à la Direction Générale du Port de Paris, où il est placé, sous l'autorité de Bienvenüe à la tête de la "Section d'études des barrages-réservoirs de Pannecière, Champaubert, de la surveillance des travaux de la Cure, etc. M. Coyne collaborera également aux études de cette nature poursuivies par le Service des Eaux (Villerest, etc.) ou de la voie publique[11]."

Coyne (1891-1960) est connu pour avoir perfectionné à travers le monde le projet et la construction des barrages-voûtes. Il est l'inventeur des procédés acoustiques d'auscultation et du principe de l'ancrage des ouvrages par des tirants d'acier prétendus. Chargé du cours de grands barrages à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, il fondera plus tard, en 1947, le bureau d'étude : Coyne et Bellier, et recevra en 1953 le grand prix d'architecture pour l'ensemble des grands barrages qu'il a conçus et réalisés. L'année suivante est mis en eau le barrage de Malpasset, dont la rupture en décembre 1959 entraînera vraisemblablement sa mort.

Mais que s'était-il passé entre 1910 et 1928 ? Une nouvelle crue, en janvier 1924, était venue fort opportunément servir ces grands desseins. Suite à une question de Gaston Menier au Sénat, le 17 janvier 1924, le ministre des Travaux Publics, Yves Le Trocquer, décide d'organiser une nouvelle Commission des Inondations. Cette commission, constituée dès le 20 mars suivant par Robert de Volontat, se réunira en séance plénière le 11 décembre 1925 sous la présidence de l'inspecteur Paul Dusuzeau[12] ; l'ingénieur Vidal est le rapporteur de cet acte fondateur de la politique des barrages-réservoirs du bassin de la Seine.

De mars 1924 à décembre 1925, la Commission s'était séparée en deux sous-commissions pour faciliter les travaux : la première, sous la présidence de Fulgence Bienvenüe, travaille sur les projets d'aménagement de la Seine dans Paris et la proche banlieue. La seconde, dénommée "sous-commission des réservoirs", est placée sous la présidence de M. Monet. Son rapporteur, Jean Suquet, livre ses conclusions le 28 juin 1925.

Ce rapport préliminaire de la sous-commission des réservoirs, daté du 28 juin 1925, fait l'analyse des solutions adoptées dans les années 1920 à l'étranger pour se prémunir des crues, notamment aux Etats-Unis, sur les vallées du Miami (4 réservoirs construits, d'un total de 907 millions de m^3) et du Mississippi (plus de 2,6 milliards de m^3 emmagasinés par l'aménagement de lacs naturels[13]). Ces arguments sont "soufflés" à la commission par un acteur décisif, le conseiller de la Seine Augustin Beaud. Celui-ci a en effet fait publier (par l'Hôtel de Ville de Paris !) une "Note ayant pour but de montrer comment les habitants des 9 comtés du bassin du Miami (USA) gravement éprouvés par les inondations en 1913, se sont mis 'pour toujours' à l'abri du fléau en construisant d'immenses réservoirs analogues à ceux proposés par l'ingénieur Chabal pour protéger 15 départements du bassin de la Seine[14]." L'aménagement de la rivière Miami avait été réalisé par cinq réservoirs en digues de terre de 1 de hauteur pour 6 de base, contenant au total environ 2 milliards de m^3. Les travaux avaient été achevés en 1922, employant la méthode des remblais hydraulique recouverts de béton.

Né en 1871 dans l'Isère, Augustin Beaud avait quitté le lycée de Lyon à 16 ans pour entrer comme apprenti dans une soierie. A 24 ans, il s'établit à son compte à Paris, fait prospérer ses affaires, et devient un élément actif des Chambres syndicales de négociants en tissus. Vice-président de l'Ecole des officiers du Prince-Eugène, il est mobilisé pendant la Grande Guerre. C'est probablement pendant les hostilités qu'il rencontre un ingénieur de l'Ecole centrale, passionné de longue date par la question de l'eau en ville[15], Henri Chabal. La première définition de l'aménagement du bassin de la Seine revient incontestablement à cet industriel, ingénieur de l'Ecole centrale de Paris aujourd'hui méconnu, Henri Chabal (1868-1935). "M. Chabal ne sort pas de l'Ecole polytechnique ; pour cette raison il a peut-être encore besoin de votre puissant appui,

et dans tous les cas, de votre bienveillance !", lançait le sénateur Charles Deloncle en séance, le 18 janvier 1924…

La société Henri Chabal et Cie, à l'origine associée avec Armand Puech pour le brevet d'un filtre d'assainissement, se voit confier des chantiers importants de filtration des eaux, en France, dans ses colonies et à l'étranger. Chabal est aussi le concepteur et/ou constructeur de travaux de génie civil : reconstruction du village d'Eply en Meurthe-et-Moselle, ponts, usines, et enfin de 6 grands barrages[16] : Biconque (1925), Miquelou (1929), Choldocogagna (1931), Les Montagnes (1934), le Pas du Sant (1937) et le Pas des Bêtes (1940). Ceux de Miquelou et de Biconque ont été réalisés sur les plans de Maurice Degove, polytechnicien (1906) et prédécesseur d'André Coyne en Haute-Dordogne.

Dès 1912, Chabal entreprend une étude sur l'alimentation en eau de Paris. En novembre 1915, la guerre conduit le capitaine de l'armée de Terre Chabal à Troyes, où il lit l'ouvrage de Belgrand sur la Seine. Comme son illustre prédécesseur, il envisage alors trois types de réservoirs : en plaine sur des terrains imperméables (argiles de Gault), ou perméables, et dans le Morvan granitique. Il prospecte les forêts du Grand-Orient et du Der : c'est là qu'il identifie les sites des actuels lacs de Champagne : *"entre Troyes et Bar-sur-Aube d'une part ; Vitry-le-François, Saint-Dizier et Wassy d'autre part"*. En avril 1920, il achève la rédaction d'un plan d'aménagement[17] de 23 réservoirs en 2 "urgences", caractérisées par leur site d'implantation et leurs capacités en puissance hydraulique : première urgence dans les vallées amont (forte chute), seconde urgence près des barrages de navigation, au total environ 2,4 milliards de m^3. Une "3e urgence" plus lointaine (1940, selon Chabal !) serait caractérisée par une augmentation des réservoirs de l'ordre de 600 millions de m^3, propre à régulariser définitivement le cours du fleuve, et à abaisser à 3m une crue de type 1910 (8,48 m au pont de la Tournelle).

Cependant, l'ingénieur se satisferait de la réalisation des deux premières étapes, susceptibles de ramener une crue de 1910 à la hauteur de 3,58 m, un centimètre au-dessous des banquettes de halage… et d'apporter en été 164 m^3 d'eau supplémentaire à la seconde dans la capitale.

D'entrée, Chabal assigne aux réservoirs la double mission de contenir les crues et de soutenir l'étiage, objectifs à viser d'urgence car ses projections lui font estimer qu'en l'an 2000, la population de la région parisienne sera de l'ordre de 9,75 millions d'habitants. Les dépenses *"sont d'un ordre très abordable"* et l'urgence consiste à mettre hors d'atteinte des crues *"non seulement Paris, mais également les riverains de la Seine, de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne et de leurs principaux affluents…"* Prévisions il va sans dire très optimistes.

Dans la région de Troyes, particulièrement concernée en raison des fréquentes inondations de la ville, Albert Caquot est déjà intervenu avant-guerre :

Chabal salue ce travail pionnier[18], qui se trouve conforter ses propres idées. Il imagine aussi les bienfaits qui résulteraient, pour l'agriculture de la Champagne humide, de l'établissement de canaux d'irrigation à partir des lacs en été, et de la retenue des eaux "nuisibles" (crues) en hiver. Même dans le rapport de la commission de Picard, défavorable aux réservoirs en raison des submersions de villages[19], il trouve matière à assurer ses visées, citant ce passage : *"Tout programme d'amélioration basé sur l'établissement des réservoirs de crues en plaine qui ne comporteraient pas la mise en réserve d'un volume d'eau au moins 200 millions de mètres cubes, serait sans intérêt sérieux […] On dépenserait beaucoup d'argent, on soulèverait les plaintes très justifiées d'une population agricole fort intéressante, en vue d'un bénéfice insignifiant pour Paris et sa banlieue."* Or précisément, Chabal envisage un strict minimum de 710 millions de m^3, et s'interdit toute submersion d'habitations.

Si Chabal analyse les grandes crues parisiennes comme le résultat de "superpositions répétées des crues de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Seine et de l'Yonne", et s'il en déduit la nécessité d'établir des réservoirs sur chacun de ces fleuves, pour autant il calcule les débits à retrancher à Paris comme équivalents aux débits à emmagasiner quelque 2 à 300 km en amont ; ce serait trop simple. De même, l'ingénieur fait confiance à "l'organisation parfaite" des services de la Ville de Paris pour calculer les écarts chronologiques entre les crues des quatre cours d'eau, et gérer au mieux les réservoirs. Quand on sait la complexité même actuelle des prévisions de crues, cette confiance apparaît pour le moins excessive. Une première série de réservoirs emmagasinant un total de 710 millions de m^3 aurait-elle suffi à abaisser de 3m une crue de 1910 ? Aujourd'hui, avec un total d'environ 800 millions de m^3, on calcule que les grands lacs de Seine réduiraient une crue semblable de moins d'un mètre…

Par la suite, c'est avec dignité que l'ingénieur voit ses idées reprises ou pillées par les services de la Ville de Paris[20], qui ne font pas appel à lui en dépit des efforts du conseiller Augustin Beaud, élu Président du Conseil général de la Seine en 1934.

Revenons au rapport de la sous-commission des réservoirs en 1924. Elle souligne que selon les ingénieurs américains, l'efficacité de ces retenues est directement liée à la distance entre la zone à protéger et le réservoir : très grande à quelques dizaines de kilomètres, beaucoup moins à plusieurs centaines. En France, l'exemple historique du barrage-poids de Furens[21], l'un des premiers ouvrages modernes à section triangulaire, tout proche de Saint-Etienne, le démontre amplement. Et puisqu'il n'existe pas de terrains imperméables proches de Paris, le rapporteur déclare : *"Il paraît sage […] d'étudier des réservoirs définis et spécialisés pour lesquels leur efficacité sera certaine et dont il est permis d'escompter une rémunération avantageuse, étant bien entendu qu'en même temps qu'ils satisferont à ces objets, ces réservoirs seront utilement employés à*

l'emmagasinement des crues[22]*."* L'accent est mis cette fois sur la finalité et la rentabilité des ouvrages, position évidemment réaliste, mais politiquement moins facile à défendre que celle de la lutte contre les crues. Le fait de créer des réservoirs à finalités multiples : contenir les crues, renforcer les étiages, voire fournir de l'électricité, pose un problème d'exploitation. Les réservoirs envisagés ne pourraient contenir une crue centennale ; si leur rôle est avant tout d'écrêter les crues, il conviendrait de les laisser vides jusqu'en février-mars. Or les débits sont faibles au printemps, et le réservoir ne sera jamais plein pour satisfaire à sa seconde mission : soutenir les étiages de juillet à octobre. S'il s'agit avant tout de fournir de l'eau en été, il faudra prendre le risque de remplir le réservoir assez tôt pour qu'il soit plein en juin… c'est-à-dire en commençant en novembre, quitte à ce que lorsqu'une crue se présentera, le réservoir soit déjà trop plein pour écrêter. Sans compter que si l'on a le projet d'établir une usine hydroélectrique, il lui faudra une hauteur de chute suffisante, et de l'eau en permanence ! Cette problématique aux conclusions tranchées est celle de l'ingénieur : les pouvoirs publics seront naturellement portés vers une solution de compromis. En ce cas, la taille des réservoirs devra être assez grande pour procurer une marge suffisante dans cette exploitation à plusieurs variables.

Les effets négatifs d'une exploitation mixte des réservoirs avaient déjà été mis en évidence par Belgrand : *"La difficulté est de s'arranger pour que les réservoirs soient vides au moment où une grande crue passera. Or c'est ce qui n'aura presque jamais lieu dans le bassin de la Seine, parce que les réservoirs étant surtout destinés à fournir de l'eau en temps sec, à des usagers quelconques, qui tiendront à être servis avec régularité, on devra remplir ces bassins et non les vider dans la saison humide. Tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de conserver dans la partie supérieure un certain vide qui ne serait rempli qu'au moment où les crues atteindraient la limite où elles deviennent dangereuses*[23]*."* Il ne resterait que deux options radicales : celle de réservoirs de très petite taille, en considérant que l'on ne pourra pas lutter contre les crues désastreuses (position de Belgrand), ou celle de réservoirs de très grande capacité, capables de satisfaire aux différentes missions grâce à un remplissage moyen (position de Chabal). Les propositions de ce dernier sont examinées avec soin par la sous-commission, qui juge en définitive que ses calculs pèchent par optimisme. En effet, Henri Chabal calcule ses retenues d'eau comme si tout volume emmagasiné en amont devait obligatoirement venir en déduction du volume de la crue (débit/hauteur) à Paris : en réalité, une fraction de la crue est étalée en amont de Paris, l'Aube, la Seine et la Marne sortant de leur lit. D'autre part, en 1925, compte tenu des connaissances en météorologie, les effets d'une montée de l'Yonne ne sont mesurables sur la Seine qu'après l'inondation, ce qui ne facilite pas l'exploitation des réservoirs en période de crue… Et la sous-commission calcule à son tour : pour protéger Paris d'une crue comme celle de 1740-1741, il aurait fallu emma-

gasiner 1,2 milliard de m³, et pour une crue comme celle de 1910-1911, 800 millions : "Si l'on tient compte, dans la détermination du volume à donner aux réservoirs, de la majoration à faire subir à ce chiffre en raison de l'amortissement de leur effet résultant de la réduction d'emmagasinement dans les vallées inondables, […] on doit reconnaître qu'il faudrait disposer d'ouvrages considérables pour en espérer un effet utile important[24]."

Pendant de nombreuses années, les projets de réservoirs sur le bassin de la Seine vont s'opposer à deux autres idées plus anciennes : la dérivation des eaux de la Marne et l'adduction des eaux des Vals de Loire. Ces projets concurrents des barrages-réservoirs de la Seine, sont ardemment soutenus par les très influents inspecteurs généraux de la Ville de Paris Joseph Drogue et François Sentenac. Mais ils n'offrent pas la double utilité des réservoirs : la dérivation de la Marne contiendrait les crues[25], l'adduction des eaux de la Loire soutiendrait l'étiage et surtout, apporterait de l'eau fraîche à la région parisienne. La question du financement de ces projets s'avèrera décisive. En 1920, Chabal estime le coût de son projet minimal (abaissement de la crue centennale à Paris de 3m) à 600 millions de francs 1920. Or les coûts des projets concurrents s'avèrent incomparablement plus élevés, qu'il s'agisse de la dérivation de la Marne entre Annet et La Briche (abaissement de la crue centennale à Paris de 1,60m, 500 millions), ou de l'adduction d'eau des Vals de Loire (soutien d'étiage seulement, 1 milliard)[26], et la preuve de leur supériorité n'est pas démontrée. Au surplus le soutien d'étiage apporté par la réalisation du plan Chabal *"résoudra le problème de l'alimentation de Paris et de sa région, "province couverte de maisons", pour plus d'un siècle"* et tempérera les inquiétudes du Service de la Navigation. En créant la commission Dusuzeau après la crue de 1924, le ministre Yves Le Trocquer condamne définitivement le projet de dérivation de la Marne. Ne restent en lice que la Seine et la Loire !

A partir de 1945, les propositions se multiplient pour le soutien des étiages de la Seine et l'adduction d'eau potable. L'adduction des eaux des Vals de Loire, déclarée d'utilité publique en 1931 selon une procédure entachée d'erreurs, se complique encore du fait de la nécessaire création d'un réservoir amont de 220 M de m³ à Villerest en Haute-Loire, susceptible de ré-alimenter le fleuve. Or, EDF construit alors l'usine hydro-électrique de Montpezat (Ardèche), qui captera 240 millions de m³ par an dans le bassin supérieur de la Loire : peut-on indéfiniment détourner l'eau de la Loire ? C'est l'inquiétude des populations riveraines. A Tours par exemple, La Nouvelle République du 5 septembre 1952 affirme à ses lecteurs que *"les châteaux de la Loire seront bientôt le pendant de ceux que les Croisés ont construit sur les pente arides du Liban !"* et toutes les chambres de commerce du bassin de la Loire s'opposent au projet[27]. La Chambre de Commerce de Paris, recevant le rapport de Maurice Senecaux le 14 novembre 1951, vient d'émettre le vœu que les réservoirs du bassin de la Seine soient exé-

cutés avant tout nouvel examen du projet des Vals de Loire. Cependant, une décision ministérielle du 29 mai 1954 approuve la "reprise de l'adduction à Paris de l'eau des Vals de Loire" et en 1958 encore, année de la déclaration d'utilité publique du lac d'Orient, le directeur des Eaux et de l'Assainissement de Paris Pierre Koch déclare : *"C'est la réalisation du projet d'adduction des Vals de Loire qui serait susceptible de résoudre, pour le présent et pour un avenir durable, le problème crucial de l'alimentation en eau de Paris et de sa région*[28]*."* Trop coûteux, inacceptable pour les populations riveraines, le projet sera définitivement enterré au début des années 1960.

Le rapport de la sous-commission de 1924 a finalement débouché sur la création de réservoirs à usage mixte, favorisant le soutien d'étiage et réduisant quelque peu les effets des crues. Ainsi, après avoir chiffré la contenance des retenues existantes sur le bassin de la Seine à l'amont de Paris : 92 millions de m^3, exclusivement destinés à la navigation (remplissage des canaux), les différents projets de nouveaux réservoirs sur les sites retenus de la Champagne et du Morvan, avaient été analysés. Le réservoir de Champaubert, est réalisé en dérivation de la Blaise (affluent de la Marne) en 1929-1938, et le barrage de l'Yonne à Pannecière (80 millions de m^3) est achevé en 1950. De nouvelles retenues en dérivation de la Seine (205 millions de m^3), de la Marne (350 millions de m^3) et de l'Aube (170 millions de m^3), seront réalisées de 1950 à 1990, soit une retenue globale de 805 millions de m^3. Le SBR a exécuté ce programme, avant de se voir transformé par la nouvelle organisation du département de la Seine. En effet, créée le 16 juin 1969, par arrêté ministériel à la suite de la réforme administrative de la Région parisienne, l'Institution interdépartementale de barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), aussi appelée "Les Grands lacs de Seine", regroupe les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. C'est un établissement public à caractère administratif qui assure une régulation des débits de la Seine et de la Marne.

Suite au programme défini en 1925, des ouvrages d'intérêt régional ont été financés et imposés par Paris, contre le gré des populations locales, et chacun a tiré son lot d'une violence initiale : les lacs se sont faits sur des forêts, des champs d'élevage ou de grain, des fermes, des moulins, des usines, voire des villages entiers. Au nom de la capitale et de sa région, nature et hommes, pensait-on, ne doivent pas être traités avec plus de respect qu'il n'est nécessaire. Populations déplacées, activités en mutation accélérée. A partir d'initiative locales et avec la bonne volonté de l'aménageur, un tourisme original est né dans la douleur, mais il s'est incontestablement développé. Le dispositif actuel est insuffisant dans l'absolu et pour certains ouvrages, déjà ancien[29]. Peut-il évoluer et se renforcer, dans le sens d'un aménagement du territoire autrement partagé ? Le dispositif conçu par Chabal en 1920 relevait typiquement d'une pensée de réseau : le bassin de la Seine devenait une immense toile en relief, composée de

cunettes, biefs et réservoirs, naturels et artificiels, aux flux parfaitement gérés par l'homme, de façon à obtenir un résultat stable quel que soient les informations y circulant, c'est à dire quel que soient les débits et les calendriers naturels. L'organisation technologique –et trois générations plus tard, informatique-, face au chaos. Mais la stabilité d'un tel réseau s'oppose évidemment à la fluidité de l'équilibre écologique. Dans le cas du réservoir Aube par exemple, l'objectif de lutte contre les crues a été amoindri par les mesures de remembrement et de drainage, mais les aspects essentiels du projet ont été maintenus : soutien d'étiage, refroidissement de la centrale nucléaire de Nogent, régulation de l'Aube. Notre vision des choses a évolué avec l'accroissement de nos besoins : le réseau Chabal est entré dans un système environnemental, dans un rapport de l'homme à son espace territorial, et c'est en ce sens qu'il peut et doit aujourd'hui être considéré et optimisé.

A partir de l'année 1994, devant le renouvellement des inquiétudes sur les conséquences de crues, la possibilité d'un aménagement de la zone située entre Nogent-sur-Seine et Montereau (Seine-et-Marne), correspondant à un élargissement du lit majeur de la Seine, est remise à l'étude. L'IIBRBS s'inspire de projets plus anciens, des réalisations sur le Rhin à la frontière allemande, dans la partie orientale de l'Allemagne, d'autres travaux sur l'Oder. De fait, jusqu'à ce que la Seine ait été aménagée en grand gabarit à partir de Bray – c'est-à-dire rectifiée, élargie et bordée de berges hautes, dans les années 1980 –, la Bassée était une cuvette où la Seine serpentait en débordant fréquemment de son lit. L'assèchement provoqué par ces travaux a bouleversé en une génération humaine l'équilibre écologique entre Bray et Montereau. Par ailleurs, dans cette zone de petits villages, l'activité principale est constituée par l'extraction de graviers pour la construction, dont la fin des réserves peut être estimée aux environs de 2040. C'est donc un aménagement hydraulique s'inspirant des polders qui est mis à l'étude, exclusivement destiné à la lutte contre les crues. Le scénario est ainsi séquencé : la cuvette de la Bassée, aménagée en 7 casiers à partir de Bray, est remplie au moment de la pointe de crue de l'Yonne à Montereau, pour éviter l'addition des deux crues en aval. A cette époque, le projet prévoit une accumulation globale de 45 millions de m^3, avec de petites digues de 2 à 4 mètres, susceptibles d'inonder la région d'une façon régulée tous les 5 à 6 ans, reconstituant ainsi l'ancienne zone humide sans nuire aux activités ni à l'habitat.

Actuellement, le projet de la Bassée a considérablement évolué, et il est entré dans une phase de faisabilité. Le devis s'élève à 500 millions d'euros, dont 60% pour la construction des ouvrages, chiffre à rapprocher des 2 millions d'habitants qui seraient protégées des inondations par l'aménagement de la Bassée. Sur le plan hydraulique, l'objectif reste toujours de retenir les eaux de la Seine pendant une quinzaine de jours, le temps de laisser passer une crue de l'Yonne. Le remplissage de 9 casiers (55 millions de m^3, digues de 0,7 à 4,7 mètres de hauteur)

pourra s'effectuer en 6 jours, grâce à une meilleure prévision des effets d'une crue : l'on peut actuellement fixer un scénario de crue en 4 jours seulement, ce qui permettrait de gérer les ouvrages de la Bassée en temps réel[30]. Le sous-sol perméable limite les conséquences locales de ces inondations périodiques et contrôlées. En aval, les conséquences seraient spectaculaires : Montereau n'est plus débordé par une crue type 1955, Corbeil et Ivry sont protégés même en cas de crue type 1910. A Paris, le RER C n'est plus débordé pour une crue 1955, et les réseaux parisiens et de la petite couronne sont protégés pour une crue 1910.

Ces prévisions montrent tout le parti qui peut être tiré d'un ouvrage répondant à un seul objectif. Mais au-delà, l'aspect le plus novateur de l'aménagement de la Bassée tient dans les nombreux projets attachés à l'aménagement purement hydraulique. L'agence de l'eau Seine-Normandie et de nombreux autres acteurs institutionnels se préoccupent de la protection des réserves en eau potable et de celle des milieux naturels, pour une reconquête écologique respectant la biodiversité. Plusieurs associations proposent des actions concourant à la revitalisation des milieux, du patrimoine culturel, historique et archéologique, du cadre de vie, dans l'idée d'un véritable projet global d'aménagement du territoire et de développement durable de pays[31], intéressant 12 communes et leur 2 500 habitants, dix fois plus sur l'ensemble de la région. Ce projet inscrit au plan Seine, pourrait entrer en phase de réalisation en 2014 et inaugurer un aménagement de lutte contre les crues à la fois efficace et inédit en France.

GILLES-ANTOINE LANGLOIS

NOTES

1) G.-A. LANGLOIS, Le bassin de la Villette, Somogy Editions d'Art, Paris, 2007, 128 pages.

2) G.-A. LANGLOIS, Les lacs-réservoirs du bassin de la Seine, 4 vol. (Pannecière, Le lac d'Orient, Le lac du Der-Chantecoq, Les lacs du Temple et Ammance), Somogy Editions d'art, 2003-2005, 482 pages,

3) G.-A. LANGLOIS, Histoire d'un quartier de Paris, Somogy éditions d'Art, Paris, 2000, pages. 44-45.

4) Eugène BELGRAND, Les Travaux souterrains de Paris, Etudes préliminaires, La Seine, Atlas, Dunod, Paris, 1873.

5) Marc AMBROISE-RENDU, 1910, Paris inondé, Hervas, Paris, 1997, p. 91.

6) Déclaration d'Utilité Publique, Loi du 27 juillet 1917.

7) Un nouvel arrêté préfectoral lui substitue le 26 mai 1941 la Direction générale des Services techniques du Département de la Seine. Le 1er janvier 1968, ce département est scindé en quatre nouveaux : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (Loi du 10 juillet 1964). Le Port de Paris devient Port autonome de Paris (Loi 68917 du 24 octobre 1968). La SBR désormais attachée à la nouvelle Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (Arrêté ministériel du 16 juin 1969). Le COTECO (Comité technique de Coordination des Etudes et des Travaux), attaché à l'IIBRBS, est créé exactement un an plus tard.

8) Vingt ans plus tard, M. Suquet sera pendant la Seconde Guerre mondiale, l'actif Président de l'Association des élèves de l'Ecole polytechnique.

9) Jean MILLARD, Paris, histoire d'un port, L'Harmattan, Paris, 1994, p. 81-94.

10) La SBR sera réorganisée, sous tutelle du STPP, par un arrêté du Préfet de la Seine, le 20 février 1933 ; à cette date, les travaux de plusieurs ouvrages sont déjà en cours (Crescent, Chaumeçon, Champaubert), ou à l'étude (Pannecière), sous la direction du successeur d'André Coyne, Fernand Cuq, nommé le 7 mars 1932 par Arrêté du préfet de la Seine. M. Coyne étant détaché du ministère des Travaux publics, Fernand Cuq est le premier ingénieur en chef titulaire de la SBR, poste qu'il occupera jusqu'au 15 septembre 1949.

11) Archives de Paris (AD75), 1232 W 3. Le ministre des Travaux publics avait autorisé M. Coyne à conseiller le département de la Seine par une lettre du 30 juillet 1928. L'ingénieur est chargé de mission temporaire au Port de Paris le 12 septembre suivant, et le 3 décembre, sont nommés à la SBR : Fernand Cuq (ingénieur chef de bureau), René Cortat (conducteur), ainsi qu'un dessinateur et une dactylo.

12) Comme de Volontat, Paul Dusuzeau (1856-1937) est polytechnicien (1875).

13) Engineering News Record, 2 avril 1925, p. 556.

14) Conseil général de la Seine, Troisième note sur l'aménagement du bassin de la Seine, présentée par M. Augustin Beaud, conseiller général, Paris, Imprimerie municipale, 1924.

15) Le premier opuscule de Chabal, dès 1903, concerne la ville de Cherbourg : H. CHABAL, Etude en vue de l'alimentation en eau potable de Cherbourg, Paris, Imprimerie de Chaix, 1903.

16) La base CIGB-ICOLD donne à Chabal la construction du barrage de La Bourboule (1904), dont le constructeur est en réalité Claret. Je remercie Jean-Louis Bordes, qui m'a mis sur la piste des barrages réalisés par Chabal et m'a signalé cette erreur.

17) G.-A. LANGLOIS, "Henri Chabal et l'aménagement du bassin de la Seine", Centraliens n°562, Paris, mai 2005, p. 44-46.

18) Albert Caquot (1881-1976), polytechnicien (1899), auteur d'un rapport sur la "Défense de la ville de Troyes contre les inondations", 13 avril 1910 ; ultérieurement, célèbre inventeur de barrages en béton.

19) La commission Picard a très rapidement évoqué la question des réservoirs, en prenant comme exemple la digue de Pinay sur la Loire. Il faut souligner que lors

de la crue de 1910, les lacs de barrage du Morvan, non calculés pour la prévention des crues, étaient pleins.

20) La SBR, créée pour gérer en interne la question des réservoirs, est un service public ; voir LANGLOIS, Le Lac d'Orient, op. cit., p. 27-28.

21) André COYNE, Les barrages, différents types et modes d'exécution, n° du Cinquantenaire du Génie Civil, novembre 1950.

22) Commission de la Défense de Paris contre les Inondations, Sous-Commission des réservoirs, Rapport, juin 1925, p. 12.

23) Dans son ouvrage sur la Seine en 1873, cité par la Commission de la Défense de Paris contre les Inondations…, Rapport, op. cit., p. 2.

24) Ibid., p. 9.

25) Il s'agit ici de la reprise de l'un des plus anciens projets de lutte contre les crues parisiennes : les architectes Robert de Cotte et Jules Hardouin-Mansart proposent déjà en 1698 de construire un canal de la Marne à la Seine par le nord de Paris : "Il recevra partie des eaux de la Marne et par cette décharge, il sauvera Paris des inondations…".

26) Selon Augustin Beaud, le chef des STPP, Bernard Gaspard, lui aurait déclaré en janvier 1950 – soit 30 ans plus tard – : "La dépense de construction Seine-Aube peut être évaluée à 8 milliards, […] à opposer au coût de 85 milliards des Vals de Loire." CIABS, Mémoire, 24 juin 1954.

27) Comité de Défense des Vals de Loire, La Vérité sur l'eau "fraîche et pure" des Vals de Loire, imprimerie Jeanne d'Arc, Gien, sd (1953). Le président du CDVL est le docteur Pierre Dézarnaulds, député-maire de Gien et président du conseil général du Loiret.

28) Collectif, La Direction générale des Services techniques de Paris, Editions Science et Industrie, Paris, 1958, p. 120.

29) D'importants chantiers devraient être ouverts avant 2010 pour le renforcement du barrage de Pannecière et la requalification du canal d'amenée du lac d'Orient.

30) Le temps de propagation d'une crue, de l'amont du bassin de la Seine à Paris, est de l'ordre de 9 jours, mais il peut être de 3 jours au pire de l'amont de l'Yonne à Paris.

31) Loi du 16 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Un syndicat intercommunal peut ainsi monter un projet de "pays" : la Bassée en est le premier exemple en Ile-de-France.

CONCLUSION

De cette journée, riche en contributions diverses sur le territoire "né de l'eau", dans ce Sud-Est parisien aux aptitudes hydrographiques particulières, on retiendra plusieurs points.

Tout d'abord, la richesse et la diversité des sources utilisées ainsi que celles de méthodes d'analyse. Le service archéologique du conseil général du Val-de-Marne a ainsi démontré l'importance des sites archéologiques de Maisons-Alfort (1 et 2) et d'Ivry bords de Seine et rappelé la transformation morphologique sous l'effet des fleuves au cours du quaternaire : sédiments apportés par la Seine, la partie sommitale constituée par la Marne ; puis les divagations de la Seine et le creusement devenu essentiel du lit principal. L'approche archéologique a été complétée par les expériences subaquatiques, conduites dans la région proche de Melun. Un travail particulièrement minutieux, mené en grande partie par des plongeurs bénévoles, a permis de relever au fond de l'eau les pieux d'arrimage des ponts sur la Seine, vraisemblablement de l'époque romaine. Le croisement avec des sources postérieures (Polyptique d'Irminon), la toponymie (le "pas du diable"), les odonymes ou les noms des communes du département, les plans d'arrachage des pieux qui gênent la circulation fluviale (le dernier date de 1910…) permettent de confirmer cette hypothèse d'un site de passage important de la Seine sur la route vers Paris. Plus généralement, l'évolution du paysage fluvial de la Seine amont a été repérée à l'aide de photos et de plans, et des évocations littéraires et musicales : Eustache Deschamps, Victor Hugo à Créteil, Hector Malo à Ivry etc. ou encore des chansons du début du XXe siècle. Ce sont cependant les sources communales ou administratives, allant du relevé des professions dans les recensements anciens, les accords passés au sein de syndicats communaux et/ou intercommunaux à la production réglementaire de la politique de la ville qui ont été le plus souvent évoquées. La gestion de l'eau apparaît en effet comme l'un des secteurs particulièrement importants de l'attention des aménageurs. Enjeu communal ou plus largement régional, à l'échelle de la confluence et du bassin de la Seine, la variation des échelles d'intervention apparaît essentielle, de la construction de levées pour éviter l'invasion de l'eau aux longs débats sur la création des lacs-réservoirs du bassin de la Seine. Apparaissent également significatifs de ce rôle de l'eau, le rappel de certains rites comme l'immersion de la statue de saint Georges à Villeneuve-Saint-Georges ou les grandes utopies d'aménagement fluvial jusque dans la période de l'Entre-deux-guerres. Mais les événements les plus spectaculaires, présentées à travers la presse contemporaine, les cartes postales, la photographie ou les récits, concernent les inondations, et en particulier celle de 1910. Les évacuations de

population, l'organisation des secours ont laissé des traces particulières fortes dans l'imaginaire collectif, et le traumatisme qui en est issu, explique également la relance des stratégies de lutte contre l'invasion de l'eau.

Second point, l'anthropisation des fleuves a été soulignée par la plupart des orateurs, certains évoquant même un corsetage ou une artificialisation des cours d'eau à tel point que plus que des fleuves ou des rivières, Seine, Marne, Bièvre, Yerres, ce sont des ensembles fluviaux qui ont été distingués : les bassins de la Seine et de la Marne, la confluence, le canal de Saint-Maur. Les orateurs ont longuement insisté sur l'importance des aménagements, barrages, levées ou murettes anti-crues, ports, ponts, gares, piscines et établissements de bains etc. Autrement dit des aménagements multiples qui correspondent à ce qu'apporte le fleuve aux hommes, le transport, l'approvisionnement en eau de consommation ou destinées aux activités et aux loisirs. En ce sens, des précisions ont été introduites sur leurs fragilités. Ainsi les événements les plus courants ont moins été, dans l'histoire, les crues de la Seine que les problèmes posés par ses étiages et les encombrements en conséquence de son cours ou l'insuffisance d'approvisionnement en eau. Dans les débats sur les lacs-réservoirs, la question du soutien à l'étiage a autant d'importance que celle des crues. Ont été ainsi introduites des temporalités infimes, saisonnières qui s'imposent dans la vie quotidienne des populations des bords de l'eau.

Troisième point, l'évolution des usages du fleuve. Le site du bord de l'eau semble avoir été le premier lieu de l'installation humaine au néolithique. Les archéologues ont cependant noté l'éloignement des champs de céréales à l'écart des divagations du fleuve et un déplacement vers le plateau à l'Age du Fer. C'est la transformation de la place du fleuve dans la vie des riverains qui a été évoquée. Les apports du fleuve sont multiples pour les habitants des berges : exploitations des joncs et des roseaux, herbages, pêche, moulins, approvisionnement en eau, extractions des sables et des graviers, bassins de nettoyage etc. La vie organisée au bord du fleuve nourricier a par la suite fait place à l'impératif de la circulation. L'approvisionnement parisien en matières premières, les trains de bois ou les convois de voyageurs mettent à profit les gares le long du fleuve et les nouvelles installations près des barrages. L'aménagement des ponts à Choisy en 1811 ou à Villeneuve-Saint-Georges en 1839, libère les services de bac et de navettes de part et d'autre. Les activités industrielles, si elles ont besoin d'eau, confisquent les bords du fleuve et en cloisonnent les accès. L'usage intégré dans un espace économique plus large en vient à couper le fleuve des communautés qui le bordent. Se définit alors une spécificité des espaces fluviaux que le développement urbain dans la mouvance parisienne va encore renforcer : accentuer la vocation navigable de la Seine, développer en bord de Marne l'attrait du tourisme et du séjour de repos avec les aménagements de bains, les bases de canotage ou les guinguettes. Le regard sur le fleuve en est modifié et se met en place le

paysage de villégiature de bord de l'eau. Si les baignades dans la Marne sont aujourd'hui interdites et les stades nautiques en déshérence, la place du fleuve dans la ville, est aujourd'hui perçue différemment, et les efforts de conservation ou de patrimonialisation de ces aménagements, correspondent à une valorisation nouvelle du "vivre en ville".

Au total, des apports importants au cours de la journée et la confirmation de l'intérêt croissant des collectivités territoriales à la préservation de l'une des particularités du Sud-Est parisien : l'abondance de l'eau.

FLORENCE BOURILLON
PROFESSEUR D'HISTOIRE CONTEMPORAINE
À L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE VAL-DE-MARNAISE

OUVRAGES GENERAUX

- BOUSSION Samuel, GARDET Mathias, *Les Châteaux du social. XIXe-XXe siècle*, Paris, Beauchesne, 2010, 362 p.

- DEGUEURCE Christophe, *Honoré Fragonard et ses écorchés. Un anatomiste au Siècle des Lumières*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2010, 157 p.

- FRANCE BARBOU Jean-Luc, *La difficile genèse de l'Autoroute du Sud (1934-1964)*, Paris, Presses des Ponts, 2010, 369 p.

- *Impressions d'un artiste combattant. Maurice Joron (1883-1937)*, Bry-sur-Marne, Musée Adrien Mentienne, 2010, [non paginé]

- LEWARTOWSKI Elise, *Femmes au fil de l'eau. Du quotidien aux loisirs*, [catalogue] de l'exposition de la Direction des Archives départementales du Val-de-Marne, sous la dir. de Valérie Brousselle, Conseil général du Val-de-Marne, 2010, 41 p.

- MOURADIAN Claire, KUNTH Anouche, *Les Arméniens en France. Du chaos à la reconnaissance*, Toulouse, Les Editions de l'Attribut, 2010, 168 p.

- PANTCHENKO Daniel, *Jean Ferrat. Je ne chante pas pour passer le temps*, Paris, Fayard, 2010, 568 p.

- *Parcs et jardins dans l'Est parisien de la fin de l'Ancien régime à nos jours. 8ème Colloque historique des Bords de Marne*, Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, 2010, 128 p.

- PERRIAT Fabrice, FILOCHE Sébastien, MORET Jacques, *Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne*, Mèze, Biotope Editions, 2009, 480 p.

- Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France (Issy-les-Moulineaux), *Une histoire de l'habitat (1945-1975). 40 ensembles de logements, coll. "Patrimoine du XXe siècle"*, Beaux-Arts Editions, 2010, 95 p.

TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Alfortville

- COMBY Louis, *Alfortville dans les bras de la Seine et de la Marne*, Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville, 2010, 83 p.

Boissy-Saint-Léger

- GUILLEMARD Roger, *Boissy-Saint-Léger. Mémoire en Images*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2010, 127 p.

Champigny-sur-Marne

- LETOULAT-CHOTARD Chloé, MASSON Patricia, *Champigny-sur-Marne. Mémoire en Images*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2010, 127 p.

Charenton-le-Pont

- MALON DE BERCY Charles Henri, GUIRAUD Jean-Claude, *Lettres du château de Bercy (1712-1742)*, Paris, L'Harmattan, 2010, 305 p.

Choisy-le-Roi

- VALLOMBREUSE Pierre de, La Dalle. *Voyages à Choisy-le-Roi*, Paris, Editions de La Martinière, 2010, [non paginé]

- *100 ans de sport à Choisy-le-Roi. Les Cahiers de l'Association Louis Luc*, Choisy-le-Roi, Association Louis Luc, 2010, 38 p.

- *Madame de Pompadour, Choisy et les arts. Les Cahiers de l'Association Louis Luc*, 2011, 43 p.

Ormesson-sur-Marne

- ORMESSON Rose d', *Souvenirs de Rose d'Ormesson. Autour de la table en pierre*, Paris, Ibacom, 2010, 266 p.

Saint-Maur-des-Fossés

- CONAN Joëlle, KASPI André, *Saint-Maur-des-Fossés. Quand la banlieue peut avoir une âme*, Gallimard, 2010, 111 p.

- *"Germaine Tillion et le réseau du Musée de l'Homme à Saint-Maur-des-Fossés"*, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Maur-des-Fossés, n°77*, Saint-Maur-des-Fossés, Le Vieux Saint-Maur, 2010, 143 p.

- *Saint-Maur dans la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945)*, Ville de Saint-Maur-des-Fossés, 2010, 23 p.

Sucy-en-Brie

- BALARD Michel et Françoise, *Nouvelle Histoire de Sucy-en-Brie. Naissance et développement d'un village briard. Sucy des origines à la Révolution*, Société Historique et Archéologique de Sucy-en-Brie, 2010, 443 p.

Villeneuve-Saint-Georges

- HELLER René, *Triage en cartes postales (1910-2010)*, Villeneuve-Saint-Georges, Edition Le Petit Triageois, 2010, 19 p.

Vincennes

- MISMES Elisabeth, Le Château de Vincennes, Paris, Editions du Patrimoine, 2010, 59 p.

ALAIN AIECH,
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE
DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAL-DE-MARNE

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville	P	Mme Catherine Chabrol 62, rue E. Vaillant 94140 Alfortville 06 76 09 86 93
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre	P	M. Patrick H. Simon 45, avenue Carnot 78500 Sartrouville
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard 8, rue de la fédération 94500 Champigny 01.55.98.04.79
Charenton-Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	B.P. 75 94220 Charenton
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. Charles Mainemer 6, Av. Anatole France 94600 Choisy le Roi 01 48 84 75 28
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
Fontenay s/Bois	Association Saint-Georges Dalayrac	P	Mme Marise Bique 15, rue Guynemer 94120 Fontenays/Bois 01 48 73 96 30

Fresnes	Société Archéologique	P	M. Georges Koenig 2, rue des Marronniers 94260 Fresnes 01 46 66 13 07
Gentilly	Société d'histoire de Gentilly	P	Mme Raymonde Krop 23, rue de la Div. Leclerc 94250 Gentilly 01 45 46 49 34
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Yves Boisson 1 bis, rue Jules Ferry 94200 Ivry-sur-Seine 01 46 72 34 96
Joinville-le-pont	La mémoire au présent,	P.	M. Mickael Garçon 1 rue du Réservoir Apt 513 94340 Joiville le Pont 06.77.24.90.97
La Queue-en-Brie	Association Caudacienne, d'Étude du Patrimoine	P.	M. Gaston Mézière 56, av du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie 01 45 94 31 50
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P	M. R. Marx 29, rue des Jardins 94550 Chevilly-Larue 01 46 64 25 66 Siège social 2, rue du Gué 94240 L'Haÿ-les-Roses
Limeil-Brevannes	Guilde brévannaise d'Histoire	P	M. Ludovic Thély 54, avenue Victor Hugo 94450 Limeil-Brevannes 01.45.95.48.70
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire	S.G.	Mme Lambert 34, avenue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort 01 45 18.39.50
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres-les-Roses	P	M. René Boureau Allée Saint-Martin 94520 Mandres-les-Roses

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	Mme. J. Hémon 2, rue La place aux Grains 94400 Marolles-en-Brie 01 45 95 23 37
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et du Canton *stehistorique_npb@yahoo.fr*	P	Nicole Renollet 22, rue de la Station 94170 Le Pereux
Le Plessis-Trévise	Société historique du Plessis-Trévise	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Trévise 01 45 76 52 07
Périgny	Amis de Périgny	P	Mme Lucile Audouy Place du Général de Gaulle 94520 Périgny-sur-Yerres 01 45 98 96 80
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	Trés.	M. Serge Ménager 3, rue de l'Église 94150 Rungis 01 46 87 79 82
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 25, avenue Ledru-Rollin 94100 Saint-Maur 01 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37
	2 - À la Découverte du Fort de Sucy	P	M. Robert Jacques 11, rue Lacarrière 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 26 48
Villecresnes	Sociéte d'Études et de Documentation historique de Villecresnes et Environs	P	M. A. Dumazel BP 20 94440 Villecresnes 01 45 99 08 51

Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 37, av. du Gros Chêne 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	1) Association cartophile historique et archéologique de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52, bd de la Libération 94300 Vincennes 01 43 98 21 18
Vincennes	2) Amis de Vincennes		Mme Maryse Couchariere 28, rue de la Prévoyance 94300 Vincennes 01 43 74 22 66
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. A. Carville 27, avenue Lucien Français 94400 Vitry-sur-Seine 01 46 80 98 75
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises	D	M. P. de Castet 2, rue de la Fontaine 94440 Santeny 06 10 03 19 50
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne	P	M. H. Boulet 3, rue J. le Brix 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 14 42

COMPOSITION DU BUREAU

Président
M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

Vice-Président
M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur.

Secrétaire
M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.

Secrétaire-adjoint
Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.

Trésorier
Mme Debord, S. H. A. S.

Membres assesseurs
M. P. de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises.

Achevé d'imprimer en septembre 2011
sur les presses numériques de l'Imprimerie Maury S.A.S.
Z.I. des Ondes – 12100 Millau
Dépôt légal : septembre 2011
N° d'impression : I11/46714C

Imprimé en France